



# EUROMEDIS GROUPE

---

Société anonyme au capital de 5.981.942 €  
Siège social : ZA de la Tuilerie, 60290 NEUILLY SOUS CLERMONT  
RCS Beauvais 407 535 517

## DOCUMENT DE REFERENCE



En application de son Règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent Document de référence le 27 octobre 2016 sous le numéro R.16-074. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié que le document est complet et compréhensible et que les informations qu'il contient sont cohérentes. Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Le Document de référence incorpore par référence les comptes consolidés IFRS relatifs aux exercices clos le 31 juillet 2013, incorporé par référence à travers le document de référence enregistré par les services de l'AMF sous le numéro R.14-0068 le 31 octobre 2014, et au 31 juillet 2014, ainsi que les rapports y afférent établis par les contrôleurs légaux, présentés dans le Document de référence enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 3 septembre 2015 sous le numéro R.15-065.

Des exemplaires du Document de référence sont disponibles sans frais auprès d'EUROMEDIS GROUPE (ZA de la Tuilerie, 60290 Neuilly-sous-Clermont). Le Document de référence peut également être consulté sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

## Message du Président du Conseil de Surveillance

Madame, Monsieur, Cher Actionnaire,

L'exercice clos au 31 juillet 2015 s'inscrit dans la continuité de la stratégie déployée ces dernières années portant sur :

- Le renforcement de la structure financière du Groupe par la poursuite du désendettement,
- Le recentrage sur les métiers majeurs du Groupe par la cession de notre participation de 49,9% au capital de PHARMAREVA pour un montant brut de 1,1 M€ qui contribue au renforcement du bilan de votre société,
- Le développement de gammes à plus forte valeur ajoutée (drapages pour bloc opératoire, gants de chirurgiens, sets de perfusion, cathéters notamment),
- L'optimisation de la gestion qui se traduit par :
  - La restructuration de notre filiale PARAMAT, premier groupement français de distributeurs indépendants de matériels médico-chirurgical, avec la finalisation du déploiement de l'ERP à Neuilly sous Clermont,
  - L'optimisation des coûts logistiques,
  - Le fort développement de la centrale d'achat MEDICAL CENTER, pour les produits de Maintien à Domicile.

Les principaux indicateurs financiers du Groupe montrent sur les trois derniers exercices un chiffre d'affaires plus sélectif sur la rentabilité des gammes du Groupe, un résultat opérationnel régulier et une structure financière renforcée :

Année 2012-2013	CA 75,7 M€	Résultat opérationnel (2) : 3,59 M€	Résultat Net Groupe : 2,2 M€	Gearing 42%
Année 2013-2014 (1)	CA 71,4 M€	Résultat opérationnel (2) : 4,06 M€	Résultat Net Groupe : 2,6 M€	Gearing 36%
Année 2014-2015	CA 71,2 M€	Résultat opérationnel (2) : 3,49 M€	Résultat net Groupe : 2,5 M€	Gearing 24%

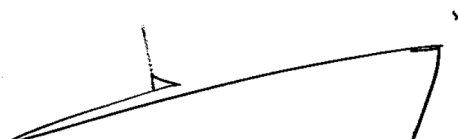
(1) Données retraitées (retraitement de PHARMAREVA en mise en équivalence)

(2) Après prise en compte de la quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence

Le dividende proposé aux actionnaires au titre de l'exercice clos au 31 juillet 2015 est en progression pour la troisième année consécutive.

EUROMEDIS Groupe est confiant pour son avenir.

Madame, Monsieur, Chers actionnaires, je tiens à vous remercier une nouvelle fois pour votre confiance et votre fidélité.



Jean-Pierre ROTURIER  
Président du Conseil de Surveillance et fondateur

## Synthèse de présentation du Groupe

Sur un marché en forte croissance, lié à l'utilisation de dispositifs médicaux, auprès d'une population de consommateurs de plus en plus nombreux ...

- personnes âgées,
- professionnels de Santé,
- Etablissements de Santé spécialisés tant publics que privés.

... le Groupe EUROMEDIS détient un savoir-faire, unique en France, lui permettant de proposer, à travers plusieurs enseignes et filiales :

- Les dispositifs médicaux à usage unique conçus par la filiale Laboratoires EUROMEDIS,
- La prestation et les ventes de produits pour le maintien à domicile avec PARAMAT,
- La vente de matériels et d'équipements pour les blocs opératoires avec sa filiale BIOMAT,
- Une offre professionnelle spécialisée en perfusion et nutrition pour Hospitalisation à Domicile – HAD avec MEDIS SANTE.

Chaque enseigne est juridiquement structurée afin de permettre un positionnement professionnel de qualité.

L'offre du Groupe s'articule sur deux axes et quatre canaux de distribution :

**1<sup>er</sup> axe : Les dispositifs médicaux à Marque Propre par le canal de Laboratoires EUROMEDIS et EUROMEDIS Italie.**

Avec plus de 3.600 références de produits présents dans la quasi-totalité des collectivités médicales de notre territoire, les Laboratoires EUROMEDIS offrent des gammes complètes avec :

- les gants médicaux stériles ou non, les pansements et compresses, les sets médicaux, l'abord parentéral, les aiguilles, seringues, perfuseurs, cathéters...
- la gamme chirurgicale avec les produits de drainage des plaies, les sondes, et une nouvelle gamme de drapage pour les blocs opératoires ainsi que des gants de chirurgiens et des housses de protection,
- l'oxygénothérapie,
- l'incontinence et divers produits liés à l'hygiène,
- une nouvelle gamme de diagnostic, la gamme évoluant vers la santé connectée,
- une nouvelle gamme de produits pour le maintien à domicile – MAD et destinée aux patients en EHPAD.

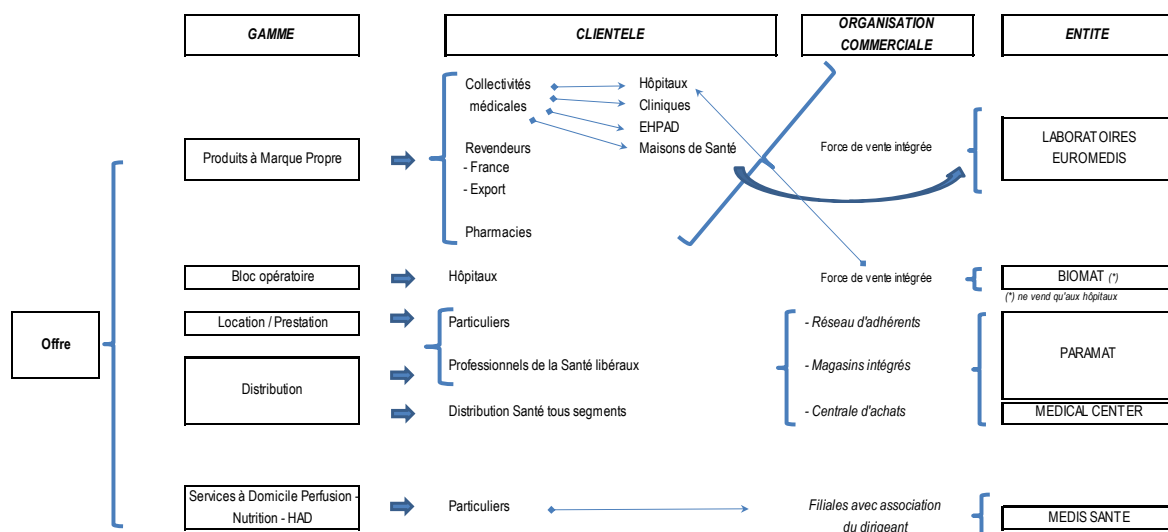
Laboratoires EUROMEDIS intègre aussi une division Industrie dont la contribution au chiffre d'affaires n'est pas significative.

**2<sup>ème</sup> axe : La prestation et les ventes des produits pour le maintien à domicile par le canal de PARAMAT et de MEDIS SANTÉ, et subsidiairement par BIOMAT.**

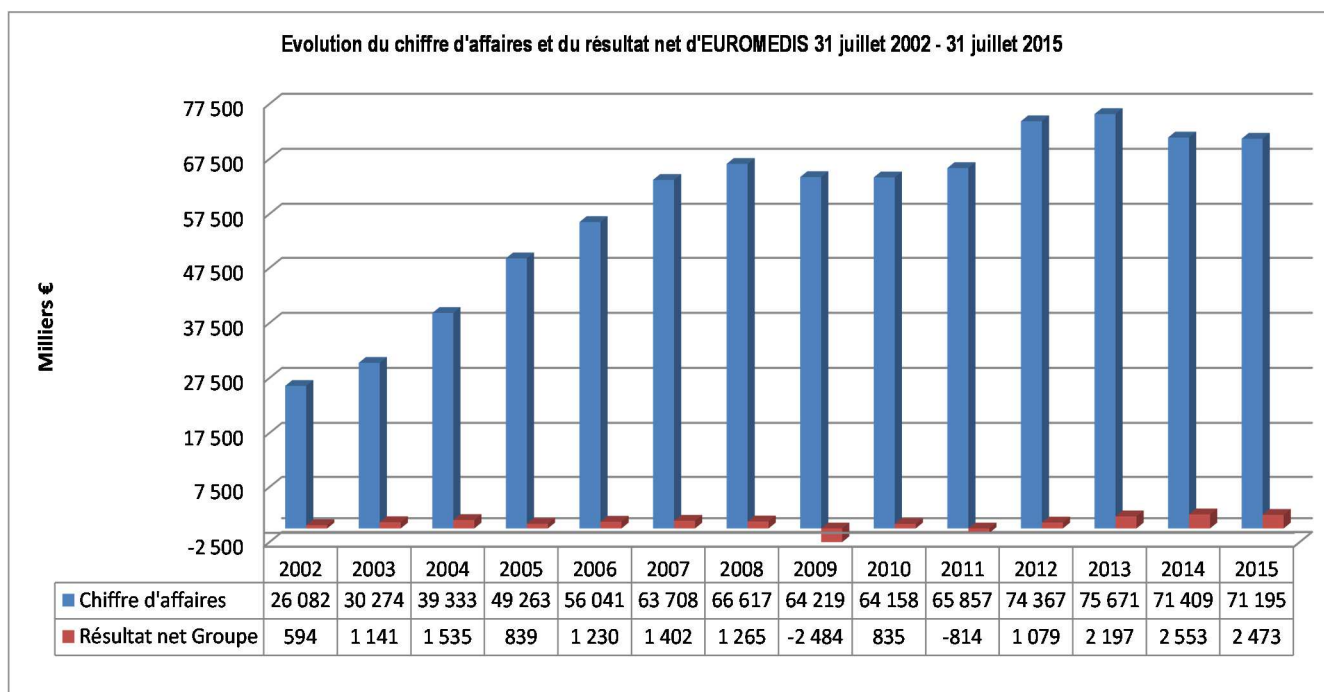
**Trois canaux complémentaires avec 20.000 références disponibles, s'adressent :**

- aux particuliers et aux professionnels avec PARAMAT et ses 91 points de vente sur le terrain,
- à la demande en prestations à domicile avec MEDIS SANTE, avec ses 6 plates - formes régionales pour la prestation HAD dispensant la perfusion – nutrition sur les sites de Marseille, Aubagne, Toulouse, Dijon, Bordeaux, Montpellier,
- aux blocs opératoires, auxquels BIOMAT fournit des produits d'équipements exclusifs.

Une offre adressant tous les segments du marché des dispositifs médicaux :



Une progression par paliers (données IFRS - exercice 2014 retraitant la participation dans PHARMAREVA par mise en équivalence)



# Sommaire

<b>1.</b>	<b>PERSONNES RESPONSABLES .....</b>	<b>7</b>
1.1.	Dénomination du responsable du Document de référence .....	7
1.2.	Attestation du responsable du Document de référence .....	7
<b>2.</b>	<b>CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES.....</b>	<b>8</b>
2.1.	Commissaires aux Comptes titulaires .....	8
2.2.	Commissaires aux Comptes suppléants .....	8
2.3.	Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés.....	8
<b>3.</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES .....</b>	<b>9</b>
<b>4.</b>	<b>FACTEURS DE RISQUE .....</b>	<b>10</b>
4.1.	Risques liés à l'activité du Groupe.....	10
4.2.	Risques de marchés .....	14
4.3.	Faits exceptionnels et litiges.....	19
4.4.	Assurance et couverture des risques .....	19
<b>5.</b>	<b>INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR .....</b>	<b>20</b>
5.1.	Histoire et évolution de la Société .....	20
5.2.	Investissements .....	27
<b>6.</b>	<b>APERÇU DES ACTIVITÉS .....</b>	<b>29</b>
6.1.	Présentation générale de l'activité de la Société .....	29
6.2.	Présentation générale du marché de la société .....	51
<b>7.</b>	<b>ORGANIGRAMME.....</b>	<b>61</b>
7.1.	Description du Groupe .....	61
7.2.	Principales filiales de l'émetteur .....	61
<b>8.</b>	<b>PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS.....</b>	<b>63</b>
8.1.	Propriétés immobilières louées au 31 janvier 2016.....	63
8.2.	Question environnementale et Rapport sur la Responsabilité Sociale, Environnementale et Développement durable .....	63
<b>9.</b>	<b>EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RESULTAT .....</b>	<b>70</b>
9.1.	Chiffre d'affaires, marge brute (données au 31/7/2015 retraitées de PHARMAREVA par mise en équivalence) et résultats.....	71
9.2.	Structure financière.....	74
<b>10.</b>	<b>TRÉSORERIE ET CAPITAUX .....</b>	<b>75</b>
10.1.	Capitaux propres de l'émetteur (cf tableau D des états financiers semestriels condensés au 31/1/2016).....	75
10.2.	Source et montants des flux de trésorerie .....	76
10.3.	Conditions d'emprunt et structure de financement .....	77
10.4.	Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux.....	78
10.5.	Sources de financements attendues, nécessaires pour honorer les engagements.....	78
10.6.	Éventuelles sources de financement utilisables non utilisées .....	78
<b>11.</b>	<b>RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES .....</b>	<b>78</b>
11.1.	Recherche et développement.....	78
11.2.	Brevets, licences et marques.....	78
<b>12.</b>	<b>INFORMATION SUR LES TENDANCES .....</b>	<b>79</b>
12.1.	Principales tendances constatées depuis le 1 <sup>er</sup> août 2015 .....	79
12.2.	Tendance connue, incertitude, demande, engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de la Société .....	80
<b>13.</b>	<b>PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE .....</b>	<b>80</b>
<b>14.</b>	<b>ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE..</b>	<b>81</b>
14.1.	Composition du Directoire et du Conseil de Surveillance de la Société.....	81
14.2.	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale .....	83
<b>15.</b>	<b>RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES .....</b>	<b>84</b>
15.1.	Rémunération des administrateurs et dirigeants mandataires sociaux.....	84
15.2.	Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages.....	88
<b>16.</b>	<b>FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION .....</b>	<b>89</b>
16.1.	Composition du Directoire : .....	89
16.2.	Composition du Conseil de Surveillance .....	89
16.3.	Contrats entre les administrateurs et la Société .....	89
16.4.	Comités d'audit et de rémunération .....	89
16.5.	Gouvernance d'entreprise .....	90
16.6.	Contrôle interne .....	91
16.7.	Composition de l'Équipe de Direction .....	99

<b>17.</b>	<b>SALARIÉS .....</b>	<b>100</b>
17.1.	Evolution des effectifs moyens consolidés à fin juillet de chaque année depuis la création de la Société .....	100
17.2.	Effectifs moyens hommes femmes : .....	100
17.3.	Organisation des effectifs du Groupe .....	101
17.4.	Participations et options de souscription et / ou d'achat d'actions des administrateurs et dirigeants .....	102
17.5.	Participations des salariés dans le capital de la Société .....	103
<b>18.</b>	<b>PRINCIPAUX ACTIONNAIRES .....</b>	<b>104</b>
18.1.	Répartition connue du capital et des droits de vote de la Société au 21 septembre 2016 : .....	104
18.2.	Actionnaires significatifs non représentés au Conseil de Surveillance .....	105
18.3.	Droits de vote des principaux actionnaires .....	105
18.4.	Contrôle de la Société .....	105
18.5.	Accords pouvant entraîner un changement de contrôle, pacte d'actionnaires, action de concert .....	105
18.6.	Nantissement, garantie et sûreté des actions EUROMEDIS GROUPE .....	105
18.7.	Garanties et sûretés des actifs EUROMEDIS GROUPE .....	105
<b>19.</b>	<b>OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS .....</b>	<b>106</b>
<b>20.</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR .....</b>	<b>107</b>
20.1.	Informations financières historiques consolidées .....	107
20.1.1	Comptes annuels consolidés au 31 juillet 2015 .....	107
20.1.2	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels consolidés au 31 juillet 2015 .....	152
20.1.3	Rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire .....	153
20.1.4	Etats financiers semestriels consolidés condensés au 31/01/2016 .....	154
20.1.5	Rapport semestriel d'activité au 31 janvier 2016 .....	171
20.1.6	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes semestriels consolidés au 31 janvier 2016 .....	173
20.2.	Informations financières historiques consolidées proforma .....	174
20.3.	Informations financières historiques sociales EUROMEDIS GROUPE au 31/7/2015 .....	174
20.3.1	Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels au 31 juillet 2015 .....	187
20.3.2	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés de l'exercice clos au 31 juillet 2015 .....	189
20.4.	Date des dernières informations financières .....	190
20.5.	Politique de distribution des dividendes .....	190
20.6.	Procédures judiciaires et d'arbitrage .....	190
20.7.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale .....	190
20.8.	Risques considérés dans leur ensemble .....	190
<b>21.</b>	<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>191</b>
21.1.	Capital social .....	191
21.2.	Acte constitutif et statuts .....	207
<b>22.</b>	<b>CONTRATS IMPORTANTS .....</b>	<b>211</b>
<b>23.</b>	<b>INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTERETS .....</b>	<b>211</b>
<b>24.</b>	<b>DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC .....</b>	<b>211</b>
<b>25.</b>	<b>INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS .....</b>	<b>211</b>

# 1. PERSONNES RESPONSABLES

## 1.1. *Dénomination du responsable du Document de référence*

Madame Danielle Roturier Présidente du Directoire d'EUROMEDIS GROUPE (ci-après « EUROMEDIS GROUPE » ou « la Société »). La dénomination « Le Groupe » désigne EUROMEDIS GROUPE et ses filiales.

## 1.2. *Attestation du responsable du Document de référence*

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que les informations qui relèvent du rapport de gestion présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de référence. Cette lettre ne contient pas d'observations.

Les informations financières historiques annuelles au 31 juillet 2015 présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux repris au 20.1.2. du présent Document de référence sans réserves ni observations.

Les informations financières historiques consolidées semestrielles au 31 janvier 2016 présentées dans le document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux repris au 20.1.6. du présent Document de référence sans réserves ni observations.

À Neuilly-sous-Clermont, le 27 octobre 2016  
Danielle Roturier – Présidente du Directoire



## 2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

### 2.1. Commissaires aux Comptes titulaires

FIDUCIAIRE METROPOLE AUDIT,  
représenté par Monsieur Arnaud BIRLOUEZ  
Adresse : 26, boulevard du Général de Gaulle – 59100 Roubaix  
Date de première nomination : 30/01/2015  
Fin de mandat : AGO statuant sur l'exercice clos au 31/07/2020

DFM EXPERTISE & CONSEIL,  
représenté par Monsieur Olivier DESBORDES  
Adresse : 50 rue Castagnary – 75015 Paris  
Date de première nomination : 30/01/2004  
Fin de mandat : AGO statuant sur l'exercice clos au 31/07/2021

Membre de la Compagnie régionale  
des commissaires aux comptes de Douai

Membre de la Compagnie régionale  
des commissaires aux comptes de Paris

La durée du mandat des Commissaires aux Comptes titulaires est de six exercices.

### 2.2. Commissaires aux Comptes suppléants

ADEQUACY  
Adresse : 5, rue du Pont d'Achelle – 59910 BONDUES  
Date de première nomination : 30/1/2015  
Renouvellement : 2021  
Echéance : AGO statuant sur l'exercice clos au 31/07/2020

SEREG  
Adresse : 140, rue du faubourg Saint Honoré – 75008 PARIS  
Date de première nomination : 28/01/2010  
Renouvellement : 2022  
Echéance : AGO statuant sur l'exercice clos au 31/07/2021

La durée du mandat des Commissaires aux Comptes suppléants est de six exercices.

### 2.3. Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés

Les mandats de la société NSK FIDUCIAIRE, Commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Jean-Marc BORDJIA, Co-commissaire aux comptes suppléant, arrivés à expiration à l'AGO statuant sur les comptes clos au 31 juillet 2014, n'ont pas été renouvelés.



### 3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

Les informations financières historiques sélectionnées par la Société et figurant ci-dessous sont extraites des comptes consolidés au 31 janvier 2016 comparés au 31 janvier 2015, aux 31 juillet 2015, 31 juillet 2014 retraités, 31 juillet 2013.

En milliers d'euros	31/07/2016 12 mois	Variation 2016-2015	31/01/2016 (6 mois)	31/01/2015 (6 mois)	Variation 6 mois	31/07/2015 (12 mois)	Variation 2015-2014	31/07/2014 (12 mois)	Variation 2014-2013	31/07/2013 (12 mois)
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>73 126</b>	<b>2,7%</b>	<b>35 720</b>	<b>35 231</b>	<b>1,4%</b>	<b>71 195</b>	<b>-0,3%</b>	<b>71 409</b>	<b>-5,6%</b>	<b>75 671</b>
<i>Dont Produits à marque propre</i>	45 113	3,4%	21 256	21 666	-1,9%	43 610	-2,6%	44 776	-4,7%	46 981
% CA	61,7%		59,5%	61,5%		61,3%		62,7%		62,1%
<i>Dont Distribution/Location / Prestation</i>	28 013	1,6%	14 464	13 565	6,6%	27 585	3,6%	26 633	-7,2%	28 690
% CA	38,3%		40,5%	38,5%		38,7%		37,3%		37,9%
<i>Dont Chiffre d'affaires Export</i>	7 850	1,4%	3 878	4 020	-3,5%	7 738	21,2%	6 387	-14,6%	7 477
% CA	10,7%		10,9%	11,4%		10,9%		8,9%		9,9%
<b>Marge brute (note 1)</b>			<b>13 178</b>	<b>14 949</b>	<b>-11,8%</b>	<b>29 520</b>	<b>-0,4%</b>	<b>29 631</b>	<b>0,9%</b>	<b>29 357</b>
% CA			36,89%	42,43%	-13,1%	41,46%	-0,1%	41,49%	7,0%	38,80%
<b>EBITDA (note 2)</b>			<b>1 682</b>	<b>2 265</b>	<b>-25,7%</b>	<b>4 050</b>	<b>-30,2%</b>	<b>5 800</b>	<b>19,6%</b>	<b>4 850</b>
% CA			4,7%	6,4%		5,7%		8,1%		6,4%
<b>Résultat opérationnel (note 3)</b>			<b>805</b>	<b>1 281</b>	<b>-37,2%</b>	<b>3 348</b>	<b>-15,9%</b>	<b>3 983</b>	<b>14,3%</b>	<b>3 485</b>
% CA			2,25%	3,64%	-38,0%	4,70%	-15,7%	5,58%	21,1%	4,61%
<i>Dont produits à marque propre</i>			833	1 711	-51,3%	3 424	-27,7%	4 736	26,9%	3 731
<i>Dont Distribution / Location / Prestation</i>			-30	-430	-93,0%	-1 167	55,0%	-753	146,9%	-305
Résultat avant impôt			735	1 191	-38,3%	3 052	-17,0%	3 676	16,6%	3 154
<b>Résultat net part du Groupe</b>			<b>634</b>	<b>862</b>	<b>-26,5%</b>	<b>2 473</b>	<b>-3,1%</b>	<b>2 553</b>	<b>16,2%</b>	<b>2 197</b>
<i>Marge nette</i>			1,77%	2,45%	-27,5%	3,47%	-2,8%	3,58%	23,1%	2,90%
<b>Capitaux propres totaux (1) (note 4)</b>			<b>28 765</b>	<b>28 341</b>	<b>1,5%</b>	<b>28 604</b>	<b>11,8%</b>	<b>25 578</b>	<b>9,2%</b>	<b>23 418</b>
<i>Passif financier non courant</i>			2 029	2 347	-13,5%	2 301	14,9%	2 003	-17,3%	2 422
+ <i>Passif financier courant</i>			7 824	10 268	-23,8%	7 470	-12,3%	8 520	-8,5%	9 311
= <i>Dettes financières (2)</i>			9 853	12 615	-21,9%	9 771	-7,1%	10 523	-10,3%	11 733
<i>Trésorerie et équivalents (3)</i>			3 337	3 278	1,8%	2 792	76,6%	1 581	-18,2%	1 932
<i>dont Valeurs mobilières de placement</i>			-	-		-		60		7
<i>dont Disponibilités</i>			2 561	1 299		1 850		1 521		1 925
<i>dont Instruments de Trésorerie</i>			776	1 979		942		-		-
<b>Endettement net (2)-(3) = (4)</b>			<b>6 516</b>	<b>9 337</b>	<b>-30,2%</b>	<b>6 979</b>	<b>-22,0%</b>	<b>8 942</b>	<b>-8,8%</b>	<b>9 801</b>
<b>Gearing (4) / (1)</b>			<b>22,7%</b>	<b>32,9%</b>	<b>-31,2%</b>	<b>24,4%</b>	<b>-30,2%</b>	<b>35,0%</b>	<b>-16,5%</b>	<b>41,9%</b>
Capacité d'autofinancement			1 392	1 849		3 672		4 122		3 394
Variation nette des actifs et passifs courants			-66	-3 209		-1 097		-815		-991
Flux de trésorerie provenant										
Des activités opérationnelles			1 326	-1 360		2 575		3 307		2 403
Des activités d'investissements			-384	-684		-38		-924		-1 045
Des activités de financement			-213	-155		-1 939		-1 743		-1 848
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie			729	-2 199		598		640		-490
Trésorerie et équivalents en début de période			-4 786	-5 384		-5 384		-5 975		-5 526
Trésorerie et équivalents en fin de période			-4 057	-7 583		-4 786		-5 335		-6 016

(Note 1) Marge brute = Chiffre d'affaires - Achats consommés

(Note 2) Ebitda = Résultat opérationnel Euromedis Groupe consolidé

+ Quote Part de résultats mis en équivalence

+ Dotation aux amortissements

+ Retraitements d'éléments non récurrents du résultat opérationnel.

(Note 3) Résultat opérationnel (Avant quote-part des résultats mis en équivalence).

(Note 4) Capitaux propres totaux - La différence entre capitaux propres totaux et part du Groupe n'est pas significative.

Le Gearing est présenté après retraitement (i) du parc des véhicules en location financière, (ii) de la couverture à terme de change. Retraité de l'impact de la juste valeur sur les instruments de couverture de change : gearing au 31 juillet 2015 = 28%.

Les chiffres au 31 juillet 2014 sont présentés, aux fins de comparabilité, retraités de la cession de PHARMAREVA en juin 2015.

Une analyse du chiffre d'affaires par activité est présentée au paragraphe 6.1

## 4. FACTEURS DE RISQUE

Le Groupe a procédé à une revue des risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés. L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que la liste des risques présentée au présent chapitre 4 n'est pas exhaustive et que d'autres risques, inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée, à la date d'enregistrement du présent Document de référence, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et/ou son développement, peuvent exister ou pourraient survenir. Le Groupe n'identifie pas, à ce jour, de stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur ses opérations.

Les risques que le Groupe estime comme les plus significatifs sont les suivants :

Type de risque :	Renvoi au : §
Commercial	4.1.1.
Fournisseurs	4.1.2.
Risques liés aux restrictions budgétaires des dépenses de Santé en France	4.1.3.
Gestion des stocks	4.1.4.
Liquidité	4.2.1.
Change	4.2.3.
Matières premières	4.2.5.

### 4.1. Risques liés à l'activité du Groupe

#### 4.1.1. Risques commerciaux

Le Groupe constate une concentration de sa clientèle hospitalière et de collectivités médicales.

Ceci induit une tendance à la concentration des appels d'offres avec maintien de la pression sur les prix et les marges. Cette pression sur les prix est un fait que le Groupe connaît depuis de longues années et illustre le caractère hautement concurrentiel des activités du Groupe dans un contexte de réduction de coût des dépenses de Santé et alors que le chiffre d'affaires de LABORATOIRES EUROMEDIS, l'entité principale, est réalisé pour l'essentiel sur appels d'offres. Cette évolution expose le groupe à la perte potentielle d'appels d'offre de taille significative, qui peuvent porter sur la clientèle hospitalière de LABORATOIRES EUROMEDIS, ainsi qu'à une pression sur les prix liée au pouvoir de négociation de ces acteurs en nombre limité.

Le Groupe répond à ces contraintes en répondant à des appels d'offres de grande ampleur, tout en diversifiant à la fois ses réseaux de distribution et ses segments de clientèle, comme cela est présenté notamment dans le présent Document de référence en synthèse page 4 et au chapitre 7.

Par exemple, le Groupe mène des efforts réguliers pour diversifier sa clientèle en France auprès notamment des cliniques privées, des centres de soins, des fondations, des pharmacies, et auprès de plus de 1.800 revendeurs de matériel médical.

	31.7.2013 12 mois	31.7.2014 12 mois	31.7.2015 12 mois	31.1.2015 6 mois	31.1.2016 6 mois
1er Client	3,0%	1,5%	1,6%	1,6%	2,6%
5 premiers Clients	8,5%	6,0%	5,0%	5,3%	6,4%
10 premiers Clients	12,1%	9,5%	8,2%	8,6%	9,5%
20 premiers Clients	17,0%	14,5%	12,5%	13,6%	13,7%
50 premiers Clients	25,5%	23,1%	21,0%	22,4%	22,0%

L'on constate sur la période une tendance marquée, en base annuelle, de baisse de la contribution des 5, 10, 20 et 50 premiers clients au chiffre d'affaires consolidé depuis le 31 juillet 2013, montrant une diminution du risque de dépendance du Groupe vis-à-vis de ses principaux clients composés de CHU, de distributeurs de matériels médicaux et revendeurs, d'associations (par exemple Médecins sans Frontières).

Comme indiqué au 6.2.1.2 du présent Document de référence, les réductions de coûts des dépenses de Santé s'inscrivent dans un contexte de (i) besoins en progressions liés au vieillissement de la population avec une espérance de vie en augmentation et (ii) une augmentation corrélative des besoins de médicalisation plus particulièrement en fin de vie. Le 6.2.1.1. montre que les dépenses globales de Santé en France, dans les pays d'Europe et aux Etats-Unis sont en progression constante.

L'Export représente près de 11% du chiffre d'affaires en année pleine.

La baisse du chiffre d'affaires consolidé de 0,3% enregistrée à l'exercice clos au 31 juillet 2015 est due à :

- la répercussion de la baisse des matières premières dans les prix d'achats et de vente chez LABORATOIRES EUROMEDIS,
- à la poursuite de la baisse enregistrée sur la gamme de Gants en raison d'une perte partielle de lots sur appels d'offres auprès de deux clients que le Groupe continue d'approvisionner sur d'autres gammes ;
- à la concentration des clients hospitaliers, sous l'effet des mesures visant à optimiser les dépenses de Santé.

Elle s'explique aussi par la baisse de chiffre d'affaires enregistrée dans la filiale BIOMAT, non compensée par la progression de la filiale PARAMAT (23,7 M€ de CA au 31 juillet 2015 par rapport à 22,6 M€ à l'exercice précédent), ni par le premier chiffre d'affaires de 2,3 M€ de sa filiale MEDICAL CENTER.

La progression du chiffre d'affaires consolidé au 31 juillet 2016 de 2,7% dont 3,4% sur les produits à marque propre valide les efforts commerciaux du Groupe.

Le Groupe estime son risque de dépendance par rapport aux principaux clients maîtrisé.

#### 4.1.2. Risques liés aux fournisseurs

Poids des principaux fournisseurs sur les trois derniers exercices :

Le Groupe compte environ 500 fournisseurs réguliers et aussi souvent que possible deux fournisseurs par type de produits.

Les fournisseurs de LABORATOIRES EUROMEDIS (Produits à marque propre) sont basés principalement en Asie, avec lesquels les relations durent depuis parfois vingt à trente années. Ils sont soumis à un risque de fluctuation de matières premières notamment pour le latex, le coton et les produits pétroliers.

La gestion de ce risque est évoquée au § 4.2.5. du présent Document de référence.

Les fournisseurs de PARAMAT (Distribution) sont principalement basés en Europe. Les produits de la centrale d'achat MEDICAL CENTER sont importés majoritairement d'Asie du Sud-Est.

En % des achats :

	31.7.2013 12 mois	31.7.2014 12 mois	31.7.2015 12 mois	1.1.2016 6 mois
Fournisseurs asiatiques	51,00%	75%	78%	76%
Fournisseurs européens	49,00%	25%	22%	24%
Total	100%	100%	100%	100%

Les nouveaux produits (gants de chirurgie, casaques notamment) n'augmentent pas le nombre de fournisseurs. Les fournisseurs de cathéters, produits qui connaissent un vif succès, sont basés en Europe.

Comme indiqué au § 4.2.5. il est possible de répercuter auprès de la clientèle du Groupe les variations de prix subies par les fournisseurs, à condition de faire preuve de la réactivité suffisante.

La proximité avec les fournisseurs, notamment en Asie, et la pérennité des relations avec eux est jugée indispensable par le Groupe pour une relation efficace.

Au niveau contractuel, EUROMEDIS GROUPE et ses filiales ne signent pas d'engagement de volume. Les conditions tarifaires sont renégociées tous les quatre mois, sauf en cas de variation importante des devises ou des matières premières.

Les fournisseurs de produits fabriqués sous la marque EUROMEDIS (avec le label CE) sont audités une fois par an par les responsables produits des LABORATOIRES EUROMEDIS.

L'échéancier des dettes fournisseurs de 12,1 M€ est détaillé en note 3.14 de l'annexe des comptes consolidés au 31 juillet 2015 et montre que 49% de l'encours est payé à plus de 60 jours et 51% à moins de 60 jours.

#### 4.1.3. Risques liés aux restrictions budgétaires des dépenses de Santé en France

**Comme indiqué au 6.2.1.2. la progression du vieillissement de la population et l'augmentation corrélative des besoins médicaux conduisent les pouvoirs publics à maîtriser autant que possible les dépenses de Santé en France.** Le Groupe répond à des besoins de dispositifs médicaux (DM) en progression, mais leur prise en charge par les organismes sociaux conduit à des restrictions budgétaires des hôpitaux et des collectivités médicales.

Ces restrictions budgétaires ne portent pas sur l'ensemble des produits de la gamme du Groupe. Par exemple, ces restrictions chez BIOMAT portent sur le gros matériel de bloc opératoire et non sur de petits produits, et concernent un nombre limité de gammes chez LABORATOIRES EUROMEDIS et PARAMAT.

Pour répondre à ce risque, le Groupe diversifie ses clients, ses gammes de produits à des prix aussi compétitifs et ciblant des besoins aussi fondamentaux que possible, en densifiant sa présence sur le territoire avec les magasins PARAMAT, adhérents ou intégrés.

Il existe un risque de limitation accrue des remboursements, mais le Groupe, ne sachant sur quel type de produits vont porter ces limitations, ne peut en mesurer l'impact sur son activité.

Par exemple, le Groupe constate des baisses de remboursement sur des produits et prestations dont les dépenses sont en forte croissance (respiratoire, oxygène et pression positive continue, perfusion, nutrition, insulinothérapie) sans qu'il soit impacté car le Groupe n'est pas présent sur ces activités. Le Groupe constate aussi la volonté des pouvoirs publics d'améliorer la prise en charge de certains produits comme les prothèses mammaires sans reste à charge pour les assurées, mais n'est pas non plus concerné par cette politique puisqu'il ne commercialise pas ces produits.

Par exemple en 2008 la location d'un lit en EHPAD, facturée par PARAMAT 14 € la semaine, a été ramenée à 5 € par semaine. De telles baisses sont exceptionnelles. Actuellement, une réduction de remboursement des matelas en mousse viscoélastique va avoir un impact de 1,13% un chiffre d'affaires de 460 k€.

Pour l'activité Distribution, la filiale PARAMAT a signé en 2003 la nouvelle convention nationale de la Liste des Produits et Prestations Remboursées (L.P.P.R) lui permettant de commercialiser les produits prescrits et de proposer les prestations prises en charge par les Caisses Régionales d'Assurance Maladie aux personnes handicapées ou dépendantes.

Le chiffre d'affaires réalisé auprès des particuliers par PARAMAT est facturé à la Sécurité sociale et remboursé directement par la Sécurité sociale à PARAMAT. Le chiffre d'affaires réalisé auprès des Ehpad est facturé auprès des Ehpad qui gèrent ensuite leur enveloppe budgétaire avec l'Etat.

La nomenclature de la L.P.P.R. est en constante évolution, car elle suit les évolutions des produits disponibles sur le marché.

Pour être inscrit sur la L.P.P.R., le service médical rendu par le produit ou la prestation doit être préalablement évalué par la Commission Nationale d'Evaluation des dispositifs médicaux et des technologies de santé (CNEDIMTS) dépendant de la Haute Autorité de Santé (HAS).

Le Ministère de la Santé, via le Comité Economique des Prestations de Santé (CEPS) fixe le taux de remboursement de chaque produit ou prestation en fonction du service médical rendu.

Une convention Tiers payant a été signée en juillet 2015 et mise en application au 1<sup>er</sup> juin 2016, entre l'Union Nationale des Prestataires de Dispositifs Médicaux (UNPDM qui regroupe 10.000 pharmacies d'officine, 650 prestataires de proximité et 150 grossistes en matériel de Maintien à Domicile), le Syndicat National des Prestataires de Santé à Domicile (SYNALAM qui groupe 110 sociétés), le Ministère de la Santé et le Ministère des Finances, visant, dans la continuité de la convention signée en 2003, à :

- a. une concertation sur les évolutions des remboursements de produits et de prestations, cette évolution tendant vers une réduction compte tenu de l'augmentation des besoins à prendre en charge pour une population de plus en plus nombreuse ;
- b. un renforcement de l'encadrement chez les prestataires ;
- c. une interdiction de publicité pour les produits remboursés ;
- d. la mise en place de transmissions électroniques de données par SESAME VITALE permettant aux prestataires de dispositifs médicaux de réduire les temps de traitement des pièces justificatives et accélérant les délais de remboursement susceptibles d'être ramenés à six jours alors qu'ils sont de 20 jours actuellement.

Le Groupe estime au 31 juillet 2015 et au 31 janvier 2016 qu'environ 12% du chiffre d'affaires de ses deux plus grandes entités (chiffre d'affaires de ces entités en produits remboursables, rapporté au chiffre d'affaires consolidé) entre dans le cadre de la L.P.P.R. Le groupe s'estime donc peu exposé au risque de baisse du taux de remboursement.

#### **4.1.4. Risques liés à la gestion des stocks**

L'expiration de la date de péremption et la perte sur stocks constituent un risque significatif dans le type d'activité réalisée par le Groupe.

La société EUROMEDIS GROUPE s'est dotée des moyens nécessaires pour optimiser la gestion des stocks (ERP Générax pour les produits à marque propre en cours de déploiement sur la distribution).

Actuellement les stocks sont contrôlés par les responsables des magasins et par les responsables régionaux pour la distribution et par la Direction Générale des Laboratoires Euromedis pour les produits à marque propre.

#### **4.1.5. Risques liés à la défaillance d'un produit**

La distribution d'un produit défectueux peut provoquer un problème de santé publique car le Groupe, par sa filiale LABORATOIRES EUROMEDIS, prend en charge la responsabilité des produits et de leur bonne utilisation vis-à-vis du consommateur final du fait de son propre marquage CE. Cette prise en charge se matérialise par la diffusion de fiches techniques et de manuels d'utilisation des produits que tout utilisateur doit respecter. Les autres aspects de responsabilité sont couverts par l'assurance responsabilité civile du Groupe.

Une procédure spéciale de contrôle en amont et en aval de la réception des produits en particulier provenant d'Asie, permet de vérifier le respect des caractéristiques des cahiers de charge établis entre les fournisseurs et LABORATOIRES EUROMEDIS.

Ces contrôles portent en particulier sur les gants d'examen, mais aussi sur une grande partie de produits sensibles comme les perfuseurs, les poches à urine, les compresses, les blouses etc...

Ces procédures ont permis au Groupe de stopper des produits qui ne répondaient pas à ses critères et à ses cahiers des charges et ont fait l'objet d'un retour au fournisseur.

Ces dispositions permettent de procéder à la libération des produits avec une garantie dans la sécurité de leur utilisation car elles sont complétées par les rapports de contrôle de nos fournisseurs, ce n'est que la réconciliation de tous ces documents qui permet au Groupe de libérer les produits et garantir que leur utilisation sera la plus sécurisée possible.

Si une défaillance technique est liée à la production, le Groupe peut se retourner contre son fournisseur en cas de mise en cause de ses produits. Le Groupe n'a jamais eu à engager d'action de cette nature contre ses fournisseurs.

Malgré cela, pour faire face au risque de défaillance d'un produit, le Groupe a souscrit une assurance responsabilité civile couvrant l'après mise en circulation des produits.

Les assurances contractées par le Groupe couvrent les sinistres, les dommages corporels, matériels, immatériels, les biens confiés, les atteintes à l'environnement, les frais de retrait, de dépose et repose, les biens livrés, la responsabilité civile exploitation, la responsabilité civile du fait des biens livrés, la franchise.

Sont exclus les dommages occasionnés par les guerres, les épidémies, les phénomènes climatiques et sismiques, causés par des armes ou engins destinés à exploser, par des combustibles nucléaires, par des aéronefs,....

Depuis sa création, le Groupe n'a jamais eu recours à cette assurance.

Le détail des risques couverts est repris au § 4.4 du présent Document de référence.

#### **4.1.6. Risques liés à la croissance interne et externe**

##### *Croissance interne :*

Le Groupe concentre ses ressources sur son cœur d'activité et sur les gammes à valeur ajoutée, ce qui peut le conduire à vendre des participations jugées au fil temps non stratégiques, comme par exemple celle détenue dans PHARMAREVA cédée le 26 juin 2015. Ces cessions peuvent impacter la croissance du Groupe.

La progression organique, de 2,7% en consolidé au 31 juillet 2016, ne fait pas courir de risque significatif au Groupe en termes de croissance interne. L'équipe de Direction a su gérer depuis la création du Groupe en 1985 une progression significative de ses ventes : de 1,2 million d'euros de chiffre d'affaires au 31 juillet 1986 à 71,2 millions d'euros au 31 juillet 2015, soit une multiplication par 59 au cours des 30 dernières années.

##### *Croissance externe :*

Le Groupe a procédé à 32 croissances externes depuis sa création.

L'absence de croissances externes depuis plus de huit ans limite le risque lié aux acquisitions potentielles.

Toutefois, le Groupe pourrait finaliser dans les prochains mois des acquisitions aux fins de compléter son offre. Ces acquisitions pourraient élever le risque inhérent à l'entrée de nouvelles filiales dans le périmètre, essentiellement par des délais plus longs que prévu d'intégration des équipes, de mise en place de synergies des gammes et des systèmes de gestion.

## 4.2. Risques de marchés

Les informations fournies sur les risques financiers requis par IFRS 7 sont fournies aux § 4.2.1 à 4.2.6 du présent Document de référence et sont couvertes par le rapport d'audit pour les informations présentées au 31 juillet 2015, par le rapport de revue limitée pour les informations présentées au 31 janvier 2016, et font partie intégrante des états financiers.

### 4.2.1. Risques de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe ne puisse faire face aux besoins générés par son activité. Comme indiqué en note 2.21 de l'annexe des comptes consolidés au 31 juillet 2015, le Groupe gère son risque de liquidité en s'assurant de l'existence de lignes de crédits court et moyen terme suffisantes au regard de son activité et des variations qu'entraîne celles-ci en matière de besoin en fonds de roulement et de remboursement des échéances.

Passif financier consolidé au 31 janvier 2016 (en k€) :

Ventilation des échéances des emprunts et dettes financières au 31 janvier 2016 :	Moins d'un an	Plus d'un an	Total
Emprunts contractés	218	551	769
Intérêts courus sur emprunts	-	-	-
Emprunts crédits-baux immobiliers	118	925	1.043
Emprunts location financière	-	-	-
Emprunts locations véhicules	355	553	908
Soldes créditeurs de banques	4.315	-	4.315
Avances/cessions de créances	2.292	-	2.292
Crédits de trésorerie	-	-	-
Intérêts courus sur soldes de banques	11	-	11
Autres dettes financières	515	-	515
Instruments de couverture	-	-	-
<b>Total emprunts et dettes financières diverses</b>	<b>7.824</b>	<b>2.029</b>	<b>9.853</b>

Les soldes créditeurs des banques se répartissent notamment entre :

- Les découverts autorisés d'un maximum total de 6,7 millions € auprès de sept établissements bancaires et utilisés à hauteur de 4,3 millions € au 31 janvier 2016.
- Une enveloppe de mobilisation de créances auprès de la BPI pour un montant maximum de 4,9 millions €, à l'émission des factures auprès des hôpitaux. Au 31 janvier 2016 cette enveloppe de mobilisation de créances était utilisée à hauteur de 2,3 millions €, laissant une capacité d'utilisation de 2,6 millions €.

LABORATOIRES EUROMEDIS n'a plus recours à l'escompte.

Le besoin en fonds de roulement du Groupe est évalué par entité, à partir des ventes et des achats prévisionnels du budget annuel ré estimé tous les mois. Une situation mensuelle est produite présentant des données d'exploitation, d'endettement et de trésorerie qui, rapprochée des budgets internes, permet de vérifier que les ressources sont suffisantes pour faire face aux différentes échéances.

Les agrégats composant le besoin en fonds de roulement sont les suivants :

	31/7/2015	% CA
Stocks (1)	14.082 k€	20%
Clients et autres (2)	18.933 k€	27%
Fournisseurs (3)	15.087 k€	21%
Besoin en fonds de roulement (1+2-3)	18.826 k€	26%

Le Groupe négocie et obtient régulièrement le renouvellement et l'augmentation de ses différents concours bancaires à court terme, et dispose ainsi des ressources nécessaires à son exploitation.

Le Groupe dispose d'une ouverture de crédit import de 14 050 k€ répartie en huit établissements bancaires et utilisée en quasi-totalité.

Le tableau en § 4.2.1 montre que les passifs financiers à moins d'un an s'élèvent à 7.824 k€ € à comparer à une trésorerie, hors instruments de couverture, de 2.561 k€. Les caractéristiques de certains de ces emprunts sont décrites en 4.2.1.1.

Pour mémoire, un crédit-bail immobilier d'un montant de 1.500.000 € a été obtenu et mis en place en septembre 2011 pour financer un nouvel entrepôt à Neuilly sous Clermont, au terme du remboursement des engagements financiers contractés par le Groupe sur d'autres actifs immobiliers.



Pour maîtriser son risque de liquidité, le Groupe peut renouveler certains de ses passifs financiers :

- les emprunts du Groupe mentionnés au tableau en § 4.2.1 s'élèvent à 769 k€ au 31 janvier 2016. Le Groupe rembourse régulièrement ses emprunts, ce qui lui permet de recharger ses passifs financiers si nécessaire.
- Une attention particulière est portée par le Groupe à la baisse du ratio d'endettement (cf § 9.2).

Au 31 janvier 2016, le Groupe dispose de ressources non utilisées d'un montant total de 5 millions € détaillées au § 10.6 du présent Document de référence. Ce montant est supérieur à l'utilisation mensuelle de trésorerie du Groupe telle qu'anticipée puis observée sur l'exercice clos au 31 juillet 2016, oscillant entre 3,7 M€ et 4,6 M€ tel que constaté.

La mobilisation de créances auprès de la BPI aura représenté un montant mensuel compris entre 1,6 M€ et 3 M€ sur l'exercice clos au 31 juillet 2016. Ces créances proviennent de montants dus par des hôpitaux français. Aucune défaillance n'a été constatée par le Groupe en trente ans sur ces créances. Lorsqu'un retard de paiement est constaté, la dette est transférée au Groupe qui rembourse la BPI et comptabilise alors une créance client.

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité. Il considère maîtriser ce risque de liquidité et être en mesure de faire face à ses échéances à moins d'un an dans les douze prochains mois, sans financements complémentaires par rapport aux financements disponibles, hormis les financements mobilisables pour d'éventuelles croissances externes.

#### 4.2.1.1. Risque lié au remboursement des emprunts

Le tableau ci-dessous présente les conditions des principaux emprunts contractés par le Groupe au 31 juillet 2015 et au 31 janvier 2016. Aucun de ces emprunts n'est assorti de covenants bancaires

Caractéristiques des titres émis ou des emprunts contractés	Échéances	Date	Taux	Nominal	Capital restant dû au 31 Jul 2015	Capital restant dû au 31 Janv 2016	A moins d'un an	A plus d'un an	Existence ou non d'une couverture
OSEO - Refinancement	2017	juil-10	3,88% fixe	500 000	211 650	160 260	105 805	54 455	Pas de couverture
Extension de site	2020	oct-08	1,54% fixe	179 000	91 800	83 497	52 174	31 323	Pas de couverture
BPI - Investissement	2021	oct-14	1,04% fixe	400 000	400 000	400 000	0	400 000	Pas de couverture
<i>Total des emprunts</i>						643 757			
Euromedis Italie					159 542	125 286	60 000	65 286	
<b>TOTAL</b>				<b>1 079 000</b>	<b>862 992</b>	<b>769 043</b>	<b>217 979</b>	<b>551 064</b>	

Le prêt de 400.000 € sur 7 ans consenti dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir de la BPI, au taux effectif global de 1,2% l'an, comprend un différé d'amortissement du capital de 8 trimestres pendant lequel les intérêts sont payés chaque trimestre, suivi de 20 versements trimestriels commençant le 31/1/2017 et le dernier le 31/10/2021. Ce prêt a été souscrit aux fins de financer l'ERP de la filiale PARAMAT.

Tout remboursement anticipé fera l'objet d'une indemnité de 5% du capital remboursé.

Le prêteur pourra prononcer l'exigibilité totale du prêt en cas notamment de :

- défaut de paiement total, exact, et à bonne date d'une échéance,
- cession ou remise en garantie sans accord préalable du prêteur de tout ou partie des actions, parts ou droits de votes de la société emprunteuse ou l'une de ses filiales,
- cessation ou changement d'activité, ou sinistre total ou partiel.

Au 31 janvier 2016 :

- les lignes de crédit à la disposition du Groupe (découverts bancaires) s'élèvent à 6,7 millions d'euros tel qu'indiqué au 4.2.1.
- sur un total de 643.757 € de capital restant dû au titre des emprunts, 160.260 € représente le solde des emprunts que le Groupe a contracté aux fins de rembourser 50% de l'emprunt obligataire de 4,7 M€ émis en 2005.

Les découverts financent les créances clients, dont le profil est évoqué au § 4.2.6. du présent document de référence, ainsi que les stocks nécessaires à une gamme large.

#### 4.2.1.2. Risque lié au poids des nantissements et cautions

Le Groupe, à la date d'enregistrement du présent Document de référence, n'a aucun nantissement ni caution en cours.

#### 4.2.2. Risques de taux d'intérêt

Le risque de taux provient directement des conditions des emprunts que le Groupe a contractés et des placements qu'il a réalisés.

Le Groupe utilise des financements à taux variables (Euribor) pour ses concours court terme, et à taux fixes pour ses emprunts. Les lignes de crédit à disposition du Groupe (découverts bancaires et avances BPI) représentent un total de 11,6 M€ au 31 janvier 2016, dont 6,6 M€ étaient utilisés à cette date. Elles sont à taux variables (Euribor 1 mois ou 3 mois). En cas de variation des taux d'un point, l'impact sur les résultats serait de 65 k€ hors effet de l'impôt.

### 4.2.3. Risque de change

Le Groupe réalise l'essentiel de ses achats de marchandises en Asie et supporte donc un risque de change lié à l'évolution du cours des devises, essentiellement le dollar américain.

Afin de sécuriser ses marges et ne pas être pénalisé par les fluctuations importantes du dollar US, le groupe a couvert ses achats en devise compte tenu de la visibilité dont il dispose sur ses achats dont les besoins moyens mensuels sont évalués à 2,2 millions USD..

Pour répondre à ses marchés (appels d'offres), le groupe se fixe un cours pivot (base pour la fixation des prix de vente) révisé une à plusieurs fois dans l'année en fonction de l'évolution de la devise. Le prix appréhendé en appel d'offre en cours de référence est fixé à la date de l'appel d'offre avec une durée de 1 an à 3 ans. Ce prix peut être réajusté en cours d'année en cas de fluctuation significative ou exceptionnelle.

Au 31 juillet 2015, le montant total des achats de dollars effectués par le Groupe au cours de l'exercice est 26,8 millions USD. A cette même date, le montant des positions d'achats à terme s'élève à 18,7 millions USD.

Au 31 janvier 2016, les positions ouvertes s'élèvent à 19,8 millions USD et les échéances s'étalent de février à décembre 2016 :

En euros	A moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Supérieur à 5 ans
Passifs financiers			
Actifs financiers			
Position nette avant gestion			
Hors bilan	19.800.000 USD		
Position nette après gestion			

Au 31 janvier 2016, les achats en devises (dollar) du Groupe sont couverts au moyen de deux mécanismes :

- Achats à terme de dollar, avec le montant de 19,8 millions USD en position ouvertes,
- Puts sur USD.

A cette même date :

- la réévaluation Mark to Market des positions de couverture à cette date, conduit à évaluer un écart positif de juste valeur de 660 k€, imputé en capitaux propres,
- La réévaluation des puts sur USD conduit à constater un écart positif de 16 k€ entre leur réévaluation au 31 janvier 2016 de 116 k€ et celle au 31 juillet 2015 de 100 k€.

Les dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur ; les coûts de transaction attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus.

Les instruments financiers dérivés qui sont désignés comme instruments de couverture sont classés par catégorie en fonction de la nature du risque couvert. Ils sont classés en couverture de flux de trésorerie. Ainsi, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est directement enregistrée en contrepartie des autres éléments du résultat global. Ces montants sont reclassés en compte de résultat symétriquement en mode de comptabilisation des éléments couverts, soit au niveau du résultat opérationnel s'agissant de couverture d'opérations commerciales

La partie inefficace de la couverture est affectée en compte de résultat.

(cf. informations fournies au § 2.11 et § 3.34 des données historiques consolidées au 31 juillet 2015 et au § F-2 des états financiers semestriels consolidés condensés au 31 janvier 2016).

Pour déterminer la juste valeur (MTM) au 31 janvier 2016 (comme au 31 juillet 2015) de ces instruments de couverture, la société a obtenu à la date de clôture, le cours d'achats à terme de devise qui serait obtenu à la date de clôture avec des échéances équivalentes. Ainsi, la société peut déterminer l'écart de juste valeur entre le cours d'achat à terme à la souscription et celui à la clôture.

Le Groupe surveille quotidiennement sa politique de couverture de change afin de limiter son exposition et consulte à cet effet ses partenaires bancaires et leur salle de marché.



Le tableau présenté en 4.1.2. est repris afin de montrer l'importance des achats en devise en Asie:

	31.7.2013 12 mois	31.7.2014 12 mois	31.7.2015 12 mois	1.1.2016 6 mois
Fournisseurs asiatiques	51,00%	75%	78%	76%
Fournisseurs européens	49,00%	25%	22%	24%
Total	100%	100%	100%	100%

Le Groupe réalise l'essentiel de ses achats de marchandises en Asie et supporte donc un risque de change lié à l'évolution du cours des devises, essentiellement le dollar américain. Le Groupe possède à des achats à terme de devises et est en lien avec ses partenaires bancaires pour réaliser toutes formes de couverture de change et réduire son exposition au risque de change. Le Groupe peut être par ailleurs amené à mettre en place des stratégies optionnelles simples (achat d'options) pour couvrir des expositions futures.

La politique de couverture de change n'a pas changé par rapport aux exercices précédents.

Le Groupe est couvert en partie selon ses besoins en devises qui s'élèvent en moyenne à 2,2 millions de dollars par mois.

L'évaluation du cours à terme (Mark to Market) sur la base des contrats passés avec les organismes financiers a conduit à évaluer un écart positif de juste valeur de K€ 942 sur la couverture en flux de trésorerie. Elle a été comptabilisée en trésorerie à l'actif du bilan.

En conséquence, le risque de change porte principalement sur la part des achats des marchandises non couverts. En 2014/2015, 17 % des achats en devises n'étaient pas couverts.

Aussi, en cas de hausse moyenne de 0,1 dollar US de la devise sur l'exercice et en considérant que le groupe réviserait ses prix de vente après 6 mois, le résultat (avant impôt) subirait un impact négatif d'environ 171 K€.

#### 4.2.4. Risque action

Les actions propres détenues résultent exclusivement du contrat de liquidité confié à une entreprise d'investissement.

Elles sont enregistrées dans les comptes consolidés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux.

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement est constitué, principalement, de SICAV et Fonds Communs de Placement sans composante actions. Les variations de juste valeur sont constatées au compte de résultat.

Le Groupe n'utilise pas d'instruments de couverture pour couvrir ces positions.

Des données chiffrées concernant la composition du capital et les actions propres sont reprises en 3.15 des informations complémentaires des annexes aux comptes consolidés clos au 31 juillet 2015.

#### 4.2.5. Risque sur matières premières

Pour gérer valablement le risque matières premières, le Groupe tente d'apprécier l'exposition à ce risque et d'appréhender les conséquences effectives et probables des fluctuations de cours. Les principales matières premières utilisées dans les produits du Groupe sont le latex, le coton, les dérivés du pétrole, la pâte à papier.

Les conditions tarifaires des contrats d'approvisionnement en matières premières (prix fixe ou prix indexé, etc.) s'effectuent sur un produit fini incluant les matières premières.

Les contrats passés avec les clients permettent le plus souvent de répercuter aux clients les évolutions des prix d'achats des matières premières dans un délai de 3 à 4 mois.

La gestion du risque matières premières est réalisée au niveau des Laboratoires Euromedis et prévoit que dans le cadre de l'exercice budgétaire, un prix cible « budget » est défini et réactualisé régulièrement.

Aucun Produit dérivé n'est utilisé pour couvrir le risque matières premières.

Au 31 juillet 2015, sur un total de 24,4 M€ d'achats import de marchandises, environ deux tiers soit 16,3 M€ sont exposés à une variation du cours des matières premières.

La composante « matière première » représente environ 50% du coût d'achat de ces produits, soit 8 M€ environ sur lesquels :

- 50% de ces achats (environ 4 millions € environ) peuvent être répercutés immédiatement auprès des vendeurs clients revendeurs et pharmaciens,
- 50% de ces achats peuvent être répercutés dans les quatre mois auprès de la clientèle hospitalière

En cas de variation des cours des matières premières à la hausse de 10%, le résultat (avant impôt) subirait un impact négatif d'environ 136 k€.

Une analyse de sensibilité du résultat aux prix des matières premières est présentée au § 9.1.1. du présent Document de référence.

#### 4.2.6. Risque de crédit et d'impayé

Les principaux clients du Groupe sont des collectivités médicales. Ceci lui permet de disposer d'une clientèle relativement solvable. Ainsi, le montant des créances douteuses brutes s'élève à 513 k€ au 31 juillet 2013 (0,7% du chiffre d'affaires consolidé), à 410 k€ au 31 juillet 2014 (0,6% du chiffre d'affaires consolidé), à 362 k€ au 31 juillet 2015 (0,5% du chiffre d'affaires consolidé), et à 367 k€ au 31 janvier 2016.

Après dépréciation de 445 k€, le montant des créances douteuses nettes est de 67 k€ au 31 juillet 2013.

Après dépréciation de 418 k€, le montant des créances douteuses nettes est de 19 k€ au 31 juillet 2014.

Après dépréciation de 347 k€, le montant des créances douteuses nettes est de 15 k€ au 31 juillet 2015.

Après dépréciation de 361 k€, le montant des créances douteuses nettes est de 6 k€ au 31 janvier 2016.

À l'Export, le Groupe limite ses risques d'impayés en souscrivant une assurance auprès de la COFACE. Pour EUROMEDIS Italie, chaque nouveau revendeur fait l'objet d'une demande de renseignement bancaire auprès de la COFACE afin de vérifier sa solvabilité.

Il a été souscrit une assurance-crédit complémentaire en France pour les clients français (cliniques, revendeurs, pharmacies) auprès d'EULER-HEMES.

Au 31 juillet 2015 et au 31 juillet 2014, le délai moyen de règlement client était de 60 jours de chiffre d'affaires T.T.C.

Au 31 juillet 2013, le délai moyen de règlement client était de 59 jours de chiffre d'affaires T.T.C.

Le coût du recouvrement des créances pour le groupe a été de 9.978 € en 2015, soit 0,14% du chiffre d'affaires.

Pour l'activité Produit à marque propre (filiale LABORATOIRES EUROMEDIS), et pour les produits de la gamme de la filiale BIOMAT, le Groupe utilise des opérations de cession/avance de trésorerie de la BPI pour gérer son risque de liquidité.

En prenant pour exemple une créance de 100, les filiales encaissent 90 de la BPI. Si le client n'a pas réglé dans un délai maximum de quatre mois suivant l'échéance, les filiales sont débitées de 90 par la BPI. Si le client règle son échéance dans les délais, la BPI crédite les filiales de 10.

Ainsi, dans la limite d'un encours de 3,9 millions € pour la filiale LABORATOIRES EUROMEDIS et de 1 million € pour la filiale BIOMAT, La BPI paie ainsi directement (en acquérant les créances matérialisées par les factures), à LABORATOIRES EUROMEDIS (sur demande) et à BIOMAT (j+2), 90% du montant des factures que ces deux entités ont émises auprès des hôpitaux.

Ces créances sont comptabilisées au passif du bilan consolidé du Groupe à hauteur des prix de rachat des créances par la BPI.

Ces encours sont définis pour un an, renouvelables en fonction des résultats des appels d'offres auxquels les filiales LABORATOIRES EUROMEDIS et BIOMAT ont répondu auprès des hôpitaux.

Le recouvrement des créances est réalisé par le Groupe et à la charge de celui-ci.

L'encours est comptabilisé en « Avances sur cessions de créances » au passif du bilan consolidé.

Compte tenu de la clientèle composée essentiellement d'hôpitaux, le risque de créances impayées avec la BPI reste faible.

Le reste du chiffre d'affaires est réalisé auprès de collectivités médicales privées (cliniques, maisons de retraite, EHPADS,...), de revendeurs de matériel médicaux chirurgicaux, de revendeurs de produits d'hygiène et de pharmacies.

Pour l'activité Distribution, les clients sont des professionnels de la santé, des caisses d'assurance maladie, des mutuelles et des particuliers. Pour ces derniers, le risque ne porte que sur la part résiduelle non prise en charge par la sécurité sociale. Ce risque est marginal pour les autres clients (cf § 4.1.1 du présent Document de référence).

Ces créances sont suivies en interne quotidiennement et les processus de recouvrement sont immédiatement mis en place.

Toute créance de PARAMAT auprès de la sécurité sociale est prescrite au terme d'un an si aucune relance n'a été émise par PARAMAT pendant ce délai. La part prise en charge par la sécurité sociale est toujours payée dans les délais à condition que les relances soient effectuées dans le délai d'un an suivant émission de facture.

### 4.3. Faits exceptionnels et litiges

À la date d'enregistrement du présent Document de référence, le Groupe est confronté à trois litiges prud'homains (jugements émis en septembre 2015, février et mars 2016, les dates de jugement d'appel étant prévues en 2018 pour le jugement émis en 2015 et non encore fixées pour les jugements émis en 2016) portant sur une demande d'un montant maximum de 179 K€ (respectivement 35 k€, 17 k€ et 27 k€), provisionné sur LABORATOIRES EUROMEDIS à hauteur de 60 K€ sur lesquels 17 k€ et 27 k€ ont été payés. Le groupe est également confronté à un litige Urssaf provisionné sur PARAMAT en totalité à hauteur de 13,5 K€ et à payer en 2016, et à des indemnités de départ provisionnées sur EUROMEDIS Italie à hauteur de 20,5 K€.

Un litige commercial concernant une ligne de stocks d'un montant de 450 k€ pour laquelle il existait une clause de retour de marchandises avait été gagné en première instance par la société, et perdu en appel. Au 31 juillet 2015, la provision s'élève à 180 k€. Après rejet du pourvoi en cassation intenté par le Groupe, et après mesures prises par celui-ci, le risque maximum estimé au 31 juillet 2016, est de 90 k€.

Comme indiqué au § 20.6 du présent Document de référence, le Groupe peut être impliqué, dans le cadre normal de ses activités, dans des procédures judiciaires, d'arbitrages, gouvernementale ou administrative. À la connaissance de la Société, il n'existe pas à la date du présent Document de référence de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

### 4.4. Assurance et couverture des risques

En matière d'assurance, la politique générale du Groupe est de couvrir systématiquement tous les risques inhérents aux métiers lorsqu'ils peuvent l'être. Les principaux contrats sont les suivants :

	ASSUREUR	FRANCHISE	MONTANTS COUVERTS
<b>RESPONSABILITÉ CIVILE D'EXPLOITATION</b>			
- Dommages corporels, matériels et immatériels confondus	ACE	7 270 €	8 000 000 €
- Responsabilité civile après livraison, après prestations, après travaux	ACE	10 570 €	4 000 000 €
<b>RESPONSABILITÉ DES DIRIGEANTS</b>	CNA	NÉANT	1 000 000 €
<b>MULTIRISQUES INDUSTRIELS</b>	ACE	NÉANT	30 000 000 €
- Dommage directs		NÉANT	16 000 000 €
- Pertes financières		NÉANT	14 000 000 €
Marchandises transportées produits import	Nacora	NÉANT	100 000 €
Marchandises transportées flotte automobiles	CNA	300 €	1500€ / véhicules
			20 000 € pour 7 véhicules
Flotte automobile	ALLIANZ	Véhicule léger : 300 €	250 000 € /conducteur
		Engin : 750 €	

Les primes d'assurances payées par le Groupe ont évolué ainsi au cours des trois derniers exercices :

Primes d'assurances - En €	31 7 2013		31 7 2014		31.7.2015		2015-2013 Variation	31.1.2016	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%		Montant	%
Laboratoires Euromedis	107 028 €	37%	131 072 €	46%	152 754 €	45%	42,7%	78 869 €	43%
Paramat	52 702 €	18%	46 508 €	16%	48 567 €	14%	-7,8%	27 668 €	15%
Biomat	3 416 €	1%	- €	0%	3 906 €	1%	14,3%	- €	0%
Carmaux	2 772 €	1%	195 €	0%	1 500 €	0%	-45,9%	- €	0%
Euromedis Groupe	121 804 €	42%	107 137 €	38%	135 999 €	40%	11,7%	74 918 €	41%
Total	287 722 €	100%	284 912 €	100%	342 726 €	100%	19,1%	181 455 €	100%

La variation des primes d'assurances payées provient des achats en containers réalisés FOB depuis 2014, par lesquels le Groupe paie l'assurance sur marchandises importées, alors que les achats avant 2014 étaient réalisés CIF (assurance payée par le fournisseur).

Carmaux a été fermée. BIOMAT est incluse dans PARAMAT.

Hormis un contrat de prévoyance souscrit au bénéfice de chaque salarié et tel que prévu dans la Convention collective dont dépend la Société, il n'a pas été souscrit de police d'assurance couvrant les risques de maladie, de démission ou de décès de ses « hommes clefs ».

## 5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

### 5.1. Histoire et évolution de la Société

#### 5.1.1. Raison sociale et nom commercial de la Société

La raison sociale et le nom commercial de l'émetteur est EUROMEDIS GROUPE.

#### 5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

EUROMEDIS GROUPE est enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Beauvais sous le numéro 407 535 517.

#### 5.1.3. Exercice social

L'exercice social d'EUROMEDIS GROUPE débute le 1<sup>er</sup> août et se termine au 31 juillet.

#### 5.1.4. Date de constitution et durée

La Société EUROMEDIS GROUPE a été constituée le 6 juin 1996 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Beauvais le 6 juin 1996. La Société a été constituée pour une durée de 99 ans, sauf prorogation ou dissolution anticipée, soit jusqu'au 5 juin 2095. La famille ROTURIER a apporté sa participation dans LABORATOIRES EUROMEDIS à EUROMEDIS GROUPE, échangeant ses actions LABORATOIRES EUROMEDIS contre des actions EUROMEDIS GROUPE.

#### 5.1.5. Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

Le siège social de la Société est ZA de la Tuilerie, 60290 Neuilly-sous-Clermont. Son numéro de téléphone est le 03 44 73 83 60.

EUROMEDIS GROUPE est une société anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire régie par le droit français et soumise pour son fonctionnement aux articles L. 225-1 et suivants du Code de commerce.

#### 5.1.6. Événements importants dans le développement des activités de la Société

A l'origine dédiée au négoce de produits hypodermiques à usage unique, la structure créée par Jean-Pierre Roturier en 1985 s'est progressivement orientée vers la conception / fabrication de matériels médico-chirurgical. Alors que, pour des raisons économiques, la production était délocalisée chez des sous-traitants internationaux, le Groupe a progressivement intégré la distribution / location via l'acquisition d'une trentaine de magasins spécialisés. Aujourd'hui, EUROMEDIS GROUPE et ses filiales adressent la totalité des acteurs du marché (hôpitaux, cliniques, maisons de retraite, médecins, pharmaciens, revendeurs, particuliers...) et sont présents dans les domaines de l'Hospitalisation à Domicile (H.A.D.) et du Maintien à Domicile (M.A.D.).

- **1985** : Après 10 années d'expérience en qualité de Chef des Ventes puis de Directeur Commercial France des LABORATOIRES IMPEX, société spécialisée dans la fabrication de matériel médical (seringues et aiguilles jetables notamment), Jean-Pierre Roturier crée, avec sa femme Danielle, la S.A. LABORATOIRES EUROMEDIS à Neuilly-sous-Clermont (Oise). LABORATOIRES EUROMEDIS S.A. mène une activité de revendeur grossiste de produits hypodermiques à usage unique en collaboration avec plusieurs groupes multinationaux (BECTON DICKINSON, MAP, TERUMO...) et dispose de 1.500 m<sup>2</sup> de bâtiments pour exercer son activité.
- **1988** : Lancement de la marque EUROMEDIS et démarrage de la fabrication de produits (gants médicaux à usage unique, perfuseurs, microperfuseurs...) sous cette marque dans le double but :
  - d'acquérir une dimension industrielle,
  - de diversifier son offre de produits.EUROMEDIS S.A. devient le premier et seul fabricant français de gants médicaux à usage unique en PVC, en concurrence avec les groupes américains BAXTER et BECTON DICKINSON, dont la production est localisée en Belgique.  
Acquisition par EUROMEDIS S.A. de MÉDICO VAL DE LOIRE à Tours, magasin spécialisé dans la distribution de matériels médico-chirurgical.

- **1989** : Suite au recrutement de Nadine Pointeau comme Directeur Général Pharmacien Responsable, EUROMEDIS S.A. obtient le statut de Laboratoire Pharmaceutique de Production, alors indispensable pour la vente :
  - de produits stériles dans les hôpitaux,
  - des autres produits inscrits à la PHARMACOPÉE,
 et change de dénomination sociale pour devenir LABORATOIRES EUROMEDIS S.A.

Création de MÉDICAL INDUSTRIE S.A., dont la vocation est de reprendre la fabrication des gants en PVC à usage unique. Les deux sociétés réalisent à Neuilly-sous-Clermont un investissement mobilier et immobilier d'environ 1,5 millions d'euros afin de développer le site d'exploitation.

- **1990** : Un second agrandissement des locaux de Neuilly-sous-Clermont permet de porter la surface d'exploitation (usine, stockage, bureaux) à 2.200 m<sup>2</sup>.
- **1991** : Création à Neuilly-sous-Clermont de la s.a.r.l. PARAMAT, société de services comprenant un magasin de vente de produits médico-chirurgical (PARAMAT 60). Sa vocation est de fédérer les points de vente indépendants distribuant des produits médico-chirurgical, et notamment ceux fabriqués par LABORATOIRES EUROMEDIS, aux collectivités médicales, aux professionnels de la Santé et aux particuliers. L'objectif est de proposer une centralisation de :
  - o leurs achats en produits médico-chirurgical,
  - o leur logistique de distribution via la plate-forme de Neuilly-sous-Clermont,
  - o leurs actions de communication (catalogues, dépliants...).
 PARAMAT édite un catalogue professionnel qui comprend la majorité des références EUROMEDIS. A la fin de l'année, PARAMAT regroupe 27 adhérents.
- **1996** : Création du holding J.P.R. FINANCES (devenu J.P.R. HOLDING en 1999 puis EUROMEDIS GROUPE en 2000) qui détient 100% de ses trois filiales :
  - o LABORATOIRES EUROMEDIS S.A.,
  - o MÉDICAL INDUSTRIE S.A.,
  - o PARAMAT s.a.r.l.

- **1998** : MÉDICAL INDUSTRIE S.A. délocalise sa production de gants PVC à usage unique en Chine.

Acquisition par PARAMAT de :

- MITARD MÉDICAL à Angers, qui devient PARAMAT 49,
- MITARD MÉDICAL à Bordeaux, qui devient PARAMAT 33.

Nouvel agrandissement du site de Neuilly-sous-Clermont pour atteindre une surface d'exploitation de 4.200 m<sup>2</sup>.

- **1999** : Acquisition par PARAMAT de :
  - o HERMES MÉDICAL à Nantes, qui devient PARAMAT 44,
  - o MÉDICAL 33 à Bordeaux, qui fusionne avec PARAMAT 33 à compter du 1<sup>er</sup> août et s'installe à Pessac (33).

Acquisition de 49,92% de PHARMA MAT S.A. (devenue PHARMARÉVA S.A. en 2003), société vendéenne spécialisée dans la fourniture, exclusivement aux pharmacies d'officine, de dispositifs médicaux et d'aides techniques (fauteuils roulants, déambulateurs, cannes...) destinés au M.A.D. Démarrage d'un réseau de franchisés PHARMARÉVA avec l'ouverture dans l'Oise de D.R. MÉDICAL, filiale à 100% de EUROMEDIS GROUPE, qui rejoint le premier franchisé MEDIMAT - PHARMARÉVA PAYS DE LOIRE, filiale à 100% de PHARMARÉVA S.A.

- **2000** : Le 27 mars, EUROMEDIS GROUPE s'inscrit sur le Marché Libre de Euronext Paris. Conformément aux objectifs affichés lors de l'entrée en Bourse, EUROMEDIS GROUPE procède à plusieurs opérations de croissance externe :
  - o LE COMPTOIR MÉDICAL, à Lesparres et à Blaye (région bordelaise), dont les deux magasins passent sous enseigne PARAMAT 33. Spécialiste du M.A.D., cette société est propriétaire d'environ 180 lits médicalisés pour le domicile qu'elle loue à des patients,
  - o ORTHOPÉDIE GANDON, dont les quatre magasins rejoignent le réseau de magasins intégrés PARAMAT avec les créations de PARAMAT 64 (Pau, Lons, Oloron-Sainte-Marie) et PARAMAT 65 (Lourdes). Spécialiste du M.A.D. et de l'orthopédie, cette société possède environ 250 lits médicalisés pour le domicile,
  - o MÉDICALIS, à Chartres, dont le magasin devient PARAMAT 28. Spécialisée en fourniture de prestations de H.A.D. dans les domaines de l'oxygénothérapie et de la nutrition, cette société dispose d'environ 200 lits médicalisés pour le domicile.

L'acquisition de ces sept magasins permet à EUROMEDIS GROUPE de renforcer ses positions sur les marchés du M.A.D., de l'H.A.D. et de l'orthopédie.

Parallèlement, le réseau PHARMARÉVA s'étoffe avec l'ouverture de deux nouvelles franchises : PHARMARÉVA AQUITAINE à Talence (33) et PHARMARÉVA AUVERGNE à Riotord (43).

- **2001** : Augmentation de la capacité de stockage de la plate-forme logistique de Neuilly-sous-Clermont, qui passe de 4.200 m<sup>2</sup> à 6.400 m<sup>2</sup>.

Reprise par PARAMAT de S.A. ATTITUDE (Sens) qui devient PARAMAT 89.

- **2002** : Après une année de consolidation, EUROMEDIS GROUPE poursuit sa politique de croissance externe :
  - acquisition de A3 MÉDICAL, spécialisée en distribution de dispositifs médicaux et en location de matériels pour le M.A.D. à Alençon (61),
  - prise de participation (37,73%) dans LA CABANE MÉDICALE, spécialisée en distribution de dispositifs médicaux pour le M.A.D. et les collectivités médicales à Périgueux (24), qui rejoignent le réseau PARAMAT.

Acquisition de ALLEGRE MÉDICAL à Saint-Étienne, spécialiste en distribution de produits médico-chirurgical à usage unique et concurrent, avec ses cartes exclusives MAERK'S et TERUMO, de LABORATOIRES EUROMEDIS. Cette société, dont la dénomination sociale devient EP MÉDICAL, se positionne comme grossiste régional dédié aux collectivités médicales de taille moyenne (cliniques, maisons de retraite...).

Le réseau PHARMARÉVA continue à se développer avec l'ouverture de PHARMARÉVA BRETAGNE à Languidic (56) et PHARMARÉVA POITOU-CHARENTES à Chauray (79).

- **2003** : En février, reprise de MELUN MÉDICAL (Melun) qui devient PARAMAT 77.

En septembre, reprise des magasins d'OMNIUM MÉDICAL, distributeur auprès des professionnels de la Santé (médecins généralistes et spécialistes) et des collectivités médicales d'une large gamme de produits médico-chirurgical, notamment en instrumentation chirurgicale. Les trois magasins deviennent PARAMAT 06 (Nice), PARAMAT 13 (Marseille) et PARAMAT 34 (Montpellier).

En octobre, acquisition de :

- quatre magasins de LABORATOIRES FOURNITURES HOSPITALIERES, groupe également spécialisé en distribution de matériels médico-chirurgical, qui deviennent PARAMAT FH 44 (Nantes), PARAMAT FH 68 (Mulhouse), PARAMAT FH 69 (Lyon) et PARAMAT FH 75 (Paris),
- M.I.B.P., société basée à Boissey (14), exerçant la même activité que MÉDICAL INDUSTRIE et ayant réalisé 2,7 millions d'euros de chiffre d'affaires au 30 septembre 2003.

PHARMARÉVA ouvre trois nouvelles franchises à Artenay (45 - PHARMARÉVA VAL DE France), Savigny-le-Temple (77 - PHARMARÉVA VAL DE SEINE) et Mercues (46 - PHARMARÉVA MIDI-PYRENNÉES), portant le nombre total de franchisés à 9.



- **2004** : Acquisition de PARAPHARM à Creil (60), magasin spécialisé dans la prestation de services aux pharmaciens et la commercialisation de produits médico-chirurgical auprès des particuliers. L'activité de location est reprise par D.R. MÉDICAL alors que la distribution passe sous enseigne PARAMAT 60.  
 Reprise de l'activité de M.A.D. du Groupe LVL MÉDICAL. Réalisée par quatre magasins (Fécamp, Le Havre, Mulhouse et Sotteville-lès-Rouen), cette activité génère un chiffre d'affaires de 3,7 millions d'euros en année pleine et passe sous enseigne EP MÉDICAL NORD.  
 Reprise de SUD-OUEST MÉDICAL à Albi (81), société spécialisée dans la distribution et la location de matériels de M.A.D. et réalisant un chiffre d'affaires de 2,2 millions d'euros en année pleine.  
 Finalisation d'une nouvelle extension du site d'exploitation de Neuilly-sous-Clermont, qui passe de 6.400 m<sup>2</sup> de capacité de stockage à 8.700 m<sup>2</sup>. Cette extension est financée par crédit-bail.  
 Transfert au Second Marché (aujourd'hui Euronext Compartiment C) d'Euronext Paris S.A.  
 Acquisition du fonds de commerce de distribution de matériel médical NB MEDICAL à Gravigny (27).  
 PHARMAREVA ouvre deux nouvelles franchises à Baillargues (34 - PHARMAREVA LANGUEDOC-ROUSSILLON) et à Marseille (13 - PHARMAREVA PROVENCE-CÔTES-D'AZUR)
- **2005** : Emission d'un emprunt obligataire de 4.697.750 € en 247.250 obligations de 19 € nominal.  
 Acquisition d'un nouveau fonds de commerce de la société LABORATOIRES FOURNITURES HOSPITALIERES à Mulhouse (68).  
 Acquisition de la totalité des titres de la société PHYMED à Aurec-sur-Loire (43), société spécialisée dans la fabrication de sets pour l'hémodialyse, de la société CAREDIS à Puteaux (92) et de MEDICAPP à Rochefort (17) spécialisées dans la distribution de matériel médical et la prestation de services pour le M.A.D.  
 Acquisition du fonds de commerce de la société BERTHELOT MEDICAL SERVICE à Lyon (69) spécialiste en prestation de services auprès des pharmacies.  
 PHARMAREVA ouvre deux nouvelles franchises à Beaune (21 - PHARMAREVA BOURGOGNE-COMTE) et à Poey de Lescar (64 - PHARMAREVA PYRENEES-ATLANTIQUES).
- **2006** : Acquisition des titres de MPH MEDICAL à Toulouse (31), spécialiste de la vente de consommables médicaux en milieu hospitalier, d'INTERMEDICAL située à Montbéliard (25) et d'AUTONOMIE SANTE à Niort (79), toutes deux spécialisées dans la distribution de matériel médical et la prestation de services pour le M.A.D.  
 Acquisition du fonds de commerce de la Société LOCAMEDI au Puy-en-Velay (43) spécialisé dans la distribution de matériel médical et la prestation de services pour le M.A.D.
- **2007** : Acquisition par PARAMAT de la société AQUITAINE SANTE SERVICES spécialisée dans la distribution de matériel médical et la prestation de services pour le M.A.D.  
 Création, via l'acquisition du fond de commerce de la société PESCHETTO (Turin), des LABORATOIRES EUROMEDIS Italie spécialisés dans les consommables médicaux à marque propre EUROMEDIS destinés aux collectivités médicales publiques et privées ainsi qu'à une clientèle d'industriels.  
 Augmentation de capital de 5.9 millions d'euros, souscrite par le Groupe Crédit Agricole (IDIA - SOCADIF) à hauteur de 75% et le solde par le public.  
 Abandon du statut de Laboratoire pharmaceutique pour les LABORATOIRES EUROMEDIS.
- **2008** : Acquisition par Paramat de la totalité des titres des sociétés Carmaux Médical Services, BAB Médical. Sociétés spécialisées dans la distribution de matériel médical et la prestation de services pour le M.A.D.  
 Acquisition par Paramat du fonds de commerce de Référence Santé, Société spécialisée dans la distribution de matériel médical et la prestation de services pour le M.A.D.  
 Changement de réglementation au 1<sup>er</sup> août 2008 consistant à ne plus rembourser (par les caisses de sécurité sociale) les prestations médicalisées délivrées à un particulier en EHPAD. En conséquence, baisse de l'activité prestation réalisée par PARAMAT auprès des EHPADS se traduisant par un manque à gagner de 3 millions d'euros de marge brute qui se constatera par un résultat net en perte sur l'exercice clos au 31 juillet 2009.
- **2009** : Création de la SAS BIOMAT (anciennement division hospitalière de PARAMAT) dont l'activité est la fourniture de produits destinés au bloc opératoire située à Canéjan (33).  
 Fusion des activités EP Médical Saint Etienne et Toulouse (distributeurs exclusifs EUROMEDIS) par les Laboratoires EUROMEDIS.  
 Mise en place au deuxième semestre social d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) concernant 60 salariés consécutivement aux pertes d'exploitation constatées sur l'exercice clos au 31 juillet 2009.

- **2010** : Création en septembre 2009 de Médis Santé (société spécialisée dans le H.A.D., la perfusion et la nutrition) à hauteur de 33,33% aux cotés du Dirigeant (33,33%) et d'un adhérent PARAMAT (33,33%)
  - Cession de notre participation de 33,33% de la Cabane Médicale, vente d'un fonds de commerce à Marseille, fermeture de trois sites de distribution situés à Blaye, Migennes et Oloron Sainte Marie.
  - Remboursement de 50% des obligations convertibles émises en juillet 2005. Report des 50% restants à 30 mois soit au plus tard le 31 décembre 2012.
- **2011** : Remboursement du solde des obligations convertibles.
  - Emission le 3 mars 2011 de 598.194 actions nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription, à un prix fixé à 4,5 € par action, à hauteur d'une action nouvelle pour 4 actions existantes, souscrite à hauteur de la totalité du montant proposé de 2.691.874 € par le Public et par plusieurs investisseurs dont BNP PARIBAS CAPITAL DEVELOPPEMENT.
  - Obtention par Laboratoires EUROMEDIS de marchés hospitaliers nationaux d'un montant de 10 millions € par an et sur trois ans, soit jusqu'en 2014.
  - Déploiement de l'ERP chez Laboratoires EUROMEDIS, rationalisant la gestion du pôle Distribution.
- **2012** : Rationalisation du réseau de distribution PARAMAT : transfert d'activité de l'agence de Nantes à Angers et de l'agence d'Orléans sur Tours, fermeture des agences de Nice, Nantes et Orléans.
  - Lancement de l'activité franchise dans le secteur Distribution.
- **2013** : Poursuite de la restructuration de PARAMAT qui divise sa perte par 2, atteignant ainsi -306 k€.
  - Augmentation de capital de PARAMAT de 11.550 k€ par incorporation de comptes courants d'EUROMEDIS GROUPE.
  - Obtention d'un marché UNI HA, organisme regroupant 58 hôpitaux publics sur le territoire national. Ce marché représente un chiffre d'affaires de 1,5 M€ par an pendant trois ans pour la fourniture de pansements et compresses.
  - Recrutement en octobre 2013 de Monsieur Sylvain MITARD au sein d'EUROMEDIS GROUPE, en tant que Directeur de la Gamme Bloc Opératoire à usage unique.
- **2014** Recrutement d'un directeur commercial pour PARAMAT (animation des ventes et des grands comptes).
  - Entrée au capital de NINA, filiale de la Société Anonyme G.S.T. INVESTISSEMENTS, déclarant le 7 mai 2014 une participation à hauteur de 28,62% du capital et de 25,48% des droits de vote d'EUROMEDIS GROUPE.
  - Recrutement en juin de Madame Myriam LANGERMANN en tant que conseillère technique incontinence pour PARAMAT et LABORATOIRES EUROMEDIS.
  - Recrutement en décembre de Monsieur Alain FERRIERE en tant que Directeur des ventes de la gamme Habillement pour le bloc opératoire.
  - Création en octobre de MEDICAL CENTER, filiale à 100% de PARAMAT, centrale d'achat installée sur une plateforme de 1.800 m<sup>2</sup> à Breuil Le Sec. de matériels et de dispositifs médicaux pour les agences intégrées, les adhérents au groupement, les revendeurs et les autres acteurs du marché.
- **2015** Recrutement d'une responsable Groupe en charge des ressources humaines, Mme Florence BARUSSEAU.
  - Mise en place chez PARAMAT d'une équipe commerciale Collectivités composée de 11 délégués commerciaux avec couverture nationale du territoire.
  - 26 juin 2015, cession de la participation de 49,9% détenue au capital de PHARMAREVA entraînant la sortie du périmètre des filiales ADAPTATION PARAMEDICAL, MEDIMAT, VAL DE LOIRE MEDICAL, et de HAUTE GARONNE MEDICAL. Cette cession génère une plus-value de 953 k€ pour le Groupe.
  - 31 octobre 2015, cession par DR MEDICAL de son fonds de commerce de vente et location de matériel à destination des pharmacies d'officine. Cette cession a été réalisée pour un montant de 334 k€, entraînant une dépréciation de 190 k€ pour le Groupe.
- **2016** Recrutement d'un commercial export.
  - ERP déployé dans la totalité des magasins PARAMAT au mois de juin.



### 5.1.7. Informations boursières : Marché des titres de la Société

Mnémonique	EMG
Code ISIN	FR0000075343
Place de cotation	NYSE Euronext Paris
Marché de cotation	Euronext C
Catégorie de cotation	Continu
Capital au 31.07.2015	5.981.942 €
Nominal de l'action	2,00 €
Nombre de titres composant le capital	2.990.971
Autre ligne de cotation	Néant
Eligibilité PEA	Oui
Eligibilité SRD	Non
Cours d'introduction sur Marché Libre (le 27 mars 2000)	5,30 €
Cours lors du transfert sur Eurolist (le 22 mars 2004)	12,00 €
Cours au 31.07.2015	7,33 €
Cours au 31.1.2016	6,5 €
Flottant en % du capital au 31.07.2015	33,34%
Flottant en capitaux au 31.07.2015	7,3 millions €
Flottant en % du capital au 31.01.2016	32,37%
Flottant en capitaux au 31.01.2016	6,3 millions €
Classification sectorielle ICB	4500 – Santé
Secteur	4530 – Equipements et services de santé
Sous-secteur	4535 – Equipement médicaux
Capitalisation boursière à l'introduction	9.026 K€
Capitalisation boursière au 31.07.2015	21,9 millions €
Capitalisation boursière au 31.01.2016	19,4 millions €

Activité boursière du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 janvier 2016 :

	Janvier 2014	Février 2014	Mars 2014	Avril 2014	Mai 2014	Juin 2014	Juillet 2014	Août 2014	Septembre 2014	Octobre 2014	Novembre 2014	Décembre 2014	Année 2014
Nombre de séances de bourse	22	20	21	20	21	21	23	21	22	23	20	21	<b>255</b>
Cours le plus haut	9,24 €	9,68 €	9,48 €	9,45 €	9,25 €	9,25 €	9,04 €	8,07 €	8,10 €	7,80 €	8,45 €	7,70 €	<b>9,68 €</b>
Cours le plus bas	7,76 €	8,60 €	8,56 €	8,62 €	9,01 €	9,01 €	7,22 €	7,10 €	7,60 €	7,13 €	7,50 €	7,42 €	<b>7,10 €</b>
Dernier cours du mois	9,00 €	9,63 €	9,25 €	9,16 €	9,09 €	9,04 €	7,30 €	8,04 €	7,69 €	7,76 €	7,82 €	7,63 €	<b>7,63 €</b>
Nombre de titres échangés	312 486	224 543	157 154	702 086	252 035	66 497	79 903	44 214	48 750	72 684	72 355	82 805	<b>2 115 512</b>
équivalent % du capital échangé	10,4%	7,5%	5,3%	23,5%	8,4%	2,2%	2,7%	1,5%	1,6%	2,4%	2,4%	2,8%	<b>70,7%</b>
Capitalisation boursière (millions €)	26,9	28,8	27,7	27,4	27,2	27	21,8	24	23	23,2	23,4	22,8	

	Janvier 2015	Février 2015	Mars 2015	Avril 2015	Mai 2015	Juin 2015	Juillet 2015	Août 2015	Septembre 2015	Octobre 2015	Novembre 2015	Décembre 2015	Année 2015	Janvier 2016
Nombre de séances de bourse	21	20	22	20	20	22	23	21	22	22	21	22	<b>256</b>	20
Cours le plus haut	7,75 €	8,11 €	8,14 €	7,84 €	7,60 €	7,50 €	7,58 €	7,38 €	7,14 €	6,81 €	6,90 €	6,75 €	<b>8,14 €</b>	6,69 €
Cours le plus bas	7,43 €	7,53 €	7,43 €	7,50 €	7,33 €	6,85 €	7,10 €	6,46 €	6,53 €	6,30 €	6,45 €	6,25 €	<b>6,25 €</b>	6,01 €
Dernier cours du mois	7,54 €	8,01 €	7,79 €	7,52 €	7,37 €	7,10 €	7,33 €	7,15 €	6,69 €	6,49 €	6,75 €	6,44 €	<b>6,44 €</b>	6,50 €
Nombre de titres échangés	45 421	74 159	87 071	74 645	39 298	36 260	22 147	81 454	31 339	47 930	64 252	30 212	<b>634 188</b>	39 200
équivalent % du capital échangé	1,5%	2,5%	2,9%	2,5%	1,3%	1,2%	0,7%	2,7%	1,0%	1,6%	2,1%	1,0%	<b>21,2%</b>	1,3%
Capitalisation boursière (millions €)	22,6	24,0	23,3	22,5	22,0	21,2	21,9	21,4	20,0	19,4	20,2	19,3	19,3	19,4

Cours de bourse du 11 janvier 2011 au 6 mai 2016 comparé à l'indice CAC 40 :



Source: Infinais

Dividendes :

	31 juillet	2011	2012	2013	2014	2015
Dividende global versé au titre de l'exercice		- €	- €	209 368 €	299 097 €	358 917 €
Nominal de l'action		2 €	2 €	2 €	2 €	2 €
Nombre d'actions		2 990 971	2 990 971	2 990 971	2 990 971	2 990 971
Dividende par action		- €	- €	0,07 €	0,1 €	0,12 €

## 5.2. Investissements

### 5.2.1. Principaux investissements réalisés

Au cours des trois derniers exercices et au 1<sup>er</sup> semestre clos au 31 janvier 2016 les investissements ont porté sur :

- les constructions, agencements, et autres immobilisations qui concernent essentiellement les points de vente de PARAMAT, principalement : rénovation des intérieurs, pose d'enseignes, installation de nouvelles salles de désinfection.
- les installations techniques, matériel et outillage qui concernent essentiellement les renouvellements de parcs de matériels de location.

En juin 2016, LABORATOIRES EUROMEDIS s'est équipée de matériels radiofréquence (Wifi) relié à l'ERP, pour un montant de l'ordre de 65 k€ financé en location financière sur une durée de trois ans.

Au cours de l'exercice clos au 31 juillet 2016, le Groupe a déployé un ERP pour la partie Distribution qui est opérationnel dans toutes les agences depuis juin 2016. L'investissement en lien avec l'ERP est en immobilisations en cours au 31/7/2015 et sera porté en immobilisations incorporelles pour ce même montant au 31/7/2016, car la finalisation de l'installation des équipements a eu lieu en juin 2016.

En milliers d'euros	31 juillet 2013 12 mois	31 juillet 2014 12 mois	31 juillet 2015 12 mois	31 janvier 2016 6 mois
Ecart d'acquisition	0	0	0	0
Incorporels des sites	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	18	24	18	6
<b>Total Immobilisations incorporelles</b>	<b>18</b>	<b>24</b>	<b>18</b>	<b>6</b>
Terrain	0	0		0
Constructions et agencements	124	137	125	8
Construction en crédit-bail	0	45	0	0
Installations techniques, matériel et outillage	719	756	680	404
Autres immobilisations	163	219	745	232
Immobilisations en cours	0	0	179	31
<b>Total Immobilisations corporelles</b>	<b>1 006</b>	<b>1 157</b>	<b>1 729</b>	<b>675</b>
Titres non consolidés	0	0	0	0
Créances rattachées	0	0	0	0
Dépôts et cautionnements	14	10	20	0
Autres immobilisations financières	11	0	20	0
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>25</b>	<b>10</b>	<b>20</b>	<b>0</b>
<b>Total Investissements</b>	<b>1 049</b>	<b>1 191</b>	<b>1 749</b>	<b>681</b>

### 5.2.2. Principaux investissements en cours

Le Groupe n'envisage aucun investissement majeur sur l'exercice en cours.

Les investissements en cours concernent :

- le renouvellement de parc de matériels destinés à la location sur un rythme annuel comparable à celui des années précédentes (600 k€) ; ce renouvellement est auto financé sur l'exercice clos au 31 juillet 2016;
- des travaux d'agencement du Siège de Neuilly sous Clermont (30 k€) ; ces travaux sont auto financé sur l'exercice clos au 31 juillet 2016;
- une extension de 200 m<sup>2</sup> sur l'entrepôt de Neuilly sous Clermont (100 k€), extension financée par un prêt d'équipement engagé sur l'exercice clos au 31 juillet 2017 ;
- un investissement en équipement du siège en PDA (personnel digital assistants) reliés à l'ERP est en cours d'engagement est devrait représenter un montant de 90 k€ financé en location financière sur trois ans à compter de l'exercice clos le 21 juillet 2017.

### **5.2.3. Politique future d'investissements**

La politique d'investissement a été calibrée de façon à obtenir un ratio d'endettement compris entre 20 et 25% au 31 juillet 2016 en poursuivant la maîtrise du besoin en fonds de roulement et le financement correspondant et en tenant compte du résultat de l'exercice. Hors éventuelle croissance externe, les investissements à venir ne devraient pas modifier la structure financière du Groupe.

Le Groupe confirme par communiqué en date du 15 septembre 2016 être entré en négociation exclusive sur deux dossiers d'acquisition. À ce jour, un seul dossier d'acquisition reste en cours d'étude avec la société FOURES SAS basée à Gradignan (33) représentant 2,7 M€ et spécialisée dans la fabrication d'équipements médicaux hospitaliers destinés aux plateaux techniques (blocs opératoires, salles de réveil, réanimations et soins intensifs). La société réalise notamment des bras et colonnes d'alimentation pour chirurgie, activité en totale synergie avec le cœur de métier de BIOMAT (activité bloc opératoire) et conserve ainsi une activité industrielle en France. Cette entité viendra renforcer l'activité « Equipement Bloc opératoire » de BIOMAT telle que présentée au 6.1.1.2.

Le financement du prix de cette acquisition, d'un montant de l'ordre de 300 k€ pour 100% du capital, s'effectuera exclusivement par crédit bancaire, et ne devrait pas modifier la structure financière du Groupe dont le ratio d'endettement au 31 janvier 2016 est de 22,6% pour des fonds propres de 28,7 millions €.

Plusieurs autres opérations de croissance externe sont à l'étude et portent sur un total d'environ 15 M€ de chiffre d'affaires et pourraient être finalisée, le cas échéant, dans le courant du deuxième semestre calendaire 2017. À la date d'enregistrement du présent Document de référence, aucun engagement ferme de financement n'a été pris par le Groupe sur ces acquisitions à l'étude.

### **5.2.4. Nouveaux projets**

Création en octobre 2014 de MEDICAL CENTER, filiale à 100% de PARAMAT, centrale d'achat de matériels et de dispositifs médicaux pour les agences intégrées, les adhérents au groupement, les revendeurs et les autres acteurs du marché. Cette centrale d'achat est installée sur une plate-forme située à Breuil Le Sec, d'une superficie de 2 346 m<sup>2</sup> au 31/01/2016, portée à 3 221 m<sup>2</sup> au 31/05/2016, sur un site en location.

Comme indiqué au 5.2.3. du présent Document de référence, des projets de croissance externe sont à l'étude, sur les axes Distribution et Bloc Opératoire en France sans qu'aucune opération ne soit finalisée.

## 6. APERÇU DES ACTIVITÉS

### 6.1. Présentation générale de l'activité de la Société

#### 6.1.1. L'offre

EUROMEDIS GROUPE est un des premiers opérateurs français en dispositifs médicaux à usage unique, d'hygiène et de protection à destination notamment des collectivités médicales, des professionnels de la Santé et des particuliers ainsi que de l'industrie agroalimentaire. Son activité repose sur deux savoir-faire complémentaires :

- les Produits à marque propre : La production a été intégralement délocalisée chez des sous-traitants internationaux. EUROMEDIS GROUPE, via sa filiale LABORATOIRES EUROMEDIS, concentre son savoir-faire et ses ressources sur :

- a) La vente avec sa marque propre sur les produits,
- b) La prise en charge :
  - . du respect des conformités par rapport aux normes,
  - . et de la responsabilité des produits vis-à-vis du consommateur final (avec son propre marquage CE).

La gamme de LABORATOIRES EUROMEDIS est composée de produits existants, dont la propriété intellectuelle liée à la conception est dans le domaine public, et dont la fabrication est confiée à des sous-traitants sur cahier des charges et spécifications strictes de LABORATOIRES EUROMEDIS pour chaque produit. L'exclusivité de fabrication dépend des volumes achetés par LABORATOIRES EUROMEDIS.

- la Distribution / Location / Prestation, à travers deux réseaux de distribution distincts, PARAMAT (maintien à domicile), et MEDIS SANTE (hospitalisation à domicile, perfusion, nutrition).

Les produits de la gamme sont distribués par (rappel du schéma en préambule du présent Document de référence):

- La force de vente intégrée de Laboratoires EUROMEDIS,
- Le réseau de distribution de 91 magasins PARAMAT,
- Les six sites de MEDIS SANTE.

Le nombre de références commercialisées est de

3.600 pour LABORATOIRES EUROMEDIS

12.000 pour PARAMAT

500 pour BIOMAT

## Répartition du chiffre d'affaires consolidé par activités sur les quatre derniers exercices :

En milliers d'euros	31/07/2016 12 mois	Variation 2016-2015	31/01/2016 (6 mois)	31/01/2015 (6 mois)	Variation 6 mois	31/07/2015 (12 mois)	Variation 2015 -2014	31/07/2014 (12 mois)	Variation 2014-2013	31/07/2013 (12 mois)
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>73 126</b>	<b>2,7%</b>	<b>35 720</b>	<b>35 231</b>	<b>1,4%</b>	<b>71 195</b>	<b>-0,3%</b>	<b>71 409</b>	<b>-5,6%</b>	<b>75 671</b>
Dont Produits à marque propre	45 113	3,4%	21 256	21 666	-1,9%	43 610	-2,6%	44 776	-4,7%	46 981
% CA	61,7%		59,5%	61,5%		61,3%		62,7%		62,1%
Dont Distribution/Location / Prestation	28 013	1,6%	14 464	13 565	6,6%	27 585	3,6%	26 633	-7,2%	28 690
% CA	38,3%		40,5%	38,5%		38,7%		37,3%		37,9%
Dont Chiffre d'affaires Export	7 850	1,4%	3 878	4 020	-3,5%	7 738	21,2%	6 387	-14,6%	7 477
% CA	10,7%		10,9%	11,4%		10,9%		8,9%		9,9%

## Répartition du chiffre d'affaires consolidé par grande famille de produits au 31 juillet 2015 :

en K euros	Total	%
Diagnostic	1 392	2,0%
Divers	2 894	4,1%
Fauteuil Roulant	3 727	5,2%
Gants	25 388	35,7%
Hygiène	3 583	5,0%
Incontinence	3 944	5,5%
Instrumentation	401	0,6%
Matériel & Mobilier	2 344	3,3%
Orthopédie	849	1,2%
Parentérale	3 555	5,0%
Prestation	4 101	5,8%
Prévention Escarres	1 036	1,5%
Protection	3 017	4,2%
Toilette & confort	1 458	2,0%
Usage Unique	9 008	12,7%
Autres produits et prestations	4 498	6,3%
<b>Total</b>	<b>71 195</b>	<b>100%</b>

Cette répartition du chiffre d'affaires est comparable à celle des années précédentes.

La gamme de gants représentait 42% des ventes au 31 juillet 2013, 39% au 31 juillet 2014, et 35,7% au 31 juillet 2015.

Le Groupe a commencé en septembre 2014 la commercialisation de gants de chirurgie. Estimé à 80 millions de paires en France, avec un prix moyen de 40 cent la paire, l'objectif du Groupe est de détenir une part de ce marché comprise entre 10% à 15% soit entre 3 millions € et 4 millions € d'un marché total estimé par le Groupe à 32 millions €.

Les produits à usage unique représentaient 11% des ventes au 31 juillet 2013, 12% au 31 juillet 2014, et 12,7% au 31 juillet 2015.

Sur les 16 gammes présentées dans le tableau, en base annuelle, au cours des deux dernières années, 8 sont en progression, une est stable, et sept sont en diminution.

Avec plus d'un milliard trois cent mille gants d'examen vendus en France et à l'Export lors du dernier exercice, le Groupe considère être le N°1 français du gant médical d'examen à usage unique hors gants de chirurgie avec une part de 50% du marché national.

Le chiffre d'affaires réalisé à l'export porte en quasi-totalité sur la gamme Laboratoires EUROMEDIS.

La commercialisation est réalisée par des distributeurs indépendants dans chaque pays concerné.

La filiale EUROMEDIS Italie qui représente 14% des ventes export avec 1,1 million € de chiffre d'affaires, dispose de sa propre force de vente.

**6.1.1.1.** Pôle « Produits à marque propre » (61,3% du chiffre d'affaires consolidé au 31 juillet 2015 et 61,5% au 31 janvier 2016).

#### *Environnement réglementaire*

LABORATOIRES EUROMEDIS conçoit et met au point des dispositifs médicaux à usage unique dont la production est réalisée par des sous-traitants internationaux.

Les LABORATOIRES EUROMEDIS sont reconnus depuis 1987 en qualité de fabricant, ce qui nécessite :

- la présence d'un responsable Assurance Qualité,
- le respect des principales réglementations en vigueur qui définissent les contrôles nécessaires à opérer sur les produits avant de les distribuer,
- l'application des normes européennes décrivant les caractéristiques techniques des produits,
- la conformité de ces produits à la directive 93/42 CE relative à la réglementation sur les dispositifs médicaux,
- l'obligation de se placer sous l'autorité de l'Inspection de la Pharmacie et de l'Agence Nouvelle de Sécurité du Médicament et des Produits de Santé – ANSM,

et permet aux LABORATOIRES EUROMEDIS d'offrir à ses clients professionnels une prise en charge de la responsabilité des produits vis-à-vis du consommateur final.

La vocation initiale de la structure MEDICAL INDUSTRIE (producteur de gants jusqu'en 1997) aujourd'hui absorbée par LABORATOIRES EUROMEDIS, était de fabriquer des gants PVC à usage unique. En 1998, la production a été délocalisée en Chine, pays dans lequel Laboratoires EUROMEDIS met à profit son expérience de fabrication de dix années en France pour obtenir des produits de qualité à des prix attractifs. Au moment de l'arrêt de la production, l'entreprise fabriquait 250 millions de gants d'examen par an à comparer à 1,3 milliard de gants en 2014 et en 2015. Aujourd'hui, LABORATOIRES EUROMEDIS distribue également en complément de sa clientèle de l'univers de la santé, des produits d'hygiène et de protection à usage unique auprès d'une clientèle de revendeurs grossistes pour l'industrie.

L'ensemble des dispositifs médicaux à usage unique mis au point par les LABORATOIRES EUROMEDIS possède le marquage CE nécessaire à leur distribution sur le marché. Les LABORATOIRES EUROMEDIS sont certifiés par l'organisme notifié LNE GMED pour les normes ISO 9001 - version 2000 et EN 13485, selon la directive Européenne 93/42 CE relative à la réglementation sur les dispositifs médicaux et par son amendement 2007/47/CE impliquant la conformité des produits aux normes qualité ISO 9001:2008 et NF EN ISO 13485:2003.

Les modifications de la directive européenne 93/42/CE amendée par la directive 2007/47/CE, impactent peu de produits développés par le laboratoire et aujourd'hui, tous les produits en cause répondent aux impératifs de cette directive.

L'ensemble des produits vendus sous marque propre sont validés et certifiés par le GEMED qui vérifie, avant toute mise sur le marché, la conformité du dossier technique du fabricant originel et les informations fournies par Laboratoires EUROMEDIS.

Le statut de fabricant de matériel médical peut être :

- OEM (Original Equipment Manufacturer), correspondant à la conception et au suivi complet de la production sous le contrôle de Laboratoires EUROMEDIS.
- OBL (Owned Brand Label), correspondant à une conception des produits sous la responsabilité totale du fabricant propriétaire originel, ainsi que l'ensemble des risques liés à la propriété industrielle et intellectuelle, le fabricant étant propriétaire des outils de fabrication et de la conception.

En fonction de la nature des sous-traitants et des produits développés, Laboratoires EUROMEDIS a recours aux deux statuts.

La présentation des produits est réalisée par :

- LABORATOIRES EUROMEDIS : 85% de la gamme sous la marque propre EUROMEDIS et 15% de la gamme sous marque distributeur,
- et sa division INDUSTRIE hors santé : 50% de la gamme sous les marques propres EUROMEDIS, et 50% de la gamme sous marque distributeur en particulier à l'export.

Les produits sont commercialisés sous marque propre quand ils sont destinés à être vendus directement par la société, et sous une marque distributeur quand ils sont expédiés vers une clientèle revendeur souhaitant les commercialiser sous sa propre marque.

Le Groupe estime que 4% du chiffre d'affaires Produits à marque propre entre dans le cadre de la Liste des Produits et Prestations (L.P.P.R.), remboursés par la sécurité sociale.

## Savoir-faire

LABORATOIRES EUROMEDIS met au point, développe et distribue des dispositifs médicaux à usage unique. La société sélectionne des produits dont la fabrication peut être souvent délocalisée en Asie ou bien en Europe (Allemagne, Italie). Le processus de fabrication d'un produit comprend plusieurs étapes...

- définition du produit susceptible de répondre aux besoins des utilisateurs finaux,
  - détection ou mise en place déléguée de l'outil de fabrication,
  - conception du produit en interne soit par innovation complète avec création d'un nouveau produit, soit par amélioration d'un produit déjà existant,
- ... en tenant compte des législations européennes en vigueur,
- élaboration du cahier des charges par le Pharmacien, responsable Assurance Qualité et les chefs de produits,
  - envoi du cahier au sous-traitant chargé de fabriquer le produit sous la marque EUROMEDIS ou sous marque distributeur,
  - fabrication du produit : les 70 sous-traitants partenaires du Groupe possèdent tous un système d'assurance qualité ISO 9001 version 2008 et / ou 13485 : 2004,
  - réception, contrôle et mise en stock du produit conditionné sur la plate-forme de Neuilly-sous-Clermont,
  - expédition du produit.

## Produits :

LABORATOIRES EUROMEDIS proposent des articles à usage unique, stériles ou non, destinés aux soins, à l'examen ou aux actes chirurgicaux. L'offre comprend plus de 3.600 références conçues et mises au point par les sociétés du Groupe à partir d'un cahier des charges élaboré en interne.

On peut distinguer six grandes gammes de produits :

1. la gamme abord parentéral (aiguilles, seringues, perfuseurs, transfuseurs...),
2. la gamme chirurgicale (compresses, cathéters, sondes, poches, drainage des plaies, brosses, gants chirurgicaux, bistouris à usage unique, lames, housses de caméras, instrumentation...),
3. la gamme gants (gants de tous types, de toutes matières, à usage unique ou réutilisables),
4. la gamme hygiène / protection (habillement à usage unique comme les blouses, les tabliers, les masques, les sur chaussures, les produits papier d'essuyage, produits désinfectants,...),
5. la gamme pharmacie Grand Public avec les produits blancs (cotons, compresses, ouates, sparadrap, pansements...), les produits diagnostic (tensiomètres, thermomètres...), les produits pour le confort du malade et le maintien à domicile (lits, matelas, tables, chaises, accessoires de bain, cannes, déambulateurs...), les produits pour l'orthopédie (colliers cervicaux, attelles...) et les produits pour l'incontinence adulte (alèses, changes complets...),
6. la gamme Habillement pour le bloc opératoire : casaques, champs, custom packs (trousses).

À partir d'une bonne expertise et un retour d'expérience en continu, le Groupe a mis en exergue des axes d'amélioration, notamment la logistique et a décidé leur mise en œuvre.

Après avoir effectué un audit interne, la réorganisation des flux physiques et d'information a été programmée et exécutée afin de se mettre en adéquation avec l'intégration du nouvel ERP.

- Mise en place d'un encadrement fort pour obtenir la maîtrise des flux avec un responsable de service réception, un gestionnaire de stock et un responsable préparations expéditions,
- Equipement de radiofréquence pour la réception des marchandises sur le site de Neuilly sous Clermont.

Le taux de service transport est de 98% de réussite en moyenne.

Le nouveau bâtiment a contribué à l'augmentation de la qualité (réglage en continu) de la productivité, à une amélioration des délais de livraison, une réactivité accrue et a des économies d'échelles (notamment coût transport).

L'objectif pour la fin de l'année 2016 est :

- d'élargir l'usage de la radiofréquence et d'optimiser le service Réception et Expédition de marchandises,
- équiper LABORATOIRES EUROMEDIS de Wifi, de PDA reliés à l'ERP afin d'optimiser la gestion des stocks, des réceptions et expéditions de marchandises, et de réduire la base papier.



## Répartition du chiffre d'affaires "Marques Propres" par grande famille de produits :

En milliers €	31 juillet 2013 - 12 mois		31 juillet 2014 - 12 mois		31 juillet 2015 - 12 mois		31 janvier 2015 ( 6 mois )		31 janvier 2016 ( 6 mois )	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Parentérale	864	1,84%	1 072	2,39%	1 602	3,67%	670	3,09%	866	4,07%
Chirurgicale	1 078	2,30%	1 172	2,62%	1 360	3,12%	619	2,86%	726	3,41%
Gants	32 952	70,14%	29 903	66,78%	26 056	59,75%	13 414	61,91%	12 321	57,97%
Divers	1 351	2,88%	1 443	3,22%	1 121	2,57%	540	2,49%	527	2,48%
Hygiène	2 544	5,42%	2 481	5,54%	2 661	6,10%	1 254	5,79%	1 249	5,88%
Gamme Blanche	8 192	17,44%	8 706	19,44%	10 811	24,79%	5 168	23,86%	5 567	26,19%
<b>Totaux</b>	<b>46 981</b>	<b>100%</b>	<b>44 776</b>	<b>100%</b>	<b>43 610</b>		<b>21 666</b>	<b>100%</b>	<b>21 256</b>	<b>100%</b>

Sur la période 2013-2015,

. Le Parentéral (seringues, cathéters, perfuseurs, ...) progresse de 85% en raison notamment du succès d'un modèle de seringue et d'un lancement réussi d'une gamme de cathéters. Cette progression se poursuit au 1er semestre de l'exercice.

. Le Chirurgical progresse de 26% en raison du mix attractif proposé dans un contexte de surveillance accrue par les hôpitaux des coûts d'intervention.

. Les Gants accusent une baisse de 21% en raison de la perte partielle de lots sur appels d'offres de deux clients que le Groupe continue d'approvisionner par ailleurs, tel que mentionné au § 4.1.1. du présent Document de référence. Cette perte impacte les exercices 2013/2014, 2014/2015 et le premier semestre de l'exercice 2015/2016.

. La Gamme blanche progresse de 32% en raison de l'élargissement de la gamme de bandes et de pansements. Cette progression se poursuit au 1er semestre de l'exercice.

. L'Hygiène affiche une légère progression en rythme annuel.

N°1 français du gant médical d'examen à usage unique, les deux tiers des ventes de produits à marques propres sont réalisés avec cette gamme qui comprend 53 produits en différentes matières (nitrile, latex, pvc, divers synthétiques) et qui est régulièrement enrichie de nouveaux produits (gants pour l'endoscopie, pour l'obstétrique, d'intervention chirurgicale avec 5 modèles différents).

Clientèle :

L'activité Produits à marque propre compte environ 6.500 clients. Il s'agit essentiellement de :

- collectivités médicales (hôpitaux, cliniques...), par exemple l'Assistance Publique de Paris, l'Assistance Publique de Marseille, les Hospices Civils de Lyon, les Centres Hospitaliers Universitaires de Bordeaux, Brest, Rennes, Lille..., l'Armée Française...
- revendeurs / grossistes, France et / ou Export (matériel médical et hygiène industrie), de :
  - matériel médico-chirurgical destiné aux professionnels de la Santé (médecins généralistes ou spécialistes, infirmiers, maisons de retraite, laboratoires d'analyse, infirmeries de lycée, d'entreprise, de collectivités...), par exemple les clients adhérents PARAMAT,
  - produits d'entretien, d'hygiène et de protection pour les filiales de grands groupes industriels ou des entreprises indépendantes,
- pharmacies ou groupements de pharmacies.

## Répartition du chiffre d'affaires « Marques Propres » par type de client sur les 3 derniers exercices annuels et les deux derniers semestres :

En milliers €	31 juillet 2013 - 12 mois		31 juillet 2014 - 12 mois		31 juillet 2015 - 12 mois		31 janvier 2015 ( 6 mois )		31 janvier 2016 ( 6 mois )	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Autres	247	0,53%	384	0,86%	263	0,60%	146	0,68%	105	0,49%
Collectivités Médicales	31 341	66,71%	30 823	68,84%	28 128	64,50%	13 060	60,28%	13 901	65,40%
Industrie	2 514	5,35%	1 926	4,30%	2 056	4,71%	927	4,28%	903	4,25%
Pharmacie	1 238	2,64%	585	1,31%	512	1,17%	229	1,06%	189	0,89%
Revendeurs Export	4 252	9,05%	4 070	9,09%	4 960	11,37%	4 094	18,90%	2 101	9,88%
Revendeurs France	7 388	15,73%	6 989	15,61%	7 690	17,63%	3 208	14,81%	4 058	19,09%
<b>Totaux</b>	<b>46 981</b>	<b>100%</b>	<b>44 776</b>	<b>100%</b>	<b>43 610</b>		<b>21 666</b>	<b>100%</b>	<b>21 256</b>	<b>100%</b>

Principales variations du poids des familles de clients :

Les Collectivités Médicales représentent 64,5% du chiffre d'affaires au 31/7/2015 (66,7% au 31/7/2013) en raison de la perte de lots d'appels d'offres auprès de deux clients évoquée pour la famille des Gants. Cette tendance ne se constate plus au 31 janvier 2016.

Les Pharmacies ne représentent plus que 1,2% des ventes au 31/7/2015 (2,6% au 31/7/2013) en raison de l'arrêt d'une force de vente multicarte.

Le second semestre de l'exercice (février à fin juillet) est supérieur au premier en raison d'une facturation plus faible aux mois d'août (congés) et de décembre (fin des budgets hospitaliers).

La répartition du chiffre d'affaires par type de clients en rythme annuel montre :

- Une réduction du poids des collectivités médicales dans le chiffre d'affaires d'ensemble : 64,5% sur 12 mois 2014-2015 à comparer à 68,8% sur 12 mois 2013-2014.
- Une augmentation du poids de l'industrie : 4,7% en 2014-2015 à comparer à 4,3% en 2013-2014.
- Une augmentation du poids des revendeurs :
  - o France : 11,37% en 2014-2015 à comparer à 9,09% en 2013-2014,
  - o Export : 17,63% en 2014-2015 à comparer à 15,6% en 2013-2014.

La division Industrie adresse une clientèle de revendeurs spécialisée en produits d'hygiène et de protection (gants PVC à usage unique, produits de protection de l'homme au travail) dans l'industrie, principalement alimentaire.

Les ventes de cette division se répartissent entre les familles de produits Hygiène et Divers.

Cette division fait partie de LABORATOIRES EUROMEDIS sans participation significative au chiffre d'affaires.

**6.1.1.2.** Pôle « Distribution, prestation, location » (38,7% du chiffre d'affaires consolidé au 31 juillet 2015, et 38,5% au 31 janvier 2016)

La vente de produits médicaux et de services associés est réalisée à travers trois réseaux complémentaires :

- PARAMAT (points de vente pour collectivités, les professionnels et les particuliers) : environ 30% du CA
- BIOMAT (équipement pour le bloc opératoire) : environ 6% du CA
- MEDIS SANTE (Hospitalisation à domicile, perfusion, nutrition). Créée en novembre 2009, cette activité n'est pas appréhendée en CA consolidé en raison de sa mise en équivalence (détention à hauteur de 33% par le Groupe)

En 2003, PARAMAT a signé la nouvelle convention nationale de la L.P.P. (Liste des Produits et Prestations (L.P.P.), remboursés par la sécurité sociale.) permettant de commercialiser les produits pris en charge par les Caisses d'Assurance Maladie auprès des personnes handicapées ou dépendantes. La LPP permet en effet la prise en charge par l'Assurance Maladie des produits et des prestations figurant dans une liste incluant leur taux de remboursement, cette liste faisant l'objet de mises à jour.

Les aspects d'évolution de la L.P.P.R et de sa gestion sont évoqués au § 4.1.3. du présent Document de référence.

**Premier réseau : PARAMAT, points de vente pour les particuliers**

*Savoir-faire*

Créé en 1991, PARAMAT est le premier groupement français de distributeurs indépendants de matériels médico-chirurgical. Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, ce réseau regroupait 91 magasins, dont :

- 27 magasins intégrés (Puteaux, Rochefort, Oloron Sainte Marie, Pau (2), Sotteville les Rouen, Albi, Pessac, Niort, Bayonne, Alençon, Tours, Chartres, Mulhouse, Montbéliard, Melun, Le Puy en Velay, Lesparre, Saint Maximin, Lourdes, Andrezieux, Rodez, Sens, Isle Adam, Le Havre, Fécamp, Angers).
- 45 adhérents disposant de 64 magasins, qui versent une redevance trimestrielle contribuant au chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Ce réseau de magasins couvre la quasi-totalité du territoire national et génère un chiffre d'affaires total de l'ordre de 78 millions d'euros au 31/07/2015.

Afin de sceller leur collaboration, PARAMAT et ses adhérents signent un contrat définissant les modalités de fonctionnement. Ce contrat de collaboration permet à chaque adhérent de bénéficier sur sa région de prestations particulières telles que :

- des conditions d'achat négociées par PARAMAT auprès de fournisseurs, l'adhérent donnant mandat à PARAMAT pour le représenter ; les tarifs et conditions générale des offres fournisseurs négociées par PARAMAT sont transmises à l'adhérent.
- Une formation au GUIDE DES ACHATS afin d'optimiser ses achats et ses marges (formation à la politique d'achat groupe afin d'optimiser ses marges et concentrer les achats)
- L'accès privilégié à MEDICAL CENTER (ex CENTRALE PARAMAT) basée à Breuil le Sec qui propose une gamme de plus de 800 produits achetés sur plateforme et proposés aux adhérents à des tarifs préférentiels.
- Des moyens publi-promotionnels massifs, réservée généralement aux grosses structures : PARAMAT édite chaque année 4 catalogues : un Guide Professionnel tiré à 35 000 exemplaires à destination des collectivités et des professionnels de santé, un catalogue MAD proposé depuis deux ans pour les associations et les pharmacies, deux Catalogues du Bien Etre tiré à 600 000 d'exemplaires pour le particulier, distribués dans les zones de chalandise des agences intégrées et des adhérents.
- Les services d'une agence de communication interne / lancé depuis 2013, qui peut l'accompagner dans sa stratégie commerciale : relookage des magasins, merchandising, actions commerciales ou événementielles, fidélisation, marketing direct. Par exemple 5 adhérents ont fait appel aux services de cette agence pour refaire complètement leur devanture et 6 sont programmés pour 2014.
- Un site internet sécurisé ([www.paramat.com](http://www.paramat.com)).
- Une enseigne bénéficiant d'une notoriété nationale permettant une identification des adhérents plus simple auprès de leurs fournisseurs et clients potentiels.
- Un numéro AZUR national permettant de relier automatiquement tout client à l'agence PARAMAT la plus proche.
- Une présence sur des salons professionnels : Autonomic (Salon du handicap), Hôpital Expo (Salon des produits hospitaliers) à Paris, Rehacare (Salon du matériel médico-chirurgical) à Düsseldorf ;
- Des formations sur les produits, l'organisation et la gestion d'une entreprise, l'évolution des normes de la profession, le merchandising de la surface de vente, l'animation commerciale d'un réseau ;
- Une information générale régulière sur les produits et les marchés.

L'adhérent s'oblige à effectuer prioritairement ses achats chez les fournisseurs référencés de PARAMAT afin d'optimiser les volumes pour une meilleure négociation d'achat par le Groupe.

## Les agences

Une agence moyenne réalise 880 k€ de CA annuel pour un effectif de 5 personnes, à comparer à 863K€ à l'exercice précédent et à 815k€ de CA en 2011 pour le même effectif.

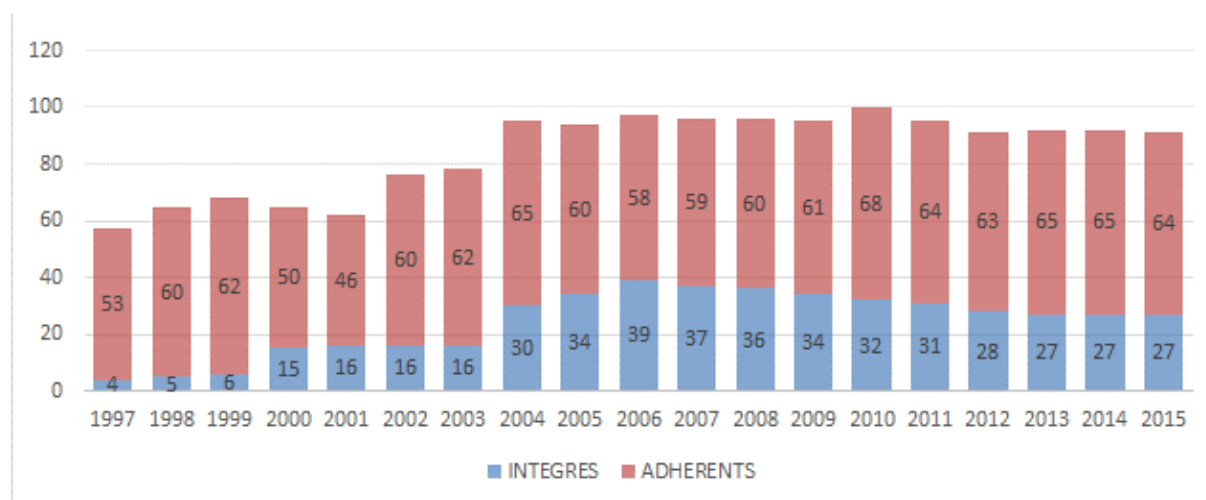
Historiquement, ces entreprises fournissaient du matériel médical pour les professionnels de la santé. Le développement naturel du Maintien à Domicile et le vieillissement de la population d'une part, le regroupement des collectivités de santé d'autre part, ont conduit PARAMAT à orienter sa stratégie sur deux axes :

- Développer son offre pour la clientèle du particulier, qu'il soit à domicile ou en établissement spécialisé. Cette évolution a fait basculer le fonctionnement de l'entreprise qui utilise de plus en plus les méthodes d'une enseigne de Distribution Spécialisée : centralisation des achats, développement de la plateforme MEDICAL CENTER qui devient le principal fournisseur des agences intégrées, standardisation des méthodes et des outils de travail, réorganisation du merchandising et du concept du magasin.
- S'organiser comme un grossiste pour les EHPAD et autres collectivités de santé : Mise en place d'une équipe de commerciaux Collectivité spécialisée composée de 11 personnes et pilotées par un Directeur Commercial Grands Comptes, multiplication des référencements dans les Centrales d'Achats d'EHPAD, développement des gammes de consommables, en particulier des produits EUROMEDIS, développement de la marque propre d'Incontinence FINEA et intégration d'un Chef de produit, réorganisation des réserves et des modes de livraison, prospection importante de cette clientèle avec la gamme et le tarif « fabricant » d'EUROMEDIS.



## Evolution des adhérents et intégrés depuis 1997 (Source: société) :

Evolution du nombre de magasins PARAMAT au 31 décembre 2015 (Source : EUROMEDIS GROUPE) :



Au 31 juillet 2015 le chiffre d'affaires de 23,8 M€ du réseau des agences PARAMAT intégrées se répartit autour de 3 activités :

- (1) La vente de marchandises pour 19,4 millions € soit 82% du chiffre d'affaires,
- (2) La location et (3) les prestations de services pour 4,3 millions € soit 18% du chiffre d'affaires.

Ce chiffre d'affaires a évolué de la façon suivante :

Chiffre d'affaires PARAMAT	Exercice 2012-2013	Exercice 2013-2014	Exercice 2014-2015	Variation 2015-2014
Ventes	17,9 M€	18,6 M€	19,4 M€	4,3%
Locations / Prestations	4,6 M€	4,7 M€	4,4 M€	-6,4%
Total	22,4 M€	23,3 M€	23,8 M€	2,1%

Depuis 2010, alors que l'entreprise fermait des agences dans le cadre de sa restructuration, le chiffre d'affaires de PARAMAT était resté relativement stable. Il enregistre une progression depuis 2014, comme le montre le tableau suivant :

Evolution du chiffre d'affaires de PARAMAT	Exercice 2011-2012	Exercice 2012-2013	Exercice 2013-2014	Exercice 2014-2015
CA en EUROS	22,9 M€	22,4 M€	23,3 M€	23,8 M€
Evolution % n-1	-2,14%	-2,18%	4,02%	2,1%
Nbre agences	31	28	27	27

Il résulte de la réorganisation menée une forte augmentation du CA moyen par agence, qui est passé de 709 k€ sur l'exercice 2009-2010 à 881 k€ en 2014-2015, soit une progression du chiffre d'affaires moyen par agence de 24% sur la période.

Le chiffre d'affaires moyen par agence PARAMAT augmente pour deux raisons essentielles :

- . diminution du nombre d'agences qui conduit à orienter le chiffre d'affaires d'agences fermées vers des agences existantes,
- . premières améliorations constatées de la gestion commerciale des agences existantes.

La tendance observée sur le début de l'exercice 2015/2016 est en légère progression.

Les adhérents, au nombre de 64 au 31/7/2015, réalisent un chiffre d'affaires de l'ordre de 44 M€. Ils s'approvisionnent auprès de Laboratoires EUROMEDIS et de MEDICAL CENTER. Les volumes d'achats sont en progression.

PARAMAT réalise une partie de son chiffre d'affaires dans la location de dispositifs médicaux et d'aides techniques destinées au maintien et à l'hospitalisation à domicile. La société a signé en juillet 2015 la nouvelle convention L.P.P.R. remise à jour en juin 2016 lui permettant de proposer aux personnes dépendantes ou handicapées des prestations prises en charge par les Caisses d'Assurance Maladie. Environ 25% du chiffre d'affaires location/prestation entre dans le cadre de la L.P.P.R. (Liste des Produits et Prestations Remboursées par la sécurité sociale).

Les aspects d'évolution de la L.P.P.R et l'évolution de sa gestion sont décrits au § 4.1.3. du présent document de référence.

#### Clientèle

La clientèle de l'activité Distribution est composée de :

- collectivités médicales d'hébergement (maisons de retraite) et d'hospitalisation (hôpitaux et cliniques), ainsi que des associations et organismes spécialisés en MAD (SSIAD, ADMR, notamment),
- professionnels de la Santé (médecins généralistes ou spécialistes, infirmiers, kinés),
- particuliers : Personnes âgées, personnes souffrant d'un handicap physique temporaire ou permanent.

La clientèle de l'activité Location / Prestations est composée de :

- particuliers pour leur usage personnel,
- collectivités de santé pour leurs résidents.

Répartition du chiffre d'affaires PARAMAT par grande famille de clients (exercice fiscal) en Millions d'euros :

TOTAL CA	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2014-2015 (6 mois)	2015-2016 (6 mois)
02 - Medecin & Spécialistes	1,2	1,3	1,3	0,7	0,6
01 - Particulier	12,4	12,2	12,3	6,2	5,8
05 - Hôpital & Clinique	1,5	1,7	1,9	1,0	0,9
03 - Infirmier - Sage femme - Amb	0,4	0,4	0,4	0,2	0,2
07 - Maison de retraite	3,9	4,6	5,4	2,8	3,2
04 - Pharmacie	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
11 - Revendeur	1,0	1,2	0,5	0,4	0,2
12 - Autre	1,0	0,9	1,0	0,5	0,5
06 - Centre Spécialisé	0,5	0,5	0,5	0,3	0,3
09 - Association - MAD - HAD	0,1	0,2	0,1	0,0	0,1
08 - Collectivité Publique	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
10 - Entreprise	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1
<b>Total général</b>	<b>22,4</b>	<b>23,3</b>	<b>23,8</b>	<b>12,3</b>	<b>11,9</b>

Depuis 2011, PARAMAT a revu sa stratégie commerciale vis-à-vis des Maisons de Retraite qu'elle prospecte activement pour proposer en particulier :

- l'offre de consommables à usage unique EUROMEDIS,
- l'offre incontinence FINEA, marque propre d'EUROMEDIS,
- les gammes de dispositifs médicaux achetés par sa centrale d'achats MEDICAL CENTER. Ces produits proviennent soit d'importation, soit d'achats en masse pour bénéficier de conditions tarifaires avantageuses.

Une nouvelle équipe commerciale dédiée à la collectivité de santé a été constituée le 1<sup>er</sup> janvier 2015 afin de proposer une couverture nationale du territoire et améliorer l'impact commercial de PARAMAT. Cette équipe est pilotée par un Directeur Commercial Grand Compte qui a rejoint la Société en mars 2014 avec une assistante commerciale, d'une responsable des Appels d'offre et d'une responsable produit incontinence.



## Produits

En matière de location et prestation de services, l'activité des agences PARAMAT se concentre sur trois axes :  
La location de dispositifs médicaux pour le particulier à domicile : lit, lève-malade,...

- La location de Dispositifs médicaux et d'aides techniques pour les collectivités de santé : Lits, lève-personnes, fauteuils roulants, matelas à air, ...
- Le SAV des matériels vendus ou loués, tant préventif que curatif : contrat de prévention, désinfection, réparation, interventions diverses...
- La Collecte de déchets (aiguilles) pour les professionnels de santé.

S'ajoutent au niveau du siège, les prestations facturées de services rendus aux membres du réseau PARAMAT, éditions de catalogues et de PLV en particulier.

En matière de ventes, PARAMAT commercialise près de 12 000 références produit actives dans différents secteurs :

- Du matériel médico-chirurgical pour les professionnels de la santé : médecins généralistes, spécialistes (cardiologue, gynécologue, dermatologue, gastro entérologue etc...) infirmières, kinésithérapeutes etc... On trouve dans ces gammes du mobilier médical (équipement de cabinets médicaux complets, divan d'examen, table gynéco, négatoscope, guéridons et marchepied, électrocardiogrammes,...), du matériel de diagnostic (tensiomètres, stéthoscopes, pèse personne, otoscopes, instrumentation, ...) et des consommables à usage unique (pansements, gants seringues aiguilles, sets, compresses, draps d'examen, ...);
- De l'équipement et des consommables pour les collectivités : Equipement des chambres (avec du lit, des tables, des fauteuils de repos, fauteuil coquille, lève personne), équipement pour la toilette, des matelas et coussins de prévention d'escarre, produits pour les soins (hygiène du corps, pansements compresses sondes, cathéter,...) produits pour le personnel soignant (gants, masques, blouses, désinfectants,...), des produits d'incontinence.
- De l'équipement pour le grand public soit dans le cas de Maintien A Domicile (Fauteuils roulants, lits médicalisés, prévention d'escarre, aides à la marche, aides techniques,...) soit pour des produits liés à l'incontinence, soit pour le Bien-être des personnes âgées (Fauteuils releveur, scooter, équipement du bain et de la toilette, ...) soit pour l'orthopédie.

### Répartition du chiffre d'affaires Paramat par grande famille de produits :

VENTES PAR FAMILLE	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2014-2015 (6 mois)	2015-2016 (6 mois)
Fauteuil roulant	19,7%	19,3%	17,9%	18,6%	17,4%
Incontinence	15,0%	14,1%	14,2%	13,5%	13,8%
Hygiène, parapharmacie et désinfection	10,4%	12,4%	13,0%	12,7%	12,9%
Toilette et confort	9,1%	9,0%	7,7%	8,4%	7,7%
Mobilier médical	7,9%	8,1%	8,7%	9,4%	10,1%
Divers	6,4%	7,0%	8,5%	7,9%	6,5%
Abord parentéral, soin et usage unique	5,6%	6,0%	6,4%	5,9%	6,5%
Prévention des escarres	5,0%	4,5%	5,2%	5,1%	5,6%
Orthopédie	5,4%	5,0%	4,4%	4,3%	4,2%
Equipement diagnostic	3,9%	3,4%	3,6%	3,7%	3,6%
SAV	2,8%	3,0%	2,4%	2,5%	2,7%
Transfert	2,0%	1,7%	1,4%	1,4%	1,8%
Aide à la marche	1,6%	1,6%	1,5%	1,6%	1,4%
Consommable diagnostic	1,5%	1,3%	1,5%	1,5%	1,8%
Instrumentation	1,0%	1,1%	0,8%	0,9%	0,9%
Nutrition	0,9%	0,9%	0,9%	0,8%	1,1%
Déchets	1,1%	0,8%	0,8%	0,7%	0,7%
Urgence	0,5%	0,4%	0,6%	0,6%	0,7%
Aides techniques	0,3%	0,4%	0,6%	0,6%	0,6%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

On constate l'importance des métiers liés à la dépendance et à l'autonomie du particulier (handicap). Cette évolution est consécutive à un choix stratégique de privilégier un marché à croissance à long terme et à plus forte marge.

On constate également le développement des marchés d'équipement et de consommable pour la collectivité de santé : incontinence, équipement médical, prévention d'escarres.

## Organisation commerciale de PARAMAT :

Le réseau PARAMAT dispose d'une organisation commerciale composée de :

- a. 33 vendeurs en magasins en charge de l'accueil des visiteurs répartis à hauteur de 70% en particuliers venant soit avec une prescription, soit pour des équipements de confort, et en 30% professionnels de santé (infirmière et médecin) recherchant du matériel de diagnostic et des consommables.  
Une partie de l'équipe des vendeurs est spécialisée avec 7 orthopédistes dans le réseau.
- b. 27 technico-commerciaux « de proximité » rattachés aux agences, ciblant des besoins dans le Handicap (Personnes à mobilité réduite), le Maintien à Domicile – MAD et plus généralement la clientèle du particulier et du professionnel,
- c. 11 délégués commerciaux « collectivités » rattachés au Directeur Commercial, spécialisés auprès des collectivités de Santé (Maisons de retraite, hôpitaux et cliniques).

L'offre de PARAMAT s'adresse directement aux particuliers. La prestation comprend la location de dispositifs médicaux et d'aides techniques qui permettent aux particuliers de suivre des traitements médicalisés ou non à domicile.

Afin de garder la continuité des soins pour le patient à la sortie de l'hôpital, le médecin généraliste prescrit la location de matériels permettant le maintien à domicile. Après avoir effectué installation, PARAMAT forme à la manipulation des matériels soit le patient lui-même, soit la personne qui assistera ce patient (son référent).

La continuité des soins concerne :

- le Maintien à Domicile (M.A.D.) dans les domaines de :
  - . la chambre (lits médicalisés, barrières, potences, arceaux de lit, lèves-buste...),
  - . le déplacement (fauteuils roulants, cannes, déambulateurs...),
  - . la prévention des escarres (matelas pneumatiques, compresseurs...),
  - . le bain et la toilette (sièges, tabourets, planches, chaises...),
  - . l'orthopédie (orthèses, colliers cervicaux, ceintures sur mesure, prothèses mammaires...),
- l'Hospitalisation à Domicile (H.A.D.) dans les domaines du traitement :
  - . des insuffisances respiratoires par oxygénothérapie (concentrateurs d'oxygène, aspirateurs trachéaux, sondes d'aspiration...) ou par aérosolthérapie (aérosols pneumatiques ou soniques, kits de nébulisation...),
  - . de la perfusion et de la nutrition (pompes à nutrition, sets médicaux...),
  - . de l'apnée du sommeil (appareils à pression positive continue...).

L'objectif de EUROMEDIS GROUPE est de :

- se positionner comme le N°3 français en M.A.D., après des opérateurs comme BASTIDE LE CONFORT MEDICAL et HARMONIE MEDICALE.
- d'assurer une présence stratégique en H.A.D. sur quelques sites.

Les points forts de l'activité PARAMAT

- Un positionnement fort sur un marché bénéficiant d'un important potentiel reposant sur des facteurs démographiques, médicaux et sociaux-économiques ;
- Une présence significative sur un marché encore fragmenté ; PARAMAT tient la 5<sup>ème</sup> place parmi les groupements et enseignes de distribution de matériel médical (source : XERFI) ;
- Un réseau d'implantation couvrant 60% du territoire national avec 91 points de vente (27 magasins intégrés et 64 agences adhérentes).
- Un modèle unique regroupant à la fois des magasins intégrés, des adhérents, et dans le futur des franchisés ;
- Une marque, PARAMAT, connue et réputée pour sa qualité de services et bénéficiant de près de 20 ans d'expérience dans la vente et la location de dispositifs médicaux ;
- Une véritable expertise développée dans le handicap, point d'entrée dans les métiers du maintien et de l'hospitalisation à domicile ;
- Une commercialisation axée sur le service aux patients : conseils de spécialistes, maintenance, formation ...
- Une gamme large avec plus de 12 000 références proposées à la vente et/ou à la location ;
- Une plateforme d'achat commune et performante, MEDICAL CENTER, lui permettant de bénéficier de conditions d'achats attractives, qui s'est développé récemment vers un sourcing direct en Asie du Sud Est ;
- La gamme EUROMEDIS que PARAMAT peut proposer aux Collectivités de Santé à un tarif « producteur », constituant une véritable « clé d'entrée » dans les Maisons de Retraite.



*Faits marquants :*

Les efforts de restructurations associés au renforcement de la présence de PARAMAT sur de nouveaux marchés permettront à l'enseigne de retrouver peu à peu son équilibre financier.

Il se dégage ainsi  **cinq faits marquants**  :

***Une synergie au niveau du Groupe , entre PARAMAT et LABORATOIRES EUROMEDIS :***

Redéfinition du découpage de la cible de clientèle « Collectivité de santé » redéfini : LABORATOIRES EUROMEDIS en charge des Hôpitaux et des Cliniques ; PARAMAT en charge de la prospection des Maisons de retraite et des EHPAD, avec un rôle de « concessionnaire » EUROMEDIS. Les tarifs proposés par PARAMAT à ces prospects sont ceux que LABORATOIRES EUROMEDIS proposerait en direct en raison d'une nouvelle politique de cession interne qui permet à PARAMAT de bénéficier de prix d'achat beaucoup plus bas d'avant.

Les achats de PARAMAT chez LABORATOIRES EUROMEDIS ont augmenté de 37% en 2013, de 44,7% à l'exercice clos le 31 juillet 2014, et sont restés stables au 31 juillet 2015.

***La création de la centrale d'achat MEDICAL CENTER qui fait suite développement de la CENTRALE PARAMAT depuis 2012.***

Cette plateforme d'achat commune à tout le groupement lui permettant de bénéficier de conditions d'achats attractives s'est fortement orientée depuis trois ans vers un sourcing direct en Asie du Sud Est. Les gammes nouvelles ainsi proposées permettent d'une part d'améliorer les marges pour les produits à destination du particulier et, d'autre part, de proposer des tarifs de vente beaucoup plus attractifs pour les collectivités de santé. Cette plate-forme a ainsi atteint un chiffre d'affaires de 2,3 M€ sur l'exercice 2014/2015. D'autres développements concernant la clientèle et les produits permettent d'envisager un chiffre d'affaires en progression pour cette entité pour l'exercice 2015/2016.

***La constitution d'une équipe Collectivités en 2014 qui fait suite à la mise en place d'une Cellule Appel d'offre en juillet 2013 et l'arrivée d'un Directeur Commercial Grands Comptes en mars 2014*** pour développer l'activité sur les collectivités de santé structurées : centrales d'achat, groupement d'EHPAD, CCAS, etc.

***La redéfinition du CONCEPT de magasin et sa démultiplication dans les agences intégrées depuis 2012 qui se traduit par :***

- Poursuite du programme de déménagement et de rénovation d'agences dans de nouveaux locaux neufs et mieux adaptés à l'activité.
- Poursuite de l'implantation et de la modernisation des surfaces de vente des 27 agences intégrées.
- Poursuite, depuis 2013, de la rénovation progressive des agences Adhérents.

***L'amélioration de l'informatique de gestion.*** PARAMAT est maintenant équipée d'un ERP intégré qui va permettre plus particulièrement de :

- Centraliser le reporting de l'activité auparavant réalisé au niveau de chaque agence,
- Normaliser les procédures avec :
  - Une base de données Produits unique,
  - Une base Clients unique,
  - Des procédures comptables, financières, administratives centralisables et standardisables.

Les agences termineront de migrer dans le nouveau système en juin 2016, le déploiement ayant commencé au mois de septembre 2015.

Les gains de productivité commenceront à être constatés dès l'exercice 2016-2017.

## **Deuxième structure de commercialisation : BIOMAT, équipements pour les blocs opératoires**

BIOMAT est spécialisée dans la fourniture d'équipements médicaux destinés aux blocs opératoires. Cette division était depuis 2005 rattachée à la structure PARAMAT. Cette dernière a racheté début 2005 l'activité Blocs opératoires des Laboratoires Fournitures Hospitalières (Mulhouse) / BAG (Bordeaux) qui a été transférée en 2006 à Canejan (33).

Devenue en 2009 une structure juridique à part entière, BIOMAT a réalisé un chiffre d'affaires de 3,2 millions d'euros sur l'exercice clos au 31 juillet 2011, de 3,1 millions € au 31 juillet 2012, de 4,4 millions € au 31 juillet 2013, 3,2 millions € au 31 juillet 2014, et 3,9 millions € au 31 juillet 2015.

### *Savoir-faire*

BIOMAT a conclu plusieurs partenariats notamment :

- Un contrat de distribution exclusif avec KLS MARTIN GmbH (siège à Turlingen) en Eclairages opératoires, Bistouris électriques, Lasers chirurgicaux et Instrumentations. Un partenariat avec KLS MARTIN existe depuis 37 ans.
- Un contrat de distribution exclusif avec EDAN INSTRUMENTS (siège à Shenzhen en Chine). Cette société est le 2<sup>ème</sup> fabricant mondial en appareils de monitoring, coté à Shanghai et Shenzhen, et avec laquelle existe un partenariat depuis 2007.
- Des accords de distribution avec notamment :
  - o ARKRAY Inc (Japon), fabricant de produits destinés aux diabétiques depuis 1960, inventeur du 1<sup>er</sup> lecteur de glycémie portatif en 1970 avec un bureau en France depuis 2009,
  - o TAKASAGO MEDICAL (Japon), fabricant d'instruments chirurgicaux depuis 1935,
  - o SCHURR (Allemagne), fabricant de chaussures de travail, de sécurité, et de sabots de blocs depuis 1973,
  - o SIMEON (Tuttingen en Allemagne) depuis 2015.
- une politique de sourcing importante (Gamme Gynéco-Obstétrique et Endoscopie).

Sa notoriété est grandissante avec des référencements nationaux à l'UGAP, l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris et aux Hospices Civils de Lyon ainsi qu'auprès de nombreux établissements de santé privés. Le Groupe a souhaité s'engager dans une politique clairement affichée afin d'offrir à l'ensemble des acteurs du marché de la santé des alternatives aux grands groupes multinationaux qui tentent de dominer ce secteur.

### *Clientèle*

La clientèle de la Société BIOMAT est composée :

- à 80% d'hôpitaux et d'établissements publics, avec notamment l'Union des Groupements d'Achats Publics – UGAP, l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris – AP-HP, les Hospices Civils de Lyon, l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille – AP-HM, Les Groupements régionaux des CHU (Centres Hospitaliers Universitaires).
- et à 20% d'établissements privés, et de cabinets privés de spécialistes de Santé avec notamment :
  - o des référencements auprès des principales centrales d'achat telles que CAHPP, HELPEVIA, CACIC, Générale de Santé,
  - o une clientèle directe privée.

### *Produits*

La gamme de produits proposée est constituée essentiellement de :

- Eclairage opératoire
- Bistouris électronique
- Monitoring
- Lasers chirurgicaux
- Instrumentation

## **Troisième réseau : MEDIS SANTE, perfusion, nutrition, hospitalisation à domicile**

MEDIS SANTE a été créée en 2009 par Gilles Garcia, après une expérience de treize ans dans le métier. Cette société, dont EUROMEDIS GROUPE détient le tiers du capital, est spécialisée en services d'hospitalisation à domicile en ville. Elle a ouvert cinq sites : Aubagne et Marseille (Région Paca), Toulouse, Dijon et Bordeaux.

Une filiale supplémentaire a été ouverte à Montpellier en juillet 2014, dont MEDI SANTE détient 80%, le solde étant détenu par l'animateur. Ce modèle de détention, 80/20, est commun aux autres filiales de MEDI SANTE : MEDIS SANTE PROVENCE, MEDIS SANTE TOULOUSE, MEDIS SANTE DIJON, MEDIS SANTE BORDEAUX.

Au total, MEDIS SANTE compte six sites.

EUROMEDIS GROUPE et ses filiales lui ouvrent un accès à des tarifs attractifs pour le matériel et espère tirer parti de la hausse des besoins en services médicaux à domicile.

MEDIS SANTE pense ouvrir deux nouveaux sites par an.

## 6.1.2. Clientèle et organisation commerciale

### 6.1.2.1. Clientèle

La base de clients d'EUROMEDIS GROUPE et de ses filiales est large et récurrente (les premiers clients que le Groupe a conquis le sont, pour la quasi-totalité d'entre eux, toujours actuellement). Elle est constituée des collectivités médicales, des professionnels de la Santé, des pharmacies d'officine, des revendeurs France et Export, des industriels, des particuliers, et des Adhérents PARAMAT.

#### Type de clientèle adressé par société :

	Collectivités médicales	Professionnels de Santé	Revendeurs France et Export	Pharmacies	Particuliers
LABORATOIRES EUROMEDIS	x	x	x	x	
PARAMAT	x	x			x
MEDICAL CENTER			x	x	
BIOMAT	x	x			

Compte tenu de la largeur de la gamme, les produits EUROMEDIS sont présents dans toutes les grandes collectivités hospitalières publiques et privées en France.

Le poids des principaux clients est présenté au 4.2.1. du présent Document de référence.

#### Répartition du chiffre d'affaires consolidé par zone géographique sur les trois derniers exercices annuels et les deux derniers semestres :

La répartition du chiffre d'affaires par région géographique montre en rythme annuel une progression de l'Île de France, et de la région Ouest, et une progression de l'export :

Régions	2012-2013		2013-2014		2014-2015		2014-2015		2015-2016	
	31-juil	%	31-juil	%	31-juil	%	31-janv	%	31-janv	%
Idf	13 053	17,25%	12 602	17,23%	13 076	18,37%	6 323	17,95%	5 987	16,76%
Centre	3 611	4,77%	3 050	4,17%	3 000	4,21%	1 438	4,08%	1 472	4,12%
Nord	9 116	12,05%	8 687	11,88%	7 847	11,02%	3 735	10,60%	4 228	11,84%
Sud	24 656	32,58%	26 564	36,32%	24 199	33,99%	11 894	33,76%	12 311	34,47%
Est	5 909	7,81%	5 149	7,04%	4 727	6,64%	2 431	6,90%	2 384	6,67%
Ouest	11 848	15,66%	10 707	14,64%	10 607	14,90%	5 389	15,30%	5 459	15,28%
Export	7 477	9,88%	6 387	8,73%	7 738	10,87%	4 020	11,41%	3 878	10,86%
Total	75 671	100,00%	73 146	100,00%	71 194	100,00%	35 231	100,00%	35 719	100,00%

#### Export :

La part de chiffre d'affaires export sur le chiffre d'affaires consolidé passe de 7,5 millions € (9,9%) au 31 juillet 2013 à 6,4 millions € (8,7%) au 31 juillet 2014, et atteint 7,7 millions € (10,9%) au 31 juillet 2015, le seuil de plus 10% des ventes étant dépassé depuis le 31 janvier 2015 :

CA en millions €	31.07.2013 12 mois	31.07.2014 12 mois	31.07.2015 12 mois	31.1.2015 6 mois	31.1.2016 6 mois
France	68,1	66,8	63,5	31,2	31,8
Export	7,5	6,4	7,7	4,0	3,9
Export / CA Total	9,9%	8,7%	10,9%	11,4%	10,9%
<b>CA Total (K€)</b>	<b>75,6</b>	<b>73,2</b>	<b>71,2</b>	<b>35,2</b>	<b>35,7</b>

Répartition des ventes consolidées en Europe :

	2013-2014		2014-2015		2014-2015		2015-2016	
	Europe		Europe		Europe		Europe	
	31-juil		31-juil		31-janv		31-janv	
Allemagne	4	0,09%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Angleterre	274	6,33%	509	15,08%	475	18,37%	292	17,80%
Belgique	879	20,29%	586	17,35%	461	17,83%	387	23,56%
Bulgarie	207	4,79%	239	7,08%	227	8,80%	79	4,82%
Espagne	6	0,14%	13	0,40%	12	0,45%	7	0,40%
Estonie	5	0,12%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Finlande	30	0,70%	41	1,23%	41	1,58%	20	1,21%
Grèce	0	0,00%	3	0,09%	2	0,07%	16	0,98%
Hollande	0	0,00%	0	0,01%	1	0,03%	97	5,92%
Hongrie	41	0,94%	31	0,93%	31	1,22%	1	0,09%
Irlande	239	5,51%	25	0,74%	15	0,60%	13	0,81%
Italie	1 976	45,60%	1 247	36,94%	890	34,46%	560	34,12%
Lettonie	87	2,01%	155	4,58%	56	2,18%	0	0,00%
Luxembourg	25	0,57%	2	0,07%	4	0,14%	1	0,08%
Moldavie	0	0,00%	20	0,58%			0	0,00%
Pologne	131	3,01%	71	2,11%	76	2,95%	8	0,52%
Portugal	127	2,92%	85	2,51%	61	2,37%	8	0,48%
Rép Tchèque	164	3,79%	198	5,88%	174	6,74%	77	4,70%
Roumanie	46	1,05%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Slovaquie	50	1,15%	128	3,80%	43	1,65%	65	3,95%
Suède	13	0,30%	2	0,06%	3	0,13%	0	0,00%
Suisse	30	0,70%	19	0,55%	11	0,42%	9	0,56%
	<b>4 333</b>	<b>100,00%</b>	<b>3 376</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 583</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 642</b>	<b>100,00%</b>

On constate que l'Italie, pays dans lequel le Groupe détient une filiale, représente plus du tiers des ventes.

L'Europe reste le plus fort potentiel pour le Groupe, plus particulièrement en Italie, en Grande-Bretagne, en Europe de l'Est et en Belgique.

EUROMEDIS GROUPE et ses filiales exportent leurs produits en Belgique, dans les DOM-TOM, en Italie, au Maroc, en Côte d'Ivoire, au Gabon, au Bénin, en Algérie, en Irlande, aux Pays-Bas, au Portugal, en Tunisie, en Suisse, en République Tchèque, au Royaume-Uni, en Allemagne, en Finlande, en Espagne, en Grèce, en Hongrie, en Lituanie, en Lettonie, en Bulgarie et Pologne.

#### Saisonnalité :

L'activité d'EUROMEDIS GROUPE et de ses filiales n'est pas saisonnière, à l'exception :

- du mois d'août où LABORATOIRES EUROMEDIS et PARAMAT réalisent 75% du chiffre d'affaires mensuel,
- du mois de janvier habituellement plus fort en raison des réponses aux appels d'offres,
- du mois de décembre qui enregistre des effets de fin de budgets dans le pôle Distribution.

### 6.1.2.2. Organisation commerciale

L'organisation commerciale du Groupe est structurée en fonction du domaine d'activité.

#### L'organisation pour la commercialisation des produits à marques propres de LABORATOIRES EUROMEDIS :

La conception et la fabrication des produits à marque propre sont réalisées par LABORATOIRES EUROMEDIS. Les effectifs commerciaux des LABORATOIRES EUROMEDIS, se répartissent de la manière suivante :

- Le service commercial France qui intègre :
  - . Un Directeur Commercial (France – Export), Monsieur Mathieu Roturier.
  - . Une force de vente hospitalière, composée d'un Directeur des ventes Hospitalières avec :
    - 3 Directeurs de Business Unit,
    - 7 responsables régionaux,
    - 1 responsable des ventes en Pharmacies.

Leur mission consiste à :

- répondre aux appels d'offre des 1.000 hôpitaux qui paraissent au Bulletin Officiel des Marchés Publics et à ceux des 3.000 cliniques, dont la majorité fait partie d'un groupement. Chaque appel d'offre regroupe généralement plusieurs produits. La Direction des ventes y répond en proposant une trentaine de produits, ce qui permet à l'institution de limiter le nombre de ses fournisseurs,
- renforcer la présence du Groupe dans les blocs opératoires en leur proposant des produits spécifiques à plus forte valeur ajoutée,
- animer le réseau des 1.700 revendeurs de matériel médical.
- . Un responsable des ventes France en charge d'animer :
  - Les revendeurs de matériel médical,
  - Les revendeurs de produits et d'hygiène.
- Un service commercial Export comprend un Responsable Export, Monsieur Mathieu Roturier, assisté d'une secrétaire commerciale trilingue en charge des ventes dans les pays de l'Union Européenne, autour du bassin méditerranéen et en Afrique. Pour renforcer la présence à l'international, EUROMEDIS Italie a été ouverte le 1<sup>er</sup> février 2007. Le Brexit a remis en cause une implantation directe en Grande-Bretagne mais le Groupe affiche une stabilité de son activité à travers ses revendeurs dans ce pays.

Au niveau de la présence sur les salons nationaux et internationaux :

- LABORATOIRES EUROMEDIS est présent à PHARMAGORA (salon de la Pharmacie qui a lieu en France une fois par an), HOPITAL EXPO (salon du matériel médical, en France une fois par an) et MEDICA (plus grand salon médical au monde, à Düsseldorf une fois par an en novembre),
- La division INDUSTRIE participe tous les deux ans à EXPO PROTECTION qui se déroule en France.

Concernant les supports de vente et de communication, LABORATOIRES EUROMEDIS édite chaque année deux catalogues à destination ...

- . des collectivités médicales, des professionnels de la Santé et des revendeurs de matériel médical, tiré à 10.000 exemplaires (en Français, Anglais, Allemand, Espagnol et Hollandais),
- . des pharmaciens, tiré à 12.000 exemplaires,

... ainsi qu'une gamme complète de fiches techniques et de supports d'aide à la vente reliés dans un classeur destiné au Grands Comptes.

L'organisation commerciale Distribution / Location de PARAMAT :

- Au niveau de PARAMAT, la structure commerciale repose en premier lieu sur :
  - Un directeur commercial France Responsable Grands Comptes, qui anime 11 commerciaux Collectivités en direct,
  - Un responsable force de vente Maintien à Domicile,
  - Deux Directeurs Régionaux en charge l'un de 14 magasins et l'autre de 13 magasins. Ils s'appuient sur une structure commerciale par site se répartissant de la façon suivante:

Agence	Commerciaux PROXIMITE	Resp Agence / commercial	Commerciaux Collectivité	Agence	Commerciaux de Proximité	Resp Agence / commercial	Resp Agence / commercial
ALBI	2		1	NIORT		1	1
ALENCON	1		1	OLORON/PAU ASS	1		1
ANDREZIEUX	1		1	PAU	2		
ANGERS	1			PESSAC	2		
BAYONNE		1		PUTEAUX	2		1
CHARTRES				PUY EN VELAY		1	
ISLE ADAM				ROCHEFORT	1		1
LE HAVRE / FECAMP	2			RODEZ			1
LOURDES	1			ST MAX	1		
MELUN		1		SENS	1		
MONTBELIARD	1		1	SOTTEVILLE	2		
MULHOUSE	1		1	TOURS	1		1
				<b>TOTAL</b>	<b>23</b>	<b>4</b>	<b>11</b>

La force commerciale pour la Distribution est donc composée de 38 personnes dont 4 font également office de responsable d'agence, et consacrent en moyenne 60% de leurs temps à la fonction commerciale.

L'organisation commerciale de BIOMAT (blocs opératoires) :

Elle est constituée de :

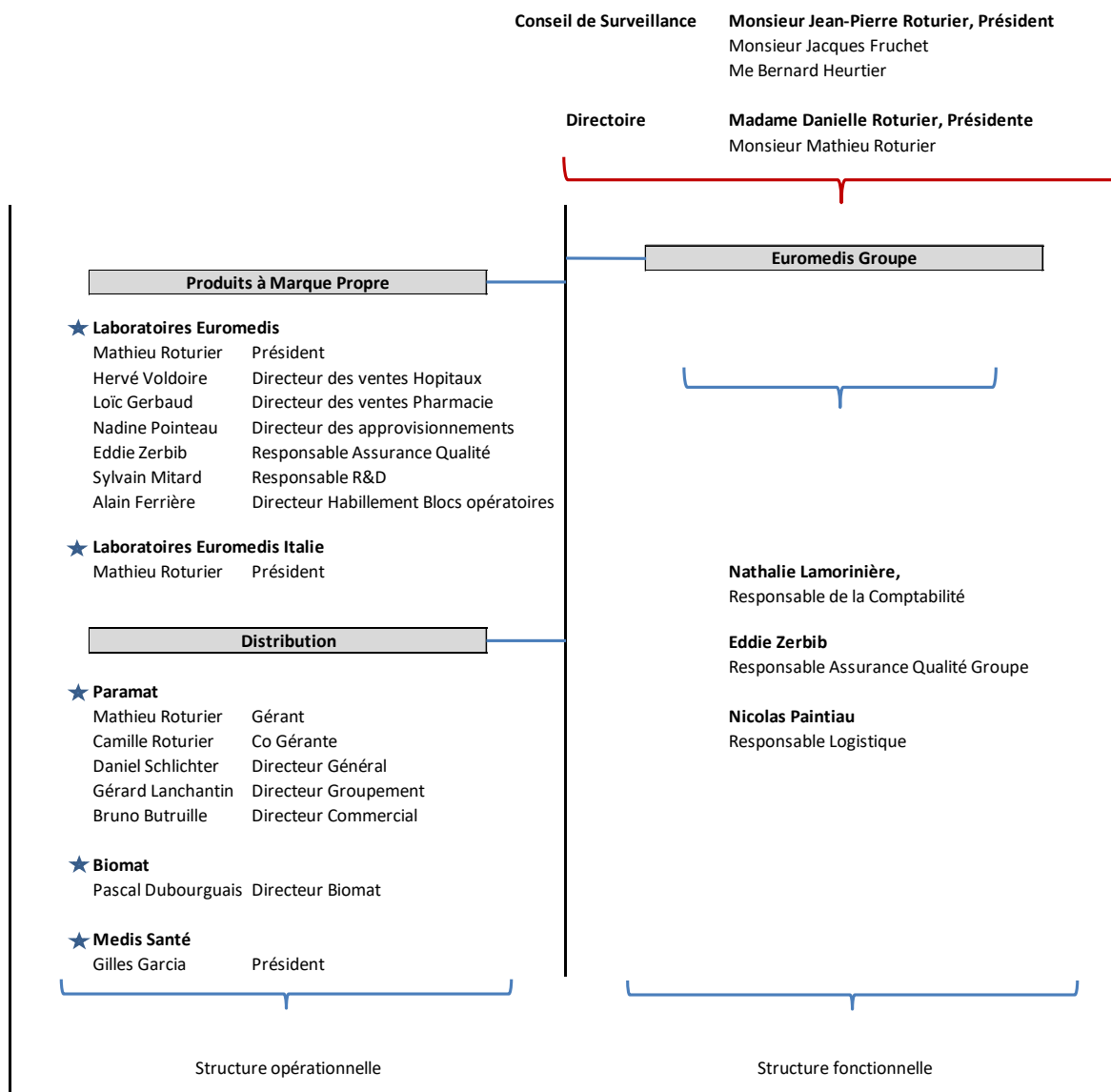
- Un Directeur commercial qui anime deux pôles autour de deux gammes de produits sous contrat d'exclusivité avec deux partenaires :
  - KLS MARTIN pour les lasers, bistouris électriques, éclairage des blocs opératoires,
  - EDAN pour les matériels de gynécologie, obstétrique, produits pour le monitoring.
- Un directeur commercial régional,
- Deux responsables technico-commerciaux régionaux,.
- Deux chefs de produits.

L'organisation commerciale de MEDIS SANTE (Hospitalisation à Domicile – HAD, nutrition, perfusion) :

Elle comprend 1 professionnel de Santé (médecin, infirmière diplômée ou pharmacien) par site, ainsi qu'un responsable clientèle et de contrôle d'installation pour chacun des sites ouverts (Marseille, Aubagne, Toulouse, Dijon, Bordeaux, Montpellier).

### 6.1.3. L'organisation interne

#### 6.1.3.1. Organigramme opérationnel au 31 janvier 2016 :





### 6.1.3.2. Equipe de Direction et Présidence du Conseil de Surveillance

#### **Jean-Pierre Roturier, 66 ans, Président du Conseil de Surveillance d'EUROMEDIS GROUPE.**

Fondateur. Dix années d'expérience en qualité de Chef des Ventes puis de Directeur Commercial France des LABORATOIRES IMPEX, société spécialisée dans la fabrication de matériel médical (seringues et aiguilles jetables notamment).

Création de la S.A. EUROMEDIS en 1985.

Missions :

- Surveillance de la politique générale du Groupe, notamment en termes de stratégie produits et d'axes commerciaux,
- Surveillance des aspects d'approvisionnement, de validation finale du choix des fournisseurs, et de négociations tarifaires des achats.

L'équipe de Direction est constituée de 11 personnes au 31/01/2016 :

#### **Danielle Roturier, 64 ans, Présidente du Directoire d'EUROMEDIS GROUPE.**

Co-fondatrice. Dix ans d'expérience en qualité de secrétaire commerciale de la CIG, société spécialisée dans la fabrication de vêtements de travail. Cinq années de gestion de son propre commerce de prêt-à-porter.

Création de la S.A. EUROMEDIS en 1985.

Missions :

- supervision comptabilité clients et fournisseurs Groupe,
- gestion de trésorerie et des couvertures de change,
- relations avec les établissements bancaires,
- gestion des ressources humaines Groupe,
- supervision du secrétariat commercial LABORATOIRES EUROMEDIS.

#### **Mathieu Roturier, 39 ans, Président Directeur Général des LABORATOIRES EUROMEDIS.**

Diplômé de WELLER, école de commerce axée sur l'international. Rejoint EUROMEDIS GROUPE en 2000.

Missions :

- responsable export Groupe : recherche de clients distributeurs en Europe, sur le pourtour méditerranéen et en Afrique, et négociations tarifaires,
- responsable des ventes INDUSTRIE : prospection et négociations,
- responsable achats transport : sélection des transporteurs, lancement des appels d'offre, négociations tarifaires et gestion des litiges.

#### **Camille Roturier, 34 ans, Co Gérante de la Sarl PARAMAT, Responsable des ventes de la Division Pharmacie de LABORATOIRES EUROMEDIS depuis le 2 novembre 2015.**

De formation école de commerce et marketing, a intégré le Groupe en octobre 2006. A contribué à la création (conception et organisation) du site pilote de PARAMAT à Saint Maximin dans l'Oise qui va déménager en juillet 2016.

#### **Nadine Pointeau, 56 ans, Pharmacien Responsable des approvisionnements des LABORATOIRES EUROMEDIS.**

Docteur en Pharmacie. Deux ans d'expérience à la Pharmacie Centrale des Hôpitaux de Paris. Une année en qualité de Pharmacien assistant aux LABORATOIRES IMPEX. Rejoint EUROMEDIS en 1988.

Missions :

- achats des produits LABORATOIRES EUROMEDIS,
- responsable Assurance Qualité des produits : définition et respect des normes,
- responsable du marquage CE en relation avec l'Agence de Sécurité Nationale du Médicament et des Produits de Santé (anciennement dénommée A.F.S.S.A.P.S. - Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé),
- réponse aux appels d'offre hospitaliers,
- management de la Qualité Groupe.

#### **Eddie Zerbib, 61 ans, Responsable Assurance Qualité EUROMEDIS. Pharmacien.**

Docteur en Pharmacie, IAE, Expert AFSSAPS. Directeur Commercial Stérigénics France (5 ans), Directeur Général des Laboratoires Caric (10 ans), Directeur R et D de Dyonisos (5 ans).

Rejoint le Groupe en 2005.

**Nathalie Lamorinière, 54 ans, Responsable Comptabilité et Contrôle de Gestion** DECF, Master Comptabilité et Audit. Trente années d'expérience en comptabilité générale, analytique / contrôle de gestion, de mise en place d'organisation comptable, au sein de deux entreprises avant de rejoindre EUROMEDIS GROUPE. Rejoint le Groupe en 2011.

**Gérard Lanchantin, 67 ans, Directeur Groupement PARAMAT.**

Diplôme d'orthopédiste et d'infirmier de bloc opératoire. Quatre ans d'expérience en qualité d'infirmier de bloc opératoire. Dix années de direction d'un magasin indépendant de distribution de matériel médical.

Rejoint Euromedis en 1988 après l'acquisition par VITALAIRE de son magasin de distribution.

**Missions :** Direction de l'ensemble des magasins intégrés Paramat et animation national des magasins indépendants Paramat :

- Gestion des nouvelles implantations avec mise en place des agencements magasin, de l'organisation informatique, formation des personnels,
- Mise en place des actions de communication, création des catalogues, organisation et animation des assemblées générales de Paramat (deux fois par an),
- Gestion du personnel,
- Direction de la centrale d'achats et de référencement pour l'ensemble du réseau Paramat :
- Négociation des référencements et des tarifs des produits avec les fournisseurs,
- Fixation de la politique tarifaire des magasins,
- Participation à la validation des opérations de croissance externe.

Administrateur de l'U.N.P.D.M. (Union Nationale des Prestataires de Dispositifs Médicaux), plus important syndicat dans le domaine des dispositifs médicaux.

**Pascal Dubourguais, 52 ans, Directeur BIOMAT.**

A 20 ans d'expérience dans le domaine du matériel médical à travers des postes pour des groupes multinationaux spécialisés dans le matériel chirurgical.

Dans le groupe depuis 13 ans. Pour Paramat Sud Ouest (1<sup>ère</sup> région constituée du réseau) de 1998 à 2004 puis BIOMAT SAS.

**Missions :** Management commercial, stratégie commerciale, sourcing nouveaux produits

**Hervé Voldoire, 52 ans, Directeur des ventes des LABORATOIRES EUROMEDIS.**

D.U.T. de gestion. Quinze ans d'expérience chez ALLEGRE BIOMÉDICAL, société spécialisée dans la distribution de matériel médical, tout d'abord en tant de responsable commercial pendant trois ans, puis en qualité d'Attaché de Direction pendant douze ans. Rejoint EUROMEDIS GROUPE en 2003.

**Mission :** direction des ventes Euromedis : prospection commerciale, gestion des approvisionnements et négociations avec les fournisseurs, organisation interne et gestion des effectifs.

**Daniel Schlichter, 52 ans, Directeur Général PARAMAT**

Diplôme EDHEC, 20 ans d'expérience comme cadre dirigeant dans la Distribution Spécialisée.

12 ans chez KIABI comme Directeur de magasin puis Directeur Régional (17 magasins, 900 personnes). 4 ans d'expérience comme Directeur d'Exploitation des réseaux français de magasins HABITAT, puis VIRGIN (35 magasins, 300ME, 1000 collaborateurs). 4 ans chez CULTURA comme Directeur de la centrale d'achat et du Marketing. Compétences dans l'animation d'un réseau de magasins et l'organisation d'une chaîne de distributeurs, dans la stratégie commerciale, la politique produit et la stratégie de communication.

A rejoint PARAMAT le 1<sup>er</sup> septembre 2008 et a quitté le Groupe fin mai, remplacé le 12 septembre.

**Sylvain Mitard, 52 ans, Directeur Développement EUROMEDIS GROUPE.**

Formation scientifique. Quatorze ans dans la société familiale CODEM MITARD MEDICAL à Angers. Spécialisé dans la distribution de matériel médico-chirurgical en qualité de technico-commercial, puis Directeur (concessionnaire BECTON-DICKINSON). Onze ans à la Direction des ventes France et du suivi des Grands Comptes pour la société américaine WELCH ALLYN, acteur majeur dans le monitoring des signes vitaux. Trois ans associé dans la société IMEDEX spécialisée en anesthésie. Rejoint le Groupe en octobre 2013.

**Missions :**

- Responsable du Développement des nouvelles gammes de produits pour le Groupe, incluant les études de marchés, la commercialisation, la création des outils de communication, la veille commerciale et l'ensemble du plan marketing.
- Développement d'une gamme de dispositifs médicaux complétant l'offre pour le bloc opératoire.

Création d'une gamme diagnostic à Marque Propre par les Laboratoire EUROMEDIS.

## 6.1.4. Fournisseurs

### 6.1.4.1. Répartition des fournisseurs

EUROMEDIS GROUPE et ses filiales comptent environ 500 fournisseurs.

	31.7.2013 12 mois	31.7.2014 12 mois	31.7.2015 12 mois	1.1.2015 6 mois	1.1.2016 6 mois
1er Fournisseur	14,90%	11,38%	10,04%	6,77%	9,72%
5 premiers Fournisseurs	31,50%	31,91%	29,98%	27,00%	28,86%
10 premiers Fournisseurs	41,50%	44,57%	44,05%	62,63%	41,33%
20 premiers Fournisseurs	50,60%	59,21%	59,86%	59%	56,47%
50 premiers Fournisseurs	57,10%	74,31%	74,74%	74,97%	74,00%

En reprenant les chiffres présentés au § 4.1.2. du présent document de référence, on constate la diminution des fournisseurs européens dans les achats consolidé du Groupe :

	31.7.2013 12 mois	31.7.2014 12 mois	31.7.2015 12 mois	1.1.2016 6 mois
Fournisseurs asiatiques	51,00%	75%	78%	76%
Fournisseurs européens	49,00%	25%	22%	24%
Total	100%	100%	100%	100%

### 6.1.4.2. Détection des fournisseurs

La recherche et la sélection des fournisseurs sont réalisées par le Service Achats qui comprend Jean-Pierre Roturier, Mathieu Roturier, Nadine Pointeau, Responsable approvisionnements Europe, et Monsieur Eddie Zerbib, Pharmacien responsable de l'Assurance qualité. Avant de commencer la prospection, le Service Achats définit les spécificités du produit qu'il recherche puis établit un cahier des charges qui sera transmis au(x) fournisseur(s) retenu(s).

La détection des fournisseurs comporte plusieurs étapes :

- recherche du ou des pays produisant, dans les meilleures conditions qualitatives, quantitatives et économiques, la matière première (pvc, latex, vinyle, coton...) nécessaire à la fabrication du produit,
- détection des fournisseurs locaux capables de fabriquer le produit selon un cahier des charges précis,
- visite d'usine chez les fabricants retenus,
- sélection du ou des fournisseur(s) en fonction de sa (leur) fiabilité technique et industrielle, et notamment :
  - . capacité de production,
  - . productivité,
  - . aspects réglementaires (certification, respect du droit international du travail),
  - . qualité des productions,
  - . échantillonnage, réalisation de prototype et personnalisation du produit,
  - . délai d'approvisionnement,
  - . conditions tarifaires.

La validation finale est effectuée par MM Mathieu et Jean-Pierre Roturier, Madame Nadine Pointeau, et Monsieur Eddie Zerbib.

## 6.2. Présentation générale du marché de la société

EUROMEDIS GROUPE, spécialiste des dispositifs médicaux de l'hôpital au domicile opère sur deux grands marchés :

- la distribution des dispositifs médicaux à usage unique à marque propre destinée aux collectivités médicales, aux professionnels de la santé et aux particuliers via les Laboratoires Euromedis,
- la distribution de matériel médical et services associés pour l'hospitalisation à domicile (H.A.D.) et le maintien à domicile (M.A.D.) via trois enseignes spécialisées PARAMAT, BIOMAT et MEDIS SANTE.

### 6.2.1. Tendances générales du marché de la santé

#### 6.2.1.1. Les dépenses courantes de santé en France

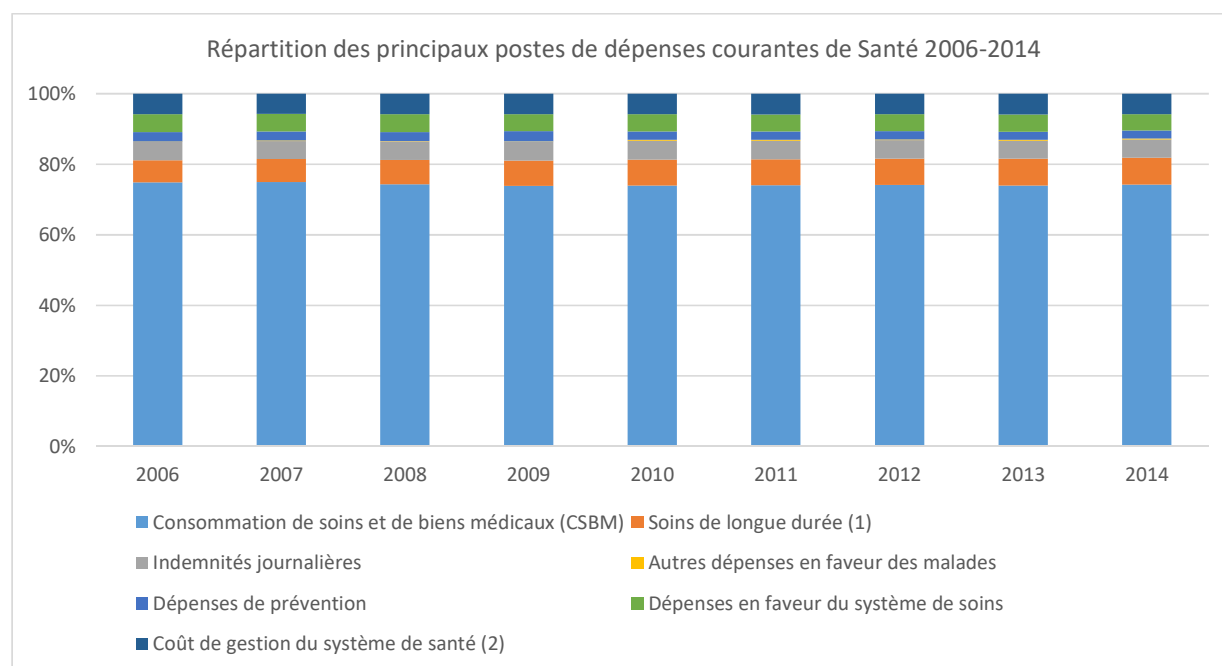
Les postes de dépenses courantes de Santé (milliards €) se répartissent ainsi

Postes de dépenses courantes de santé (Source Insee)	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Consommation de soins et de biens médicaux (CSBM)	153,7	159,8	164,8	169,9	173,6	178,4	182,2	185,9	190,6
Soins de longue durée (1)	12,9	13,9	15,2	16,6	17,2	17,8	18,5	19,2	19,7
Indemnités journalières	10,7	11,0	11,6	12,1	12,6	12,8	12,8	12,8	13,3
Autres dépenses en faveur des malades	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6
Dépenses de prévention	5,2	5,4	5,6	6,4	5,7	5,7	5,7	5,8	5,8
Dépenses en faveur du système de soins	10,4	10,5	11,2	11,2	11,4	11,7	11,8	12,2	11,9
Coût de gestion du système de santé (2)	11,9	12,2	12,8	13,2	13,6	14,1	14,3	14,8	14,9
<b>Total dépenses courantes de santé</b>	<b>205,2</b>	<b>213,1</b>	<b>221,6</b>	<b>229,9</b>	<b>234,6</b>	<b>241,0</b>	<b>245,8</b>	<b>251,3</b>	<b>256,9</b>

Les dépenses de santé sont présentées avant élimination du double compte « recherche pharmaceutique »

La Dépense courante de santé (DCS) mesure l'effort consacré par l'ensemble des financeurs du système de santé. Elle regroupe l'ensemble des paiements intervenus au cours d'une année au titre de la santé. Son champ est plus étendu que celui de la Consommation médicale totale puisque, outre les dépenses réglées au titre des soins médicaux, des biens médicaux, des services de médecine préventive individuelle et des transports, elle intègre également les soins de longue durée, les indemnités journalières, les dépenses de prévention collective, les subventions reçues par le système de santé, le fonctionnement de la recherche, de la formation et de l'administration sanitaire.

La répartition des dépenses courantes de Santé est relativement stable :

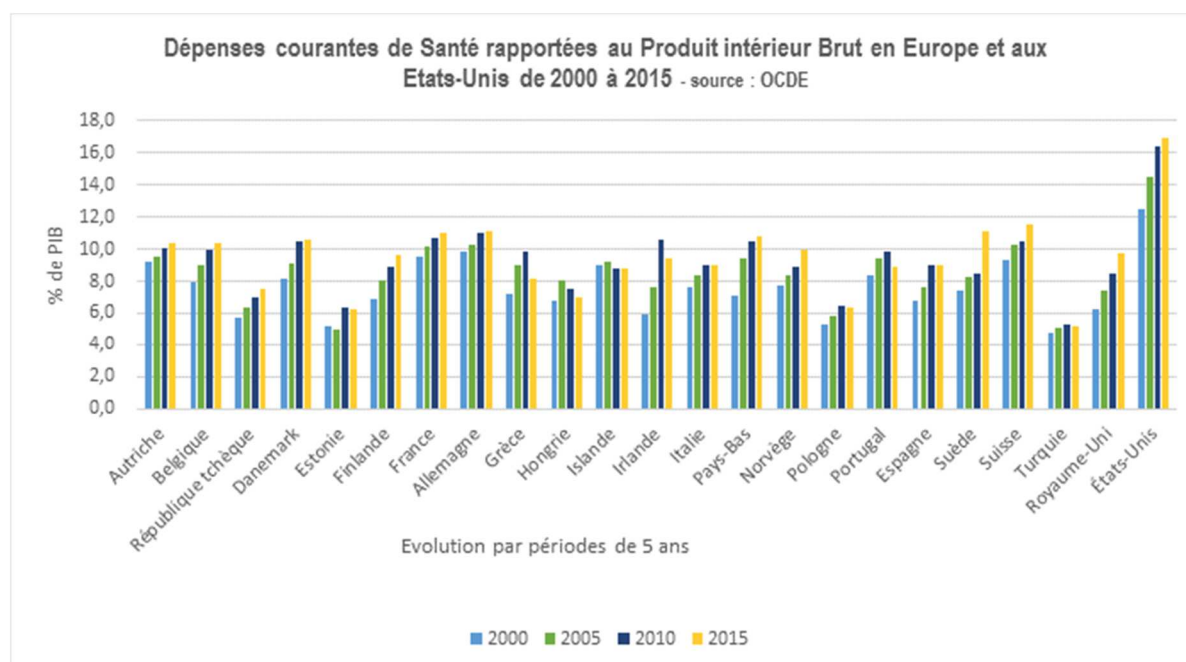


(1) Soins aux personnes âgées ou handicapées en établissements et services de soins infirmiers à domicile

(2) Le coût de gestion des organismes complémentaires est calculé hors contribution au Fonds de financement de la CMU – Couverture CMU - Couverture de Maladie Universelle. Le fonds CMU est un établissement public créé par la loi du 27 juillet 1999 dont la mission est de financer la Couverture Maladie Universelle.

L'offre d'EUROMEDIS GROUPE et de ses filiales adresse presque tous les postes de dépenses présentés dans le tableau.

À titre de comparaison sont présentées les évolutions de dépenses courantes de Santé en France et d'autres pays d'Europe et des Etats-Unis :



#### 6.2.1.2. Des besoins en progression

L'offre du Groupe se positionne dans un contexte de rigueur budgétaire qui oblige les opérateurs à innover et gagner en compétitivité même si les besoins sont en progression tendancielle sur quatre axes :

**1er axe : le vieillissement de la population, avec une espérance de vie à la naissance en augmentation sur le long terme : en France métropolitaine, une femme vivrait en moyenne 84,3 ans et un homme 79 ans (source Insee – résultat provisoire à fin 2015).**

Au 1er janvier 2016, la France métropolitaine compte 23 % d'habitants âgés de plus de 60 ans, proportion qui a progressé de 5,8 points en vingt ans. La progression la plus forte avait été enregistrée entre 2008 et 2011, période au cours de laquelle la première génération de baby-boomer est entrée dans la soixantaine. Par ailleurs, au 1er janvier 2016, la France métropolitaine compte 8,5 % d'habitants d'au moins 75 ans, soit 2,5 points de plus que vingt ans auparavant (Source INSEE).

L'Insee prévoit une accélération du vieillissement de la population française (Insee première n°1482 – janvier 2014). Le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus augmenterait de 10,4 millions entre 2007 et 2060, représentant 23,6 millions de personnes âgées de 60 ans en 2060. L'augmentation serait encore plus forte dans la tranche de population la plus âgée : le nombre de personnes âgées de plus de 75 ans passerait de 5,2 millions en 2007 à 11,9 millions en 2060 et celui des personnes âgées de plus de 85 ans passerait de 1,3 à 5,4 millions avec un nombre de centenaires (Insee première n°1318 – octobre 2010) atteignant 200.000 personnes (15.000 centenaires recensés en France au 1<sup>er</sup> janvier 2010, 13 fois plus qu'en 1970).

Le vieillissement de la population européenne se poursuit aussi : en vingt ans, la part des 60 ans et plus dans la population de l'UE est passée de 20,5% à 24,6% au 1er janvier 2014 (source Eurostat).

**2ème axe : une augmentation corrélative des besoins de médicalisation, plus particulièrement en fin de vie, la réponse à ces besoins étant apportée par les 2.660 établissements de Santé répertoriés en 2012 et les près de 10.500 EHPAD :**

- Capacités d'hospitalisation en établissement et développement des HAD

En 2012, en France métropolitaine et dans les DOM (y compris Mayotte), 2 660 établissements de santé assurent le diagnostic, la surveillance et le traitement des malades. Ils offrent près de 415 000 lits d'hospitalisation à temps complet et 68 000 places d'hospitalisation partielle (Source : Drees – Panorama des établissements de santé 2014) :

Catégorie d'établissements	Nombre d'établissements				Nombre de lits				Nombre de places
	2008	2009	2011	2012	2008	2009	2011	2012	2012
Public	972	966	947	931	283 648	271 057	258 156	258 158	40 132
Privé	1 800	1 785	1 747	1 729	153 890	156 175	156 239	156 682	27 917
Ensemble	2 772	2 751	2 694	2 660	437 538	427 232	414 395	414 840	68 049

(Les capacités d'accueil des établissements de santé sont comptabilisées en nombre de lits pour l'hospitalisation complète et en nombre de places pour l'hospitalisation partielle).

L'hospitalisation à domicile (HAD), est une autre alternative à l'hospitalisation à temps complet. En 2012, 327 structures d'HAD (données hors SSA et hors Mayotte) offraient 13 782 places installées. (Source : Drees – Panorama des établissements de santé 2014).

La T2A (Tarification à l'activité) en vigueur depuis 2004, selon laquelle les établissements sont rémunérés en fonction du volume d'actes traités, a favorisé le raccourcissement des séjours en hospitalisation et l'ouverture de capacité d'accueil en hospitalisation partielle. Elle a en effet incité les structures MCO<sup>1</sup> à concentrer leurs activités sur les actes chirurgicaux.

- Capacités des établissements d'accueil pour personnes âgées et développement des MAD

Les maisons de retraites constituent les principaux établissements d'accueil pour personnes âgées et sont les seules structures d'accueil dynamiques en termes de capacité d'hébergement (source : Source Xerfi - groupe de travail « Perspectives démographiques et financières de la dépendance », 22 février 2011 d'après Drees, enquêtes EHP, et enquête auprès des établissements d'hébergement) :

	2007	2012
Maisons de retraite	471 000	555 773
<i>Part Ehpap</i>	93%	98%
<i>Part non Ehpap</i>	7%	2%
Autres structures*	214 500	164 710
<b>Total</b>	<b>685 500</b>	<b>720 483</b>

\*logements foyers, USLD, autres

L'hébergement permanent constitue le principal mode d'accueil des établissements d'accueil pour personnes âgées. Ces derniers consacrent néanmoins plus de 8 000 places à l'accueil de jour (en hausse de 38 % depuis 2007) et plus de 10 000 places à l'hébergement temporaire (source : Etudes et résultats Drees N° 877 • février 2014).

La majeure partie de ces structures bénéficie du statut d'EHPAD, « établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes », créé par la réforme de la tarification. Le nombre d'EHPAD, en augmentation continue depuis 2007, s'établissait à 10 500 à fin 2012. Entre 2007 et 2014, 42 503 places supplémentaires ont été autorisées par les ARS<sup>2</sup> dans le cadre du Plan de solidarité grand âge, parmi lesquelles 24 356 étaient installées au 31 décembre 2012, les 18 147 places restantes devant être installées d'ici 2016 (Source Xerfi – CNSA).

Cette évolution répond à la part croissante des personnes âgées en situation de dépendance. Elle s'élevait à 89% des personnes accueillies fin 2011, contre 84% fin 2007. La DREES prévoit par ailleurs une progression du nombre de bénéficiaires de l'APA<sup>3</sup> de 1,4% en moyenne par an d'ici 2060.

<sup>1</sup> Médecine, Chirurgie, Obstétrique

<sup>2</sup> agences régionales de santé

<sup>3</sup> allocation personnalisée d'autonomie

La grille AGGIR (Autonomie, Gérontologie, Groupe Iso Ressources - GIR) mesure le degré d'autonomie d'une personne en 6 groupes. Les GIR 1 à 4 correspondent aux personnes ayant perdu significativement leur autonomie, ce qui leur ouvre droit à l'APA ou Allocation Personnalisée d'Autonomie. Les GIR 5 et 6 correspondent aux personnes ayant besoin d'une aide ponctuelle pour la toilette, la préparation des repas et le ménage, ou n'ayant pas perdu d'autonomie pour les actes essentiels de la vie courante. Les personnes classées en GIR 5 et 6 ne peuvent être bénéficiaires de l'APA ou Allo Personnalisée d'Autonomie.

Si les dépenses des soins en EHPA et EHPAD devraient atteindre 7,8 Mds d'euros en 2015 (soit plus du double de leur niveau de 2006), leur rythme de progression ralentit (+1,5% enregistrée en 2015).

La loi sur la dépendance adoptée en 2014 a augmenté le nombre de mesures incitatives au MAD<sup>4</sup> ce qui devrait favoriser la poursuite de la substitution des HAD<sup>5</sup> aux EHPAD classiques au cours des prochaines années.

### 3ème axe : un nombre de médecins en progression en France et dans les DOM (source : Drees):

Au 1 <sup>er</sup> janvier	2012	2013	2014	2015
<b>Total</b>	216 762	218 296	219 834	222 150
dont Généralistes	101 896	101 803	102 140	102 485
dont Spécialistes :	114 866	116 493	117 694	119 665
Spécialités médicales	65 197	66 288	67 039	73 101
Spécialités chirurgicales	24 991	25 433	25 802	21 279
Biologie médicale	2 836	2 825	2 662	2 934
Psychiatrie	14 401	14 619	14 831	15 048
Médecine du travail	5 796	5 666	5 694	5 605
Santé publique	1 645	1 662	1 666	1 698

### 4ème axe : un effectif considérable des autres professionnels de Santé en France et dans les DOM (Drees – Etude Daniel Sicart) :

Au 1 <sup>er</sup> janvier	2012	2013	2015
Infirmiers	567 564	595 594	638 200
Masseurs	75 164	77 778	83 600
Pharmaciens	72 811	73 670	74 300
Chirurgiens-Dentistes	40 599	40 833	41 500
Manipulateurs	30 201	31 242	33 500
Orthophonistes	21 220	21 915	23 500
Sages-femmes	19 535	20 235	21 600
Autres	67 050	72 316	70 900
<b>Total</b>	<b>894 144</b>	<b>933 583</b>	<b>987 100</b>

<sup>4</sup> Maintien à domicile

<sup>5</sup> Hospitalisation à domicile



## 6.2.2. Le marché des dispositifs médicaux

### 6.2.2.1. Définition du Dispositif Médical :

Le GHTF (Global Harmonization Task Force), groupe représentant les autorités réglementaires des dispositifs médicaux et associations en Europe, aux Etats-Unis, Canada, Japon, Australie) définit le dispositif médical ainsi :

« Instrument, appareil, équipement, matière, produit ou autre article :

- destiné par le fabricant à être utilisé chez l'homme seul ou en association, y compris les accessoires et logiciels intervenant dans son fonctionnement, dans les buts suivants :
  - o de diagnostic, de prévention, de contrôle, de traitement ou d'atténuation d'une maladie,
  - o de diagnostic, de contrôle, de traitement, d'atténuation ou de compensation d'une blessure ou d'un handicap,
  - o d'étude, de remplacement ou de modification de l'anatomie ou d'un processus physiologique,
  - o de support à la vie,
  - o ,de maîtrise de la conception,
  - o de désinfection des dispositifs médicaux, de fournir des informations dans un but de diagnostic ou de thérapie par des moyens d'études in vitro d'échantillons humains,
- et dont l'action principale voulue n'est pas obtenue par des moyens pharmacologiques ou immunologiques, ni par métabolisme, mais dont la fraction peut être assistée par de tels moyens ».

Au sens de l'article L.5211-1 du code de santé publique, est un « dispositif médical tout instrument, appareil, équipement, matière, produit, à l'exception des produits d'origine humaine, ou tout autre article utilisé seul ou en association, y compris les accessoires et logiciels intervenant dans son fonctionnement, destiné par le fabricant à être utilisé chez l'homme à des fins médicales et dont l'action principale voulue n'est pas obtenue par des moyens pharmacologiques ou immunologiques ni par métabolisme, mais dont la fonction peut être assistée par de tels moyens. Les dispositifs médicaux qui sont conçus pour être implantés en totalité ou en partie dans le corps humain ou placés dans un orifice naturel, et qui dépendent pour leur bon fonctionnement d'une source d'énergie électrique ou de toute autre source d'énergie autre que celle qui est générée par le corps humain ou la pesanteur, sont dénommés dispositifs médicaux implantables actifs. ».

Classification des dispositifs médicaux selon la *Global Medical Device Nomenclature* :

Macro-classes de dispositifs médicaux	Classes de dispositifs médicaux	Exemples
<b>Dispositifs médicaux d'équipements</b>	Appareils médicaux électromécaniques	IRM, scanners, lasers, ECG, EEG
	Appareils de radiation à visée thérapeutique ou de diagnostic	Unités radio thérapeutiques
	Dispositifs anesthésiques respiratoires	Masques à oxygène, dispositifs d'anesthésie par inhalation
	Informatique médicale Matériel d'hôpital	PACS Lits médicaux
<b>Dispositifs médicaux à usage individuel</b>	Aides techniques	Fauteuils roulants, déambulateurs, prothèses auditives
	Implants non actifs	Stents cardiaques, prothèse du genou ou de la hanche, anneaux gastriques
	Implants actifs	Pacemakers, neurostimulateurs, pompes à insuline
	Matériel dentaire	Instruments dentaires, alliages, brosses
	Matériel ophtalmologique et optique	Verres correcteurs, lentilles de contact, ophtalmoscopes
	Matériel réutilisable	Instruments chirurgicaux
	Matériel à usage unique	Seringues, aiguilles, gants, ballons cathéter, sutures et ligatures
Textiles techniques	Utilisation (différentes classes) de textiles techniques en milieu médical	
<b>Dispositifs médicaux de diagnostic in vitro</b>	Dispositifs de diagnostic in vitro	Tests de grossesse, glucomètres, tests génétiques
<b>Dispositifs médicaux inclus dans la e-santé</b>	Dispositifs médicaux inclus dans la e-santé	Suivi de paramètres physiologiques à domicile en temps réel

Source : Eurocomed, Analyse Développement & Conseil 2011

### 6.2.2.2. Marché du Dispositif Médical et principaux opérateurs,

Selon une étude du Centre d'Analyse Stratégique d'octobre 2012, le marché mondial du Dispositif médical est de 200 milliards d'euros par an, soit un peu moins de la moitié du marché du médicament, avec une croissance annuelle de 6%.

Le marché européen représente 30% du marché mondial avec une progression de 5% par an.

Le marché français du Dispositif Médical (DM) est estimé à 19 milliards (source PIPAME – 2011) dont 8,3 milliards d'euros correspondent à des dispositifs remboursés par l'Assurance Maladie. La France se place ainsi au quatrième rang mondial en termes de ventes derrière les Etats-Unis, l'Allemagne et le Japon, selon cette étude.

Le tissu industriel français se compose de plus de 1.000 entreprises et est constitué à 94% de PME

En 2013, le marché national des dispositifs médicaux est estimé à 23 milliards d'euros (source : Conseil économique social et environnemental - séance plénière du 27 janvier 2015).

### 6.2.2.3. La R&D

Le nombre de dépôts de brevets dans le secteur en Europe était d'environ 10 000 en 2013 (Source SNITEM : Syndicat National de L'Industrie des Technologies Médicales).

Selon l'étude PIPAME 2011, le nombre de dépôts de brevets en France se situe autour de 700 brevets par an, soit sept fois moins qu'en Allemagne et 30 fois moins qu'aux Etats-Unis. La part des brevets déposés en France par les grandes entreprises dans le secteur des Dispositifs Médicaux est de 26% à comparer à 64% tous domaines confondus. Dans le domaine du Dispositif Médical, 18% des dépôts sont le fait d'organismes de recherche (CNRS, CEA et INSERM notamment) alors que tous secteurs confondus, la part des organismes de recherche dans les dépôts de brevets s'élève à 6%.

### 6.2.2.4. L'H.A.D. et le M.A.D.

#### A. Le positionnement des prestations

L'hospitalisation à domicile (HAD) est une alternative à l'hospitalisation en milieu hospitalier. Elle permet d'assurer des soins importants au domicile du patient, pour une période renouvelable en fonction de l'évolution de son état de santé. Depuis 2007, elle est autorisée dans les EHPA.

Le maintien à domicile (MAD) concerne les personnes âgées souhaitant rester chez elles plutôt que de rejoindre un établissement d'accueil spécialisé.

Afin de bénéficier de l'hospitalisation à domicile, le patient doit :

- résider dans une zone géographique couverte par une structure d'hospitalisation à domicile ;
- avoir des conditions de logement permettant la MAD/HAD (enquête de l'assistance sociale) ;
- suite à la demande de son médecin (médecin traitant ou médecin hospitalier), avoir l'avis favorable du médecin coordonnant les soins.

Le Livre blanc, cité par l'IGAS dans son rapport de novembre 2010, des deux syndicats (SYNALAM et SNADOM) auxquels adhère une part significative des prestataires de santé à domicile

#### a. groupe les prestations en trois blocs :

- prestations destinées à la prise en charge des pathologies chroniques (diabète, insuffisance respiratoire chronique, apnée du sommeil),
- prestations de mise en place de traitements ambulatoires spécifiques (chimiothérapie, antibiothérapies, traitements contre la douleur, nutrition par voie veineuse (parentérale ou gastrique-entrave, ...),
- prestations visant à permettre le maintien à domicile des personnes en situation de dépendance (lits médicaux, aides à la mobilité, dispositifs pour la prise en charge de l'incontinence, ...).

#### b. estime que les prestataires à domicile interviennent auprès de 800.000 personnes au moins, dont 400.000 insuffisants respiratoires ou apnéiques, 25.000 diabétiques relevant d'un traitement par pompe à insuline, 18.000 malades nécessitant une perfusion entérale et parentérale, 250.000 personnes âgées ou dépendantes et 100.000 personnes handicapées.

## B. La prise en charge des dépenses des patients

En accord avec la convention nationale de la L.P.P.R. (Liste des Produits et des Prestations remboursables par l'assurance maladie), le patient peut bénéficier d'une large couverture de ses frais de location dans le cadre de MAD/HAD au même titre qu'une hospitalisation classique (à l'exception du forfait hospitalier).

- ✓ 80% des dépenses sont prises en charge par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM).
- ✓ Il existe des situations où la prise en charge atteint 100% : affection de longue durée exonérante ; hospitalisation en raison d'un accident du travail ; titulaire d'une rente d'accident du travail ; titulaire d'une pension d'invalidité, de veuf ou veuve, d'invalidité ou de militaire ; bénéficiaire de la CMU...

Le malade bénéficie d'une dispense d'avance de frais sur les honoraires des médecins et des professionnels paramédicaux (infirmier, kinésithérapeute... si une convention a été passée), le matériel médical, les médicaments, le mobilier spécifique ou encore les transports.

Les dispositifs médicaux ne sont pas concernés par la franchise médicale (plafonnée à 50€ par an) mise en place au 1er janvier 2008 à la différence des boîtes de médicaments, des actes paramédicaux et des transports.

Reste alors à la charge du patient, le ticket modérateur et les dépassements d'honoraires médicaux.

Concernant le suivi médical, le patient est pris en charge pour les SSIAD (Services de Soins Infirmiers à Domicile) dont le coût est intégralement pris en charge par la CNAM.

## C. Les produits concernés

- Les équipements de maintien à domicile sont adaptés à toutes les pièces de la maison et aux besoins quotidiens de la personne dépendante :
  - ✓ Equipements pour la chambre : lits médicalisés (Alzheimer, surpoids...), barrières, potences, arceaux de lits, lèves bustes, soulèvements malades, fauteuils de repos, fauteuils releveurs...
  - ✓ Equipements pour le déplacement : fauteuils roulants (manuels ou électriques), cannes, déambulateurs...
  - ✓ Equipements pour la prévention des escarres : matelas pneumatiques, compresseurs, coussins anti-escarres...
  - ✓ Equipements pour le bain et la toilette : sièges, tabourets, planches, chaises...
  - ✓ Equipements pour l'orthopédie : orthèses (chevilles, poignets...), colliers cervicaux, ceintures sur mesure, genouillères, coudières...
- Les équipements pour l'hospitalisation à domicile correspondent au matériel de haute technologie permettant de bénéficier du même traitement qu'en milieu médical.
  - ✓ Traitement des insuffisances respiratoires liées aux pathologies telles que l'asthme, la mucoviscidose, les bronchiolites, les bronchites et broncho-pneumopathies chroniques obstructives (BPCO) :
  - ✓ Par oxygénothérapie : concentrateurs d'oxygène, économiseurs d'oxygène, systèmes à oxygène liquide, aspirateurs trachéaux, sondes d'aspiration...
  - ✓ Par aérosolthérapie : aérosols pneumatiques ou soniques, kits de nébulisation, compresseurs ...
  - ✓ Perfusion et nutrition : pompes à nutrition, sets médicaux ...
  - ✓ Apnée du sommeil : appareils à pression positive continue

## D. Les canaux de distribution du marché de la MAD/HAD

Le médecin prescrit à son patient la location du matériel ainsi que l'ensemble des soins dont il aura besoin.

Si le particulier reste le client final, le matériel peut être loué directement auprès d'une entreprise fournissant des prestations de location de matériel de MAD/HAD ou par une pharmacie d'officine, elle-même cliente dans une certaine mesure de cette entreprise.

Les dispositifs médicaux et les aides techniques, remboursables, peuvent être loués auprès d'une officine ou auprès de groupes spécialisés dans l'HAD/MAD (CARE, Orkyn, Vitalaire, LVL Medical, Locapharm...).

- Les pharmacies d'officines

Les patients peuvent louer leur matériel auprès de leur officine habituelle.

Celle-ci fournira alors les dispositifs médicaux, les aides techniques et les prestations de conseil et d'installation comme toute société de location de matériel médical.

2 solutions s'offrent aux officines :

- Soit elles commandent leurs matériels en direct auprès de revendeurs ou de fabricants nationaux et internationaux, afin de se constituer un parc et de louer ensuite aux particuliers.
- Soit elles adhèrent à des groupements en franchise et bénéficient d'un parc locatif déjà établi et de moyens logistiques leur permettant de faire preuve de flexibilité face à la demande des particuliers.

Le nombre de pharmacies d'offices était de 22.610 en 2005 à comparer à 21.915 en 2014 (source XERFI – Conseil national de l'ordre des pharmaciens), enregistrant une baisse régulière d'année en année. Le ralentissement économique ainsi que celui de la consommation de médicament incitent les pharmacies à développer une activité dans le HAD/MAD. En 2012, les articles médicaux et orthopédiques représentent 3,7% du chiffre d'affaires des officines (Source XERFI INSEE 2012) Un rapport de l'IGAS de 2011 mentionne que les pharmaciens d'officine réalisent en 2009 un montant de 2 milliards €, soit 5,9% de leur chiffre d'affaires dans le secteur des dispositifs médicaux pour le HAD/MAD.

- Les détaillants

Connaissant bien la location et la vente de matériel médical, les détaillants investissent les prestations médicotechniques qui consistent à installer au domicile des patients des appareils comme les pompes à insuline ou à nutrition, les appareils respiratoires, .... Ceci apporte une récurrence de chiffre d'affaires, et d'autant plus si d'autres services comme la coordination de personnel médical sont apportées. Il serait ainsi possible à ces nouveaux opérateurs de bénéficier de forfaits de prises en charge des patients, payés par les pouvoirs publics. Une nouvelle concurrence apparaît pour les purs opérateurs d'hospitalisation à domicile.

#### 6.2.2.5. Tendances et perspectives

Les marchés de la distribution de dispositifs médico-chirurgicaux et de la location de matériel d'hospitalisation et de maintien à domicile (HAD/MAD) sont influencés par des facteurs économiques et démographiques de fond, liés au vieillissement de la population. Notamment, il existe un risque de limitation des remboursements dont l'évaluation d'impact sur les opérateurs concernés doit être réalisée au cas par cas en raison de ce que les produits susceptibles de déremboursements potentiels ne sont pas toujours connus à l'avance.

Le chiffre d'affaires des distributeurs d'articles médicaux devrait augmenter de 6% en 2015 puis de 5% en 2016 (source Xerfi – INSEE 04/2015).

Cette tendance est soutenue par :

- la volonté croissante d'être soigné à domicile,
- l'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'AAH<sup>6</sup> et de l'APA<sup>7</sup> et la revalorisation de l'APA,
- l'augmentation du nombre de points de vente des enseignes,
- l'entrée des pharmacies sur le marché.

Plus spécifiquement, la consommation de petits matériels et pansements a progressé de 65% entre 2006 et 2014 (5 416 M€ vs 3 287 M€), et celle des prothèses, d'orthèses et de véhicules pour handicapés physiques a augmenté de 61% sur cette même période (2 686 M€ vs 1 660 M€). En 2013, les montants remboursés au titre des produits faisant partie de la LPPR<sup>8</sup> ont été les suivants (source XERFI):

- Lits matelas et coussins : 360,4 M€ (+8,3%)
- Location fauteuil : 79 M€ (+7%)
- Autres matériels pour traitements à domicile : 159,9 M€ (+13,5%)
- Matériels de contention et de maintien : 74,1 M€ (+8,2%)
- Autres matériels et appareils pour traitement divers : 392,3 M€ (+8%)
- Articles de pansements : 525 M€ (9,5%)

Le nombre de bénéficiaires de l'AAH a progressé de 8% entre 2009 et 2013 (Source XERFI DREES) et celui de l'APA de 16% sur cette même période. Le barème de l'APA au 1er mars 2016 est le suivant : 1 713,08 euros pour le classement en GIR 1, 1 375,54 euros pour le classement en GIR 2 ; 993,88 euros pour le classement en GIR 3 ; 662,95 euros pour le classement en GIR 4.

Enfin, d'un point de vue technique, la miniaturisation des dispositifs médicaux permet de favoriser le développement de l'HAD/MAD. Les distributeurs spécialisés doivent néanmoins faire face au durcissement de la politique tarifaire initié par l'assurance maladie sur ce type de produits (diminution des tarifs fabricant, instauration de prix limites de vente), durcissement qui limite les revalorisations tarifaires des distributeurs (source XERFI).

---

<sup>6</sup> Allocation aux adultes handicapés

<sup>7</sup> Allocation aux personnes dépendantes

<sup>8</sup> liste des produits et prestations remboursables

### 6.2.3. Les principaux acteurs du marché

Le Groupe EUROMEDIS a un modèle économique que l'on peut qualifier d'unique en ce qu'il consiste à approvisionner en dispositifs médicaux (gamme de 12 000 références sur Paramat et ses filiales et 3 600 références sur Laboratoires Euromedis) une clientèle diversifiée de l'hôpital au domicile à travers ses différentes enseignes.

Sur ses segments spécifiques, le Groupe Euromedis est confronté à plusieurs types de concurrents :

#### A. Produits à marque propres des Laboratoires EUROMEDIS :

Ces concurrents en France peuvent être segmentés en :

Grands opérateurs multinationaux (Paul HARTMANN, ANSELL, CARDINAL HEALTH, B.BRAUN, 3M SANTE, J&J, MOLNLYCKE HEALTHCARE, UNOMEDICAL).

Grands opérateurs nationaux (TETRA MEDICAL, VYGON, COOPER).

Les opérateurs de plus petite taille comme DIDACTIC POLYSEM ou LCH MEDICAL PRODUCT.

#### B. Distribution de matériel médical et services associés de PARAMAT :

Ces concurrents sont pour la plupart nationaux et souvent indépendants (à l'exception d'ORKYN filiale d'AIR LIQUIDE). Ils augmentent régulièrement leur maillage territorial afin de se rapprocher de leur clientèle demandeuse de proximité. Se détachent ainsi des 1700 structures en France les groupes suivants : BASTIDE LE CONFORT MEDICAL, GROUPE GAILLARD, LA VITRINE MEDICALE, HARMONIE MEDICALE, REATHEAM principalement. Deux groupes (BASTIDE et DISTRICLUB) opèrent sous forme de franchise.

BASTIDE LE CONFORT MEDICAL qui prévoyait 10 à 15 ouvertures en 2015, souhaite atteindre un réseau de 60 franchisés d'ici 2017. En juillet 2014, le groupe a l'acquisition de S'CARE Assistance, spécialisées dans la distribution de produits anti escarres, opération qui lui a permis d'étendre son offre sur ce segment du matériel de maintien à domicile. En 2015, il a annoncé sa prise de participation de 51% dans Cicadum, une société spécialisée dans la cicatrisation et la prise en charge des plaies chroniques aiguës, ainsi que celle d'un portefeuille de 650 clients en respiratoire.

#### C. Equipements pour blocs opératoires (BIOMAT) :

Les opérateurs sont presque tous multinationaux ayant des implantations en France : COVIDIEN (ex TYCO HEALTHCARE MANUFACTURING) – Etats-Unis, TRUMPF – Allemagne, OLYMPUS MEDICAL – Allemagne, PHILIPS MEDICAL - Pays-Bas, MAQUET – Allemagne.

TECH MED, entité française, conçoit, développe et réalise des équipements destinés à la rééducation fonctionnelle et la réadaptation cardiaque.

#### D. Hospitalisation à Domicile, Perfusion et Nutrition (MEDIS SANTE) :

Les opérateurs sont pour la plupart nationaux et souvent indépendants (à l'exception de VITALAIRE et de LVL MEDICAL filiales d'AIR LIQUIDE) :

Les activités françaises de LVL MEDICAL (assistance médicale à domicile, n°1 en assistance respiratoire avec 70% du marché, perfusion, nutrition, insulinothérapie, maintien à domicile), ont été acquises par AIR LIQUIDE en octobre 2012.

HOME PERF, 39 agences en France en 2011, nutrition, assistance respiratoire.

IPS, spécialisé en maintien à domicile, nutrition, perfusion, assistance respiratoire.

EUROMEDIS GROUPE se distingue de ses concurrents par (source interne) :

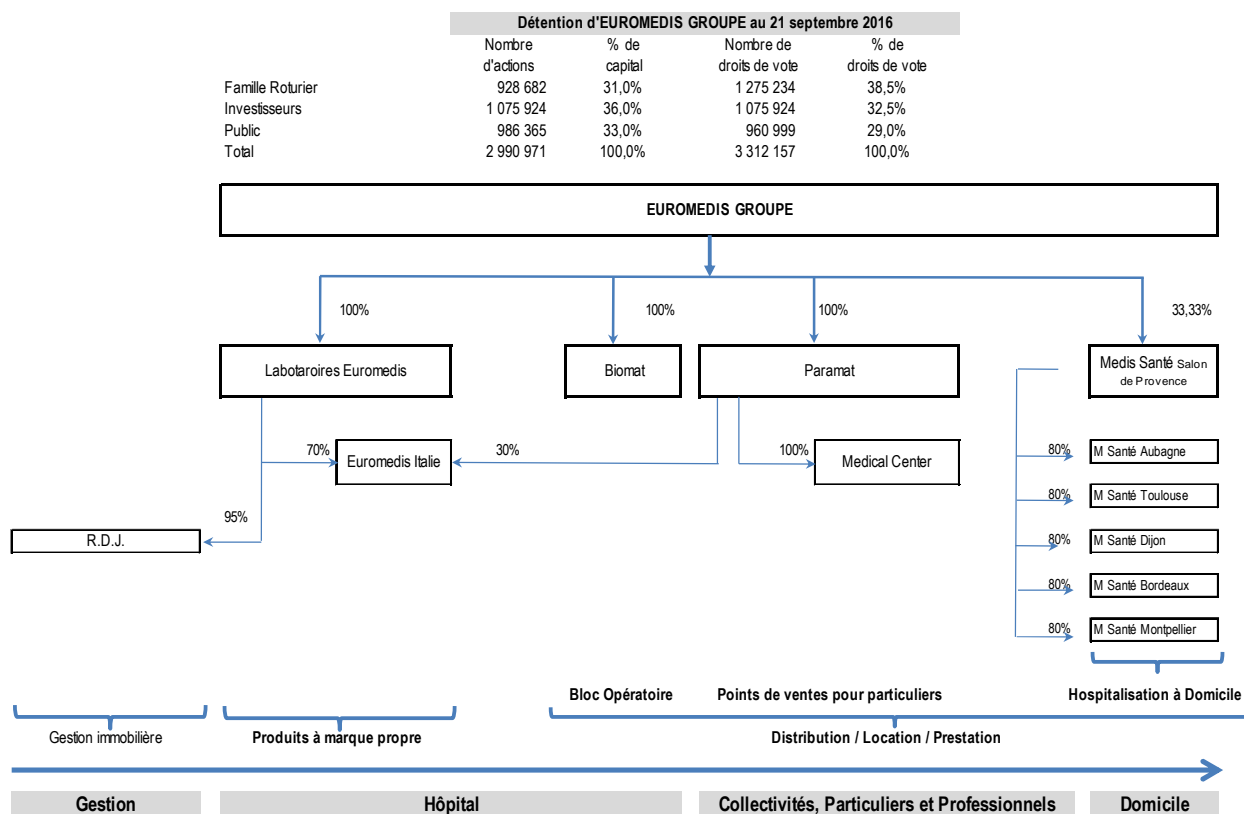
- le savoir-faire et l'expertise développés par Jean-Pierre Roturier depuis plus de 30 ans sur les marchés internationaux, notamment en sourcing (détection de fournisseurs et négociations).
- sa gamme de produits et de prestations très large qui permet :
  - . au Groupe, d'avoir accès à l'intégralité des intervenants du secteur de la Santé (collectivités d'hospitalisation ou d'hébergement, professionnels de la Santé, pharmaciens...) ainsi qu'aux patients finaux (particuliers) en direct,
  - . au client professionnel du Groupe, de n'avoir qu'un seul et unique interlocuteur pour la fourniture de l'ensemble des dispositifs médicaux et aides techniques dont il a besoin.
- son stock de produits finis de près de trois mois favorisant la réactivité et la flexibilité du Groupe vis-à-vis de ses clients, avec 12.000 palettes de produits finis prêts à la vente).
- sa maîtrise de la distribution, avec les réseaux PARAMAT, MEDIS SANTE ainsi que BIOMAT.
- son organisation commerciale qui adresse chaque grande famille de client avec une filiale spécifique :
  1. Pour les grandes collectivités médicales : LABORATOIRES EUROMEDIS et BIOMAT
  2. Pour les professionnels de la Santé et les particuliers : PARAMAT et MEDIS SANTE
  3. Pour les distributeurs : MEDICAL CENTER.

Le Groupe est à même de répondre à toute taille de commande.

- sa puissance d'achats renforcée par celle des 91 magasins indépendants PARAMAT ce qui permet à EUROMEDIS GROUPE de bénéficier de tarifs compétitifs auprès de ses fournisseurs et de les répercuter sur ses clients.
- un réseau de 91 magasins, dont 27 intégrés, maillant l'ensemble du territoire national et renforçant ainsi la proximité du Groupe avec ses clients professionnels et particuliers ainsi qu'avec les collectivités EHPAD.

## 7. ORGANIGRAMME

### 7.1. Description du Groupe



La détention en droits de vote et en capital est identique pour les filiales.

### 7.2. Principales filiales de l'émetteur

LABORATOIRES EUROMEDIS : SA, créée en 1985, située à Neuilly-sous-Clermont (60) au capital de 500.000 €

PARAMAT : Sarl, créée en 1991, située à Neuilly-sous-Clermont (60) au capital de 300.000 €

MEDICAL CENTER : Sarl, créée en septembre 2014, située à Neuilly sous Clermont (60) au capital de 10.000 €.

BIOMAT : SAS, créée en 2010, située à Canejan (33) au capital de 20.000 €

Note : Depuis le mois de mai 1999, le groupe Euromedis détenait 49,92% de la plate-forme de distribution au service des Pharmacies Pharmareva. Le groupe a cédé cette participation le 26 juin 2015.

RDJ : Société civile immobilière, créée en 1988, située à Neuilly-sous-Clermont, (60) au capital de 1.525 €

EUROMEDIS ITALIE : Sarl, créée en 2007, située à Turin, au capital de 10.000 €

MEDIS SANTE, Sarl créée en 2009 dont EUROMEDIS GROUPE dont le siège est à Salon de Provence, détient 1/3 du capital aux côtés de la société PRESTIGE qui en détient le solde, elle-même détenue par M Gilles GARCIA.

MEDIS SANTE détient 5 filiales :

MEDIS SANTE Aubagne : Sarl créée en janvier 2012 détenue à 80% par MEDIS SANTE et à 20% par le dirigeant de la Société

MEDIS SANTE Toulouse : Sarl créée en mai 2012 détenue à 80% par MEDIS SANTE et à 20% par le dirigeant de la Société

MEDIS SANTE Dijon : Sarl créée en octobre 2013 détenue à 80% par MEDIS SANTE et à 20% par le dirigeant de la Société

MEDIS SANTE Bordeaux : Sarl créée en 2014 détenue à 80% par MEDIS SANTE et à 20% par le dirigeant de la Société

MEDIS SANTE Montpellier : Sarl créée en 2014 détenue à 80% par MEDIS SANTE et à 20% par le dirigeant de la Société

Les pourcentages de détention correspondent aux pourcentages de contrôle/



**La nature des principaux flux financiers entre les différentes entités du Groupe est la suivante :**

La société EUROMEDIS GROUPE fournit des prestations de services et de coopération commerciale à ses filiales, et émet des cautions en garantie d'emprunts contractés par ses filiales.

Une convention de Trésorerie Groupe, assortie d'une rémunération de celle-ci de 1%, existe entre EUROMEDIS GROUPE et ses filiales :

- LABORATOIRES EUROMEDIS et les filiales de cette entité que sont LABORATOIRES EUROMEDIS Italie, la SCI RDJ,
- PARAMAT, et BIOMAT.

Des conventions de locations et sous-locations existent entre les SCI RSE, MAI et MCP, appartenant à la famille Roturier, et EUROMEDIS GROUPE, PARAMAT et LABORATOIRES EUROMEDIS.

Les LABORATOIRES EUROMEDIS sont spécialisés dans la conception et la fabrication de dispositifs médicaux à usage unique à marque propre.

PARAMAT occupe la fonction dans le Groupe de centrale de distribution des produits EUROMEDIS et de produits dédiés à l'Hospitalisation A Domicile et au Maintien À Domicile.

MEDICAL CENTER a repris depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2014 l'activité de centrale d'achat pour les adhérents et points de vente auparavant tenue par PARAMAT.

MEDIS SANTE est une société indépendante qui ne présente pas de risque pour le Groupe. Cette filiale mène une gestion indépendante notamment de sa trésorerie et de ses financements. Le Groupe EUROMEDIS n'a apporté aucune caution de quelle que sorte que ce soit à MEDIS SANTE.

Le tableau des filiales et participations est présenté au § 25 du présent Document de référence.

**Tableau de synthèse :**

Valeurs en consolidation en milliers €	Marque propre	Gestion immobilière	Distribution Location & Prestations	Euromedis Groupe	Inter secteurs	Total consolidé
Actif immobilisé	8 282	266	14 866	719	- 3 686	20 181
<i>dont écarts d'acquisition</i>	688	-	839	-	-	1 527
<i>dont incorporels des sites</i>	1 039	-	9 675	-	-	10 714
Endettement financier à long terme	1 390	92	476	435	-	2 301
Passifs financier à court terme	4 585	-	2 438	1 168	- 721	7 470
Trésorerie et équivalents	1 690	7	635	244	- 719	1 850
Instruments de couverture	942	-	-	-	-	942
Résultat opérationnel après mise en équivalence	4 736	171	- 654	42	- 61	4 063
Dividendes versés dans l'exercice et revenant à la société-mère	498	-	-	-	-	498

## 8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

### 8.1. Propriétés immobilières louées au 31 janvier 2016

	Surface m <sup>2</sup>	Prpopriétaire	Montant du loyer annuel (HT et hors charges)	Prix au m <sup>2</sup>
LABORATOIRES EUROMEDIS	10 653	INTERNE	344 260 €	32,32 €
MEDICAL CENTER	2 346	EXTERNE	53 240 €	22,69 €
LABORATOIRES EUROMEDIS Italie	700	EXTERNE	9 900 €	14,14 €
BIOMAT	590	EXTERNE	37 471 €	63,51 €
MAGASINS PARAMAT INTEGRES	13 634	EXTERNE	1 023 010 €	75,03 €
MAGASIN PARAMAT ANGERS	700	SCI MAI	47 808 €	68,30 €
ENTREPOT OLORON	805	RSE	26 496 €	32,91 €
ENTREPOT ST ETIENNE	573	RSE	36 000 €	62,83 €
<b>Total</b>	<b>30 001</b>		<b>1 578 185 €</b>	<b>52,60 €</b>

LABORATOIRES EUROMEDIS est propriétaire, par bail à construction d'une période de 15 ans, de l'immobilier de Neuilly sous Clermont totalisant 10.653 m<sup>2</sup>

Les magasins intégrés PARAMAT :

- Albi, Alençon, Andrezieux, Bayonne, Chartres, Fécamp, L'Isle-Adam, Le Havre, Lesparre, Lourdes, Melun, Montbéliard, Mulhouse, Niort, Oloron-Sainte-Marie, Pau[2], Pessac, Puteaux, Puy-en-Velay, Rochefort-sur-mer, Rodez, Rouen, Saint Maximin, Sens, Tours représentant 13.634 m<sup>2</sup>, sont loués à des propriétaires extérieurs au Groupe pour un montant global annuel de 1.023 010 €, celui d'Angers, représentant 700 m<sup>2</sup>, est loué à la S.C.I. Mai 431, qui appartient à Monsieur Jean-Pierre Roturier, pour un montant annuel de 47.808 €, parking compris. Cette transaction a été soumise à l'assemblée générale dans le cadre de l'approbation par celle-ci des conventions réglementées.

Une convention de bail commercial est portée au § 20.3.2. du présent document de référence dans le rapport des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés. Cette convention concerne une location consentie par la S.C.I. M.C.P. dans le cadre d'un bail commercial conclu en 2006, à la société EUROMEDIS GROUPE pour les locaux sis à Paris. Le loyer inscrit en charges sur l'exercice s'élève à 24.317,00 €uros et le dépôt de garantie est de 4.054,00 €uros.

Personnes concernées :

- Monsieur Jean-Pierre ROTURIER, en tant que Président du Conseil de Surveillance et co-gérant de la SCI MCP
- Madame Danielle ROTURIER, en tant que Président du Directoire et co-gérante de la SCI MCP
- Monsieur Mathieu ROTURIER, en tant que Membre du Directoire et associé de la SCI MCP

### 8.2. Question environnementale et Rapport sur la Responsabilité Sociale, Environnementale et Développement durable

Les activités d'EUROMEDIS GROUPE et de ses filiales n'ont pas le caractère d'activité polluante. EUROMEDIS GROUPE et ses filiales exercent leurs activités avec leurs meilleurs efforts pour obtenir des fournisseurs, sous-traitants et prestataires de services internationaux qu'ils prennent l'engagement d'exercer leurs activités en évitant ou limitant, autant que les techniques disponibles le permettent, les atteintes à l'environnement.

Ces points sont traités en point 4.2.9 et 4.2.10 du présent Document de référence.

**La responsabilité environnementale** est attestée par la déclaration de la direction concernant la politique environnementale en date du 1<sup>er</sup> juin 2015. Cette déclaration précise notamment que la Direction des Laboratoires EUROMEDIS s'engage dans une démarche de management environnemental en s'appuyant sur les exigences de la norme ISO 14001 sur l'ensemble du site des Laboratoires EUROMEDIS ainsi qu'à l'ensemble de ses activités.

Cette déclaration précise plus particulièrement la volonté de :

- Respecter l'environnement par le respect des exigences réglementaires, législatives et découlant des activités et de l'implantation de l'entreprise,
- Développer une politique d'achats favorisant les produits recyclés, recyclables et rechargeables ou issus du commerce équitable,
- Contribuer aux économies de ressources naturelles et à la lutte contre l'effet de serre,
- Réduire la production de déchets et améliorer le tri sélectif de ceux-ci au sein de l'entreprise,
- Mettre en œuvre les moyens nécessaires à la prévention des risques de pollution et d'incendie.

Le service Qualité est plus particulièrement en charge de la conduite de la politique environnementale.  
La partie Responsabilité Sociale est sous la responsabilité du service RH.

EUROMEDIS GROUPE et ses filiales exercent leurs activités en faisant leurs meilleurs efforts pour obtenir de leurs fournisseurs, sous-traitants et prestataires de services internationaux qu'ils prennent l'engagement d'exercer leurs activités dans des conditions conformes aux principes généraux et règles de la Convention Européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et de Libertés fondamentales du Travail, notamment au regard de la protection de l'enfance.

Les dirigeants d'EUROMEDIS GROUPE et de ses filiales lors de leurs visites régulières ont la possibilité de consulter les rapports d'audit mettant en évidence que les critères au regard de la protection de l'enfance sont respectés. Depuis 2011 a été mise en place une politique qualité aux fins de mise en conformité avec le développement durable qui prévoit le respect des principes et des règles de la Convention Européenne des Droits de l'Homme.

Les actions environnementales, la politique d'achats, les économies de ressources naturelles, la réduction de production des déchets sont suivis par le service QSE de l'entreprise et les indicateurs environnementaux sont étudiés de façon mensuelle lors des réunions d'exploitation avec la direction et leur bilan annuel est réalisé en réunion de direction.

En 2016, le Groupe a l'objectif d'être en situation de lire et de suivre l'ensemble des références avec une lecture code barre, selon l'EAN 128 permettant de suivre les produits par référence, date de fabrication, date de péremption et N° de lot, réalisant ainsi une traçabilité intégrale sans multiplication des documentations papier.

L'ERP mis en place réduit le papier utilisé aussi bien dans les laboratoires que chez les partenaires (Clients - Fournisseurs).

Les indicateurs environnementaux sont affichés chaque mois.

Le périmètre de la certification NF EN ISO 14001 : 2008 correspond à Laboratoires EUROMEDIS et à ses activités soit :

- Sélection des fournisseurs et achats des produits européens et asiatiques,
- Gestion du transport avec les transitaires pour les produits fabriqués en Asie et d'utilisation de barges afin de limiter le transport routier des containers,
- Réception, contrôle, stockage et expédition des produits chez les clients,
- Gestion et maîtrise des sous-traitants transporteurs en termes de consommation de carburant,
- Gestion des déchets et valorisation de ceux-ci par les sous-traitants.

**La maîtrise environnementale des fournisseurs et en particulier asiatiques** débute lors du choix du fournisseur :

- Présence ou non d'une certification ISO 14001 ou autre,
- Envoi d'un questionnaire à compléter par le sous-traitant,
- Audit fournisseur sur les plans qualité et environnement,
- Evaluation du sous-traitant par une cotation résultant des trois points précédents.

Le Développement Durable intervient pour 10% de la note finale et peut conduire au rejet du fournisseur.

Ces cotations sont réalisées deux fois par an par le service Achat en accord avec le service Qualité environnement.

# RAPPORT SUR LA RESPONSABILITE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

L'activité de la Société n'étant pas de caractère industriel, celle-ci ne saurait être susceptible de porter atteinte à l'équilibre biologique et à l'environnement en général.

Les données exposées ci-dessous portent sur l'ensemble du périmètre du groupe constitué de la société EUROMEDIS GROUPE et de ses filiales (le Groupe).

## 1) Responsabilité Sociale

### 1.1 Politique générale

Les informations présentées dans cette partie du rapport concernent les sociétés du Groupe, à l'exclusion de la société MEDIS SANTE et des filiales de cette dernière.

### 1.2 Emploi

L'effectif total est de 265 personnes au 31 juillet 2015, dont :

un effectif moyen femme de 122 personnes,  
un effectif moyen homme de 143 personnes.

La répartition des salariés par âge est la suivante :

âge moyen femme : 40,82 ans,  
âge moyen homme : 41.67 ans.

Sur l'exercice 2014/2015, il a été conclu :

CDD : 37

CDI : 13

Licenciements : 7

Rémunération brute moyenne mensuelle :

#### Hommes

Cadres 4.531 € -2%

Employés 2.151 € -1%

#### Femmes

Cadres 4.247 € +9%

Employées 2.054 € +0%

Les taux d'augmentation des rémunérations sont relativement significatifs. Ils prennent à la fois en compte la revalorisation des minimums conventionnels et un renforcement des équipes intermédiaires, ce qui influe sur le salaire moyen.

### ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Les contrats des différentes entités du Groupe EUROMEDIS s'organisent sur 35 heures hebdomadaires.

Pour les magasins PARAMAT, les 35 heures s'organisent autour de 5 jours de travail répartis entre le lundi et le samedi en fonction des agences.

Pour les collaborateurs en Logistique des Laboratoires EUROMEDIS, ces derniers travaillent en équipe du matin ou d'après-midi en alternance 1 semaine sur 2 et en continu avec 30 minutes de pause.

Entre les collaborateurs des fonctions supports des Laboratoires EUROMEDIS et EUROMEDIS GROUPE ces derniers travaillent en journée.

### ABSENTÉISME

Le taux d'absentéisme pour l'année 2014/2015 est de 6,96%.

### 1.3 Relations sociales

Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

Au-delà du strict respect de la législation, le Groupe veille au bon déroulement du dialogue social en rencontrant les instances représentatives du personnel (CE, DP, délégués syndicaux, CHSCT) aux échéances et selon la périodicité prévues par les textes afin d'aborder l'ensemble des sujets relevant de leurs champs de compétences respectifs.

Bilan des accords collectifs

Il n'y a pas eu d'accord collectif signé au cours des 12 derniers mois.

## 1.4 Santé et sécurité

### Conditions de santé et de sécurité au travail

Afin de faciliter la démarche de prévention des risques dans le Groupe, celui-ci a élaboré un document unique qui a pour objectif de définir, d'évaluer et d'analyser les risques auxquels les collaborateurs sont ou pourraient être exposés dans le cadre de leur travail.

Le Groupe a mis en place également une politique de prévention des risques routiers avec une formation spécifique à la conduite des véhicules utilitaires pour le personnel exposé à ce risque.

Par ailleurs, il existe un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) qui se réunit trimestriellement afin d'effectuer un suivi des accidents du travail, de leur nombre, de leur nature, d'en analyser les causes et d'en diminuer la fréquence.

### Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Nous n'avons pas d'accord signé à ce titre.

## ACCIDENTS DU TRAVAIL

Taux de fréquence : 0,03

Taux de gravité : 2,19

Pas de maladie professionnelle.

## 1.5 Formation

### Politiques mises en œuvre en matière de formation

Le Groupe poursuit sa politique d'optimisation de ses dépenses en maintenant le recours à la formation interne et en travaillant de façon conjointe avec son organisme collecteur afin d'obtenir des financements complémentaires. L'entreprise poursuit sa politique de professionnalisation de son personnel. L'objectif est de maintenir un niveau élevé dans la qualité des prestations de service réalisées et de poursuivre sa politique de promotion interne.

### Nombre total d'heures de formation

Le nombre total d'heures de formation s'élève à 561 heures.

## 1.6 Egalité de traitement

### Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Le principe d'égalité homme-femme, au sein du Groupe, trouve son entière application.

Aucune discrimination sur la base de ce principe n'est à noter au sein du Groupe. Un plan d'action entreprise spécifique à ce sujet sera présenté avant la fin de l'année aux représentants du personnel.

L'effectif féminin de la société représente 46,64 %.

### Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

L'obligation légale d'emploi de travailleurs handicapés repose sur certains des établissements du Groupe. Pour ces sites, soit nous employons soit du personnel ayant la reconnaissance de travailleurs handicapés, soit nous avons recours à des contrats avec des entreprises adaptées ou à des services d'aide par le travail.

### Politique de lutte contre les discriminations

De la même façon qu'il n'existe aucune discrimination basée sur le sexe, il en est de même pour tous les autres sujets, tels que les convictions religieuses, l'état de santé, les meurs, l'ethnie, les opinions politiques, cette absence de discrimination s'appliquant sur les thèmes du recrutement, de la politique salariale ou bien de la promotion. Les articles 225-1 à 225-4 du code pénal font l'objet d'un affichage au sein de l'ensemble des établissements sur les panneaux prévus à cet effet.

## 1.7 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail

Les conventions fondamentales promues et respectées dans le Groupe sont les suivantes :

- ⇒ respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ;
- ⇒ élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession ;
- ⇒ élimination du travail forcé ou obligatoire ;
- ⇒ abolition effective du travail des enfants ;

Le Groupe n'est pas soumis à ces risques.

## 2) Responsabilité environnementale

### 2.1 Politique générale en matière environnementale

#### Organisation de la société et prise en compte des questions environnementales – démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

Le Groupe exerce une activité de fabrication et de distribution de dispositifs médicaux. Cependant, elle n'exerce pas d'activité industrielle. En effet, le Groupe s'approvisionne et se fournit auprès de tiers fournisseurs.

Les infrastructures du Groupe sont donc composées de locaux de stockage (plateforme où sont entreposés les matériels destinés à la vente ou à la location) ou d'agences ouvertes au public.

Toutefois, soucieux de son impact sur l'environnement, le Groupe a mis en place les moyens nécessaires à la certification ISO 14001, qu'il a obtenue en septembre 2014 pour la société LABORATOIRES EUROMEDIS.

#### Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Par le biais de la certification ISO 14001, les LABORATOIRES EUROMEDIS ont mis en place un Système de Management environnemental qui pourra par la suite servir de modèle et s'étendre à l'ensemble du groupe.

Les salariés des LABORATOIRES EUROMEDIS ont été formés à la norme ISO 14001 et aux aspects environnementaux significatifs relevés lors de l'analyse environnementale du site. Ainsi, les collaborateurs ont reçu une formation pour les thèmes suivants :

- Gestion des énergies,
- Gestion des consommables,
- Gestion des déchets,
- Gestion du risque incendie (utilisation des extincteurs, cours théoriques sur l'incendie).

#### Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux pour les LABORATOIRES EUROMEDIS sont les suivants :

- La formation : dispensée en interne ou par des organismes externes.
- La communication : les campagnes d'affichages permettent de communiquer sur les risques environnementaux.
- Les audits : réalisés par les auditeurs internes formés aux techniques d'audit.
- Les indicateurs : permettent le suivi des performances environnementales. Ces derniers sont affichés dans les points d'informations et préviennent de toutes dérives potentielles.

#### Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Compte tenu de la nature de l'activité du Groupe, aucune provision ou garantie en matière d'environnement ne s'avère nécessaire.

### 2.2 Pollution et gestion des déchets

#### Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation sont définies dans le plan d'actions environnemental. Ce dernier est disponible sur demande.

#### Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Le Groupe assume la gestion de ses déchets. Les déchets principaux, liés à l'activité sont :

- les emballages carton,
- les films plastiques.

Ces déchets sont recyclables. Pour cela, la Société a conclu des contrats avec des prestataires agréés. Ces derniers mettent à disposition des containers et collectent régulièrement les déchets pour les traiter dans des filières spécialisées.

Les déchets relatifs au matériel informatique sont collectés et recyclés conformément à la réglementation des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) c'est-à-dire par des sociétés spécialisées.

La gestion des déchets des LABORATOIRES EUROMEDIS est décrite dans une procédure qui favorise le tri à la source. Les locaux sont équipés de matériel et de consignes de tri : le papier, le plastique, les toners et les piles sont recyclés.

Par ailleurs, le Groupe peut être amené à collecter des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) produits par des patients ou des professionnels de santé. Dans ce cas, les DASRI sont collectés sur les sites concernés par un prestataire agréé.

#### Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Sans objet compte tenu de la nature de l'activité.

## 2.3 Utilisation durable des ressources

### Consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

S'agissant d'une ressource naturelle importante, la consommation d'eau des LABORATOIRES EUROMEDIS fait l'objet d'un suivi rigoureux. Les postes de consommation sont les sanitaires, le laboratoire et le système d'extinction incendie « sprinkler ». Des indicateurs permettent de suivre les compteurs à intervalles réguliers afin de détecter toute fuite. Notre objectif de réduction de nos consommations d'eau est de 5% l'an.

### Consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Ce point n'a pas été étudié.

### L'utilisation des sols

Ce point n'a pas été étudié.

### Consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

La consommation d'énergie électrique fait partie des aspects environnementaux significatifs des LABORATOIRES EUROMEDIS. Celle-ci est suivie mensuellement par des indicateurs et des actions sont menées afin de la réduire. Entre 2013 et 2014, nous avons réduit notre consommation d'électricité de 11% ; notamment grâce à l'installation d'ampoules à basse consommation. En 2015, la sensibilisation du personnel et le rappel régulier des consignes nous permet d'atteindre l'objectif de réduction de 5% supplémentaires.

## 2.4 Changement climatique

### Rejets de gaz à effet de serre

Pour les gaz à effet de serre, seul le dioxyde de carbone a été considéré comme significatif.

Les tables de conversion utilisées sont issues de l'ADEME.

Les rejets de gaz à effet de serre pris en compte pour le Groupe concernent le carburant consommé par la flotte de véhicules (émissions directes) et s'élèvent 724 tonnes CO<sub>2</sub>.

Pour les LABORATOIRES EUROMEDIS, les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité s'élèvent à 28 tonnes CO<sub>2</sub>.

### Adaptation aux conséquences du changement climatique

Aucun impact lié aux conséquences du changement climatique n'est identifié, compte tenu de la nature de l'activité et de l'implantation des sites ainsi que des sous-traitants.

## 2.5 Protection de la biodiversité

### Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

Sans objet

## 3) Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

### 3.1 Impact territorial, économique et social

#### En matière d'emploi et de développement régional

Par son maillage d'implantations, le Groupe a recours, pour certains de ses besoins d'activités économiques, à de l'emploi local.

#### Sur les populations riveraines ou locales

Ce point appelle la même réponse que ci-dessus.



### **3.2 Relation avec les parties prenantes**

Les parties prenantes sont :

- ⇒ Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité du Groupe, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines :

#### Conditions du dialogue avec les parties prenantes

En cas de relations avec les parties prenantes, le Groupe s'efforce d'avoir un dialogue de bonne qualité.

#### Actions de partenariat ou de mécénat

Le Groupe peut entretenir des relations avec des associations par exemple caritative et peut être amené à reverser la taxe d'apprentissage à certains organismes lui paraissant représenter des valeurs ou actions en phase avec son activité ou conformes à sa philosophie.

### **3.3 Sous-traitance et fournisseurs**

#### Importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

Le Groupe est soucieux du choix de ses fournisseurs quant au respect de leur responsabilité sociale et environnementale.

Concernant les achats internes des LABORATOIRES EUROMEDIS, une charte d'achats durables a été rédigée et représente l'engagement pris en faveur de l'environnement.

Les sous-traitants sont systématiquement évalués. Un questionnaire de développement durable leur est envoyé afin d'évaluer leurs impacts environnementaux. Cette évaluation est vérifiée lors des audits fournisseurs, effectués sur le terrain. Le choix de ces derniers dépend des résultats.

#### Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Ce point appelle la même réponse que ci-dessus.

### **3.4 Loyauté des pratiques**

#### Actions engagées pour prévenir la corruption

Le Groupe a mis en place un contrôle interne pour éviter des erreurs ou des fraudes.

Il a pour objet de veiller raisonnablement à ce que les actes de gestion ou la réalisation des opérations ainsi que le comportement des collaborateurs s'inscrivent dans le cadre du respect de la réglementation et des règles et principes auxquels le Groupe souhaite voir se conformer ses membres.

#### Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Les produits livrés par les fournisseurs doivent répondre aux normes en vigueur (par exemple marquage CE). Le Groupe met en place des procédures afin de veiller à ce que les produits délivrés et les prestations fournies soient satisfaisants pour son utilisateur ou bénéficiaire.

### **3.5 Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme**

Le Groupe veille au respect de ces principes.

## 9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RESULTAT

Chiffres consolidés comparés aux 31 juillet 2013, 31 juillet 2014 retraité, 31 juillet 2015 et 31 janvier 2015 & 2016.

En milliers d'euros	31/07/2016 12 mois	Variation 2016-2015	31/01/2016 (6 mois)	31/01/2015 (6 mois)	Variation 6 mois	31/07/2015 (12 mois)	Variation 2015-2014	31/07/2014 (12 mois)	Variation 2014-2013	31/07/2013 (12 mois)
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>73 126</b>	<b>2,7%</b>	<b>35 720</b>	<b>35 231</b>	<b>1,4%</b>	<b>71 195</b>	<b>-0,3%</b>	<b>71 409</b>	<b>-5,6%</b>	<b>75 671</b>
Dont Produits à marque propre	45 113	3,4%	21 256	21 666	-1,9%	43 610	-2,6%	44 776	-4,7%	46 981
% CA	61,7%		59,5%	61,5%		61,3%		62,7%		62,1%
Dont Distribution/Location / Prestation	28 013	1,6%	14 464	13 565	6,6%	27 585	3,6%	26 633	-7,2%	28 690
% CA	38,3%		40,5%	38,5%		38,7%		37,3%		37,9%
Dont Chiffre d'affaires Export	7 850	1,4%	3 878	4 020	-3,5%	7 738	21,2%	6 387	-14,6%	7 477
% CA	10,7%		10,9%	11,4%		10,9%		8,9%		9,9%
<b>Marge brute (note 1)</b>			<b>13 178</b>	<b>14 949</b>	<b>-11,8%</b>	<b>29 520</b>	<b>-0,4%</b>	<b>29 631</b>	<b>0,9%</b>	<b>29 357</b>
% CA			36,89%	42,43%	-13,1%	41,46%	-0,1%	41,49%	7,0%	38,80%
<b>EBITDA (note 2)</b>			<b>1 682</b>	<b>2 265</b>	<b>-25,7%</b>	<b>4 050</b>	<b>-30,2%</b>	<b>5 800</b>	<b>19,6%</b>	<b>4 850</b>
% CA			4,7%	6,4%		5,7%		8,1%		6,4%
<b>Résultat opérationnel (note 3)</b>			<b>805</b>	<b>1 281</b>	<b>-37,2%</b>	<b>3 348</b>	<b>-15,9%</b>	<b>3 983</b>	<b>14,3%</b>	<b>3 485</b>
% CA			2,25%	3,64%	-38,0%	4,70%	-15,7%	5,58%	21,1%	4,61%
Dont produits à marque propre			833	1 711	-51,3%	3 424	-27,7%	4 736	26,9%	3 731
Dont Distribution / Location / Prestation			-30	-430	-93,0%	-1 167	55,0%	-753	146,9%	-305
Résultat avant impôt			735	1 191	-38,3%	3 052	-17,0%	3 676	16,6%	3 154
<b>Résultat net part du Groupe</b>			<b>634</b>	<b>862</b>	<b>-26,5%</b>	<b>2 473</b>	<b>-3,1%</b>	<b>2 553</b>	<b>16,2%</b>	<b>2 197</b>
Marge nette			1,77%	2,45%	-27,5%	3,47%	-2,8%	3,58%	23,1%	2,90%
<b>Capitaux propres totaux (1) (note 4)</b>			<b>28 765</b>	<b>28 341</b>	<b>1,5%</b>	<b>28 604</b>	<b>11,8%</b>	<b>25 578</b>	<b>9,2%</b>	<b>23 418</b>
Passif financier non courant			2 029	2 347	-13,5%	2 301	14,9%	2 003	-17,3%	2 422
+ Passif financier courant			7 824	10 268	-23,8%	7 470	-12,3%	8 520	-8,5%	9 311
= Dettes financières (2)			9 853	12 615	-21,9%	9 771	-7,1%	10 523	-10,3%	11 733
Trésorerie et équivalents (3)			3 337	3 278	1,8%	2 792	76,6%	1 581	-18,2%	1 932
dont Valeurs mobilières de placement			-	-		-		60		7
dont Disponibilités			2 561	1 299		1 850		1 521		1 925
dont Instruments de Trésorerie			776	1 979		942		-		-
<b>Endettement net (2)-(3) = (4)</b>			<b>6 516</b>	<b>9 337</b>	<b>-30,2%</b>	<b>6 979</b>	<b>-22,0%</b>	<b>8 942</b>	<b>-8,8%</b>	<b>9 801</b>
<b>Gearing (4) / (1)</b>			<b>22,7%</b>	<b>32,9%</b>	<b>-31,2%</b>	<b>24,4%</b>	<b>-30,2%</b>	<b>35,0%</b>	<b>-16,5%</b>	<b>41,9%</b>
Capacité d'autofinancement			1 392	1 849		3 672		4 122		3 394
Variation nette des actifs et passifs courants			-66	-3 209		-1 097		-815		-991
Flux de trésorerie provenant										
Des activités opérationnelles			1 326	-1 360		2 575		3 307		2 403
Des activités d'investissements			-384	-684		-38		-924		-1 045
Des activités de financement			-213	-155		-1 939		-1 743		-1 848
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie			729	-2 199		598		640		-490
Trésorerie et équivalents en début de période			-4 786	-5 384		-5 384		-5 975		-5 526
Trésorerie et équivalents en fin de période			-4 057	-7 583		-4 786		-5 335		-6 016

(Note 1) Marge brute = Chiffre d'affaires – Achats consommés

(Note 2) Ebitda = Résultat opérationnel Euromedis Groupe consolidé

+ Quote Part de résultats mis en équivalence

+ Dotation aux amortissements

+ Retraitements d'éléments non récurrents du résultat opérationnel.

(Note 3) Résultat opérationnel (Avant quote-part des résultats mis en équivalence).

(Note 4) Capitaux propres totaux - La différence entre capitaux propres totaux et part du Groupe n'est pas significative.

Les chiffres au 31 juillet 2014 sont présentés, aux fins de comparabilité, retraités de la cession de PHARMAREVA en juin 2015.

Le Gearing est présenté après retraitement (i) du parc des véhicules en location financière, (ii) de la couverture à terme de change. Retraité de l'impact de la juste valeur sur les instruments de couverture de change : gearing au 31 juillet 2015 = 28%.

### 9.1. **Chiffre d'affaires, marge brute (données au 31/7/2015 retraitées de PHARMAREVA par mise en équivalence) et résultats**

Les comptes au 31/7/2015 sont retraités par mise en équivalence de PHARMAREVA, société cédée en juin 2015 dont EUROMEDIS GROUPE détenait 49,92% du capital.

Les comptes au 31 janvier 2015 intègrent PHARMAREVA par mise en équivalence jusqu'à sa sortie du périmètre de consolidation en juin 2015.

#### **Chiffre d'affaires :**

Au 31 juillet 2015, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 71,2 M€ en baisse de 0,3% par rapport à l'exercice précédent après avoir réalisé au 31 juillet 2014 un chiffre d'affaire de 71,4 M€ en baisse de 5,6%.

Comme précisé au § 4.1.1. du présent Document de référence, cette baisse de chiffre d'affaires est due :

- à la répercussion de la baisse des matières premières dans les prix d'achats et de vente chez LABORATOIRES EUROMEDIS,
- à la poursuite de la baisse enregistrée sur la gamme de Gants en raison d'une perte partielle de lots sur appels d'offres auprès de deux clients que le Groupe continue d'approvisionner sur d'autres gammes ;
- à la concentration des clients hospitaliers, sous l'effet des mesures visant à optimiser les dépenses de Santé,

Elle s'explique aussi par la baisse de chiffre d'affaires enregistrée dans la filiale BIOMAT, non compensée par la progression de la filiale PARAMAT (23,7 M€ de CA au 31 juillet 2015 par rapport à 22,6 M€ à l'exercice précédent), ni par le premier chiffre d'affaires de 2,3 M€ de sa filiale MEDICAL CENTER.

L'activité Export progresse de 21,2% et représente 10,9% des ventes au 31 juillet 2015, alors qu'elle diminuait de 14,6% et représentait 8,9% des ventes globales à l'exercice précédent.

L'Europe représente le plus fort potentiel pour le Groupe, plus particulièrement en Italie, en Grande-Bretagne, en Europe de l'Est et en Belgique.

L'activité à Marque Propre représente 61,3% du chiffre d'affaires consolidé (62,7% à l'exercice précédent) et ressort en baisse de 2,6% sur l'exercice à comparer une baisse de 4,7% à l'exercice précédent en raison principalement de la répercussion des baisses de prix matière.

Au 31 janvier 2016,

Le chiffre d'affaires du premier semestre (1<sup>er</sup> août 2015 – 31 janvier 2016) progresse de 1,4% par rapport au premier semestre de l'exercice précédent alors qu'il diminuait de 5,2% au semestre couvrant la période 1<sup>er</sup> août 2014-31 janvier 2015.

L'Export est en diminution de 3,5% alors qu'il progressait de 24% au premier semestre de l'exercice précédent, et représente 10,9% (11,4% en S1 précédent) du chiffre d'affaires du semestre.

L'activité Produits à marque propre baisse de 1,9% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice précédent et représente 59,5% des ventes consolidées (61,5%). Cette baisse s'explique essentiellement par la baisse du chiffre d'affaires dans la gamme de Gants ramené à 12,3 millions € au 31 janvier 2016 comparé à 13,4 millions € au 31 janvier 2015.

L'activité Distribution/Location/prestation progresse de 6,6% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice précédent et représente 40,5% du chiffre d'affaires consolidé (38,5% à l'exercice précédent) et progresse de 6,6%. Les progressions des chiffres d'affaires de PARAMAT avec son activité Maintien à Domicile et de MEDICAL CENTER expliquent cette hausse.

#### **Marge brute :**

Au 31 juillet 2015, la marge brute globale ressort à 41,46% à comparer à 41,49% lors de l'exercice clos au 31 juillet 2014 et à 38,8% lors de l'exercice clos au 31 juillet 2013.

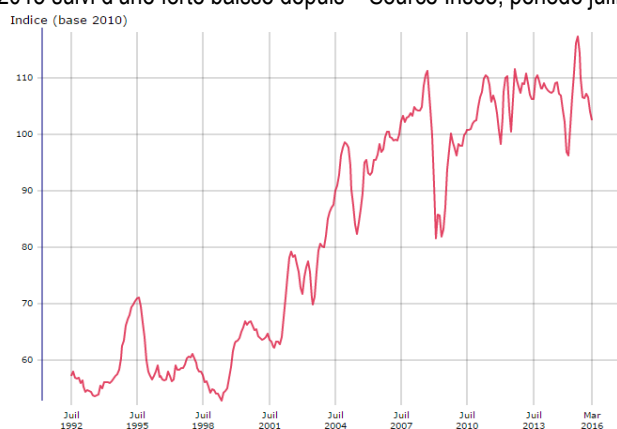
La marge brute du 1<sup>er</sup> semestre s'élève à 36,89% à comparer à 42,43% au semestre précédent.

Cette compression des marges illustre le caractère hautement concurrentiel des activités du Groupe dans un contexte de réduction de coût des dépenses de Santé. Le Groupe répond à ces contraintes en diversifiant à la fois ses réseaux de distribution et ses segments de clientèle, comme cela est présenté notamment dans le présent Document de référence en synthèse page 4 et au chapitre 7.

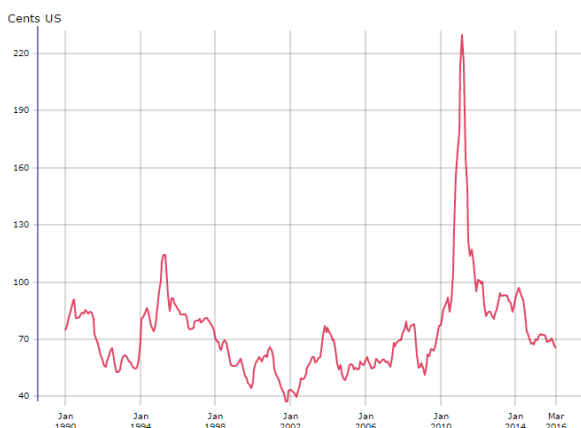
Le prix du caoutchouc naturel (latex) progresse en tendance sur 26 ans et baisse considérablement depuis 2011 – Source Insee, période janvier 1990 – mars 2016 – en ringgit malaisien par kilo avec 0,2% d'impureté (qualité standard) :



Le prix du PVC progresse en tendance depuis 24 ans, est soumis à de fortes fluctuations depuis 2004, avec un pic en juillet 2015 suivi d'une forte baisse depuis – Source Insee, période juillet 1992 – mars 2016 – indice base 2010 – marché français :



Le cours du coton (Liverpool) fluctue dans un couloir de 40 à 100 cents depuis 25 ans excepté sur la période 2011-2013 pendant laquelle le cours a connu un pic suivi d'une dégrue en tendance constante depuis – Source : Insee, période 1990 – mars 2016 – en cent US par livre :



A titre d'illustration, une variation de 1% du prix des matières premières principales influe ainsi sur les achats du Groupe :  
 Au 31 juillet 2015 :

En k€	Achats 2014-2015	dont mat 1ère	% mat 1ère	Variation 1% sur mat 1ère
	a	b	b / a	b x 1%
Latex non stérile	5 369	3 221	60,0%	32
Latex Stérile	1 653	331	20,0%	3
Nitrile non stérile	2 140	1 284	60,0%	13
Coton	192	96	50,0%	1
Compressees Coton	1 189	357	30,0%	4
Vinyle non stérile	7 504	4 503	60,0%	45

Au 31 janvier 2016 :

En k€	Achats 2015-2016	dont mat 1ère	% mat 1ère	Variation 1% sur mat 1ère
	a	b	b / a	b x 1%
Latex non stérile	2 221	1 333	60,0%	13
Latex Stérile	825	165	20,0%	2
Nitrile non stérile	1 410	846	60,0%	8
Coton	125	62	50,0%	1
Compressees Coton	461	138	30,0%	1
Vinyle non stérile	4 294	2 576	60,0%	26

### 9.1.1. Résultat opérationnel

Au 31 juillet-2015, EUROMEDIS GROUPE a dégagé un résultat opérationnel consolidé de 3,3 millions d'euros alors qu'il s'est élevé à 3,98 millions d'euros à l'exercice précédent, et à 3,5 millions d'euros au 31 juillet 2013.

La marge opérationnelle est de 4,7% au 31 juillet 2015 à comparer à 5,6% au 31 juillet 2014 et à 4,6% au 31 juillet 2013. Cette marge atteint 2,25% du chiffre d'affaires au 31 janvier 2016 à comparer à 3,64% au 31 janvier 2015.

Contribuent à la formation de la marge :

- Le ciblage sur des gammes à plus forte valeur ajoutée,
- Une meilleure utilisation de synergies de clientèles et de gammes entre PARAMAT et EUROMEDIS, avec la contribution de la centrale d'achat MEDICAL CENTER filiale de PARAMAT créée en 2014.

La marge opérationnelle de 3.348 k€ au 31 juillet 2015 se répartit à hauteur de :

- 3.424 k€ M€ pour les produits à Marque propre (4,8% du chiffre d'affaires consolidé),
- Une contribution négative de 1.167 k€ pour l'activité Distribution/Location/Prestation (-1,6% du chiffre d'affaires consolidé).

Le résultat opérationnel du premier semestre (1<sup>er</sup> août 2015– 31 janvier 2016) s'élève à 805 k€ à comparer à 1.281 k€ au premier semestre de l'exercice précédent. La perte de l'activité Distribution/Location/Prestation est ramenée de 430 k€ au 31 janvier 2015 à 30 k€ au 31 janvier 2015.

Le renforcement des équipes commerciales sur PARAMAT augmente depuis janvier 2015 les charges de personnel, le groupe devant retirer les fruits de cet investissement dans les prochains mois.

### 9.1.2. Résultat financier

Au 31 juillet 2015, le montant des charges financières a été ramené à 348 k€, à comparer à 387 k€ au 31 juillet 2014. Cette baisse des charges financières est essentiellement due à la diminution régulière de l'endettement.

Dans le prolongement de cette baisse de l'endettement, le coût de celui-ci est de 105 k€ au 31 janvier 2016, à comparer à 187 k€ au 31 janvier 2015.

### 9.1.3. Résultat net

Le résultat net consolidé part du Groupe au 31 juillet 2015 baisse de 3,1% et atteint 2.473 k€ contre 2 553 K€ à la période précédente.

Le résultat net part du groupe du premier semestre (1<sup>er</sup> août 2015 – 31 janvier 2016) est positif de 634 k€ en baisse de 26,5% par rapport au montant de 862 k€ atteint au 31 janvier 2015.

Ce résultat n'est pas impacté à la hausse ou à la baisse par des facteurs exceptionnels, et revient pour sa quasi-totalité au Groupe.

## 9.2. Structure financière

Le ratio d'endettement, résultant de la politique de désendettement du Groupe, s'établit à 24,4% au 31 juillet 2015 à comparer à 35% au 31 juillet 2014 en regard de 41,8% au 31 juillet 2013, venant de 71,1% au 31 juillet 2011.

Cet ratio d'endettement est ramené au 31 janvier 2016 à 22,7%.

Gearing	6 mois		6 mois		
	31/01/2016	31/07/2015	31/01/2015	31/07/2014	31/07/2013
Capitaux propres totaux	28.765	28.604	28.341	25.578	23.418
Dettes financières	9.853	9.771	12.615	10 523	11 733
Trésorerie (y.c. instruments de couverture)	3.337	2.792	3.278	1 581	1 932
Dettes financières nettes	6.516	6.979	9.337	8.942	9 801
Gearing publié	22,7%	24,4%	32,9%	35,0%	41,8%

Les informations relatives aux risques de liquidité et de taux d'intérêt sont présentées aux § 4.3.1 et 4.3.2 du présent Document de référence.

## 10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX

### 10.1. Capitaux propres de l'émetteur (cf tableau D des états financiers semestriels condensés au 31/1/2016)

(en milliers d'euros )	Capital	Primes	Réévaluation Instruments couverture	IDR	Actions propres	Réserves consolidées	Résultat	Participat. Sans contrôle	Total
<b>Situation au 31/07/2014</b>	<b>5.982</b>	<b>9.158</b>	<b>-131</b>	<b>0</b>	<b>-179</b>	<b>8.223</b>	<b>2.553</b>	<b>-24</b>	<b>25.582</b>
Résultat net de la période							862	-3	859
Autres éléments du résultat global			2.109						2.109
Résultat global consolidé			2.109				862	-3	2.968
Affectation du résultat 31/07/2014						2.553	-2.553		0
Divers						34			34
Distribution de dividendes						-299			-299
Opérations sur actions propres					56				56
<b>Situation au 31/01/2015</b>	<b>5.982</b>	<b>9.158</b>	<b>1.978</b>	<b>0</b>	<b>-123</b>	<b>10.511</b>	<b>862</b>	<b>-27</b>	<b>28.341</b>
Résultat net de la période							1.611	-10	1.601
Autres éléments du résultat global			-1.136	-91					-1.227
Résultat global consolidé			-1.136	-91			1.611	-10	374
Divers						-36			-36
Distribution de dividendes									
Opérations sur actions propres					-75				-75
<b>Situation au 31/07/2015</b>	<b>5.982</b>	<b>9.158</b>	<b>842</b>	<b>-91</b>	<b>-198</b>	<b>10.475</b>	<b>2.473</b>	<b>-37</b>	<b>28.604</b>
Résultat net de la période							634	-1	633
Autres éléments du résultat global			-182	22					-160
Résultat global consolidé			-182	22			634	-1	473
Affectation du résultat 31/07/2015						2.473	-2.473		0
Distribution de dividendes						-359			-359
Opérations sur actions propres					47				47
<b>Situation au 31/01/2016</b>	<b>5.982</b>	<b>9.158</b>	<b>660</b>	<b>-69</b>	<b>-151</b>	<b>12.589</b>	<b>634</b>	<b>-38</b>	<b>28.765</b>



## 10.2. Source et montants des flux de trésorerie

Sur la période 31/7/2013 au 31/1/2016, les traits et tendances suivants peuvent être constatés :

- Maîtrise des stocks,
- Augmentation des créances clients,
- Baisse en tendance des autres créances qui sont constituées des marchandises facturées au Groupe mais qui ne lui ont pas encore été livrées,
- Baisse des dettes auprès des fournisseurs.

*Flux de trésorerie d'exploitation :*

En milliers d'euros	31/01/2016	31/07/2015	31/07/2014 retraité	31/07/2013
Capacité d'autofinancement (A)	1.392	3.672	4.122	3.394
Augmentation, (Diminution des stocks)	(885)	762	(153)	386
+ Augmentation, (Diminution des créances clients)	1.398	123	512	91
+ Augmentation, (Diminution des autres créances)	(1.266)	(701)	802	(1.000)
+ Augmentation, (Diminution des dettes fournisseurs)	735	527	(731)	2.563
+ Augmentation, (Diminution des autres dettes)	84	386	385	(1.051)
= Variation nette des actifs et passifs courants (B)	-66	-1.097	-815	-989
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (A+B)</b>	<b>1.326</b>	<b>2.575</b>	<b>3.307</b>	<b>2.405</b>

La capacité d'autofinancement sur la période oscille entre 3,4 M€ et 4,1 M€ en rythme annuel. Son niveau permet de rembourser la dette financière et abaisser le ratio d'endettement. Globalement, en tendance, on constate un allongement des créances clients, ainsi sauf au 1<sup>er</sup> semestre clos au 1<sup>er</sup> janvier 2016 qu'une augmentation des stocks. Parallèlement, le poste fournisseurs se contracte ainsi que celui des autres dettes. Cette évolution provient d'une activité nécessitant une anticipation des achats pour optimiser l'accès aux volumes et servir une clientèle dont les besoins sont réguliers et en progression en dans un marché fortement concurrentiel. Il est rappelé la nécessaire largeur de gamme.

*Flux de trésorerie d'investissement :*

En milliers d'euros	31/01/2016	31/07/2015	31/07/2014 retraité	31/07/2013
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	90	49	54
Décaissements sur investissements corporels et incorporels	-682	-1.744	-1.066	-1.025
Actifs PHARMAREVA	-	351		
Actifs DR MEDICAL	-	395		
Actifs cédés	388			
Diminution, augmentation des immobilisations financières	-90	-190	93	-74
Plus-value sur cession de titres consolidés	-	1.060		
<b>Flux de trésorerie d'investissement</b>	<b>-384</b>	<b>-38</b>	<b>-924</b>	<b>-1.045</b>

On constate le montant de la plus-value dégagée sur la cession de PHARMAREVA en juin 2015.

On constate également la progression régulière des décaissements sur investissements corporels et incorporels.

Le détail des investissements réalisés au cours des trois derniers exercices est indiqué au paragraphe 5.2.1. du présent Document de référence. Il s'agit essentiellement de renouvellement de parc de location de matériel médical et de travaux d'agencements de magasins PARAMAT.

*Flux de trésorerie de financement :*

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement sont présentés au paragraphe 10.3. du présent Document de référence.

### 10.3. Conditions d'emprunt et structure de financement

Le détail des dettes financières inscrites au bilan est porté en note 3.12 de l'annexe des comptes consolidés au 31 juillet 2015 et en note E-10 des états semestriels consolidés condensés au 31 janvier 2016. Ces états permettent de comprendre la composition de l'endettement du Groupe.

On peut ainsi constater que l'essentiel du financement est alloué au besoin en fonds de roulement, et est par conséquent à moins d'un an. Les avances sur cessions de créances concernent la clientèle hospitalière et les soldes créditeurs des banques portent sur le besoin en fonds de roulement lié aux autres segments de clientèle.

En milliers d'euros	31/01/2016 Total	31/01/2016 Dont < 1 an	31/07/2015 Total	31/07/2015 Dont < 1 an
Emprunts contractés	769	218	863	169
Intérêts courus sur emprunts	-	-	1	1
Emprunts crédits baux immobiliers	1 043	118	1 099	115
Emprunts locations financières	-	-	-	-
Emprunts locations véhicules	908	355	1 039	416
Soldes créditeurs des banques	4 315	4 315	3 848	3 848
Avances sur cessions de créances	2 292	2 292	2 775	2 775
Crédit de Trésorerie	-	-	-	-
Intérêts courus sur soldes de banques	11	11	13	13
Autres dettes financières	515	515	133	133
Instruments de couverture	-	-	-	-
<b>Total emprunts et dettes financières</b>	<b>9 853</b>	<b>7 824</b>	<b>9 772</b>	<b>7 470</b>

Les flux de financement se composent pour l'essentiel de remboursements d'emprunts, de dividendes, et au 31 juillet 2015 d'une couverture de Trésorerie. Un montant de 1.015 k€ est porté en nouveaux emprunts au 31 juillet 2015 à comparer à 5.045 k€ d'emprunts remboursés sur la période 31/7/2013 – 31/1/2016. Le désendettement du Groupe permet une augmentation des dividendes :

En milliers d'euros	31/01/2016	31/07/2015	31/07/2014 retraité	31/07/2013
Remboursements d'emprunts	-282	-1.474	-1.516	-1.811
Nouveaux emprunts	-	1.015	-	-
Dividendes	-	-301	-209	-38
Augmentation ou diminution des autres dettes financières	22	-83	-2	-
Couverture des flux de trésorerie	-	-973	-	-
Indemnités de départs en retraite	-	-91	-	-
Encaissements sur actions propres	47	-19	-43	4
Autres	-	-13	27	-3
<b>Flux de trésorerie de financement</b>	<b>-213</b>	<b>-1.939</b>	<b>-1.743</b>	<b>-1.848</b>

En milliers d'euros	31/01/2016	31/07/2015	31/07/2014 retraité	31/07/2013
Endettement net (dettes financières-trésorerie à l'actif)	6.516	6.979	9 198	9 801
Gearing (endettement net / capitaux propres consolidés part du Groupe)	23%	24%	36%	42%

La note E.10 des états financiers semestriels consolidés condensés présente une ventilation des échéances des emprunts et dettes financières résumée dans le tableau suivant :

En milliers d'euros	31/01/2016	31/07/2015
Emprunts à échéance à moins d'un an	7.824	7.470
<i>% du total</i>	79%	76%
Emprunts à échéance à plus d'un an	2.029	2.301
<i>% du total</i>	21%	24%
<b>Total des emprunts à échéances supérieures et inférieures à un an</b>	<b>9.853</b>	<b>9.771</b>

#### **10.4. Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux**

Il n'existe aucune restriction portant sur l'utilisation de ses capitaux par le Groupe.

#### **10.5. Sources de financements attendues, nécessaires pour honorer les engagements**

En raison de sa trésorerie actuelle, des différentes lignes ouvertes dont elle bénéficie, le Groupe estime être en mesure de financer son activité et si besoin d'éventuelles croissances externes.

Les croissances externes à l'étude, si elles se finalisent, seront financées par emprunts bancaires qui ne modifieront pas substantiellement la structure financière du Groupe.

Rappelons que les découverts financent des postes clients sur lesquels le risque d'impayé évoqué au § 4.3.6. du présent Document de référence est maîtrisé, ainsi que des stocks inhérents à la nécessité de proposer une gamme large.

Le besoin en fonds de roulement de la Société devrait rester à son niveau actuel, soit 25% du chiffre d'affaires, en raison de la progression modérée de l'activité.

L'amélioration de son ratio d'endettement net permet aussi au groupe de recharger sa capacité d'endettement à moyen et long terme pour ses futurs investissements, y compris ses investissements d'exploitation et ses éventuels investissements de croissance externe si nécessaire. Rappelons que le solde des emprunts au 31 janvier 2016 s'élève, crédit-bail immobilier compris, à 9,8 M€ dont 2 M€ à plus d'un an.

#### **10.6. Eventuelles sources de financement utilisables non utilisées**

Hormis la capacité d'emprunt à moyen terme reconstituée au fur et à mesure de l'amélioration du ratio d'endettement mentionnée au 9.1.5 du présent document de référence, le Groupe dispose des ressources non utilisées suivantes au 31 janvier 2016:

- a. Découvert autorisé d'un maximum total de 6,7 millions € réparti en sept établissements bancaires, utilisé à hauteur de 4,3 millions € au 31 janvier 2016, laissant une capacité d'utilisation de 2,4 millions € au Groupe.
- b. Ligne d'ouverture de crédit import de 14,1 millions € répartie en sept établissements bancaires et utilisée en quasi-totalité au 31 janvier 2016.
- c. Enveloppe de mobilisation de créances auprès de la BPI de 3,9 millions € pour LABORATOIRES EUROMEDIS, de 0,7 million € pour BIOMAT et de 0,3 million € pour PARAMAT, dès émission de factures auprès des hôpitaux (cf 4.4.1. du présent document de référence). Au 31 janvier 2016, cette enveloppe de mobilisation de créances était utilisée à hauteur de 2,3 millions € par LABORATOIRES EUROMEDIS et par BIOMAT, laissant une capacité d'utilisation de l'ordre de 2,6 millions € au Groupe.

Ainsi, au 31 janvier 2016, le Groupe dispose de ressources non utilisées de 5 millions €, à comparer à 2,67 millions € au 31 janvier 2015, et à 2,2 millions € au 31 janvier 2014, hors lignes de crédit import révisables au cas par cas.

## **11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES**

### **11.1. Recherche et développement**

EUROMEDIS GROUPE et ses filiales n'exercent aucune activité de recherche et développement.

### **11.2. Brevets, licences et marques**

Le Groupe n'a procédé qu'à des dépôts de marques.

La politique de EUROMEDIS GROUPE et de ses filiales est de ne pas déposer de brevet afin de pouvoir bénéficier de plus de flexibilité dans l'activité. Les produits de ses gammes, régulièrement élargies en fonction des besoins identifiés des clients, sont dans le domaine public et fabriqués par ses sous-traitants sur ses spécifications.

En matière de brevets, le Groupe délègue à ses sous-traitants industriels la responsabilité et le dépôt des brevets à leurs noms.

Le Groupe ne verse aucune redevance à un tiers pour l'exploitation d'un brevet.

Les marques EUROMEDIS, LABORATOIRES EUROMEDIS et PARAMAT ont été déposées à l'I.N.P.I. pour la France et l'Union Européenne et appartiennent au Groupe.

La marque MEDIS SANTE a été déposée à l'I.N.P.I pour la France et appartient à la société MEDIS SANTE.

La marque MEDICAL CENTER a été déposée à l'INPI pour le France et appartient à LABORATOIRES EUROMEDIS.

## 12. INFORMATION SUR LES TENDANCES

### 12.1. Principales tendances constatées depuis le 1<sup>er</sup> août 2015

Chiffre d'affaires 2015/2016 : + 3,2% (extraits du communiqué du 15 septembre 2016) CA T4 2015/2016 : +4,9%

Chiffre d'Affaires 2015/2016 : +3,2% CA 4<sup>ème</sup> trimestre : +4,9%

Euromédis Groupe a réalisé sur le 4<sup>ème</sup> trimestre un chiffre d'affaires de 19,4 M€ contre 18,4 M€ sur la même période de l'exercice précédent. Sur l'ensemble de l'exercice 2015/2016, les ventes ressortent à 73,2 M€ en croissance de 3,2% par rapport à 2014/2015.

En milliers d'euros	quatrième trimestre		12 mois	
	31.07.2016	31.07.2015	2016	2015
<b>CA conception / fabrication</b>	12.044	11.327	45.113	43.603
<i>% du chiffre d'affaires total</i>	62,4%	61,6%	61,7%	61,5%
<b>CA distribution / location</b>	7.255	7.069	28.013	27.293
<i>% du chiffre d'affaires total</i>	37,6 %	38,4 %	38,3%	38,5%
<b>Chiffre d'affaires consolidé</b>	<b>19.299</b>	<b>18.396</b>	<b>73.126</b>	<b>70.902</b>
<i>Variation</i>		+4,9%		+3,2%
<b>CA consolidé export</b>	1.772	1.861	7.850	7.701
<i>Variation</i>		-4,8%		-1,9%

#### Evolution du chiffre d'affaires par activité

Variation 15/16 vs 14/15	T1	T2	T3	T4	12 mois
CA Marque Propre	-1,2%	-2,4%	11,2%	+6,3%	+3,4%
CA Distribution/Location	+9,9%	+4,0%	-6,0%	+2,8%	+2,7%
CA Export	-2,4%	-1,9%	+1,3%	-4,8	-1,9%

#### Activité Produits à Marque Propre (61,7% des ventes)

L'activité à Marque Propre enregistre sur le T4 un chiffre d'affaires de 12,0 M€ contre 11,3 M€ sur le T4 14/15 et ressort en hausse de 6,3%.

Sur 12 mois, les ventes ressortent ainsi à 45,10 M€ contre 43,6 M€ sur l'exercice 2014/2015, en croissance de 3,45% et ce, en dépit d'effets prix défavorables (répercussions sur les prix de vente de la baisse des coûts des matières premières), de fortes fluctuations sur le change et de compétitions plus marquées sur les marchés hospitaliers privés et publics liées, à une concentration des appels d'offre. Cette évolution tient compte de la répercussion de la baisse des prix des matières premières auprès des marchés publics qui représentent 48% du CA contre 54% sur l'exercice précédent.

Ce nouvel exercice a été marqué par d'importants efforts réalisés par Labo Euromédis dans sa diversification produits. La société confirme ainsi devenir un fournisseur essentiel de dispositifs médicaux à usage unique pour blocs opératoires.

#### Activité Vente/Location (38,3% des ventes)

Le chiffre d'affaires annuel s'inscrit à 28,0 M€ contre 27,3 M€ en augmentation de 2,7 %. Paramat (maintien à domicile) affiche une hausse de 1,1% à 23,1 M€ tandis que Medical Center est en croissance de 27,6% à 1,9 M€. L'augmentation globale des 2 structures ressort à 3% sur l'exercice. Biomat (équipements pour blocs opératoires) ressort en croissance de 1,4% sur la période alors que le T4 affiche un recul de 26%, toujours pénalisée par les restrictions budgétaires de l'hospitalisation publique.

#### Perspectives

Pour l'exercice 2016/2017 Euromedis Groupe anticipe une croissance organique de l'ordre de 4%. Le Groupe souligne que le projet de baisse des remboursements « Sécurité Sociale » étudié actuellement par le gouvernement pour la vente et les prestations de HAD (oxygène, apnée du sommeil, colostomie, nutrition, escarres, sondage ...) n'impactera pas le groupe qui n'est que peu positionné sur ces prestations.

(...)

La situation financière du groupe, avec un taux d'endettement limité autour de 25%, permet d'envisager d'autres opérations de croissance externe, afin de parvenir rapidement à son objectif de chiffre d'affaires de 100 M€.

**12.2. *Tendance connue, incertitude, demande, engagement ou évènement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de la Société***

PARAMAT envisage d'augmenter son réseau d'actuellement 64 adhérents, à différencier des 34 magasins intégrés, avec l'objectif de le porter à 100 magasins à horizon 2025.

Le développement du réseau PARAMAT se poursuivra donc sur deux axes :

- Création de magasins intégrés sur le concept PARAMAT et autour de sites logistiques régionaux,
- Développement du réseau des adhérents.

La Société n'a pas connaissance de tendance connue ou d'évènements avérés relatifs à son activité qui soient susceptibles d'influer de manière exceptionnelle sur ses perspectives.

### **13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE**

Le Groupe n'entend pas réaliser d'estimations ou de prévisions de bénéfices.

## 14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

### 14.1. Composition du Directoire et du Conseil de Surveillance de la Société

#### 14.1.1. Informations générales relatives aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire sur les cinq dernières années

Le Conseil de Surveillance d'EUROMEDIS GROUPE comprend trois membres :

Membre du Conseil de Surveillance	<b>Jean-Pierre Roturier</b>
Adresse professionnelle	ZA de la Tuilerie - 60290 NEUILLY SOUS CLERMONT
Titre au sein du Conseil de Surveillance	Président
Date de nomination	28 décembre 2012
Echéance	AGO statuant sur l'exercice clos au 31 juillet 2018
Fonction chez EUROMEDIS GROUPE	Président du Conseil de Surveillance
Autre activité significative exercée en dehors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Administrateur de LABORATOIRE EUROMEDIS Président Directeur Général de LABORATOIRES EUROMEDIS Gérant de PARAMAT Gérant de DR MEDICAL Président de BIOMAT Gérant de SCI RDJ
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Gérant de SCI RMC Gérant de JPR CONSULT Gérant de SCI MAI Gérant de LS Immobilier Gérant de RSE
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années	Néant
Lien familial avec les autres membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire	Epoux de Danielle Roturier Père de Mathieu Roturier

Membre du Conseil de Surveillance	<b>Jacques Fruchet</b>
Adresse professionnelle	ZA de la Tuilerie - 60290 NEUILLY SOUS CLERMONT
Titre au sein du Conseil	Membre
Date de nomination	28 décembre 2012
Echéance	AGO statuant sur l'exercice clos au 31 juillet 2018
Fonction chez EUROMEDIS GROUPE	Néant
Autre activité significative exercée en dehors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années	Président de Mettler Toledo jusqu'en mai 2012
Lien familial avec les autres membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire	Aucun

Membre du Conseil de Surveillance	<b>Bernard Heurtier</b>
Adresse professionnelle	ZA de la Tuilerie - 60290 NEUILLY SOUS CLERMONT
Titre au sein du Conseil	Membre
Date de nomination	28 décembre 2012
Echéance	AGO statuant sur l'exercice clos au 31 juillet 2018
Fonction chez EUROMEDIS GROUPE	Néant
Autre activité significative exercée en dehors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années	Néant
Lien familial avec les autres membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire	Aucun

Le Directoire d'EUROMEDIS GROUPE est composé de deux membres :

Membre du Directoire	<b>Danielle Roturier</b>
Adresse professionnelle	ZA de la Tuilerie - 60290 NEUILLY SOUS CLERMONT
Titre au sein du Directoire	Présidente
Date de nomination	28 décembre 2012
Echéance	AGO statuant sur l'exercice clos au 31 juillet 2018
Fonction chez EUROMEDIS GROUPE	Présidente du Directoire
Autre activité significative exercée en dehors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Administrateur de LABORATOIRES EUROMEDIS Président de CARMAUX MEDICAL SERVICES
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années	Néant
Lien familial avec les autres membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire	Epouse de Jean-Pierre Roturier Mère de Mathieu Roturier

Membre	<b>Mathieu Roturier</b>
Adresse professionnelle	ZA de la Tuilerie - 60290 NEUILLY SOUS CLERMONT
Titre au sein du Directoire	Membre
Date de nomination	28 décembre 2012
Echéance	AGO statuant sur l'exercice clos au 31 juillet 2018
Fonction chez EUROMEDIS GROUPE	Membre du Directoire
Autre activité significative exercée en dehors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Président Directeur Général des LABORATOIRES EUROMEDIS  Gérant de Laboratoire EUROMEDIS Italie
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années	Directeur Général et Directeur Export des LABORATOIRES EUROMEDIS
Lien familial avec les autres membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire	Fils de Jean-Pierre et Danielle Roturier



Il n'existe pas d'administrateurs élus par les salariés.

Suite à la nomination lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 juin 2010 de deux administrateurs indépendants (Messieurs Jacques Fruchet et Bernard Heurtier dont les biographies sont reprises en point 14.1.3 de ce présent document), le conseil d'administration dans sa séance du 23 novembre 2010 a décidé la mise en place d'un comité d'audit et d'un comité de rémunération.

Aucun membre des organes d'administration, de direction et de surveillance, et de direction générale :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins,
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins,
- n'a fait l'objet d'une incrimination et / ou d'une sanction publique officielle par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) au cours des cinq dernières années au moins,
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

MM Jacques Fruchet et Bernard Heurtier, membres du Conseil de Surveillance, répondent aux critères d'indépendance énoncés en R 8 du Référentiel MIDDLENEXT intégralement présenté au 15.5 du présent Document de référence.

En application de la loi dite « Copé-Zimmermann » n°2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, le Conseil de Surveillance devrait comporter au moins 20% de femmes (40% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017). A ce jour le Conseil, conscient de ce qu'il ne comporte aucune femme parmi ses membres, a engagé une réflexion afin de se conformer aux dispositions légales en telle matière, au plus tard pour le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Il n'existe aucune restriction concernant la cession de la participation des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance dans la capital social de l'émetteur.

#### **14.1.2. Autres mandats sociaux et fonctions exercés**

Cf. paragraphe 14.1.1. du présent Document de référence.

#### **14.1.3. Biographie des dirigeants et des administrateurs**

Les biographies de Jean-Pierre Roturier, Danielle Roturier, Mathieu Roturier sont détaillées au paragraphe 6.1.3. du présent Document de référence.

Jacques Fruchet :

Maîtrise de chimie, 3<sup>ème</sup> cycle de Management à l'école de management de Lyon

Entrée en 1985 en qualité de cadre dirigeant chez Testud Terrillon

Président Directeur Général de Mettler Toledo France jusqu'au 31 mars 2012

Apporte une expérience de présidence d'entreprise filiale de société cotée aux Etats-Unis. Il représente une force de proposition sur différents sujets au sein du Conseil de Surveillance d'EMG.

Retraité.

Bernard Heurtier :

Professeur de droit des affaires à l'université Paris 2 Panthéon Assas

Apporte plus particulièrement une expérience juridique.

Avocat fiscaliste.

Retraité.

#### **14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale**

Madame Danielle Roturier, Administrateur et Directeur Général Délégué d'EUROMEDIS GROUPE, est l'épouse de Monsieur Jean-Pierre Roturier, Président Directeur Général d'EUROMEDIS GROUPE.

Monsieur Mathieu Roturier, Administrateur d'EUROMEDIS GROUPE et Président Directeur Général des LABORATOIRES EUROMEDIS, est le fils de Monsieur Jean-Pierre Roturier.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs, à l'égard de EUROMEDIS GROUPE, des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance, et de direction générale, et leurs intérêts privés et / ou autres devoirs.

## 15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

### 15.1. Rémunération des administrateurs et dirigeants mandataires sociaux

Tableaux des rémunérations issus de la Position-recommandation n°2009-16 de l'AMF revue en décembre 2013 :

**Tableau 1 : Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions gratuites attribuées à chaque dirigeant mandataire social**

	<u>Exercice</u> <u>2012/2013</u>	<u>Exercice</u> <u>2013/2014</u>	<u>Exercice</u> <u>2014/2015</u>
Madame Danielle ROTURIER Présidente du Directoire			
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	58.430 €	72.338 €	108.008 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Aucune	Aucune	Aucune
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Aucune	Aucune	Aucune
Valorisation des actions attribuées gratuitement au titre de l'exercice	Aucune	Aucune	Aucune
Total	58.430 €	72.338 €	108.008€

	<u>Exercice</u> <u>2012/2013</u>	<u>Exercice</u> <u>2013/2014</u>	<u>Exercice</u> <u>2014/2015</u>
Monsieur Mathieu ROTURIER Membre du Directoire			
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	107.917 €	117.809 €	125.543 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Aucune	Aucune	Aucune
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Aucune	Aucune	Aucune
Valorisation des actions attribuées gratuitement au titre de l'exercice	Aucune	Aucune	Aucune
Total	107.917 €	117.809 €	125.543 €

La rémunération de Monsieur Mathieu Roturier correspond à sa fonction de responsable Export et PDG des Laboratoire Euromedis.

**Tableau 2 : Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social**

	<u>Exercice</u> <u>2012/2013</u>		<u>Exercice</u> <u>2013/2014</u>		<u>Exercice</u> <u>2014/2015</u>	
	Montants dus <sup>(1)</sup>	Montants versés <sup>(2)</sup>	Montants dus <sup>(1)</sup>	Montants versés <sup>(2)</sup>	Montants dus <sup>(1)</sup>	Montants versés <sup>(2)</sup>
Madame Danielle ROTURIER Présidente du Directoire						
Rémunération fixe	56.715 €	56.715 €	70.000 €	70.000 €	104.000€	104.000 €
Rémunération variable	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Rémunération exceptionnelle	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Jetons de présence	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Avantages en nature	1.715 €	1.715 €	2.338 €	2.338 €	4.008 €	4.008 €
<b>Total</b>	<b>58.430 €</b>	<b>58.430 €</b>	<b>72.338 €</b>	<b>72.338 €</b>	<b>108.008 €</b>	<b>108.008 €</b>

(1) au titre de l'exercice (2) au cours de l'exercice

	<u>Exercice</u> <u>2012/2013</u>		<u>Exercice</u> <u>2013/2014</u>		<u>Exercice</u> <u>2014/2015</u>	
	Montants dus <sup>(1)</sup>	Montants versés <sup>(2)</sup>	Montants dus <sup>(1)</sup>	Montants versés <sup>(2)</sup>	Montants dus <sup>(1)</sup>	Montants versés <sup>(1)</sup>
Monsieur Mathieu ROTURIER Membre du Directoire						
Rémunération fixe	91.456 €	91.456 €	88.309 €	88.309 €	98.504 €	98.504 €
Rémunération variable (*)	12.165 €	12.165 €	25.204 €	25.204 €	22.743 €	22.743 €
Rémunération exceptionnelle	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Jetons de présence	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Avantages en nature	4.296 €	4.296 €	4.296 €	4.296 €	4.296 €	4.296 €
<b>Total</b>	<b>107.917 €</b>	<b>107.917 €</b>	<b>117.809 €</b>	<b>117.809 €</b>	<b>125.543€</b>	<b>125.543 €</b>

(1) au titre de l'exercice (2) au cours de l'exercice

La rémunération variable de Monsieur Mathieu Roturier est liée à sa fonction de Président Directeur général de LABORATOIRES EUROMEDIS et correspond à un pourcentage sur le résultat d'exploitation de LABORATOIRES EUROMEDIS de :

- 0,5% pour les exercices clos au 31/7/2013 et au 31/7/2014,
- 0,75% pour l'exercice clos au 31/7/2015.

Cette rémunération variable est calibrée aux fins d'intéresser Monsieur Mathieu Roturier, Président de LABORATOIRES EUROMEDIS, à l'augmentation la rentabilité d'exploitation de cette société.

Les avantages en nature correspondent au véhicule affecté au dirigeant mandataire social.

Il n'existe pas d'autre avantage en nature.

Au cours de l'exercice écoulé au 31 juillet 2016, la rémunération des mandataires sociaux est restée stable et articulée sur les principes suivants :

- Pour Madame Danielle Roturier, Présidente du Directoire, rémunération fixe compte tenu de ses fonctions, sans augmentation.
- Pour Monsieur Mathieu Roturier, Président Directeur Général de LABORATOIRES EUROMEDIS, rémunération fixe sans augmentation assortie d'une rémunération variable de 0,75% du résultat d'exploitation d'EUROMEDIS GROUPE.

**Tableau 3 : Tableau sur les jetons de présence et autres rémunérations**

<b>Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants</b>			
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2012/2013	Montants versés au cours de l'exercice 2013/2014	Montants versés au cours de l'exercice 2014/2015
Monsieur Jean-Pierre ROTURIER Président du Conseil de Surveillance			
Jetons de présence	12.000	12.000 €	12.000 €
Autres rémunérations	52.500	90.000 €	90.000 €
Monsieur Jacques FRUCHET Membre du Conseil de Surveillance			
Jetons de présence	Aucun	Aucun	Aucun
Autres rémunérations	Aucun	Aucun	Aucun
Monsieur Bernard HEURTIER Membre du Conseil de Surveillance			
Jetons de présence	Aucun	Aucun	Aucun
Autres rémunérations	Aucun	Aucun	Aucun
Autres rémunérations	Aucun	Aucun	Aucun
<b>Total</b>	<b>64.500</b>	<b>102.000 €</b>	<b>102.000 €</b>

**Tableau 4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur ou par toute société du Groupe.**

Sans objet, aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée durant l'exercice.

**Tableau 5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social.**

Sans objet, aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée durant l'exercice.

**Tableau 6 : Attribution d'actions gratuites durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social.**

<b>Actions attribuées gratuitement à Monsieur Mathieu Roturier</b>						
Actions attribuées gratuitement par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	Plan unique Dates d'attribution du plan par le CA ou le CS	Nombre d'actions attribuées pendant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Actions nouvelles	Date : 4 octobre 2005	250	2 600 €	Octobre 2005	Février 2008	Aucune
Actions nouvelles	Date : 12 février 2007	250	3 425 €	Février 2007	Mars 2011	Aucune
Actions nouvelles	Date : 18 février 2008	250	1 863 €	Février 2008	Mars 2011	Aucune
<b>TOTAL</b>		<b>750</b>	<b>7 888 €</b>			

**Tableau 7 : Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social.**

Sans objet. Aucune attribution gratuite d'actions n'a été réalisée depuis le 18 février 2008.

**Tableau 8 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions.**

Sans objet. Aucune attribution d'option de souscription ou d'achat n'a été réalisée.

**Tableau 9 : Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers.**

Sans objet.

**Tableau 10 : Historique des actions gratuites d'actions**

	Plan 1	Plan 1	Plan 1
Date d'assemblée	3 octobre 2005	3 octobre 2005	3 octobre 2005
Date du conseil d'administration	4 octobre 2005	12 février 2007	18 février 2008
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	4.300 actions	4.000 actions	3.750 actions
<i>Dont aux mandataires sociaux : Monsieur Mathieu Roturier</i>	<i>250 actions</i>	<i>250 actions</i>	<i>250 actions</i>
Date d'acquisition des actions	20 février 2008	Mars 2011	Mars 2011
Date de fin de période de conservation	Février 2010	Mars 2013	Mars 2013
Nombre d'actions souscrites	3.550 actions	4.000 actions	3.000 actions
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	550 actions	Aucune	Aucune
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	Aucune	Aucune	Aucune

Monsieur Mathieu Roturier est le seul mandataire social bénéficiaire d'actions attribuées gratuitement, soit 750 actions au total.

Les attributions d'actions n'ont été subordonnées à aucune condition de performance. Au moment de l'attribution des actions gratuites, Mathieu Roturier était Directeur Général de Laboratoires Euromedis, et non encore président du Directoire d'EUROMEDIS GROUPE. Le nombre d'actions gratuites qui lui a été attribué n'a pas été jugé suffisamment significatif pour que des conditions de performances soient prévues, d'autant que le plan d'actions gratuites concernant les 15 salariés du Groupe n'était assorti de conditions de performances.

La différence entre le nombre d'actions attribuées gratuitement et le nombre d'actions souscrites provient de la non présence des bénéficiaires au sein de l'entreprise au jour de la fin de la période d'acquisition.

**Tableau 11 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux**

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changt de fonction		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Madame Danielle Roturier Présidente du Directoire		X		X		X		X
<i>Date début mandat :</i>	Assemblée générale mixte des actionnaires du 28 décembre 2012							
<i>Date fin mandat :</i>	Assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2018							

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changt de fonction		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Monsieur Mathieu Roturier Membre du Directoire		X		X		X		X
<i>Date début mandat :</i>	Assemblée générale mixte des actionnaires du 28 décembre 2012							
<i>Date fin mandat :</i>	Assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2018							

« Madame Danielle Roturier et Monsieur Mathieu Roturier, respectivement Présidente et Membre du Directoire, respectent les principes, définis en R2 du référentiel MIDDLENEXT, intégralement présentés au 16.5 du présent Document de référence. »

EUROMEDIS GROUPE n'a pris aucun engagement de quelque nature que ce soit au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Monsieur Mathieu Roturier dispose d'un contrat de travail avec une des entités du groupe mais non avec Euromedis Groupe et cotise dans le cadre de ce contrat au régime général.

Les avantages en nature sont attribués aux collaborateurs disposant de véhicules et sont calculés sur la base de la valeur d'acquisition du véhicule.

Aucune prime d'arrivée ou de départ n'a été attribuée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004. Il n'existe aucune prime d'arrivée, ni aucune prime de départ prévue au bénéfice des mandataires sociaux ou des administrateurs.

La Société considère, en produisant l'information dans les tableaux en 15.1, en 16.1 et en 17.4.3 du présent document de référence, se conformer à la recommandation AMF du 22 décembre 2008.

Aucun plan d'attribution, d'achat ou de souscription d'actions gratuites ou non, existantes ou non, au bénéfice des salariés, des dirigeants et des mandataires sociaux n'a été mis en place au cours de l'exercice écoulé.

Aucune attribution gratuite d'action n'a été décidée dans le cadre de l'autorisation donnée au Conseil d'administration par les Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire en date du 30 janvier 2009 et 31 janvier 2011 de consentir, en une ou plusieurs fois, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, des attributions gratuites d'actions de la société EUROMEDIS GROUPE, autorisation renouvelée pour la dernière fois, pour une période de trente-huit mois ayant commencé à courir à compter de l'assemblée du 31 janvier 2011, et réitérée par l'assemblée du 30 janvier 2013 pour la même durée de trente-huit mois qui n'a pas été renouvelée.

**15.2. Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages**

Néant

## 16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

La Société est une société anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance dont la Présidence est assurée par Jean-Pierre Roturier.

L'Assemblée générale extraordinaire du 28 décembre 2012 a décidé de modifier, à compter du même jour, le mode de gestion d'EUROMEDIS GROUPE, en substituant un Directoire et un Conseil de Surveillance au Conseil d'Administration et Directeur Général.

### 16.1. Composition du Directoire :

Membres du Directoire	Mandat	Date de nomination	Date d'échéance
Madame Danielle Roturier	Présidente	28 décembre 2012	AGO statuant sur l'exercice clos au 31 juillet 2018
Monsieur Mathieu Roturier	Membre	28 décembre 2012	AGO statuant sur l'exercice clos au 31 juillet 2018

### 16.2. Composition du Conseil de Surveillance

Membres du Conseil de Surveillance	Mandat	Date de nomination	Date d'échéance
Monsieur Jean-Pierre Roturier	Président	28 décembre 2012	AGO statuant sur l'exercice clos au 31 juillet 2018
Monsieur Jacques Fruchet	Membre du Conseil	28 décembre 2012	AGO statuant sur l'exercice clos au 31 juillet 2018
Monsieur Bernard Heurtier	Membre du Conseil	28 décembre 2012	AGO statuant sur l'exercice clos au 31 juillet 2018

### 16.3. Contrats entre les administrateurs et la Société

Il n'existe pas de contrats entre les administrateurs et la Société et ses filiales. Une convention conclue entre JPR Consult et EUROMEDIS GROUPE a pris fin en décembre 2013.

### 16.4. Comités d'audit et de rémunération

Mis en place le 23 novembre 2010, et confirmé par le Conseil de Surveillance lors de sa séance du 30 janvier 2013, les comités d'audit et de rémunération se sont réunis trois fois dans le cadre de l'arrêté des comptes de l'exercice clos au 31 juillet 2015. Les membres de ces comités sont :

- Comité d'audit : MM Jacques FRUCHET, Bernard HEURTIER, et Mathieu ROTURIER (Président).
- Comité des rémunérations : MM Bernard HEURTIER, Jacques FRUCHET et Mathieu ROTURIER (Président).

Le Comité d'Audit aide le Conseil à veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidés, ainsi qu'à la qualité de l'information délivrée. Il est notamment chargé d'assurer le suivi :

- Du processus d'élaboration de l'information financière : examiner les projets de comptes annuels et semestriels sociaux et consolidés du Groupe avant leur examen par le Conseil ; s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes et principes comptables ; prévenir tout manquement éventuel à ces règles ; veiller à la qualité de l'information financière délivrée aux actionnaires.

- De l'efficacité des processus de contrôle interne et de gestion des risques : porter une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques et proposer, si nécessaire, des actions complémentaires à ce titre.

- Du contrôle légal des comptes sociaux et consolidés par les Commissaires aux Comptes et de l'indépendance de ces derniers : ceux-ci portent à la connaissance du Comité d'Audit :

- 1- leur programme général de travail mis en œuvre ainsi que les différents sondages auxquels ils ont procédé ;
- 2- les modifications qui leur paraissent devoir être apportées aux comptes devant être arrêtés ou aux autres documents comptables, en faisant toutes observations utiles sur les méthodes d'évaluation utilisées pour leur établissement ;
- 3- les irrégularités et les inexactitudes qu'ils auraient découvertes ;
- 4- les conclusions auxquelles conduisent les observations et rectifications ci-dessus sur les résultats de la période comparés à ceux de la période précédente.



Le Comité des rémunérations propose au Conseil les conditions de rémunération des mandataires sociaux et des principaux dirigeants de la Société et du Groupe.

Il a pour mission de :

- Faire au Conseil des recommandations concernant la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers, y compris le cas échéant des attributions d'actions gratuites et d'options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société concernant le Président, le Président du Conseil de Surveillance, le Président du Directoire, les Directeurs Généraux Délégués et les éventuels membres du Conseil salariés.
- Proposer au Conseil la détermination d'une enveloppe globale d'attribution d'actions gratuites et/ou d'options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société, ainsi que les conditions générales et particulières applicables à ces attributions.
- Formuler un avis sur la proposition du Président concernant le nombre des attributaires.
- Proposer au Conseil un montant global pour les jetons de présence ainsi que les modalités de leur répartition.
- Donner son avis au Président du Directoire sur la rémunération des principaux cadres dirigeants.
- Donner son avis sur la politique de l'entreprise en matière d'égalité de rémunération entre hommes et femmes.

### 16.5. Gouvernance d'entreprise

La société EUROMEDIS GROUPE poursuit la mise en place des mesures permettant de se conformer aux dispositions françaises sur le gouvernement d'entreprise.

A la date d'enregistrement, EUROMEDIS GROUPE a choisi de se référer au code de gouvernance d'entreprise pour les Valeurs moyennes et petites (VAMP) établi par MIDDLENEXT.

Recommandations du référentiel MiddleNext :	Adoptée	Sera adoptée	N° de note
R1 : Cumul contrat de travail et mandat social	X		1
R2 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X		
R3 : Indemnités de départ	X		
R4 : Régime des retraites supplémentaires	X		
R5 : Stock-Options et attributions gratuites d'actions	X		2
R6 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	X		
R7 : Déontologie des membres du Conseil	X		
R8 : Composition du Conseil – Membres indépendants en son sein	X		
R9 : Choix des administrateurs	X		
R10 : Durée des mandats des administrateurs	X		
R11 : Information des membres du Conseil	X		
R12 : Mise en place des Comités	X		
R13 : Réunion du Conseil et des Comités	X		3
R14 : Rémunération des membres du Conseil de surveillance		X	4
R15 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil		X	5

Note 1 : Monsieur Mathieu Roturier bénéficie d'un contrat de travail au titre de sa position de Président Directeur Général de LABORATOIRES EUROMEDIS de responsable export de cette même société (cf tableaux 2 et 11 du 15.1 du présent Document de référence).

Note 2 : Il n'existe plus d'actions gratuites en circulation (cf tableau 10 du 15.1 du présent Document de référence).

Note 3 : La taille et les besoins de l'entreprise ne nécessitent pas que le Comité des rémunérations se réunisse plus d'une fois par an, les rémunérations du Président du Conseil de Surveillance et du Directoire faisant par ailleurs l'objet d'une réunion du Conseil de Surveillance. Dans le même sens, la taille de l'entreprise ne justifie pas que le Comité d'Audit se réunisse en plus des séances portant sur les comptes semestriels et annuels.

Note 4 : La recommandation R14 est partiellement respecté par le Groupe qui concentre le versement des jetons de présence auprès du Président du Conseil de Surveillance en raison de l'implication de celui-ci dans différentes missions.

Note 5 : La recommandation R 15 n'a pas été pleinement respectée par le Groupe lors du précédent exercice en raison de la taille du Groupe et de la fréquence des réunions du Conseil de Surveillance. Le Groupe s'attachera à respecter pleinement cette recommandation lors du prochain exercice.

## 16.6. Contrôle interne

### 16.6.1. RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ETABLI CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 225-68 DU CODE DE COMMERCE - EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2015

#### I - Gouvernance d'entreprise

##### Code de référence

Il a été choisi de se référer au code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites (VaMPs) établi par MIDDLENEXT, disponible sur le site MiddleNext ([www.middlenext.com](http://www.middlenext.com) dans la rubrique « actualités ») ci-après « le code de référence », estimant qu'il est le plus adapté à la taille et à la structure de l'actionariat de votre Société.

Le code MIDDLENEXT contient des points de vigilance qui rappellent les questions que le Conseil de Surveillance doit se poser pour favoriser le bon développement de la gouvernance ainsi que des recommandations.

##### Composition du Conseil de Surveillance et conditions de préparation et d'organisation de ses travaux

###### I.1 – Composition du Conseil de Surveillance

L'article 14.2 des statuts de votre Société dispose que le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, nommés pour une durée de six années. Il n'est pas nécessaire, pour être élu membre du Conseil de Surveillance, d'être propriétaire d'actions de la Société.

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. Il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil de Surveillance doit autoriser au préalable le Directoire à conclure les prêts, les emprunts, les achats, les échanges et ventes d'établissements commerciaux, les achats d'immeubles, la constitution de sociétés et tous apports à des sociétés constituées, ou à constituer, ainsi que toute prise d'intérêts dans ces sociétés, les sûretés, les cautions, avals ou garanties au nom de la Société. Il autorise les conventions réglementées visées ci-après.

Il présente à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle ses observations sur le rapport du Directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Le Conseil de Surveillance peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés. Enfin, il peut révoquer les membres du Directoire.

Le Conseil de Surveillance a adopté son règlement intérieur lors de sa séance du 30 janvier 2013.

Il est composé à ce jour de trois membres dont la désignation suit :

- |                                 |                           |
|---------------------------------|---------------------------|
| • Monsieur Jean-Pierre ROTURIER | <i>Président</i>          |
| • Monsieur Jacques FRUCHET      | <i>Membre indépendant</i> |
| • Monsieur Bernard HEURTIER     | <i>Membre indépendant</i> |

Nous vous précisons qu'en application de la loi dite « Copé-Zimmermann » n°2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, votre Conseil de Surveillance devrait comporter au moins 20% de femmes (40% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017). A ce jour votre Conseil, conscient de ce qu'il ne comporte aucune femme parmi ses membres, a engagé une réflexion afin de se conformer aux dispositions légales en telle matière, au plus tard pour le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Par ailleurs, en application de la recommandation n°8 du Code MIDDLENEXT, le membre indépendant du Conseil de Surveillance ne doit pas :

- Etre salarié, dirigeant ou être étroitement lié à un dirigeant de la Société ou d'une entité détenant le contrôle, seul ou de concert, de la Société au sens de l'article L.223-3 du Code de commerce, ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années.
- Représenter un actionnaire détenant ou être membre d'une entité détenant ou encore détenir, directement ou indirectement, une participation dans la Société supérieure à 10% du capital ou des droits de vote de la Société,
- Etre un client ou un fournisseur, un banquier (i) significatif de la société ou du groupe (ii) pour lequel la Société ou le groupe représente une part significative de l'activité,
- Avoir un lien familial proche avec un mandataire social de la Société ou un actionnaire de référence,
- Avoir été auditeur de la Société ou, le cas échéant, de l'une de ses filiales au cours des trois dernières années.

En conformité avec la recommandation n°7 du Code MIDDLENEXT, chaque membre du Conseil est sensibilisé aux responsabilités qui lui incombent au moment de sa nomination et est encouragé à observer les règles de déontologie relatives à son mandat :

- se conformer aux règles légales de cumul des mandats,
- informer le conseil en cas de conflit d'intérêt survenant après l'obtention de son mandat,
- faire preuve d'assiduité aux réunions du Conseil et des Assemblées Générales,
- s'assurer qu'il possède toutes les informations nécessaires sur l'ordre du jour des réunions du Conseil avant de prendre toute décision,
- respecter le secret professionnel.

Enfin, conformément à la recommandation n°9 du code MIDDLENEXT, un descriptif des fonctions et parcours des membres du Conseil de Surveillance est présenté ci-après.

Lors de la nomination ou du renouvellement du mandat de chaque membre, une information sur son expérience et sa compétence est communiquée dans le rapport annuel et à l'Assemblée générale. La nomination de chaque membre fait l'objet d'une résolution distincte conformément à la recommandation n°9 du Code MIDDLENEXT.

Aucun mandat de membre du Conseil de Surveillance ne vient à échéance avec l'Assemblée approuvant les comptes de l'exercice clos au 31 juillet 2015 et il n'y sera pas proposé de création de postes de membres.

Au cours de ce même exercice, la totalité des membres du Conseil de Surveillance a assisté aux réunions dudit Conseil soit un taux moyen de présence de 100%.

Monsieur Jacques FRUCHET, membre du Conseil de Surveillance depuis le 28 décembre 2012, a été Président de la Société METTLER TOLEDO jusqu'en mai 2012. Il a à ce jour fait valoir ses droits à la retraite et n'a aucun lien familial avec les autres membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire.

Monsieur Bernard HEURTIER, membre du Conseil de Surveillance depuis le 28 décembre 2012, était avocat fiscaliste jusqu'à ce qu'il ait fait valoir ses droits à la retraite et n'a aucun lien familial avec les autres membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire.

## **I.2 – Composition du Directoire**

Le Directoire est composé de deux membres dont la désignation suit :

- Madame Danielle ROTURIER *Président*
- Monsieur Mathieu ROTURIER

À la connaissance de la Société, aucun des membres du Conseil de Surveillance ni du Directoire, ni aucun des principaux dirigeants du Groupe n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années. Aucun de ses membres n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation judiciaire au cours des cinq dernières années et aucun n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire. Aucun de ses membres n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de conflit d'intérêts entre les intérêts privés des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire de la Société et leurs devoirs à l'égard de celle-ci. Aucun prêt ou garantie n'est accordé par la Société en faveur des membres Conseil de Surveillance ou du Directoire.

## **I.2 – Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance**

Les membres du Conseil de Surveillance sont convoqués dans le respect des dispositions statutaires.

Conformément à l'article L. 823-17 du Code de commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil de Surveillance et du Directoire qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires, ainsi qu'à toutes les assemblées d'actionnaires.

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des membres du Conseil de Surveillance leur ont été communiqués avant les réunions et plus généralement dès qu'un événement majeur le justifie.

Les réunions du Conseil de Surveillance se sont déroulées au siège social.

Afin de préparer ses travaux, le Conseil a repris en son sein les deux Comités précédemment créés par le Conseil d'Administration :

- Le Comité d'Audit
- Le Comité des rémunérations

Ces comités comprennent en leur sein des membres indépendants qui ont un accès direct à l'information désirée auprès des responsables opérationnels salariés. Ils réunissent chacun trois membres.

Pour l'accomplissement de ses missions, le Conseil de Surveillance est assisté d'un Comité d'Audit. Le Comité d'Audit rend compte au Conseil de Surveillance de ses travaux après chaque réunion. Il agit dans le cadre des missions qui lui ont été confiées par le Conseil. Il prépare activement ses travaux, est force de propositions, émet tout avis et toute recommandation au Conseil mais n'a pas de pouvoir de décision.

Il s'est réuni le 26 mars 2015 dans le cadre de l'arrêté des comptes semestriels au 31 janvier 2015 et une nouvelle fois le 20 novembre 2015 dans le cadre de l'arrêté des comptes annuels au 31 juillet 2015. Les Commissaires aux comptes assistent aux séances du Comité d'Audit chargées d'analyser les résultats semestriels et annuels.

Le Président du Conseil de Surveillance s'abstient de participer aux séances du Comité d'Audit.

#### Réunions du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice clos le 31 Juillet 2015

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil de Surveillance s'est réuni à sept reprises.

Ces réunions ont notamment porté sur :

- L'examen des comptes semestriels du groupe et de la société au 31 janvier 2015 ;
- L'arrêté des comptes annuels (sociaux et consolidés) de l'exercice clos le 31 juillet 2014 ;
- L'examen du chiffre d'affaires trimestriel.

À l'issue de chaque réunion, un procès-verbal est établi par le secrétaire nommé par le Conseil, communiqué sans délais à ses membres et approuvé lors de la réunion suivante.

Nous vous précisons que les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 juillet 2015 ont été arrêtés par le Directoire au cours de la séance du 23 octobre 2015 et ont été examinés par le Conseil de Surveillance le 20 novembre 2015.

#### II - Principes et règles de détermination des rémunérations et des avantages alloués aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire

Le Comité des rémunérations se réunit chaque année afin d'examiner la politique de la Société en matière de rémunérations et d'égalité professionnelle. Il émet un rapport qui est présenté au Conseil.

Sur proposition du Directoire, l'Assemblée Générale fixe le montant global des jetons de présence alloués Conseil de Surveillance. Ce dernier détermine chaque année les modalités de répartition des jetons de présence entre ses membres.

Il est proposé à l'Assemblée Générale se réunissant le 29 janvier 2016 d'attribuer un montant global de 12.000 Euros au Conseil de Surveillance pour l'exercice clos le 31 juillet 2015.

#### Informations prévues par l'article L.225-100-3 du code de commerce :

1° Structure du capital de la société :

*La structure du capital de la société est la suivante :*

	Au 31 juillet 2015	
	Nombre d'actions	% du capital
Sous-total famille	899 536	30,08%
Investisseurs	1 064 017	35,57%
Public	1 027 418	34,35%
<b>TOTAL</b>	<b>2.990.971</b>	<b>100%</b>

2° Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 : *Aucune restriction de cette nature n'est prévue.*

3° Participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 : *Le capital social est détenu à 30,08 % par le groupe familial Roturier. Les acteurs les plus importants sont NINA (détention du capital à hauteur de 28,62 %), IDIA (du Groupe Crédit Agricole) et la région Picardie.*

4° Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci : *Il n'existe aucun détenteur de droits de contrôles spéciaux.*

5° Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier : *Il n'existe aucun mécanisme de contrôle de cette nature.*

6° Accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote : *Il n'existe aucun accord de cette nature.*

7° Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ou du directoire ainsi qu'à la modification des statuts de la société : *L'assemblée sous forme ordinaire a compétence pour nommer les membres du Directoire et, sous forme extraordinaire, pour modifier les statuts.*

8° Pouvoirs du conseil d'administration ou du directoire, en particulier l'émission ou le rachat d'actions : *L'assemblée générale a délégué au Directoire ses compétences pour l'émission ou le rachat d'actions, pour l'émission d'actions et de titres de créances sous diverses formes.*

9° Accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts : *Il n'existe aucun accord de cette nature.*

10° Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou du directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique : *Il n'existe aucun accord de cette nature.*

### **III - Procédure de contrôle interne et de gestion des risques mise en place au sein du GROUPE EUROMEDIS**

Le contrôle interne est l'ensemble des processus mis en œuvre par le Conseil de Surveillance et de Directoire de la société EUROMEDIS GROUPE destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- La conformité aux lois et règlements,
- L'application des instructions et des orientations fixées par le Directoire,
- Le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs et de la propriété intellectuelle,
- La fiabilité des informations financières publiées.

Ce dispositif doit également contribuer à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources et permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité.

Cependant, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints. Il ne peut empêcher à lui seul que des personnes du Groupe commettent une fraude, contreviennent aux dispositions légales ou réglementaires, ou communiquent à l'extérieur de la Société des informations trompeuses sur sa situation.

#### **III.1 – Procédure de contrôle interne**

Comme pour l'exercice précédent, la société EUROMEDIS GROUPE maintient ses efforts relatifs notamment à l'intégration des nouvelles sociétés et la mise à niveau des magasins les moins rentables.

En raison de ce développement, le Groupe entend continuer à structurer ses procédures de contrôle interne mises au point en vue d'assurer, de façon non exhaustive :

- le respect des politiques de gestion,
- la sauvegarde des actifs,
- la prévention et la détection des fraudes et erreurs,
- l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables,
- l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

#### **III.1.1 - Organisation du contrôle interne au sein du Groupe EUROMEDIS**

##### **↳ Acteurs internes**

Compte tenu de la taille de la Société, le rôle de la direction et des principaux cadres dirigeants est prépondérant dans l'organisation du contrôle interne. Les acteurs clés du contrôle interne sont les suivants :

##### **- Le Directoire :**

Il définit et oriente la stratégie du Groupe. Il est responsable de l'élaboration des procédures et des moyens et mise en œuvre pour assurer le fonctionnement et le suivi du contrôle interne.

##### **- Le Conseil de Surveillance :**

Déterminant les orientations de l'activité du Groupe et veillant à leur mise en œuvre, il s'attache notamment à examiner les documents comptables et financiers faisant l'objet d'une communication financière ainsi qu'à connaître des risques en lien avec le contrôle interne et externe de la société.

#### - Les équipes financières et comptables :

Le contrôle interne au sein du Groupe EUROMEDIS repose sur une implication des responsables des différentes unités opérationnelles du Groupe.

La fonction financière de la société EUROMEDIS GROUPE repose sur un Directeur Administratif et Financier assisté d'un Responsable du contrôle de gestion et d'un Responsable comptable.

La mise en place d'un contrôle de gestion permet à la Direction de piloter et d'orienter ses décisions en s'appuyant sur des tableaux de bords (compte d'exploitation de gestion par société et par magasin, suivi du chiffre d'affaires groupe, suivi des frais généraux et frais des commerciaux), indicateurs (marges brutes d'exploitation, poids des frais généraux) et ratios.

Le Responsable du contrôle de gestion s'appuie sur la comptabilité générale et analytique pour l'élaboration de ces tableaux de bord.

Par ailleurs, le pôle financier avec l'appui des Directeurs régionaux et des responsables de sites établit pour chacun des sites d'exploitation des prévisions à cinq ans. Celles de l'exercice en cours peuvent être actualisées en fonction de l'évolution des résultats des sites proprement dit.

Des situations trimestrielles sont désormais réalisées sur l'ensemble des sites afin d'assurer un meilleur contrôle des différentes activités et de permettre la prise de mesures en cours d'année pour redresser l'exploitation des sites fragilisés. Des arrêtés semestriels obligatoires permettent également à la direction d'apporter d'éventuelles corrections en matière de gestion financière, commerciale et technique.

Le pilotage du processus de contrôle interne est en effet une des responsabilités fondamentales du Conseil de Surveillance et du Directoire du Groupe EUROMEDIS et de la Direction de chaque unité opérationnelle.

Au sein de la Direction financière du Groupe, le Directeur Administratif et Financier assisté du Responsable du contrôle de gestion et celui de la comptabilité interviennent dans l'élaboration et le contrôle de l'information financière du Groupe EUROMEDIS. Ils sont chargés spécifiquement du budget, de la trésorerie, des financements et des relations investisseurs.

Les réunions commerciales mensuelles permettent de fixer les objectifs commerciaux, suivre les réalisations, analyser les écarts et mener les actions utiles. Se réunissent le directeur général distribution et les 4 directeurs régionaux.

#### Acteurs externes

Il s'agit pour l'essentiel des Commissaires aux Comptes, au nombre de deux cabinets, et du cabinet d'expertise comptable.

Les Commissaires aux Comptes de la société mère procèdent à l'examen limité des comptes consolidés au 31 janvier et à l'audit des comptes sociaux et consolidés au 31 juillet.

En tant que responsable de l'établissement des comptes et de la mise en œuvre des systèmes de contrôle interne comptable et financier, le Directoire échange avec les Commissaires aux comptes.

Ces derniers ont participé à l'ensemble des Comités d'audit. Ils ont fait part de leurs travaux sur les procédures, ainsi que de leurs conclusions sur l'arrêté des comptes au Comité d'audit, auquel ils ont communiqué à cette occasion les points significatifs relevés lors de leurs travaux de contrôle.

En outre, la Société est en collaboration avec un cabinet d'avocat conseil d'entreprises pour les domaines juridiques concernant la Société.

### III.2 - Procédures mises en place au sein de la Société et des filiales

#### III.2.1 Procédures propres à la société EUROMEDIS GROUPE

##### a) Procédures générales

Les procédures principales concernant EUROMEDIS GROUPE sont les suivantes :

- les autorisations de signatures bancaires sont limitées aux personnes suivantes : Messieurs Jean-Pierre et Mathieu ROTURIER et Madame Danielle ROTURIER,
- les engagements de dépenses de la Société sont contrôlés par le Président du Directoire, et, en fonction du degré d'importance, par les membres du Directoire.



## **b) Procédures concernant la production et le contrôle des informations à caractère comptable et financier**

Une situation intermédiaire et les comptes annuels (de la société ainsi que les comptes consolidés) sont préparés en relation entre les services comptables de la société et le cabinet d'expertise comptable.

Les comptes consolidés ont été établis conformément au référentiel international IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne.

Les commissaires aux comptes contrôlent les comptes à l'état de projet avant que ces derniers ne soient arrêtés par le Directoire.

Pour l'établissement des comptes consolidés, le processus précédemment décrit s'applique également aux comptes de l'ensemble des filiales du Groupe.

Une attention toute particulière est portée sur les points suivants :

- l'appréciation de la valeur actuelle des titres de participation au niveau de la société,
- l'appréciation des immobilisations incorporelles, corporelles et des écarts d'acquisition au niveau des comptes consolidés à partir notamment des calculs de flux de trésorerie actualisés en application de la norme IAS 36.

## **c) Procédure budgétaire**

Un budget prévisionnel est établi pour l'ensemble des sociétés du Groupe à la fin de chaque exercice pour le suivant.

Il est établi en tenant compte :

- de l'activité de N-1,
- des perspectives commerciales,
- de l'analyse de l'ensemble des frais généraux,
- de l'analyse de la masse salariale.

Tous les trimestres, les résultats sont analysés au regard du prévisionnel ainsi que les écarts s'ils existent.

En fin le budget prévisionnel est revu et corrigé en tenant compte des résultats semestriels, et donne lieu à la mise en place d'actions correctives si nécessaire.

### **III.2.2 Procédures applicables aux filiales**

#### **a) Procédures générales**

##### **Achats**

Les sociétés du Groupe travaillent régulièrement avec les mêmes fournisseurs qu'elles ont préalablement référencés. Dans ce cadre, l'ouverture de compte d'un nouveau fournisseur est de la responsabilité de la Direction.

La procédure veille tout particulièrement à la séparation des fonctions à l'intérieur du cycle achats, de la commande au règlement de la facture et au contrôle a posteriori des comptes.

À cet effet le règlement des fournisseurs est effectué suivant l'établissement systématique d'un bon à payer visé par la comptabilité et avalisé par la Direction.

Le contrôle porte également sur la cohérence des modalités et des caractéristiques des crédits documentaires avec comparaison entre la facture pro forma adressée par le fournisseur et l'ouverture de la lettre de crédit documentaire transmise par l'établissement bancaire.

##### **Stocks**

L'évaluation des stocks constitue un risque significatif dans le type d'activité réalisée par notre société. La société EUROMEDIS GROUPE s'est dotée des moyens nécessaires pour optimiser la gestion des stocks (ERP Générix pour les produits à marque propre en cours de déploiement sur la distribution).

Actuellement les stocks sont contrôlés par les responsables des magasins et par les responsables régionaux pour la distribution et par la Direction Générale des Laboratoires Euromedis pour les produits à marque propre.

##### **Ventes – Gestion des points de ventes**

La solvabilité des clients est une préoccupation permanente des sociétés du Groupe. Ainsi, des procédures rigoureuses sont appliquées de la Direction au chargé de clientèle.

Une assurance COFACE existe pour la clientèle export. Pour les autres clients, à l'exception de la clientèle de particuliers, des renseignements sont pris avant l'ouverture de compte auprès de prestataires spécialisés.

En outre pour chaque point de vente n'appartenant pas au Groupe, qu'il soit adhérent ou franchisé, un contrôle est effectué par le Directeur du Groupement. Ce contrôle porte essentiellement sur la présence, dans les rayons du magasin, des produits du catalogue.



## **b) Procédures concernant la production et le contrôle des informations à caractère comptable et financier**

La cohérence mensuelle entre le chiffre d'affaires issu de la gestion commerciale et celui repris par la comptabilité générale fait l'objet d'un contrôle mensuel.

Plus particulièrement les marges des LABORATOIRES EUROMEDIS font l'objet d'une analyse quotidienne.

### **III.3 - Procédures de gestion des risques**

Le Directoire analyse périodiquement les risques encourus ou potentiels.

A ce stade, les risques sont identifiés en 3 catégories :

- les risques opérationnels ;
- les risques juridiques ;
- les risques de marché.

#### **↳ Risques opérationnels**

Les risques opérationnels concernent les risques avec les clients et les fournisseurs ainsi que les risques informatiques.

#### **↳ Risques juridiques**

Les activités du Groupe relevant du domaine de la Santé sont soumises à une réglementation stricte. Le Groupe dispose d'un directeur qui s'assure du respect des dispositions applicables.

#### **↳ Risques de marché**

Les risques de marché peuvent être répartis en quatre catégories :

- Risque de change ;
- Risque de taux ;
- Risque de crédit ;
- Risque de liquidité.

Ces différents risques sont détaillés dans la partie du Rapport de gestion sur les facteurs de risques.

## **IV - Pouvoirs du Président du Directoire**

Aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Président du Directoire de la Société au cours de l'exercice clos le 31 Juillet 2015.

## **V - Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale**

Les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale sont celles par les dispositions de l'article 19 des statuts de votre Société, disponibles au siège social de la Société.

En application du Décret n° 2010-684 du 23 juin 2010 qui transpose en droit français la Directive 2007/36/CE du 11 juillet 2007, les documents communiqués aux assemblées générales sont mis à disposition des actionnaires sur le site internet 21 jours avant la tenue de celle-ci.

**16.6.2. Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société EUROMEDIS GROUPE SA**

Exercice clos le 31 juillet 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société EUROMEDIS GROUPE SA et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil de Surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 juillet 2015.

Il appartient au Président du Conseil de Surveillance d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

**Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

**Autres informations**

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Fait à Paris et à Roubaix, le 30 novembre 2015

**Les Commissaires aux Comptes  
Membres de la Compagnie de Paris et de Douai**

**DFM Expertise & Conseil**  
Olivier DESBORDES

**Fiduciaire Métropole Audit**  
Arnaud BIRLOUEZ

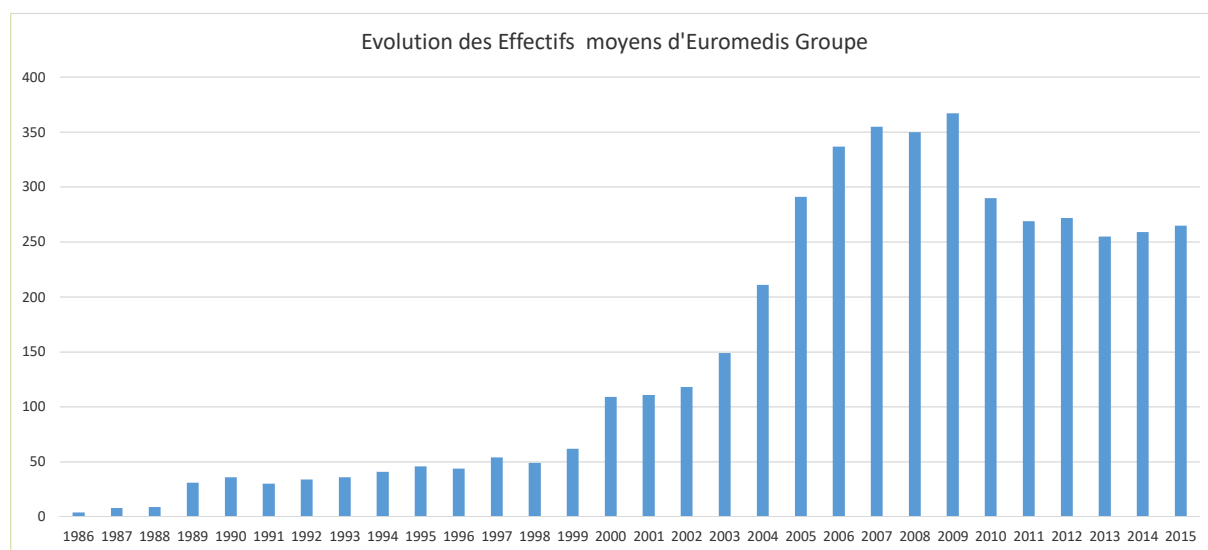
### **16.7. Composition de l'Equipe de Direction**

La Présidence du Conseil de Surveillance et l'équipe de Direction sont constituées de 12 personnes au 31 janvier 2016 :

Jean-Pierre Roturier	Président du Conseil de Surveillance d'EUROMEDIS GROUPE.
Danielle Roturier	Président du Directoire d'EUROMEDIS GROUPE.
Mathieu Roturier	Membre du Directoire d'EUROMEDIS GROUPE. Président de Laboratoires EUROMEDIS.
Camille Roturier	Co Gérante de la Sarl PARAMAT. Responsable des ventes de la Division Pharmacie de LABORATOIRES EUROMEDIS depuis le 2 novembre 2015.
Nadine Pointeau	Pharmacien Responsable des approvisionnements des Lab. EUROMEDIS.
Gérard Lanchantin	Directeur PARAMAT Groupement Franchise.
Nathalie Lamorinière	Responsable Comptable.
Hervé Voldoire	Directeur des ventes des Lab. EUROMEDIS.
Eddie Zerbib	Responsable Assurances Qualité.
Pascal Dubourguais	Directeur BIOMAT.
Daniel Schlichter	Directeur Général Distribution
Sylvain Mitard	Directeur du Développement EUROMEDIS GROUPE

## 17. SALARIÉS

### 17.1. Evolution des effectifs moyens consolidés à fin juillet de chaque année depuis la création de la Société



### 17.2. Effectifs moyens hommes femmes :

H/F	31 1 2016		31 1 2015		31.07.2015		31.07.2014		31.07.2013	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
Hommes	147	53%	146	54%	143	54%	139	54%	136	53%
Femmes	129	47%	123	46%	122	46%	120	46%	119	47%
<b>Total</b>	<b>276</b>	<b>100%</b>	<b>269</b>	<b>100%</b>	<b>265</b>	<b>100%</b>	<b>259</b>	<b>100%</b>	<b>255</b>	<b>100%</b>

### 17.3. Organisation des effectifs du Groupe

#### 17.3.1. Répartition de l'effectif moyen par fonction :

DG, Commercial, Administration, Autres

Par fonction	31 1 2016		31 1 2015		31.07.2015		31.07.2014		31.07.2013	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
Cadres	61	22%	62	23%	63	24%	55	21%	47	19%
Non Cadres	215	78%	207	77%	202	76%	204	79%	208	81%
<b>TOTAL</b>	<b>276</b>	<b>100%</b>	<b>269</b>	<b>100%</b>	<b>265</b>	<b>100%</b>	<b>259</b>	<b>100%</b>	<b>255</b>	<b>100%</b>

Par contrat de travail	31 1 2016		31 1 2015		31.07.2015		31.07.2014		31.07.2013	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
CDI	236	86%	244	91%	239	90%	233	90%	237	93%
CDD	26	9%	16	6%	18	7%	17	7%	16	6%
Contrat de Qualif, Apprentissage.	14	5%	9	3%	8	3%	9	3%	3	1%
<b>TOTAL</b>	<b>276</b>	<b>100%</b>	<b>269</b>	<b>100%</b>	<b>265</b>	<b>100%</b>	<b>259</b>	<b>100%</b>	<b>255</b>	<b>100%</b>

#### 17.3.2. Moyenne d'âge de l'effectif

Age et ancienneté (en années)	31 janvier		31 juillet			
	2016	2015	2015	2014	2013	2012
Age moyen Hommes	40,92	44,46	41,67	41,75	42,67	43
Age moyen Femmes	40,62	42,46	40,82	41,43	42,19	43
Ancienneté moyenne H	8,9	8,7	9,15	8,32	8,76	8,35
Ancienneté moyenne F	8,6	8,52	9,07	8,36	8,9	9,51

#### 17.3.3. Causes de départ

Causes de départs	31 1 2016		31 1 2015		31.07.2015		31.07.2014		31.07.2013	
	effectif	%	effectif	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Démissions -Ruptures Convent	11	30%	10	31%	24	36%	18	28%	14	18%
Licenciements	2	5%	1	3%	7	11%	8	12%	11	14%
Fin de CDD	17	46%	18	56%	29	44%	27	42%	31	39%
Retraite	3	8%	0	0%	0	0%	2	3%	6	8%
Fin de période d'essai	2	5%	1	3%	3	5%	6	9%	4	5%
Décès		0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Mutations	2	5%	2	6%	3	5%	4	6%	13	16%
<b>Total</b>	<b>37</b>	<b>100%</b>	<b>32</b>	<b>100%</b>	<b>66</b>	<b>100%</b>	<b>65</b>	<b>100%</b>	<b>79</b>	<b>100%</b>

#### 17.3.4. Organisation du temps de travail

Organisation temps de Travail	31 1 2016		31 1 2015		31.07.2015		31.07.2014		31.07.2013	
	effectif	%	effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Temps plein	265	96%	259	96%	252	95%	248	96%	244	96%
Temps partiel	11	4%	10	4%	13	5%	11	4%	11	4%
<b>TOTAL</b>	<b>276</b>	<b>100%</b>	<b>269</b>	<b>100%</b>	<b>265</b>	<b>100%</b>	<b>259</b>	<b>100%</b>	<b>255</b>	<b>100%</b>

### 17.3.5. Causes d'absentéisme

Absentéisme	31 1 2016		31 1 2015		31.7.2015		31.07.2014		31.07.2013	
	Journées :	%	Journées :	%	Journées :	%	Journées :	%	Journées :	%
Maladies et cures	1 793	80%	1 369	72%	2 914	76%	1 881	65%	1 926	52%
Accidents du travail ou de trajet	242	11%	376	20%	723	19%	881	30%	1 319	36%
Maternité	194	9%	148	8%	189	5%	147	5%	464	13%
<b>TOTAL</b>	<b>2 229</b>	<b>100%</b>	<b>1 893</b>	<b>100%</b>	<b>3 826</b>	<b>100%</b>	<b>2 909</b>	<b>100%</b>	<b>3 709</b>	<b>100%</b>

### 17.3.6. Rémunérations

Rémunérations ch. incluses	31 1 2016	31.01.2015	31 7 2015	31 7 2014	31 7 2013
Moyenne par an	43 603 €	42 543 €	43 991 €	41 283 €	39 635 €
Sur un effectif moyen de	276	269	265	259	255

## 17.4. Participations et options de souscription et / ou d'achat d'actions des administrateurs et dirigeants

### 17.4.1. Contrat d'intéressement et participation

Il n'existe pas de contrat d'intéressement au sein d'EUROMEDIS GROUPE.

### 17.4.2. Options de souscription et / ou d'achat d'actions

Néant.

### 17.4.3. Actions gratuites

L'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire en date du 3 octobre 2005 puis des 30 janvier 2009 et 31 janvier 2011 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir, en une ou plusieurs fois, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce des attributions gratuites d'actions de la société EUROMEDIS GROUPE.

✦ Aux termes de sa réunion en date du 4 octobre 2005, le Conseil a décidé de procéder à l'attribution de 4.300 actions réparties entre 15 salariés de la Société et a adopté à l'unanimité le plan d'attribution gratuite d'actions.

Aux termes d'une réunion du 18 février 2008 à 10 heures, le Conseil d'Administration a constaté l'attribution définitive de 3.750 actions à 12 salariés de la Société, la période d'acquisition étant arrivée à son terme. Cette attribution définitive a représenté une augmentation de capital d'un montant nominal de 7.100 Euros réalisée par incorporation de réserves. Ces actions sont inscrites en compte depuis le 20 février 2008 et les salariés ont la qualité d'actionnaires depuis cette même date, étant précisé qu'ils ont l'obligation de conserver ces titres pendant une période de deux années après laquelle les titres seront librement négociables.

✦ Aux termes de sa réunion en date du 12 février 2007, le Conseil a décidé de procéder à l'attribution gratuite de 4.000 actions réparties entre 15 salariés de la société.

Le Conseil devait procéder courant février 2009 à l'attribution définitive des 4.000 actions aux 15 salariés de la Société. En raison de difficultés techniques rencontrées avec le gestionnaire des titres, cette opération n'a pu être réalisée et sera effectuée début 2011 concomitamment à l'attribution définitive des actions attribuées par votre Conseil en février 2008.

✦ Aux termes de sa réunion en date du 18 février 2008 à 11 heures, le Conseil a décidé de procéder à l'attribution gratuite de 3.750 actions réparties entre 15 salariés de la société.

Les Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire en date du 30 janvier 2009 et 31 janvier 2011 ont renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'Administration de consentir, en une ou plusieurs fois, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, des attributions gratuites d'actions de la société EUROMEDIS GROUPE. Cette autorisation a été renouvelée pour une période de trente-huit mois ayant commencé à courir à compter de l'assemblée du 31 janvier 2011, et a été renouvelée pour la dernière fois pour une période de trente-huit mois à compter de l'assemblée générale du 30 janvier 2013.

## Actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux :

Actions gratuites attribuées à chaque mandataire social :								
AGE attribuant les actions	Date de Conseil	Mandataire social	Actions attribuées	Valorisation (*)	Par action	Date d'acquisition	Fin période de conservation	Condition de performance
3 octobre 2005	4 octobre 2005	Mathieu Roturier	750	2 600 €	3,5 €	4 octobre 2005	Février 2010	Aucune
3 octobre 2005	12 février 2007	Mathieu Roturier	750	3 425 €	4,6 €	12 février 2007	Mars 2013	Aucune
3 octobre 2005	18 février 2008	Mathieu Roturier	750	1 863 €	2,5 €	18 février 2008	Mars 2013	Aucune

(\*) à la date de période d'acquisition

Les actions attribuées sont des actions nouvelles et ont été intégralement souscrites par Monsieur Mathieu Roturier.  
Il ne reste plus d'actions gratuites à souscrire.

### **17.5. Participations des salariés dans le capital de la Société**

La Société n'a procédé à aucune autre attribution d'actions gratuites aux salariés hormis celles décrites au 17.4.3 du présent Document de référence.

Au 31 juillet 2009, a été constituée une Union Economique et Sociale (UES) avec effet rétroactif au 31 juillet 2007 regroupant les structures suivantes :

- Laboratoires Euromedis
- Paramat
- Euromedis Groupe
- BIOMAT



## 18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

### 18.1. Répartition connue du capital et des droits de vote de la Société au 21 septembre 2016 :

	Détenue au 21 septembre 2016				31 juillet 2015		31 juillet 2014		31 juillet 2013	
	Nombre d'actions	% capital	Nombre droits de vote	% votes	Nombre d'actions	% capital	Nombre d'actions	% capital	Nombre d'actions	% capital
<b>Pleine propriété :</b>										
Monsieur Jean-Pierre ROTURIER	52 932	1,77%	105 864	3,20%	52 932	1,77%	52 932	1,77%	652 932	21,83%
Madame Danièle ROTURIER	218 620	7,31%	437 240	13,20%	218 620	7,31%	218 620	7,31%	218 620	7,31%
RMC	541 360	18,10%	541 360	16,34%	457 214	15,29%	457 214	15,29%	157 406	5,26%
Monsieur Mathieu ROTURIER	28 260	0,94%	28 260	0,85%	38 260	1,28%	38 260	1,28%	73 260	2,45%
Mademoiselle Camille ROTURIER	12 510	0,42%	12 510	0,38%	57 510	1,92%	57 510	1,92%	72 510	2,42%
<b>Usufruit :</b>										
Monsieur Jean-Pierre ROTURIER	37 500		75 000	2,26%	37 500	0,00%	37 500	1,25%	37 500	1,25%
Madame Danièle ROTURIER	37 500		75 000	2,26%	37 500	0,00%	37 500	1,25%	37 500	1,25%
<b>Nue-Propriété :</b>										
Monsieur Mathieu ROTURIER	37 500	1,25%	0	0,00%	37 500	1,25%	37 500	0,00%	37 500	0,00%
Mademoiselle Camille ROTURIER	37 500	1,25%	0	0,00%	37 500	1,25%	37 500	0,00%	37 500	0,00%
<b>Sous-Total Famille ROTURIER</b>	<b>928 682</b>	<b>31,05%</b>	<b>1 275 234</b>	<b>38,50%</b>	<b>899 536</b>	<b>30,08%</b>	<b>899 536</b>	<b>30,08%</b>	<b>1 249 728</b>	<b>41,77%</b>
IDIA	187 812	6,28%	187 812	5,67%	187 812	6,28%	187 812	6,28%	187 812	6,28%
SOCADIF	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	22 441	0,75%	208 232	6,96%
GSD	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	130 000	4,35%
BNP CAPITAL DEVELOPPEMENT	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	190 000	6,35%
PICARDIE INVESTISSEMENT	8 572	0,29%	8 572	0,26%	8 572	0,29%	8 572	0,29%	8 572	0,29%
NINA	879 540	29,41%	879 540	26,55%	867 633	29,01%	855 983	28,62%	0	0,00%
<b>Sous-Total investisseurs</b>	<b>1 075 924</b>	<b>35,97%</b>	<b>1 075 924</b>	<b>32,48%</b>	<b>1 064 017</b>	<b>35,57%</b>	<b>1 074 808</b>	<b>35,94%</b>	<b>724 616</b>	<b>24,23%</b>
Actions auto-détenues	25 366	0,85%	0	0,00%	30 185	1,01%	26 185	0,88%	25 122	0,84%
Public	960 999	32,13%	960 999	29,01%	997 233	33,34%	990 442	33,11%	991 505	33,15%
<b>Sous-Total Public</b>	<b>986 365</b>	<b>32,98%</b>	<b>960 999</b>	<b>29,01%</b>	<b>1 027 418</b>	<b>34,35%</b>	<b>1 016 627</b>	<b>33,99%</b>	<b>1 016 627</b>	<b>33,99%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 990 971</b>	<b>100,00%</b>	<b>3 312 157</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 990 971</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 990 971</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 990 971</b>	<b>100%</b>

RMC est une société civile détenue par la famille ROTURIER à 100%. IDIA est une filiale du Groupe CREDIT AGRICOLE.

En décembre 2013, Monsieur Jean-Pierre ROTURIER a apporté à la société civile RMC 600.000 actions EUROMEDIS GROUPE qu'il détenait.

Le 24 avril 2014, dans le cadre d'un réaménagement patrimonial, la famille ROTURIER fondatrice animatrice historique de la société EUROMEDIS GROUPE a cédé 12% du capital du groupe à NINA, une filiale à 100% de la Société Anonyme G.S.T. INVESTISSEMENTS, société basée à Cavillon - 84, via d'une part, sa structure de gestion RMC (300.000 titres) et d'autre part, par cession directe (50.000 titres). Le 7 mai 2014, NINA déclarait à l'AMF détenir 855.983 actions représentant autant de droits de vote, soit 28,62% du capital et 25,48% des droits de vote d'EUROMEDIS GROUPE.

À l'issue de cette opération, la famille ROTURIER reste l'actionnaire principal de référence à hauteur de 31,05 % du capital et détient 38,5% des droits de vote. Madame Danielle ROTURIER et Monsieur Jean-Pierre ROTURIER conservent respectivement la Présidence du Directoire et la Présidence du Conseil de Surveillance.

Madame Sylvie TRAMIER est présidente de NINA, société par action simplifiée à associé unique dont le capital social est de 3 millions €, et enregistrée sous le code 6420Z : Activités des sociétés holding.

Il n'existe aucun lien particulier entre la famille ROTURIER et la Société Anonyme G.S.T. INVESTISSEMENTS autre que celui de la détention d'actions EUROMEDIS GROUPE par la Société Anonyme G.S.T. INVESTISSEMENTS et sa filiale à 100% NINA.

L'écart entre le nombre d'actions et de droits de vote s'explique :

- pour Monsieur Mathieu ROTURIER, et pour Mademoiselle Camille ROTURIER, en raison de ce que la totalité des actions qu'ils détiennent bénéficient du droit de vote double.
- pour le Public, par le fait que les actionnaires boursiers détenteurs de titres n'ont pas effectué la demande d'inscription au nominatif prévue à l'article 13 des statuts auprès de la Société tel que voté en AGE du 20 janvier 2000 et reproduit au 18.3 du présent Document de référence.

Les actionnaires usufruitiers des actions qu'ils détiennent, soit 75.000 droits de vote, représentent 2,26% du total des votes en Assemblée générale ordinaire, qui approuve le montant du dividende.

Les actionnaires nu-propriétaires des actions qu'ils détiennent, soit 75.000 droits de vote, représentent 2,26% des votes en Assemblée générale extraordinaire.

Les modifications intervenues dans la répartition du capital sont mentionnées au § 21.1.9 du présent Document de référence.

Depuis le 31 juillet 2015, la participation de l'investisseur NINA est passée de 29,01% du capital à 29,41% au 21 septembre 2016.

L'Assemblée Générale des actionnaires du 29 janvier 2016, a modifié comme le premier alinéa de l'article 13 des statuts :  
« L'Assemblée générale décide d'instituer un droit de vote double attribué à toutes les actions entièrement libérées et justifiant d'une inscription nominative depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire, sous réserve que ce dernier en fasse la demande expresse auprès d'un intermédiaire financier. »

A la date d'enregistrement du présent Document de référence, aucun actionnaire n'a exercé son droit de vote double à l'exception de la famille Roturier.

### **18.2. Actionnaires significatifs non représentés au Conseil de Surveillance**

A la date du présent Document de référence, IDIA, NINA et Picardie Investissement ne sont pas représentés au Conseil de Surveillance.

### **18.3. Droits de vote des principaux actionnaires**

Article 13 des statuts de la société EUROMEDIS GROUPE – DROIT DE VOTE DOUBLE

L'assemblée générale décide d'instituer un droit de vote double attribué à toutes les actions entièrement libérées et justifiant d'une inscription nominative depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire sous réserve que ce dernier en fasse la demande expresse auprès d'un intermédiaire financier.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double sera accordé dès leur émission aux actions nouvelles attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquels il bénéficierait déjà de ce droit.

Toute action transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de liquidation de communauté de biens entre époux, de succession ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible de la toute propriété, de l'usufruit ou de la nue-propriété, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai prévu à l'alinéa précédent.

Toutefois, tout actionnaire pourra s'il le désire renoncer définitivement à son droit de vote double pour tout ou partie de ses actions.

### **18.4. Contrôle de la Société.**

Au 21 septembre 2016, la famille Roturier détient 31,05% du capital et 38,50% des droits de vote alors que, au 31 juillet 2015, elle détient 30,08% du capital et 37,39% des droits de vote, et détenait 41,77% du capital et 55,91% des droits de vote d'EUROMEDIS GROUPE au 31 juillet 2014. Cette évolution s'explique principalement par :

- L'apport en décembre 2013 des titres de la famille Roturier à la holding RMC dont l'évolution de la participation est présentée en tableau du 18.1,
- La cession de 12% du capital à un investisseur tel que décrit au 18.1.

RMC a acquis 29.146 actions EUROMEDIS GROUPE sur le marché de septembre 2015 à novembre 2015 et 55.000 actions le 13 avril 2016 auprès de Monsieur Mathieu Roturier et de Madame Camille Roturier.

La famille Roturier a l'intention de rester l'actionnaire de référence de la Société.

Il n'existe aucun pacte d'actionnaires, ni d'action de concert entre les membres de la famille Roturier, ni d'engagement de vendre ou d'acquérir des actions d'EUROMEDIS GROUPE ou de ses filiales, ni de droits ou d'accords particuliers limitant ou augmentant le pouvoir de décision d'un actionnaire familial par rapport au nombre d'actions et de droits de vote qu'il détient.

Les mesures prises en vue d'assurer que le contrôle n'est pas exercé de manière abusive sont, notamment :

- La constitution d'un comité d'audit et de rémunération,
- La nomination de deux administrateurs indépendants représentant deux cinquième du Conseil d'administration
- La mise en place des mesures permettant de se conformer aux dispositions françaises sur le gouvernement d'entreprises en choisissant de se référer au code de gouvernance d'entreprises pour les Valeurs moyennes et petites (VAMP) établi par MIDDLENEXT
- Le suivi de l'application des recommandations R1 à R15 du code de gouvernance MIDDLENEXT.

Au 21 septembre 2016, NINA détient 29,41% du capital et 26,55% des droits de vote.

### **18.5. Accords pouvant entraîner un changement de contrôle, pacte d'actionnaires, action de concert**

Au jour de l'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucun accord en place dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle. La cession de titres à NINA par la famille Roturier a porté sur 12% du capital, tel que mentionné au § 18.1 du présent Document de référence..

### **18.6. Nantissement, garantie et sûreté des actions EUROMEDIS GROUPE**

Il n'existe aucun nantissement, garantie ou sûreté sur les actions de l'émetteur.

### **18.7. Garanties et sûretés des actifs EUROMEDIS GROUPE**

La Société n'a aucun nantissement en cours sur ses actifs à la date d'enregistrement du Document de référence.

Les éléments présentés hors bilan dans les comptes consolidés au 31 juillet 2015, et au 31 janvier 2016 sont exhaustifs.

## 19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

Les conventions réglementées conclues entre EUROMEDIS GROUPE et ses administrateurs, directeurs généraux, membres du directoire ou du conseil de surveillance ou avec des sociétés ayant des administrateurs, des directeurs généraux, des membres du directoire ou du conseil de surveillance communs avec EUROMEDIS GROUPE sont présentées dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes établi au titre de l'exercice clos le 31 juillet 2015 figurant au chapitre 20 du présent Document de référence.

## 20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

### 20.1. Informations financières historiques consolidées

Les comptes consolidés et sociaux clos au 31 juillet 2014 et au 31 juillet 2015 ainsi que les rapports des commissaires aux comptes sont repris dans les rapports financiers annuels 2014 et 2015. Les rapports semestriels consolidés au 31 janvier 2015 et au 31 janvier 2016 sont à disposition sur le site internet du Groupe.

#### 20.1.1 Comptes annuels consolidés au 31 juillet 2015

##### I – ETAT DE SITUATION FINANCIERE

<b>ACTIF (en milliers d'euros)</b>	<b>Notes annexe</b>	<b>31.07.2015</b>	<b>31.07.2014 Retraité (*)</b>	<b>31.07.2014 Publié</b>
<b>Actifs non courants</b>				
Ecarts d'acquisition	2.4/3.1	1.527	1.527	1.603
Incorporels des sites	2.5/3.1	10.714	11.198	11.214
Autres immobilisations incorporelles	2.6	60	51	119
Immobilisations corporelles	2.7/3.2	7.101	7.174	7.366
Titres mis en équivalence	3.3	511	442	369
Autres actifs financiers	3.4	268	211	220
Impôts différés actifs	2.15/3.5	124	89	93
<b>Total actifs non courants</b>		<b>20.305</b>	<b>20.692</b>	<b>20.984</b>
<b>Actifs courants</b>				
Stocks	2.13/3.6	14.082	13.200	13.362
Clients et comptes rattachés	3.7	14.115	13.863	13.992
Autres actifs courants	3.8	4.818	5.439	5.519
Trésorerie et équivalents	2.12/3.9	1.850	1.581	1.586
Instruments de couverture	3.35	942	-	-
<b>Total actifs courants</b>		<b>35.807</b>	<b>34.083</b>	<b>34.459</b>
Actifs destinés à être cédés	3.10	437	-	-
<b>Total actif</b>		<b>56.549</b>	<b>54.775</b>	<b>55.443</b>

(\*) 31/07/2014 retraité : retraitement de PHARMAREVA en mise en équivalence

I – ETAT DE SITUATION FINANCIERE (suite)

<b>PASSIF (en milliers d'euros)</b>	<b>Notes annexe</b>	<b>31.07.2015</b>	<b>31.07.2014 retraité</b>	<b>31.07.2014 Publié</b>
<b>Capitaux Propres</b>				
Capital	3.15	5.982	5.982	5.982
Primes d'émission		9.158	9.158	9.158
Réévaluation Instruments de couverture	3.35	842	-131	-131
Instruments de couverture IDR	3.11	-91	-	-
Actions propres	3.15	-198	-179	-179
Réserves consolidées part du Groupe		10.475	8.223	8.223
<b>Résultat</b>		<b>2.473</b>	<b>2.553</b>	<b>2.553</b>
Capitaux propres – part du Groupe		28.641	25.606	25.606
Participations ne donnant pas le contrôle		-37	-28	-24
<b>Total capitaux propres</b>		<b>28.604</b>	<b>25.578</b>	<b>25.582</b>
<b>Passifs non courants</b>				
Passifs financiers à long terme	3.12	2.301	2.003	2.059
Impôts différés passifs	2.15/3.5	2.318	2.415	2.415
Provision pour indemnités de départ à la retraite	3.11	540	382	396
<b>Total passifs non courants</b>		<b>5.159</b>	<b>4.800</b>	<b>4.870</b>
<b>Passifs courants</b>				
Autres provisions	3.13	126	81	81
Passifs financiers à court terme	3.12	7.470	8.520	8.721
Fournisseurs et comptes rattachés	3.14	12.105	12.393	12.631
Autres passifs courants	3.14	2.982	3.403	3.558
<b>Total passifs courants</b>		<b>22.683</b>	<b>24.397</b>	<b>24.991</b>
Passifs directement associés aux actifs destinés à être cédés	3.10	103	-	-
<b>Total passif et capitaux propres</b>		<b>56.549</b>	<b>54.775</b>	<b>55.443</b>

(\*) 31/07/2014 retraité : retraitement de PHARMAREVA en mise en équivalence

## II - RESULTAT CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	Notes annexe	31.07.2015	31.07.2014 retraité	31.07.2014 Publié
Produits des activités ordinaires (chiffres d'affaires)	3.17	71.195	71.409	73.147
Autres produits	3.18	691	1.065	1.133
Achats de marchandises et matières premières	3.19	- 41.675	- 41.778	- 42.165
Frais de personnel	3.20	- 11.390	- 10.666	- 11.125
Dotations aux amortissements d'exploitation	3.21	- 1.619	- 1.645	- 1.716
Dotations aux provisions d'exploitation	3.21	- 283	- 316	- 316
Autres charges	3.22	- 14.655	- 14.086	- 15.006
Autres produits du résultat opérationnel	3.23	1.084	-	-
<b>Résultat opérationnel (avant QP des résultats MEE)</b>		<b>3.348</b>	<b>3.983</b>	<b>3.952</b>
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence	3.3	142	80	140
<b>Résultat opérationnel (après QP des résultats MEE)</b>		<b>3.490</b>	<b>4.063</b>	<b>4.092</b>
Produits Financiers	3.24	100	-	-
Charges Financières	3.24	- 348	- 387	- 408
Pertes sur actifs destinés à la vente	3.25	- 190	-	-
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>3.052</b>	<b>3.676</b>	<b>3.684</b>
Impôts	3.26	- 579	- 1.109	- 1.113
<b>Résultat net de la période</b>		<b>2.473</b>	<b>2.567</b>	<b>2.571</b>
<b>Part des minoritaires</b>		<b>-</b>	<b>14</b>	<b>18</b>
<b>Part de la société mère</b>		<b>2.473</b>	<b>2.553</b>	<b>2.553</b>

Résultat par action (sur 2.990.971 actions) en euros	0.83	0.85	0.85
Résultat dilué par action (sur 2.990.971) en euros	0.83	0.85	0.85

(\*) 31/07/2014 retraité : retraitement de PHARMAREVA en mise en équivalence

### III – AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	31.07.2015	31.07.2014 retraité	31.07.2014 Publié
Résultat net consolidé	2.473	2.567	2.571
Actifs financiers disponibles à la vente			
Couverture des flux de trésorerie	973	-131	-131
Couverture des IDR	-91	-	-
Différences de conversion			
Autres			
Total des autres éléments du résultat global	882	-131	-131
<b>Résultat global consolidé</b>	<b>3.355</b>	<b>2.436</b>	<b>2.440</b>

### IV - TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Réévaluation Instruments couverture	IDR	Actions propres	Réserves consolidées	Résultat	Participat. Sans contrôle	Total
<b>Situation au 31/07/2013</b>	<b>5.982</b>	<b>9.158</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-136</b>	<b>6.259</b>	<b>2.197</b>	<b>-42</b>	<b>23.418</b>
Résultat net de la période							2.553	18	2.571
Autres éléments du résultat global			-131						-131
Résultat global consolidé			-131				2.553	18	2.440
Affectation du résultat 31/07/2013						2.197	-2.197		0
Distribution de dividendes						-209			-209
Divers						-24			-24
Opérations sur actions propres					-43				-43
<b>Situation au 31/07/2014</b>	<b>5.982</b>	<b>9.158</b>	<b>-131</b>	<b>0</b>	<b>-179</b>	<b>8.223</b>	<b>2.553</b>	<b>-24</b>	<b>25.582</b>
Résultat net de la période							2.473	0	2.331
Autres éléments du résultat global			973	-91					882
<b>Résultat global consolidé</b>			<b>973</b>	<b>-91</b>			<b>2.473</b>	<b>0</b>	<b>3.213</b>
Affectation du résultat 31/07/2014						2.553	-2.553		0
Distribution de dividendes						-301			-301
Divers								-13	-13
Opérations sur actions propres					-19				-19
<b>Situation au 31/07/2015</b>	<b>5.982</b>	<b>9.158</b>	<b>842</b>	<b>-91</b>	<b>-198</b>	<b>10.475</b>	<b>2.473</b>	<b>-37</b>	<b>28.604</b>



## V - TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	31.07.2015	31.07.2014 Retraité (*)	31.07.2014 publié
Résultat net consolidé	2.473	2.567	2.571
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	1.619	1.646	1.716
Perte sur actifs destinés à la vente	-190		
Impôts différés	-230	-91	-92
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>3.672</b>	<b>4.122</b>	<b>4.195</b>
Augmentation, diminution des stocks	-762	153	170
Augmentation, diminution des créances clients	-123	-512	-487
Augmentation, diminution des autres créances	701	-802	-812
Augmentation, diminution des dettes fournisseurs	-527	731	774
Augmentation, diminution des autres dettes	-386	-385	-392
<b>Variation nette des actifs et passifs courants</b>	<b>-1.097</b>	<b>-815</b>	<b>-747</b>
<b>Flux provenant des activités opérationnelles</b>	<b>2.575</b>	<b>3.307</b>	<b>3.448</b>
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	90	49	49
Décaissements sur investissements corporels et incorporels	-1.744	-1.066	-1.182
Actifs PHARMAREVA	351		
Actifs DR MEDICAL	395		
Augmentation, diminution des immobilisations financières	-190	93	34
Plus-value sur cession de titres consolidés	1.060		
<b>Flux provenant des activités d'investissements</b>	<b>-38</b>	<b>-924</b>	<b>-1.099</b>
<b>Variation nette de la trésorerie après investissements</b>	<b>2.537</b>	<b>2.383</b>	<b>2.349</b>
Nouveaux emprunts	1.015	-	-
Encaissements, remboursements des emprunts	-1.474	-1.516	-1.478
Dividendes	-301	-209	-209
Augmentation, diminution des autres dettes financières	-83	-2	13
Couverture des flux de trésorerie	-973		
Indemnités départ en retraite	-91		
Opérations sur actions propres	-19	-43	-43
Divers	-13	27	
<b>Flux provenant des activités de financement</b>	<b>-1.939</b>	<b>-1.743</b>	<b>-1.717</b>
<b>Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>598</b>	<b>640</b>	<b>632</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période</b>	<b>-5.384</b>	<b>-5.975</b>	<b>-6.016</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période</b>	<b>-4.786</b>	<b>-5.335</b>	<b>-5.384</b>

Détail de la trésorerie	31/07/2015 Début de période	31/07/2015 Fin de période	31/07/2014 Début de période retraité	31/07/2014 Fin de période retraité	31/07/2014 Début de période publié	31/07/2014 Fin de période publié
Banques actif	1.586	1.850	1.928	1.582	1.932	1.586
Banques passif	-6.970	-6.636	-7.903	-6.917	-7.948	-6.970
<b>Total</b>	<b>-5.384</b>	<b>-4.786</b>	<b>-5.975</b>	<b>-5.335</b>	<b>-6.016</b>	<b>-5.384</b>

## **1 : INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE**

Les états financiers comprennent la société EUROMEDIS GROUPE S.A. – domiciliée en France à Neuilly-sous-Clermont (60290), ZA de la Tuilerie, 12 rue Pierre Bray – et ses filiales (Groupe Euromédis) pour la période de 12 mois prenant fin au 31 juillet 2015. Elle est cotée sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, compartiment C (ISIN : FR0000075343 ; Reuters : EUMD.PA ; Bloomberg : EMG :FP).

Les comptes consolidés au 31 juillet 2015 ainsi que les notes y afférant ont été arrêté par le Directoire le 23 octobre 2015. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale le 29 janvier 2016.

Les informations relatives à l'exercice clos le 31 juillet 2014, présentées dans le document de référence 2015 n°R.15-065 enregistré auprès de l'AMF le 3 septembre 2015, sont incorporées par référence.

### **ACTIVITE PRODUITS A MARQUE PROPRE 61.3 % DU CA**

Le chiffre d'affaires des LABORATOIRES EUROMEDIS s'établit à 44.6 M€ en recul de 2.2% sous l'effet principal de la répercussion des baisses de prix matière.

La marge brute ressort à 35.3 % contre 36.7% grâce :

- à une augmentation du périmètre produit à plus forte valeur ajoutée
- d'un effet de couverture de change positif
- d'une structure commerciale renforcée avec deux chefs produits expérimentés pour les produits connectés et le drapage en blocs opératoires

### **ACTIVITES DISTRIBUTION VENTE LOCATION**

Cette activité, qui représente 38.7 % du CA ressort en hausse de 3,4 % par rapport à l'exercice précédent PARAMAT, autour de son activité MAD confirme sa croissance avec un chiffre d'affaires en hausse de 5.2 % mais reste déficitaire (RE -780 K€) au même titre que MEDICAL CENTER avec une perte de 140 K€ pour sa première année de mise en route.

BIOMAT (biens d'équipement pour blocs opératoires) en dépit d'un recul de ses ventes de 10 % limite sa perte à 105 K€

A noter l'excellente performance du sous-groupe MEDIS SANTE, mis en équivalence, qui contribue à hauteur de 142 K€ au résultat global (+30% de hausse d'activité).

### **EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

Sur l'exercice en cours 2015/2016 EUROMEDIS GROUPE anticipe une hausse de son chiffre d'affaires consolidé de 5 à 6 % pour atteindre 75 M€ hors opération de croissance externe toujours à l'étude.

#### **• MARQUE PROPRES**

Le groupe anticipe une hausse de l'ordre de 5% de son chiffre d'affaires. La division bénéficiera dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016 des augmentations tarifaires liées à la parité €/\$. La rentabilité nette ne devrait pas, comme sur l'exercice précédent être impactée, compte tenu de l'excellente couverture de change.

#### **• DISTRIBUTION**

La société PARAMAT et sa filiale MEDICAL CENTER devraient revenir à l'équilibre avec un objectif de ventes de +8% s et de 7% sur la location/ prestations de services tandis que BIOMAT prévoit une hausse d'activité de l'ordre de 12%

Par ailleurs, dans le prolongement de la cession de PHARMAREVA, le groupe a finalisé la cession de sa filiale DR MEDICAL le 15 octobre 2015 sortant ainsi du marché de la prestation auprès des pharmaciens d'officine et souhaite dorénavant se concentrer sur les deux métiers historiques :

- la fourniture hospitalière des produits consommables et l'équipement du bloc opératoire
- le maintien à domicile (MAD) à travers sa filiale PARAMAT réorganisée et dynamiser qui devrait s'ouvrir aux ventes via internet.

A moyen terme, le groupe maintient son objectif de chiffre d'affaires de 100 M€ à horizon 2016/2017 grâce à des opérations de croissance externe ciblées en France et en EUROPE.

## 2 : MODALITES D'ELABORATION

### 2.1. Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés sont établis en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union européenne à la date de clôture. Le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne présente des différences dans leur date d'application avec le référentiel « as issued by IASB ». Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne à l'adresse suivante :

[http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

De nouvelles normes, amendements de normes et interprétations, applicables ou non à l'exercice 2014-2015, sont détaillées ci-dessous.

- Normes et interprétations nouvellement applicables à compter du 1<sup>er</sup> août 2014 :

Les principales normes en vigueur au sein de l'Union européenne d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2014 sont les suivantes:

- ✓ IFRS 10 – « Etats financiers consolidés » qui redéfinit la notion de contrôle par un investisseur (l'investisseur contrôle une entité si trois éléments sont réunis : il a le pouvoir sur l'entité / il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité / il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements qu'il obtient);
- ✓ IFRS 11 – « Partenariats » qui établit les principes d'information financière pour les entités qui détiennent des intérêts dans des entreprises sur lesquelles deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint (l'intégration proportionnelle n'est plus permise);
- ✓ IFRS 12 – « Informations sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ;
- ✓ IAS 28 Révisée (2011) – Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ;
- ✓ IFRIC 21 – Taxes prélevées par une autorité publique ;
- ✓ Amendements IAS 32 (Présentation – compensation des actifs et des passifs financiers) ;
- ✓ Amendements IAS 39 (Novation des dérivés et maintien de la comptabilité de couverture) ;
- ✓ Amendements IAS 36 (Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers).

L'application de ces nouvelles normes n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes du Groupe.

- Nouveaux textes applicables par anticipation aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> août 2014 :

Normes et interprétations adoptées par l'Europe applicables par anticipation car interprétant des textes déjà adoptés	Entrée en vigueur obligatoire (selon l'UE)
Amendement IAS 19, Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel («Defined benefit plans : employee contributions »)	01/02/2015
IFRS 8 : Regroupement de secteurs opérationnels et réconciliation des actifs sectoriels avec le total des actifs	01/02/2015
IFRS 13 (Basis for Conclusions) : Précisions sur l'évaluation des créances et dettes à court terme	01/02/2015
IAS 16 : Réévaluation - Ajustement proportionnel de l'amortissement cumulé	01/02/2015
IAS 38 : Réévaluation - Ajustement proportionnel de l'amortissement cumulé	01/02/2015

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des autres normes et amendements applicables par anticipation qui seront d'application obligatoire sur l'exercice 2015-2016.

Le Groupe n'attend pas d'impact significatif sur les états financiers du fait de leur adoption.

## 2.2. Base de préparation

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

### ➤ Recours à des estimations et appréciations

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite de la part de la Direction des estimations et des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers présentés ainsi que les informations données dans les notes annexes du Groupe.

Déterminés sur la base des informations et estimations connues à la date d'arrêté des comptes, les résultats réels futurs pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Ces estimations et hypothèses sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée, ainsi que divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif.

Les jugements exercés par la direction lors de l'application des IFRS pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers et donc s'avérer sensiblement différentes de la réalité sont exposés dans les notes suivantes :

- La valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur (cf. note 2.4 ; 2.5 ; 2.9 et 3.1),
- les dépréciations de stocks (cf. note 2.13),
- les provisions (cf. note 2.16),

### ➤ Comparabilité des comptes

Les méthodes comptables exposées ci-dessus ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, à l'exception de ce qui est mentionné en note 2.23.

## 2.3. Principes de consolidation

### ➤ Critères de consolidation

Les sociétés contrôlées par le Groupe Euromédis sont consolidées par intégration globale. Les sociétés dans lesquelles le Groupe Euromédis, sans en avoir le contrôle, exerce une influence notable, sont mises en équivalence.

Les sociétés sont consolidées sur la base des comptes annuels arrêtés au 31 juillet 2015, et retraitées le cas échéant en harmonisation avec les principes comptables du Groupe.

### ➤ Date d'effet des acquisitions et des cessions

L'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation est effective :

- soit à la date d'acquisition des titres,
- soit à la date de prise de contrôle ou d'influence notable si l'acquisition a lieu en plusieurs fois,
- soit à la date prévue par le contrat d'acquisition si celui-ci prévoit le transfert du contrôle à une date différente de celle du transfert des titres.

La sortie d'une entreprise du périmètre de consolidation est effective à la date de perte de contrôle ou d'influence notable.

### ➤ Perte de contrôle

Lors d'une perte de contrôle, le Groupe décomptabilise les actifs et les passifs de la filiale, toute participation ne donnant pas le contrôle et les autres éléments de capitaux propres relatifs à cette filiale. Le profit ou la perte éventuelle résultant de la perte de contrôle est comptabilisé en résultat. Si le Groupe conserve une participation dans l'ancienne filiale, celle-ci est évaluée à sa juste-valeur à la date de perte de contrôle. Ensuite, la participation est comptabilisée en tant qu'entreprise mise en équivalence ou actif financier en fonction du niveau d'influence conservé.

#### ➤ Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition en date d'acquisition, qui est la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, le Groupe prend en compte les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables.

Le Groupe évalue l'écart d'acquisition à la date d'acquisition comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
- le montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ; plus
- si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise ; moins
- le montant net comptabilisé à la juste valeur au titre des actifs identifiables et des passifs repris.

Quand la différence est négative, les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

#### ➤ Participation ne donnant pas le contrôle

Pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe choisit d'évaluer toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise soit à la juste valeur, soit au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise.

Les modifications du pourcentage de détention des titres de participation du Groupe dans une filiale qui n'entraînent pas la perte du contrôle de celle-ci sont comptabilisées comme des transactions conclues avec les propriétaires agissant en leur qualité de propriétaires. Les variations des participations ne donnant pas le contrôle sont déterminées sur la base de la quote-part dans les actifs nets de la filiale. Aucun ajustement n'est pratiqué sur les écarts d'acquisition et aucun profit ni aucune perte ne sont comptabilisés en résultat.

#### ➤ Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par Euromédis Groupe. Le contrôle existe lorsque les relations de la société avec l'entité l'exposent ou lui donnent droit à un rendement variable et qu'elle a la possibilité d'influer sur ce rendement du fait du pouvoir qu'elle exerce sur cette entité.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

#### ➤ Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles Euromédis Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée quand le Groupe détient entre 20% et 50% des droits de vote d'une entité.

Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes comptabilisés par les entreprises associées, selon la méthode de la mise en équivalence, à partir de la date à laquelle l'influence notable est exercée jusqu'à la date à laquelle elle prend fin.

#### ➤ Opérations internes au groupe

Toutes les transactions entre les sociétés intégrées globalement sont éliminées, ainsi que tous les résultats internes à l'ensemble consolidé.

#### ➤ Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction. A la clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères (hors dérivés) sont convertis en euro au cours de change de clôture. Les écarts de change en découlant sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les actifs et passifs non monétaires, libellés en monnaie étrangère sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de transaction.

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés conformément aux modalités décrites dans la note sur les instruments financiers.

#### 2.4. Écarts d'acquisition :

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, conformément à IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », et IAS 36 « Dépréciation d'actif ». Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, à savoir une forte dégradation des résultats ou une situation nette négative, et au minimum une fois par an à la date de clôture. Pour ce test, les écarts d'acquisition sont ventilés par Unités Génératrices de Trésorerie, qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des entrées de trésorerie indépendantes.

Les modalités des tests de perte de valeur des Unités Génératrices de Trésorerie sont détaillées dans la note 2.9 et en 3.1 « Écarts d'acquisition ».

Les écarts d'acquisition sont inscrits à leur coût diminué du cumul des pertes de valeur. En cas de perte de valeur, celle-ci est inscrite en résultat. Les pertes de valeur ne peuvent faire l'objet de reprise.

#### 2.5. Incorporelles des sites

Les actifs incorporels des sites représentent les droits au bail et autres éléments juridiquement identifiables repris par le groupe lors des opérations de croissance externe.

Les actifs incorporels acquis par Euromédis Groupe sont valorisés pour leur coût acquitté dans le cadre de la transaction, auquel s'ajoutent les frais accessoires d'acquisition.

Les actifs incorporels issus de regroupement d'entreprises sont valorisés en fonction des critères définis de nature d'activité, de chiffre d'affaires, de rentabilité et de suivi de la valeur, dans la limite de l'écart d'acquisition positif constaté lors du regroupement.

Les actifs incorporels des sites font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié et, a minima, une fois par an à la clôture de l'exercice.

#### 2.6. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de logiciels. Ceux-ci sont amortis selon la méthode linéaire sur une période de un à cinq ans. Il n'y a pas de frais de développement.

#### 2.7. Immobilisations corporelles

Conformément à IAS 16, Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation. Lorsque des composants d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes et amorties sur leur durée d'utilité propre.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement telles que définis par la norme IAS 17 « contrats de location », sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché si celle-ci est inférieure lors de leur première comptabilisation. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers. Ces immobilisations sont amorties selon le mode et les durées d'utilité décrits ci-dessous, sauf dans le cas où la durée d'utilité du contrat est plus courte et s'il n'est pas prévue de transfert de propriété à l'issue du contrat.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle et d'une éventuelle dépréciation à compter de la date à laquelle le bien est prêt à être mis en service. Sauf cas particulier, les valeurs résiduelles sont nulles. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

Constructions	30 ans
Toitures des constructions	20 ans
Agencements des constructions	10 ans
Installations et agencements	5 à 10 ans
Matériels et outillages	3 à 7 ans
Matériels de transport	2 à 3 ans
Matériels et mobilier de bureau	2 à 10 ans

Le groupe ne détient pas d'immeubles de placement.

## 2.8. Contrats de location

Les contrats de location d'immobilisations corporelles pour lesquels Euromédis Groupe supporte substantiellement la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété des biens, sont considérés comme des contrats de location-financement et font à ce titre l'objet d'un retraitement. La qualification d'un contrat s'apprécie au regard des critères définis par la norme IAS 17.

Les actifs sont comptabilisés au bilan en immobilisations corporelles au plus bas de leur juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeur. Ces actifs sont amortis sur leur durée prévue d'utilisation (au passif, la contrepartie des contrats retraités figure en dettes financières).

Les actifs détenus en location-financement sont :

- Des véhicules ;
- Des équipements informatiques.

Les contrats de location simple ne sont pas retraités à l'actif. Les charges de loyers sont maintenues en charges et réparties linéairement sur la durée du contrat.

## 2.9. Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actif », une perte de valeur est enregistrée en résultat lorsque la valeur recouvrable des immobilisations devient inférieure à leur valeur nette comptable.

La valeur recouvrable des immobilisations correspond au montant le plus élevé entre leur juste valeur nette des coûts de cession et leur valeur d'utilité. La valeur nette comptable des immobilisations corporelles et incorporelles fait l'objet de tests dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie (catégorie limitée pour le groupe aux écarts d'acquisitions et aux incorporelles des sites).

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie après impôt et actualisés. Le taux d'actualisation est déterminé à chaque clôture sur la base du coût du capital spécifique au groupe Euromédis. Les cash-flows sont issus des cash-flows attendus sur 4 ans. Ils sont déterminés à partir du budget de l'année N+1, élaboré par les différents responsables des entités concernées et validées par la Direction Générale. Les cash-flows des années suivantes (N+2 à N+5) sont estimés par application d'un taux de croissance en fonction des anticipations du management. Au-delà de cet horizon, des cash-flows sont extrapolés par application d'un taux de croissance à l'infini.

Compte-tenu de l'organisation du groupe Euromédis, les unités génératrices de trésorerie principales ont été définies comme suit :

- Une UGT unique pour le secteur « Marque propre »
- Cinq UGT au niveau du secteur « Distribution »

Ce deuxième secteur regroupe un ensemble de points de vente présents sur une grande partie du territoire national. Il n'existe pas d'autonomie au niveau du point de vente dans la mesure où l'organisation des agences est régionale (force de vente, logistique, rayonnement au niveau de la région...). Ces critères ont conduit à retenir une approche régionale plutôt qu'une approche par point de vente.

Les UGT correspondent aux régions :

- Ile de France/Est
- Ouest
- Sud-ouest
- Centre

Une cinquième UGT est déterminée au niveau du secteur « Distribution » et correspond à Biomat (ventes de matériels de blocs opératoires et cyalitiques).

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée en résultat pour la différence. Elle est imputée en priorité sur les écarts d'acquisition affectés à l'UGT puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'entité au prorata de la valeur nette comptable de chaque actif de l'unité.



## 2.10. Actifs et passifs financiers non dérivés

Les actifs et passifs financiers sont présentés en « non-courants » exceptés ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, qui sont classés en « actifs courants », en « Trésorerie et équivalents » ou en « passifs courants » selon les cas.

Les actifs et passifs financiers non dérivés comprennent :

- les actifs financiers non courants,
- les actifs financiers courants représentant les créances d'exploitation, des titres de créances ou des titres de placement, et la trésorerie,
- les passifs financiers courants et non courants comprennent les emprunts bancaires, les autres financements et découverts bancaires et les dettes d'exploitation.

### ➤ Evaluation et comptabilisation des actifs financiers

Conformément à la norme IAS 39 – « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », les actifs financiers sont analysés en quatre catégories. La classification dépend de la nature et de l'objectif de chaque état financier, et est déterminée lors de sa comptabilisation initiale :

#### • Actifs à la juste valeur par le compte de résultat :

Un actif financier est classé en tant qu'actif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'il est classé comme détenu à des fins de transaction ou désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les actifs financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat si le Groupe gère de tels placements et prend les décisions d'achat et de vente sur la base de leur juste valeur en accord avec la politique de gestion du risque ou la stratégie de placement du Groupe. Les coûts de transaction directement attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à la juste valeur, et toute variation en résultant, qui prend en compte les produits des dividendes, est comptabilisée en résultat.

#### • Placements détenus jusqu'à leur échéance :

Ce sont des actifs financiers à échéance déterminée que l'entité a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Le groupe ne détient pas d'actifs de cette nature.

#### • Prêts et créances :

Actifs financiers non dérivés à paiement déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti. Ils font l'objet de tests de valeur recouvrable, effectués dès l'apparition d'indices indiquant que celle-ci serait inférieure à la valeur au bilan de ces actifs, et au minimum à chaque arrêté comptable. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

#### • Actifs financiers disponibles à la vente :

Cette catégorie comprend les actifs financiers qui n'entrent pas dans l'une des catégories précédentes (principalement les titres de placement). Les titres de placement incluent les titres que le Groupe a l'intention de conserver durablement et ceux qui sont cessibles à court terme.

Ces titres sont évalués à leur valeur de marché que le Groupe estime représentant leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées directement en autres éléments du résultat global et présentées au sein des capitaux propres dans la réserve de juste valeur. Lorsque l'évaluation à la juste valeur de ces actifs conduit à reconnaître une moins-value latente, cette moins-value passe en résultat si la perte de valeur est significative et prolongée. Les pertes de valeur sur instruments de capitaux propres classées en disponible à la valeur ne sont pas reprises en résultat avant la cession des titres concernés.

### ➤ Evaluation et comptabilisation des passifs financiers

Le Groupe comptabilise initialement les dettes émises et les passifs subordonnés à la date à laquelle ils sont générés. Tous les autres passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de transaction qui est la date à laquelle le Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Le Groupe classe les passifs financiers non dérivés dans la catégorie des autres passifs financiers. De tels passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur ajustée de tout coût de transaction directement attribuable. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les autres passifs financiers comprennent les emprunts, les découverts bancaires, les dettes fournisseurs et autres créditeurs.

### 2.11. Instruments financiers dérivés

Euromedis Groupe utilise divers instruments financiers afin de réduire son exposition aux risques de change, principalement des achats et ventes à terme de devises.

Les dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur ; les coûts de transaction attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus.

Les instruments financiers dérivés qui sont désignés comme instruments de couverture sont classés par catégorie en fonction de la nature du risque couvert. Ils sont classés en couverture de flux de trésorerie. Ainsi, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est directement enregistrée en contrepartie des autres éléments du résultat global. Ces montants sont reclassés en compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts, soit au niveau du résultat opérationnel s'agissant de couvertures d'opérations commerciales.

La partie inefficace de la couverture est comptabilisée en compte de résultat.

### 2.12. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les valeurs mobilières de placement offrant une grande liquidité (i.e. mobilisables ou cessibles à très court terme - moins de 3 mois) et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont constatées au compte de résultat.

Les découverts bancaires, remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du groupe constituent une composante de la trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

### 2.13. Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Le coût des stocks de matières premières et de marchandises est déterminé selon la méthode du prix moyen pondéré et n'incorporent ni frais financiers, ni frais de développement. Le coût prend également en compte les frais accessoires, de logistique et de transport, pour amener les stocks à l'endroit où ils se trouvent, conformément à IAS 2 « Stocks ». Le coût est net des escomptes et des conditions différées obtenues des fournisseurs.

Les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans le coût des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks est constatée lorsque la valeur de réalisation est inférieure à ce prix. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

- Politique de dépréciation des stocks :

Les stocks de l'activité Produits à Marque Propre peuvent présenter deux risques :

- la péremption des produits,
- la non-rotation des produits.

Le Groupe exerce un suivi très rigoureux des produits stériles qui comportent une date de péremption. Il arrive que des produits soient périmés (ou à une date proche de l'être) et ceux-ci sont détruits conformément à la réglementation en vigueur, de telle sorte qu'à la date de clôture, il n'y ait pas de produits devant être provisionnés.

Par ailleurs, sur les éventuels produits à rotation lente, le Groupe mène des actions (promotions, produits remis dans un nouvel emballage) de telle sorte que les produits puissent généralement être vendus, à un prix au moins égal à leur prix d'achat.

Les stocks de l'activité Distribution présentent pour seul risque la non-rotation.

Les actions menées dans les points de vente sont de même nature que pour l'activité Produits à Marque Propre. Toutefois, si les mesures prises s'avèrent être insuffisantes, une dépréciation est constatée en tenant compte à la fois des perspectives de vente et de l'obsolescence éventuelle des produits.

## 2.14. Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

### ➤ Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs non courants ou les groupes d'actifs et de passifs sont classés comme actifs détenus en vue de la vente, s'il est hautement probable qu'ils soient recouverts principalement par le biais d'une vente plutôt que par leur utilisation continue.

Immédiatement avant leur classement comme détenus en vue de la vente, les actifs ou les composants du groupe destinés à être cédés sont évalués selon les autres principes comptables du Groupe. Ensuite, les actifs (ou le groupe destiné à être cédé) sont comptabilisés au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur comptable est affectée d'abord à l'écart d'acquisition, puis aux autres actifs et passifs au prorata de leur valeur comptable, à l'exception toutefois des stocks, des actifs financiers et des actifs d'impôts différés qui continuent d'être évalués selon les autres principes comptables du Groupe qui leur sont applicables.

Les pertes de valeur résultant du classement d'un actif (ou groupe d'actifs et de passifs) comme détenu en vue de la vente ou de la distribution ainsi que les profits et pertes au titres des évaluations ultérieures sont comptabilisées en résultat.

Une fois classés en actifs détenus en vue de la vente ou de la distribution, les actifs incorporels et corporels ne sont plus amortis.

### ➤ Activités abandonnées :

Une activité abandonnée est une composante des activités du Groupe, dont les activités et les flux de trésorerie sont clairement distincts du reste du Groupe et :

- représente une ligne d'activité ou une zone géographique principale et distincte,
- fait partie d'un plan unique et coordonné visant à céder une ligne d'activité principale ou une zone géographique principale et distincte, ou
- est une filiale acquise exclusivement à des fins de revente.

Le classement comme activité abandonnée a lieu au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente.

Lorsqu'une activité est classée en activité abandonnée, l'état de résultat global comparatif est retraité comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité abandonnée à compter de l'ouverture de la période comparative.

## 2.15. Impôts

Les impôts sur les résultats comprennent les impôts exigibles et les impôts différés.

Les charges ou produits d'impôts exigibles et d'impôts différés sont comptabilisés au compte de résultat, sauf s'ils se rattachent à des transactions imputées en autres éléments du résultat global ou imputées directement dans les capitaux propres. Dans ces cas, l'impôt est également imputé en autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en fonction des derniers taux d'impôt en vigueur à la date de clôture des comptes. Ils ne sont pas actualisés conformément à la norme IAS 12. Ils sont constatés au bilan et au compte de résultat pour tenir compte :

- des décalages temporaires existants entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs,
- des déficits reportables,
- des retraitements retenus pour l'établissement des comptes consolidés, à l'exception de ceux liés aux écarts d'acquisition.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôts différés :

- comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition
- comptabilisation d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable.

Des impôts différés actifs sont constatés lorsqu'ils sont imputables sur des impôts différés passifs ou sur les déficits fiscaux reportables, dès lors qu'il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces actifs d'impôts pourront être imputés. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque clôture.

## 2.16. Provisions

Conformément à IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite à l'égard d'un tiers résultant d'événements passés et qu'il est probable ou certain qu'elle se traduira par une sortie de ressources sans contrepartie pour éteindre l'obligation et que son montant peut être déterminé de façon fiable.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

Si aucune estimation fiable du montant de l'obligation ne peut être effectuée, aucune provision n'est comptabilisée et une information est donnée en annexe.

Les provisions incluent essentiellement :

- les provisions pour litiges
- les provisions pour avantages accordés au personnel.

## 2.17. Engagements de retraites et assimilés

Les salariés du Groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient, des indemnités de départ à la retraite. Le Groupe offre ces avantages à travers soit des régimes à prestations définies, soit des régimes à cotisations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement des primes ; la charge qui correspond aux primes versées est prise en compte en résultat de l'exercice.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages au personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse d'âge de départ à la retraite fixée à 65 ans pour les salariés français
- un taux d'actualisation financière
- un taux d'inflation
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel.

Ces évaluations sont effectuées tous les ans pour les principaux régimes.

Des gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ces écarts étaient reconnus en résultat immédiatement. Le Groupe a appliqué la norme IAS 19 révisée pour la première fois à compter de l'exercice clos au 31 juillet 2015. Les écarts actuariels sont donc désormais comptabilisés en « Autres éléments du résultat global ». Ils sont présentés au bilan dans la rubrique des capitaux propres « Avantages du personnel – écarts actuariels » et ne sont pas recyclables dans le compte de résultat.

## 2.18. Titres d'autocontrôle

Tous les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

## 2.19. Résultat par action

Le résultat par action est déterminé en application de la norme IAS 33. Les calculs sont effectués de la manière suivante :

Résultat par action = résultat net part du Groupe / nombre d'actions existantes.

Résultat dilué par action = résultat net part du Groupe / (nombre d'actions existantes + nombre d'instruments dilutifs se convertissant en actions ordinaires [bons de souscription d'actions, obligations convertibles...]).

## 2.20. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires, qui correspondent au chiffre d'affaires, sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des ristournes, remises commerciales et rabais pour quantités.

Le chiffre d'affaires est constitué de ventes de marchandises et de prestations de location de matériel.

Les produits relatifs aux ventes de marchandises et de biens sont comptabilisés lorsqu'il existe une indication objective, prenant la forme en général d'un contrat de vente, que les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés au client, que la recouvrabilité de la contrepartie est probable, que le Groupe n'est plus impliqué dans la gestion des biens et que le montant des produits ainsi que les coûts encourus ou à encourir peuvent être déterminés de façon fiable et dès lors qu'il est probable que les avantages économiques iront au groupe.

Les revenus liés aux prestations sont comptabilisés lorsque le degré d'avancement de la transaction à la clôture peut être évalué de façon fiable, que le montant des produits ainsi que les coûts encourus ou à encourir peuvent être déterminés de façon fiable et dès lors qu'il est probable que les avantages économiques iront au groupe.

## 2.21. Politique du groupe en matière de gestion des risques financiers

Le Groupe est exposé aux risques financiers suivants :

- Risque de liquidité
- Risque liés aux remboursements des emprunts
- Risque de marché
- Risque sur matières premières
- Risque de contrepartie

La présente note décrit les risques financiers auxquels est exposé le groupe, la politique, les procédures de mesures et de gestion des risques.

Les informations quantitatives relatives à ces différents risques figurent dans les différents paragraphes de la présente annexe en lien avec les postes concernés du bilan ou du compte de résultat.

- **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe ne puisse faire face aux besoins générés par son activité.

La gestion du risque de liquidité du Groupe et de chacune de ses filiales est étroitement et périodiquement appréciée à l'aide des procédures de reporting financier du Groupe.

Le Groupe gère le risque de liquidité en s'assurant de l'existence de lignes de crédit court et moyen terme suffisantes au regard de son activité et des variations qu'entraînent celle-ci en matière de besoin en fonds de roulement et de remboursement des échéances. Le groupe négocie et obtient régulièrement le renouvellement et l'augmentation de ses différents concours bancaires à court terme et dispose ainsi des ressources nécessaires à son exploitation. Il dispose par ailleurs de la possibilité de mobiliser ses créances.

Par ailleurs, le groupe dispose de la capacité de renouveler certains de ses passifs financiers :

- par sa capacité de remboursement des emprunts à moyen terme classique ce qui lui permet de « recharger » ses passifs financiers si nécessaire
- par l'attention particulière qu'il porte à la baisse de son ratio d'endettement.

De plus, le groupe dispose au 31 juillet 2015 de ressources non utilisées pour un montant total de M€ 5,4 hors lignes d'escompte et de crédit d'import révisables.

- **Risque lié aux remboursements des emprunts**

Le risque lié aux remboursements des emprunts correspond au risque que le Groupe ne puisse faire face aux échéances de dettes financières qu'il rencontre.

Les contrats de prêts relatifs aux emprunts contiennent des clauses d'exigibilité classique, à savoir notamment :

- Non-paiement à la bonne date d'une somme quelconque devenue exigible,
- En cas de modification importante de la nature, de la capacité ou du patrimoine de l'emprunteur, ainsi que de sa structure juridique, financière, industrielle ou commerciale sauf accord express de la banque,
- Non-respect des engagements pris auprès des établissements financiers...

- Risques de marché

Le risque de marché correspond au risque que les variations de prix de marché (cours de change, taux d'intérêt, prix des instruments de capitaux propres) affectent le résultat du groupe ou la valeur des instruments financiers détenus.

La gestion du risque de marché a pour objectif de contrôler l'exposition au risque de marché et/ou les limites acceptables en termes de couple risque / rentabilité.

- Risque de change

Alors que l'essentiel des ventes du Groupe est effectué en euros, une part importante des achats du Groupe sont libellés en USD ce qui génère un risque de change pour le Groupe. Dans le cadre de la gestion du risque de change, le Groupe a souscrit des instruments financiers dérivés de couverture.

Les cours de référence interne sont révisés à chaque campagne d'achat afin de maîtriser l'impact des variations monétaire sur les marges.

Par ailleurs, les actifs monétaires ainsi que l'endettement du groupe sont exclusivement libellés en euro.

- Risque de taux

Dans le cadre du financement de son exploitation, le Groupe utilise des financements à taux variable (Euribor), qu'il s'agisse de concours court-terme ou de dettes financière à moyen terme.

- Risques sur matières premières

Le risque sur matière première correspond au risque que les effets de l'évolution du cours des matières premières incluses dans les produits vendus par le groupe ne puissent être répercutés aux clients finaux du Groupe.

Pour gérer valablement le risque matières premières, le Groupe tente d'apprécier l'exposition à ce risque et d'appréhender les conséquences effectives et probables des fluctuations de cours.

Les principales matières premières utilisées dans les produits du Groupe sont le latex, le coton, les dérivés du pétrole, la pâte à papier.

Les conditions tarifaires des contrats d'approvisionnement en matières premières (prix fixe ou prix indexé, etc.) s'effectuent sur un produit fini incluant les matières premières.

Les contrats passés avec les clients permettent le plus souvent de répercuter aux clients les évolutions des prix d'achats des matières premières dans un délai de 3 à 4 mois.

La gestion du risque matières premières est réalisée au niveau des Laboratoires Euromedis et prévoit que, dans le cadre de l'exercice budgétaire, un prix cible « budget » est défini et réactualisé régulièrement.

Aucun Produit dérivé n'est utilisé pour couvrir le risque matières premières.

- Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie représente le risque de pertes financière dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. La gestion de ce risque sur les créances clients est prise en compte notamment par :

- la nature des clients adressés (les principaux clients du Groupe sont des collectivités médicales. Ceci lui permet de disposer d'une clientèle relativement solvable).

- la politique d'autorisation d'ouverture d'un nouveau compte client qui permet d'assurer la solvabilité de tout nouveau client

- la souscription d'une assurance-crédit (COFACE) pour les ventes à l'Export

- la souscription d'une assurance-crédit (Euler-Hermes) pour les ventes en France (cliniques, revendeurs, pharmacies)

- le reporting mensuel client qui permet d'analyser la durée de crédit moyen accordé au client, le pourcentage et l'ancienneté de l'encours client et ce, sur toutes les zones d'activité du Groupe.

## 2.22. Périmètre de consolidation

- Liste des sociétés consolidées :

Le périmètre de consolidation du Groupe se compose de :

Dénomination sociale	Adresse	Capital	%d'intérêt
<b><u>Société mère</u></b>			
S.A.EUROMEDIS GROUPE	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	5.981.942 €	100%
<b><u>Sociétés contrôlées</u> : intégration globale</b>			
S.A.LABORATOIRES EUROMEDIS	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	500.000 €	99,760%
sarl PARAMAT	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	8.887.500 €	99,998%
sarl DR MEDICAL	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	10.000 €	100%
SCI RDJ	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	1.525 €	99,770%
BIOMAT	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	1.520.000 €	100 %
Sarl LABORATOIRES EUROMEDIS ITALIE	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	10.000 €	69.832%
Sarl MEDICAL CENTER	12 rue Pierre Bray – 60290 Neuilly Clermont France	10.000 €	99,998 %

### **Sociétés mise en équivalence :**

SAS MEDIS SANTE	89 boulevard Sakakini – 13000 Marseille	15.000 €	33,33 %
MEDIS SANTE PROVENCE	ZI Les Palluds – 5, avenue de Millet 13400 AUBAGNE	2.500 €	26,667 %
MEDIS SANTE TOULOUSE	62-64, avenue François Verdier – 81000 Albi	2.500 €	26,667 %
MEDIS SANTE DIJON	6, rue en Rosey – 21850 – SAINT APOLLINAIRE	2.500 €	26,67 %
MEDIS SANTE BORDEAUX	4-6 rue Ferdinand Lesseps 33610 CANEJEAN	2.500 €	26,67 %
MEDIS SANTE MONTPELLIER	525, rue de la Jasse de Maurin 34070 MONTPELLIER	2.500 €	26,67 %



- Variations de périmètre de consolidation

La société MEDICAL CENTER détenue à hauteur de 100% par PARAMAT est entrée dans le périmètre du groupe. Cette société est consolidée par intégration globale.

La société MEDIS SANTE, intégrée par mise en équivalence, a créé une nouvelle filiale détenue à 80 %, MEDIS SANTE MONTPELLIER ;

Le groupe PHARMAREVA a été cédé le 26 juin 2015 et est donc par conséquence déconsolidé au 31 juillet 2015.

#### 2.23. Application des normes IFRS 10,11 et 12

Le groupe est concerné comme suit par les normes IFRS 10 « Etats financiers consolidés », IFRS 11 « Partenariats » et IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014.

Ces normes redéfinissent la notion de contrôle exercé sur une entité supprimant la possibilité d'utiliser l'intégration proportionnelle pour la consolidation des entités sous contrôle conjoint. Seule la méthode de consolidation par mise en équivalence reste admise.

La première application de ces nouvelles normes a conduit le groupe à mener des travaux d'analyse de ses participations afin de déterminer le contrôle exercé sur celles-ci au regard de la nouvelle définition du contrôle et ce sur l'ensemble des périodes présentées.

En conséquence, les entités S.A. Pharmaréva, S.A.R.L. MEDI MAT, S.A.R.L. Adaptation para-médicale, S.A.R.L. Val de Loire Médical et S.A.R.L. Haute Garonne Médical ont été mises en équivalence à compter du 1er août 2014 (elles étaient auparavant intégrées proportionnellement). Ces sociétés ont par ailleurs été cédées le 26 juin 2015. L'information financière comparative présentée a été retraitée pour tenir compte de cette analyse.

#### 2.24. Informations sectorielles

Les secteurs opérationnels sont présentés sur les mêmes bases que celles utilisées dans les reportings internes.

Le groupe a déterminé les secteurs d'activité suivants :

- **Secteur Produits à Marque Propre :**

LABORATOIRES EUROMEDIS  
LABORATOIRES EUROMEDIS Italie  
RDJ

- **Secteur Distribution / Location / Prestation :**

PARAMAT  
DR MEDICAL  
BIOMAT  
MEDICAL CENTER  
MEDIS SANTE  
MEDIS SANTE PROVENCE  
MEDIS SANTE TOULOUSE  
MEDIS SANTE DIJON  
MEDIS SANTE BORDEAUX  
MEDIS SANTE MONTPELLIER

- **Secteur Siège : EUROMEDIS GROUPE**

➤ Résultat par secteur d'activité :

(en milliers d'euros)	AU 31/07/2015					Au 31/07/2014 publié				
	M.P.	Distri bution	Siège	Inter secteurs	Total	M.P.	Distri bution	Siège	Inter secteurs	Total
Produits activité ordinaire	45.618	27.618	2.040	-4.081	<b>71.195</b>	46.832	28.385	1.969	-4.039	<b>73.147</b>
Autres produits	777	538	222	-846	<b>691</b>	623	1.104	316	-910	<b>1.133</b>
Achats consommés	29.612	14.105	0	-2.042	<b>41.675</b>	30.509	13.726		-2.070	<b>42.165</b>
Frais de personnel	2.789	7.516	1.085		<b>11.390</b>	2.464	7.773	888		<b>11.125</b>
Dotations amortissements	339	1.249	31		<b>1.619</b>	298	1.349	69		<b>1.716</b>
Dotations provisions	166	117			<b>283</b>	87	229			<b>316</b>
Autres charges	10.029	6.349	1.115	-2.838	<b>14.655</b>	9.361	7.177	1.286	-2.818	<b>15.006</b>
Autres produits du résultat opérationnel		25	1.059		<b>1.084</b>					
<b>Résultat opérationnel (avant MEE)</b>	3.460	-1.155	1.090	-47	<b>3.348</b>	4.736	-765	42	-61	<b>3.952</b>
Quote part des résultats de MEE		142			<b>142</b>		140			<b>140</b>
<b>Résultat opérationnel (après MEE)</b>	3.460	-1.013	1.090	-47	<b>3.490</b>	4.736	-625	42	-61	<b>4.092</b>
Produits financiers	100				<b>100</b>					
Coût de l'endettement	227	117	51	-47	<b>348</b>	229	178	62	-61	<b>408</b>
Pertes sur actifs destinés à la vente		190			<b>190</b>					
<b>Résultat avant impôts</b>	3.333	-1.320	1.039		<b>3.052</b>	4.507	-803	-20		<b>3.684</b>
Impôts	1.052	-35	-438		<b>579</b>	1.455	1.008	-1.350		<b>1.113</b>
<b>Résultat net après impôts</b>	<b>2.281</b>	<b>-1.285</b>	<b>1.477</b>		<b>2.473</b>	<b>3.052</b>	<b>-1.811</b>	<b>1.330</b>		<b>2.571</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/07/2014 retraité				
	M.P.	Distribution	Siège	Inter secteurs	Total
Produits activité ordinaire	46.832	26.647	1.969	-4.039	<b>71.409</b>
Autres produits	623	1.036	316	-910	<b>1.065</b>
Achats consommés	30.509	13.339		-2.070	<b>41.778</b>
Frais de personnel	2.464	7.314	888		<b>10.666</b>
Dotations amortissements	298	1.278	69		<b>1.645</b>
Dotations provisions	87	229			<b>316</b>
Autres charges	9.361	6.257	1.286	-2.818	<b>14.086</b>
<b>Résultat opérationnel (avant MEE)</b>	4.736	-734	42	-61	<b>3.983</b>
Quote part des résultats de MEE		80			<b>80</b>
<b>Résultat opérationnel (après MEE)</b>	4.736	-654	42	-61	<b>4.063</b>
Coût de l'endettement	229	157	62	-61	<b>387</b>
<b>Résultat avant impôts</b>	4.507	-811	-20		<b>3.676</b>
Impôts	1.455	1.004	-1.350		<b>1.109</b>
<b>Résultat net après impôts</b>	<b>3.052</b>	<b>-1.815</b>	<b>1.330</b>		<b>2.567</b>

➤ Actifs sectoriels

(en milliers d'euros)	AU 31/07/2015					Au 31/07/2014 publié				
	M.P.	Distribution	Siège	Inter secteurs	Total	M.P.	Distribution	Siège	Inter secteurs	Total
Ecart acquisition	688	839			1.527	688	915			1.603
Incorporels des sites	1.039	9.675			10.714	1.039	10.175			11.214
Autres immobilisations incorporelles	16	43	1		60	6	112	1		119
Immobilisations corporelles	3.435	3.603	63		7.101	3.575	3.728	63		7.366
Titres mis en équivalence		506	5		511		424	-55		369
Autres actifs financiers	3.104	200	650	-3.686	268	3.105	198	182	-3.265	220
Impôts différés actifs	2	121	1		124	1	91	1		93
Stocks	7.232	6.850			14.082	6.761	6.601			13.362
Clients	12.558	4.347	81	-2.871	14.115	11.335	4.450	706	-2.499	13.992
Autres actifs courants	3.174	1.241	422	-19	4.818	4.299	1.977	236	-993	5.519
Trésorerie et équivalent	1.690	635	244	-719	1.850	1.393	159	1.073	-1.039	1.586
Instruments de couverture	942				942					
Actifs destinés à être cédés		437			437					
<b>Total actifs sectoriels</b>	<b>33.880</b>	<b>28.497</b>	<b>1.467</b>	<b>-7.295</b>	<b>56.549</b>	<b>32.202</b>	<b>28.830</b>	<b>2.207</b>	<b>-7.796</b>	<b>55.443</b>

**Actifs sectoriels (suite)**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>AU 31/07/2014 retraité</b>				
	<b>M.P.</b>	<b>Distribution</b>	<b>Siège</b>	<b>Inter secteurs</b>	<b>Total</b>
Ecart acquisition	688	839			<b>1.527</b>
Incorporels des sites	1.039	10.159			<b>11.198</b>
Autres immobilisations incorporelles	6	44	1		<b>51</b>
Immobilisations corporelles	3.575	3.536	63		<b>7.174</b>
Titres mis en équivalence		497	-55		<b>442</b>
Autres actifs financiers	3.105	189	182	-3.265	<b>211</b>
Impôts différés actifs	1	87	1		<b>89</b>
Stocks	6.761	6.439			<b>13.200</b>
Clients	11.335	4.321	706	-2.499	<b>13.863</b>
Autres actifs courants	4.299	1.897	236	-993	<b>5.439</b>
Trésorerie et équivalent	1.393	154	1.073	-1.039	<b>1.581</b>
Instruments de couverture					
<b>Total actifs sectoriels</b>	<b>32.202</b>	<b>28.162</b>	<b>2.207</b>	<b>-7.796</b>	<b>54.775</b>

➤ Passifs sectoriels

(en milliers d'euros)	AU 31/07/2015					Au 31/07/2014 publié				
	M.P.	Distribution	Siège	Inter secteurs	Total	M.P.	Distribution	Siège	Inter secteurs	Total
<b>Passifs non courants</b>										
Passifs financiers à LT	1.390	476	435		<b>2.301</b>	1.566	459	34		<b>2.059</b>
Impôts différés passifs	265	1.967	86		<b>2.318</b>	257	2.070	88		<b>2.415</b>
Provisions pour indemnités retraite	65	431	44		<b>540</b>	40	332	24		<b>396</b>
<b>Passifs courants</b>										
Autres provisions	105	21			<b>126</b>	60	21			<b>81</b>
Passifs financiers à CT	4.585	2.438	1.168	-721	<b>7.470</b>	4.337	2.118	3.307	-1.041	<b>8.721</b>
Fournisseurs	8.067	6.749	160	-2.871	<b>12.105</b>	9.262	5.643	225	-2.499	<b>12.631</b>
Autres passifs courants	775	5.775	135	-3.703	<b>2.982</b>	1.292	6.132	390	-4.256	<b>3.558</b>
Passifs associés aux actifs à la vente		103			<b>103</b>					
<b>Total passifs sectoriels</b>	<b>15.252</b>	<b>17.960</b>	<b>2.028</b>	<b>-7.295</b>	<b>27.945</b>	<b>16.814</b>	<b>16.775</b>	<b>4.068</b>	<b>-7.796</b>	<b>29.861</b>

## Passifs sectoriels (suite)

(en milliers d'euros)	Au 31/07/2014 retraité				
	M.P.	Distribution	Siège	Inter secteurs	Total
<b>Passifs non courants</b>					
Passifs financiers à LT	1.566	403	34		<b>2.003</b>
Impôts différés passifs	257	2.070	88		<b>2.415</b>
Provisions pour indemnités retraite	40	318	24		<b>382</b>
<b>Passifs courants</b>					
Autres provisions	60	21			<b>81</b>
Passifs financiers à CT	4.337	1.917	3.307	-1.041	<b>8.520</b>
Fournisseurs	9.262	5.405	225	-2.499	<b>12.393</b>
Autres passifs courants	1.292	5.977	390	-4.256	<b>3.403</b>
<b>Total passifs sectoriels</b>	<b>16.814</b>	<b>16.111</b>	<b>4.068</b>	<b>-7.796</b>	<b>29.197</b>

## 3 : NOTES COMPLEMENTAIRES

### Notes complémentaires au bilan

#### ➤ Note 3.1 : Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles

Immobilisations brutes (en milliers d'euros)	Au 31/07/2014 publié	Pharmareva	Au 31/07/2014 retraité	Augmentation s	Diminutions	Au 31/07/2015
Incorporels des sites	11.280	-14	11.266		486	10.780
Autres immobilisations incorporelles	549	-122	427	18	18	427
<b>Total valeur brute</b>	<b>11.829</b>	<b>-136</b>	<b>11.693</b>	<b>18</b>	<b>504</b>	<b>11.207</b>

### Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles (suite)

Amortissements (en milliers d'euros)	Au 31/07/2014 publié	Pharmareva	Au 31/07/2014 retraité	Augmen tations	Diminutions	Au 31/07/2015
Incorporels des sites	66		66			66
Autres immobilisations incorporelles	430	-52	378	8	19	367
<b>Total amortissement</b>	<b>496</b>	<b>-52</b>	<b>444</b>	<b>8</b>	<b>19</b>	<b>433</b>
<b>Total net</b>	<b>11.333</b>	<b>-84</b>	<b>11.249</b>	<b>10</b>	<b>485</b>	<b>10.774</b>

Les actifs incorporels correspondent à ceux des sites du secteur « Distribution ». Ils représentent les droits aux baux et autres éléments juridiquement identifiables repris par le groupe lors des opérations de croissances externes.

(en milliers d'euros)	Au 31/07/2014 publié	Pharmareva	Au 31/07/2014 retraité	Augmentation s	Diminutions	Au 31/07/2015
<b>Ecart d'acquisition (brut)</b>	2 828	-157	2.671			<b>2 671</b>
<b>Dépréciation</b>	- 1 225	81	-1.144			<b>- 1 144</b>
<b>Net</b>	<b>1 603</b>	<b>76</b>	<b>1.527</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 527</b>

Au 31 juillet 2015, les écarts d'acquisition se répartissent ainsi :

Entités	LABORATOIRES EUROMEDIS	RDJ	PARAMAT	TOTAL
Ecarts bruts	1.335	201	1.135	2.671
Dépréciations	- 778	- 70	- 296	- 1.144
Ecarts nets	<b>557</b>	<b>131</b>	<b>839</b>	<b>1.527</b>

Le groupe réalise systématiquement des tests de dépréciation sur les UGT sur une base annuelle à la date de clôture (31 juillet 2015) et lorsque des indices de perte de valeur ont été identifiés. Il n'a pas été constaté de perte de valeur au 31 juillet 2015.

Hypothèses :

CA		Chiffre d'affaires
EBE		Excédent Brut d'Exploitation
ns		Non significatif
Taux d'actualisation (WACC)	10%	
Taux de croissance à l'infini	1%	



- Tests de sensibilité :

Le groupe réalise systématiquement des tests de dépréciations sur les UGT sur une base annuelle à la date de clôture (31 juillet 2015) et lorsque des indices de perte de valeur ont été identifiés. Il n'a pas été constaté de perte de valeur au 31 juillet 2015.

Hypothèses retenues :

CA	Chiffre d'affaires
EBE	Excédent Brut d'Exploitation
NS	Non Significatif
Taux d'actualisation (WACC) :	10%
Taux de croissance à l'infini :	1%

- Tests de sensibilité :

La valeur présentée pour chaque UGT correspond à :

- La valeur des immobilisations incorporelles (y compris Goodwill)
- La valeur nette des immobilisations corporelles
- La valeur du BFR à la clôture de l'exercice au 31 juillet 2015

Ces tests de sensibilité indiquent, en fonction des variations d'hypothèse, l'écart entre la valeur d'utilité de l'UGT considérée et sa valeur comptable. Ils présentent également :

- La colonne « WACC limite » qui indique le taux de WACC minimal qui devrait être utilisé, en fonction des différentes hypothèses, pour commencer à déprécier l'UGT considérée.
- La ligne « Erosion maximale de l'EBE terminal » qui correspond à la dégradation minimale de l'EBE du flux terminal budgété qui conduirait à initier une dépréciation sur les actifs de cette UGT.

- a. Marques propres :

Valeur consolidée de l'UGT (k€) : 16 718

Sensibilité UGT "Marque propre"	WACC 11%	WACC 10%	WACC 9%	WACC limite
Taux de croissance 2%	25 271	29 625	35 189	31,3%
Taux de croissance 1%	21 597	25 073	29 391	30,2%
Taux de croissance 0%	18 591	21 432	24 881	29,1%
Erosion maximale de l'EBE terminal*	-50,8%	-53,1%	-55,3%	

Exprimé par l'écart entre la valeur d'utilité et le total des actifs consolidés (en K€)

\*Taux de croissance retenu : 1%

- b. Biomat :

Valeur consolidée de l'UGT (k€) : 1 450

Sensibilité UGT "Biomat"	WACC 11%	WACC 10%	WACC 9%	WACC limite
Taux de croissance 2%	1 647	1 996	2 443	23,2%
Taux de croissance 1%	1 351	1 629	1 975	22,1%
Taux de croissance 0%	1 108	1 335	1 611	21,0%
Erosion maximale de l'EBE terminal*	-31,3%	-34,0%	-36,6%	

Exprimé par l'écart entre la valeur d'utilité et le total des actifs consolidés (en K€)

\*Taux de croissance retenu : 1%

c. Distribution – Ile de France /est :

Valeur comptable de l'UGT (k€) : 4 078

Sensibilité Région Ile-de-France / Est	WACC 11%	WACC 10%	WACC 9%	WACC limite
Taux de croissance 2%	2 215	3 061	4 150	21,7%
Taux de croissance 1%	1 686	2 381	3 252	21,1%
Taux de croissance 0%	1 253	1 838	2 553	20,5%
Erosion maximale de l'EBE terminal*	-32,0%	-39,6%	-47,7%	

Exprimé par l'écart entre la valeur d'utilité et le total des actifs consolidés (en K€)

\*Taux de croissance retenu : 1%

d. Distribution – Ouest :

Valeur comptable de l'UGT (k€) : 6 273

Sensibilité Région Ouest	WACC 11%	WACC 10%	WACC 9%	WACC limite
Taux de croissance 2%	562	1 499	2 707	14,5%
Taux de croissance 1%	-27	743	1 709	13,7%
Taux de croissance 0%	-508	139	932	13,0%
Erosion maximale de l'EBE terminal*	ns	-10,9%	-21,7%	

Exprimé par l'écart entre la valeur d'utilité et le total des actifs consolidés (en K€)

\*Taux de croissance retenu : 1%

Les hypothèses dégradées (combinaison d'une hausse du WACC de 100 bps et d'un taux de croissance à l'infini de 0% - combinaison d'hypothèses peu probable au demeurant) conduirait à une estimation de la valeur d'utilité inférieure à la valeur comptable. Néanmoins, compte-tenu d'une valorisation moyenne des fonds de commerce des magasins de distribution de matériel médical estimée à 65% du chiffre d'affaires hors taxes, la valeur vénale de cette UGT est supérieure à la valeur comptable.

e. Distribution – Sud-Ouest :

Valeur comptable de l'UGT (k€) : 4 774

Sensibilité Région Sud-Ouest	WACC 11%	WACC 10%	WACC 9%	WACC limite
Taux de croissance 2%	2 462	3 348	4 488	20,1%
Taux de croissance 1%	1 910	2 639	3 552	19,5%
Taux de croissance 0%	1 459	2 072	2 823	18,9%
Erosion maximale de l'EBE terminal*	-36,8%	-44,5%	-51,8%	

Exprimé par l'écart entre la valeur d'utilité et le total des actifs consolidés (en K€)

\*Taux de croissance retenu : 1%

f. Distribution – Centre :

La valeur comptable de cette UGT s'élève à k€ 2 049.

Les points de ventes affectés à cette région ont fait l'objet d'une évaluation de leur juste valeur (fonds commercial et valeur des actifs) à dire d'expert. Cette valorisation ressort à k€ 2 243 indiquant qu'aucune dépréciation n'est à constater au 31 juillet 2015.

➤ **Note 3.2 : Immobilisations corporelles**

Immobilisations brutes (en milliers d'euros)	Au 31/07/2014 publié	Pharmareva	Au 31/07/2014 retraité	Augmentations	Diminutions	Au 31/07/2015
Terrains	344		344			344
Constructions	6.407	-14	6.393	125	844	5.674
Installations techniques	8.183	-660	7.523	680	1.791	6.412
Autres immobilisations	6.084	-106	5.978	745	726	5.997
Immobilisations en cours				179	-	179
<b>Total valeur brute</b>	<b>21.018</b>	<b>-780</b>	<b>20.238</b>	<b>1.729</b>	<b>3.361</b>	<b>18.606</b>

Amortissements (en milliers d'euros)	Au 31/07/2014 publié	Pharmareva	Au 31/07/2014 retraité	Augmentations	Diminutions	Au 31/07/2015
Terrains						
Constructions	3.391	-8	3.383	230	859	2.754
Installations techniques	5.882	-485	5.397	599	1.595	4.401
Autres immobilisations	4.379	-95	4.284	784	718	4.350
<b>Total amortissements</b>	<b>13.652</b>	<b>-588</b>	<b>13.064</b>	<b>1.613</b>	<b>3.172</b>	<b>11.505</b>
<b>Total valeur nette</b>	<b>7.366</b>	<b>-192</b>	<b>7.174</b>	<b>116</b>	<b>189</b>	<b>7.101</b>

Les constructions comprennent des immeubles acquis par le Groupe en crédit-bail et comptabilisés pour les valeurs suivantes :

Valeur brute des immeubles détenus en crédit-bail	4.287 K€
Amortissements	<u>- 1.846 K€</u>
Valeur nette	2.441 K€

Les autres immobilisations comprennent les locations financières de matériel informatique et de véhicules :

Valeur brute du matériel informatique en location	1.645 K€
Amortissements	<u>- 1.645 K€</u>
Valeur nette	0 K€
Valeur brute des véhicules en location	1.852 K€
Amortissements	<u>- 853 K€</u>
Valeur nette	999 K€

➤ **Note 3.3 : Titres mis en équivalence**

Les sociétés du Groupe mises en équivalence ne sont pas cotées et n'ont donc pas de prix de cotation public. Aucun dividende relatif à des participations mises en équivalence n'a été reçu au cours de l'exercice.

**Au 31 juillet 2015**

En milliers d'euros	Médis Santé
Date de reporting	
% participation	33,33
Total Bilan	3.112
Actifs nets	1.535
CA	3.670
Résultats	577
Part du groupe dans les actifs nets	511
Valeur comptable au bilan d'Euromédis Groupe	511
Part du groupe dans le résultat	142

**Au 31 juillet 2014 (publié) :**

En milliers d'euros	Médis Santé
Date de reporting	
% participation	33,33
Valeur comptable au bilan d'Euromédis Groupe	369
Part du groupe dans le résultat	140

**Au 31 juillet 2014 (retraité) :**

En milliers d'euros	Médis Santé	Pharmaréva	Total
Date de reporting			
% participation	33,33	49,92	
Valeur comptable au bilan d'Euromédis Groupe	369	73	442
Part du groupe dans le résultat	140	-60	80

➤ **Note 3.4 : Autres actifs financiers non courants**

(en milliers d'euros)	Au 31/07/2015	Au 31/07/2014 retraité	Au 31/07/2014 publié
Titres non consolidés	4	5	5
Dépôts et cautions	234	204	213
Compte de liquidité	30	1	1
Autres		1	1
<b>Total</b>	<b>268</b>	<b>211</b>	<b>220</b>

➤ **Note 3.5 : Impôts différés**

En milliers d'euros	Juillet 2015	Juillet 2014 (publié)	Juillet 2014 (retraité)
IDA sur déficits reportables	48	-	-
IDA sur différences temporaires	76	89	93
IDP sur différences temporaires	-2.318	-2.415	-2.415
<b>Total Impôts différés</b>	<b>-2.194</b>	<b>2.326</b>	<b>-2.322</b>

➤ **Note 3.6 : Stocks**

<b>(en milliers d'euros)</b>	Valeur brute au 31/07/2015	Dépréciation	Valeur nette au 31/07/2015	Valeur nette au 31/07/2014 retraité	Valeur nette au 31/07/2014 publié
Matières premières et marchandises	15.057	975	14.082	13.200	13.362

Un complément de provision de 230 K€ a été constaté au 31 juillet 2015 sur des stocks ayant une rotation supérieure à 12 mois

➤ **Note 3.7 : Clients et comptes rattachés**

<b>(en milliers d'euros)</b>	Valeur brute au 31/07/2015	Dépréciation	Valeur nette au 31/07/2015	Valeur nette au 31/07/2014 retraité	Valeur nette au 31/07/2014 publié
Clients et comptes rattachés	14.462	347	14.115	13.863	13.992

1.

**Dont au 31/07/2015 :**

Créances non échues	10.995 K€
Echues < 30 jours	1.596 K€
Echues < 90 jours	662K€
Echues < 1 an	812 K€
Echues > 1 an	35 K€
Créances douteuses	<u>362 K€</u>
	<b>14.462 K€</b>

Au 31 juillet 2015, les créances douteuses brutes s'élèvent à 362 K€ et leur montant net est donc de 15 K€.

- Concentration clients :

Aucun client du groupe ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé du groupe.

Les clients exports ainsi que les clients de type « pharmacie, revendeurs et cliniques » font l'objet d'une assurance-crédit.

➤ **Note 3.8 : Autres actifs courants**

<b>(en milliers d'euros)</b>	31/07/2015	31/07/2014 retraité	31/07/2014 publié
Charges constatées d'avance :			
Achats facturés et non livrés	3.052	3.600	3.600
Autres charges constatées d'avance	221	287	295
Créances sociales et fiscales et débiteurs divers	1.545	1.552	1.624
<b>Total</b>	<b>4.818</b>	<b>5.439</b>	<b>5.519</b>

➤ **Note 3.9 : Trésorerie et équivalents**

(en milliers d'euros)	31/07/2015	31/07/2014 retraité	31/07/2014 publié
Valeurs mobilières de placement		60	60
Disponibilités	1.850	1.521	1.526
Instruments de trésorerie	942		
<b>Total</b>	<b>2.792</b>	<b>1.581</b>	<b>1.586</b>

Cf. commentaire spécifique pour les instruments de trésorerie en note 3.34.

➤ **Note 3.10 : Actifs et passifs destinés à être cédés**

La société DR MEDICAL a cédé son fonds de commerce de location et vente de matériel médical le 15 octobre 2015. Les actifs concernés ont donc été isolés et reclassés en « actifs destinés à être cédés » sur l'état de situation financière. La valeur de ces actifs, nets d'impôt, s'élève à 524 K€, alors que la cession a été réalisée pour un prix de 334 K€. En conséquence, une dépréciation de 190 K€ a été constatée sur le résultat de l'exercice.

Valeur des actifs destinés à être cédés	627 K€
Dépréciation sur l'exercice	- 190 K€
Valeur à l'actif	437 K€

Impôts rattachés aux actifs	- 103 K€
Valeur recouvrable	334 K€

Compte tenu du caractère peu significatif des opérations de DR MEDICAL, l'information financière 2014 n'a pas été retraitée des éléments représentatifs de cette activité abandonnée.

➤ **Note 3.11 : Engagements envers le personnel**

Le groupe participe à des régimes de retraite, de prévoyance, de couverture de frais médicaux, d'indemnités de fin de carrière dont les prestations versées dépendent de différents facteurs tels que les salaires, l'ancienneté, les cotisations versés à des caisses, les fonds versés à des assureurs.

Ces régimes sont à cotisations définies ou à prestations définies.

2. Régimes à cotisations définies :

Pour les régimes à cotisations définies, les engagements correspondent aux cotisations dues

Sur l'exercice, le montant comptabilisé en charge au titre des régimes à cotisations définies est de 556 K€.

3. Régimes à prestations définies, Indemnités de fin de carrière :

Les régimes à prestations définies correspondent aux indemnités de fin de carrière. Ces engagements sont calculés par des actuaires indépendants. Les hypothèses retenues sont :

	31/07/2015	31/07/2014
Conventions collectives	Medico-techniques : négoce et prestations et services Pharmacie : fabrication et commerce	Medico-techniques : négoce et prestations et services Pharmacie : fabrication et commerce
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Taux d'actualisation	2,00 %	3,00 %
Taux de progression des rémunérations	2,00 %	2,00 %
Table de mortalité	TH 00-02 / TF 00-02 (vie)	TH 00-02 / TF 00-02 (vie)
Taux de charges	40,00 %	40,00 %
Taux de turn over	(1)	(1)

(1) *taux variable selon l'âge du salarié et l'entreprise*

Le tableau ci-dessous résume la situation des régimes à prestations définies :

	31/07/2015	31/07/2014
Valeur actualisée de l'obligation (fin de période)	773	619
Juste valeurs des actifs (fin de période)	-233	-223
Engagements nets des régimes à prestations définies	540	396

Engagements nets des régimes à prestations définies au 31 juillet 2014	396
Impact de la cession de Pharmaréva	-16
Coût des services	79
Ecart actuariels (comptabilisés en OCI)	91
Variation de la valeur de l'actif (hors écart actuariel)	-10
Engagements nets des régimes à prestations définies au 31 juillet 2015	540

➤ **Note 3.12 : Passifs financiers courants et non courants**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31/07/2015			Au 31/07/2014 publié		
	Moins 1 an	Plus 1 an	Total	Moins 1 an	Plus 1 an	Total
Emprunts contractés	169	694	<b>863</b>	723	437	<b>1.160</b>
Intérêts courus sur emprunts	1		<b>1</b>	2		<b>2</b>
Emprunts crédits baux immobiliers	115	984	<b>1.099</b>	109	1.100	<b>1.209</b>
Emprunts locations financières			<b>0</b>	154		<b>154</b>
Emprunts locations véhicules	416	623	<b>1.039</b>	416	522	<b>938</b>
Soldes créditeurs de banques	3.848		<b>3.848</b>	4.247		<b>4.247</b>
Avances/cessions de créances	2.775		<b>2.775</b>	2.710		<b>2.710</b>
Crédit de trésorerie						
Intérêts courus sur soldes banques	13		<b>13</b>	11		<b>11</b>
Autres dettes financières	133		<b>133</b>	218		<b>218</b>
Instruments de couverture				131		<b>131</b>
<b>Total emprunts et dettes financières</b>	<b>7.470</b>	<b>2.301</b>	<b>9.772</b>	<b>8.721</b>	<b>2.059</b>	<b>10.780</b>

Passifs financiers courants et non courants (suite) :

(en milliers d'euros)	Au 31/07/2014 retraité		
	Moins 1 an	Plus 1 an	Total
Emprunts contractés	663	381	<b>1.044</b>
Intérêts courus sur emprunts	2		<b>2</b>
Emprunts crédits baux immobiliers	109	1.100	<b>1.209</b>
Emprunts locations financières	154		<b>154</b>
Emprunts locations véhicules	416	522	<b>938</b>
Soldes créditeurs de banques	4.195		<b>4.195</b>
Avances/cessions de créances	2.710		<b>2.710</b>
Crédit de trésorerie			
Intérêts courus sur soldes banques	11		<b>11</b>
Autres dettes financières	129		<b>129</b>
Instruments de couverture	131		131
<b>Total emprunts et dettes financières</b>	<b>8.520</b>	<b>2.003</b>	<b>10.523</b>

- Soldes créditeurs des banques :

Le groupe bénéficie de découverts autorisés d'un montant global maximal de 7 millions d'euros auprès de 8 établissements financiers, utilisés à hauteur de 3,8 millions d'euros au 31 juillet 2015.

- Avance cession créances :

Le groupe mobilise des créances auprès de BPI qui lui a autorisé un montant maximal de 4,9 millions d'euros. Au 31 juillet 2015, le groupe avait mobilisé des créances auprès de BPI pour un montant global de 2,7 millions d'euros.

- Emprunts des crédits-baux immobiliers et locations véhicules :

Il s'agit des emprunts comptabilisés suite au retraitement des contrats de location-financement.

➤ **Note 3.13 : Provisions**

Nature (en milliers d'euros)	31/07/2014 publié	31/07/2014 retraité	Augmentat°	Diminut°	Au 31/07/2015
Provisions pour risques et charges	81	81	45	-	126

Les provisions pour risques concernent des litiges avec des salariés. Les procédures sont suivies par les conseils du groupe.



➤ **Note 3.14 : Fournisseurs et autres passifs courants**

(en milliers d'euros)	31/07/2015	31/07/2014 retraité	31/07/2014 publié
<b>Fournisseurs et rattachés</b>	<b>12.105</b>	<b>12.393</b>	<b>12.631</b>
<b>Autres passifs courants</b>			
Dettes fiscales et sociales	2.860	3.116	3.234
Créditeurs divers	92	261	298
Produits constatés d'avance	30	26	26
<b>Total autres passifs</b>	<b>2.982</b>	<b>3.403</b>	<b>3.558</b>

Les dettes fournisseurs se répartissent ainsi par échéances :

-dettes non échues	489 K€
-<30 jours	1.624 K€
->31 j et < 60j	4.022 K€
> 61 j et < 90j	4.295 K€
> 91 j	1.675 K€
<b>Total</b>	<b>12.105 K€</b>

➤ **Note 3.15 : Capitaux propres**

- *Composition du capital social :*

Catégories de titres (en milliers d'euros)	A l'ouverture 01/08/2014	Créés pendant La période	Remboursées pendant La période	A la fin de la Période 31/07/2015	Valeur nominale
Actions ordinaires	2.990.971			2.990.971	2€

Toutes les actions donnent droit aux actifs résiduels de la Société. Les porteurs d'actions ont droit à des dividendes lorsqu'ils sont décidés, et bénéficient d'un droit de vote par action aux assemblées générales.

S'agissant des actions de la Société détenues par le Groupe, tous les droits sont suspendus jusqu'à ce que ces actions soient remises en circulation.

- *Actions propres*

Dans le cadre de la gestion de son cours de bourse, Euromedis Groupe a souscrit u contrat de liquidité.

Au 31 juillet 2015, le compte de liquidité présente un solde « espèces » de 30 K€ et un solde « titres » de 222 K€ correspondant à 30 185 actions propres détenues à la clôture.

Sur les cessions de l'exercice, Euromedis Groupe a réalisé des plus-values nettes pour un montant de 119 K€, enregistrées en capitaux propres.

➤ **Note 3.16 : Participations ne donnant pas le contrôle**

Les participations ne donnant pas le contrôle au 31 juillet 2015 sont principalement constituées :

- De la quote-part des intérêts minoritaires chez Laboratoires Euromédis, Euromédis Italie et RDJ pour (38) k€
- De la quote-part de résultat de l'exercice revenant aux minoritaires pour (1) k€

### 3.2. Notes complémentaires au compte de résultat

#### ➤ Note 3.17 : Produits des activités ordinaires

(en milliers d'euros)	31/07/2015	31/07/2014 retraité	31/07/2014 publié
Ventes de marchandises	66.311	66.263	66.771
Prestations	4.884	5.146	6.376
<b>Total</b>	<b>71.195</b>	<b>71.409</b>	<b>73.147</b>

(en milliers d'euros)	31/07/2015
<b>Ventes de marchandises</b>	<b>66.311</b>
Ventes Marque propre	40 649
Ventes Distribution	25 662
<b>Prestations</b>	<b>4.884</b>
Locations marque propre	97
Locations distribution	4 251
Prestations distribution	536
<b>Total</b>	<b>71.195</b>

#### ➤ Note 3.18 : Autres produits

Autres produits (en milliers d'euros)	31/07/2015	31/07/2014 retraité	31/07/2014 publié
Autres produits financiers	17	16	23
Autres produits	611	816	877
Reprise de provisions	63	233	233
<b>Total</b>	<b>691</b>	<b>1.065</b>	<b>1.133</b>

#### ➤ Note 3.19 : Achats consommés

Achats consommés (en milliers d'euros)	31/07/2015	31/07/2014 retraité	31/07/2014 publié
Achats de la période	42.826	41.865	42.235
Variation de stocks	-1.151	-87	-70
<b>Achats consommés</b>	<b>41.675</b>	<b>41.778</b>	<b>42.165</b>

La société PARAMAT a créé sur l'exercice la société MEDICAL CENTER qui est la centrale d'achats du groupe. L'augmentation des stocks au 31/07/2015 est largement imputable à cette dernière (839 K€).

#### ➤ Note 3.20 : Frais de personnel

En milliers d'euros	Juillet 2015	Juillet 2014 retraité	Juillet 2014 publié
Salaires et traitements	7.860	7.262	7.624
Charges sociales	2.659	2.552	2.592
Sous-total 1	10.519	9.814	10.216
Charges liées au régime de retraite	556	454	507
Variation de la provision pour prestations définies	76	50	54
Participation des salariés	239	348	348
Sous-total 2	871	852	909
<b>TOTAL</b>	<b>11.390</b>	<b>10.666</b>	<b>11.125</b>

## Effectif moyen

	2014/2015	2013/2014	2012/2013
<b>Total</b>	<b>265</b>	<b>259</b>	<b>255</b>

Répartition par catégories au 31 juillet 2015 :

Cadres	63
Non cadres	202
<b>Total</b>	<b>265</b>

### ➤ Note 3.21 : Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation

Dotations aux amortissements	31/07/2015	31/07/2014 retraité	31/07/2014 publié
Immobilisations incorporelles et corporelles	837	826	897
Biens en crédit-bail immobilier	147	158	158
Matériel en location	143	228	228
Véhicules en location	492	433	433
<b>Total dotations</b>	<b>1.619</b>	<b>1.645</b>	<b>1.716</b>
Dotations aux provisions	31/07/2015	31/07/2014 retraité	31/07/2014 publié
Dépréciation stocks	220	209	209
Dépréciation créances clients	13	62	62
Provisions pour risques	45	45	45
Provisions pour charges	5		
<b>Total dotations</b>	<b>283</b>	<b>316</b>	<b>316</b>

### ➤ Note 3.22 : Autres charges

Autres charges (en milliers d'euros)	31/07/2015	31/07/2014 retraité	31/07/2014 publié
Autres achats et services extérieurs	13.246	12.547	13.332
Impôts et taxes	1.073	1.159	1.176
Autres charges	336	380	498
<b>Total</b>	<b>14.655</b>	<b>14.086</b>	<b>15.006</b>

Les « impôts et taxes » incluent la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises.

Les autres achats et charges externes se décomposent ainsi:

	31/07/2015	31/07/2014 retraité	31/07/2014 publié
Sous-traitance et personnel extérieur	745	736	768
Fournitures et consommations	722	759	831
Locations immobilières et frais de stockage	1.846	1.491	1.559
Locations matériels et diverses	866	788	1.061
Entretien maintenance	587	559	594
Transports sur achats et ventes	5.307	4.905	4.914
Frais de déplacements et missions	685	633	659
Assurances	490	480	497
Honoraires et commissions	1.407	1.418	1.608
Autres charges diverses	591	778	841
<b>Total des autres achats et charges externes</b>	<b>13.246</b>	<b>12.547</b>	<b>13.332</b>

➤ **Note 3.23 : Autres produits du résultat opérationnel**

Le groupe a cédé sa participation dans la société PHARMAREVA le 26 juin 2015 pour le prix de 1.148 K€.

La valeur nette des titres cédés ressort en comptes consolidés pour 89 K€.

Les autres produits du résultat opérationnel reprennent :

• La plus-value nette de cession des titres PHARMAREVA	1.059 K€
• La quote-part de résultat réalisé sur l'exercice	<u>25 K€</u>
	1.084 K€

Cette cession entraîne la sortie du groupe de PHARMAREVA et de ses filiales MEDIMAT, ADAPATATION PARAMEDICALE, VAL DE LOIRE MEDICAL, HAUTE GARONNE MEDICAL.

➤ **Note 3.24 : Produits et charges financières**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/07/2015	31/07/2014 retraité	31/07/2014 publié
<u>Produits financiers :</u>			
Couverture des flux de trésorerie	100	-	-
<u>Charges financières :</u>			
Intérêts sur crédit-bail immobilier	55	60	60
Intérêts sur locations financements	3	15	15
Intérêts sur locations financements véhicules	48	54	54
Intérêts des emprunts et autres charges financières	242	258	279
<b>Total</b>	<b>348</b>	<b>387</b>	<b>408</b>

Le montant en produits financiers au titre de la couverture des flux de trésorerie, soit 100 K€, correspond à la variation de juste de valeur de la partie inefficace des instruments de couverture.

➤ **Note 3.25 : Pertes sur actifs destinés à la vente**

La cession du fonds de commerce de DR Médical est intervenue dans le courant du mois d'octobre 2015. Le différentiel entre la valeur de revente des actifs corporels et incorporels composant le fonds et leur valeur comptable est constitutif d'une perte de k€ 190 comptabilisée sur la ligne « Pertes sur actifs destinés à la vente ».

➤ **Note 3.26 : Impôts**

**Décomposition de la charge totale d'impôt (exigible/différé)**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/07/2015	31/07/2014
Charge d'impôt exigible	597	1.205
Charge / (Produit) d'impôt différé	-18	-92
<b>Charge totale d'impôt</b>	<b>579</b>	<b>1.113</b>

## Situation des impôts différés au 31/07/2015:

Impôts différés actifs	124
Impôts différés passifs	2.318

## Reconstitution de la charge d'impôt :

Résultat avant impôt	3.052
Résultat hors impôts	22
Résultat des sociétés mises en équivalence	- 142
Plus-value sur cessions	-1.084
Dépréciation actifs destinés à être cédés	190
<b>Résultat avant impôt (avant MEE)</b>	<b>2.038</b>
Taux d'IS théorique	33,33%
<b>IS théorique</b>	<b>679</b>
IS Italie	24
IS sur retraitements	-33
Crédits et réductions d'impôts	-91
<b>IS comptabilisé</b>	<b>579</b>

### ➤ Note 3.27 : Résultat par action

- Résultat net par action :

(en milliers d'euros)	31/07/2015	31/07/2014 retraité	31/07/2014 publié
Résultat net consolidé part du groupe (en milliers d'euros)	2.473	2.553	2.553
Nombre d'actions non dilué	2.990.971	2.990.971	2.990.971
Résultat net par action (en euros)	0.83	0.85	0.85

- Résultat dilué par action

(en milliers d'euros)	31/07/2015	31/07/2014 retraité	31/07/2014 publié
Résultat net consolidé part du groupe (en milliers d'euros)	2.473	2.553	2.553
Nombre d'actions non dilué	2.990.971	2.990.971	2.990.971
Actions gratuites	-	-	-
Nombre d'obligations	-	-	-
Résultat net par action (en euros)	0.83	0.85	0.85

## Autres informations

### ➤ Note 3.28 : Dividendes

Le conseil de surveillance propose à l'Assemblée générale de distribuer un dividende de 0,12 € par action.

### ➤ Note 3.29 : Engagements hors bilan

Des cautions sont données par Euromedis Groupe en garantie de découverts, avances sur crédits documentaires cessions de créances Dailly de Laboratoires Euromedis au profit de BNP Paribas pour 450 K€.

### ➤ Note 3.30 : Contrats de location simple

Date de clôture	Juillet 2015			Juillet 2014		
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Loyers non annulables	1.073	1.816	164	1.068	2.308	78

➤ Note 3.31 : Instruments financiers (complément sur l'application IFRS 7)

31/07/2015		Ventilation par catégorie d'instruments						Juste valeur			
En millier d'euros	Valeur nette comptable	Actifs évalués à la juste valeur (option)	Instruments dérivés à la juste valeur par le résultat	Comptabilité de couverture	Actifs disponibles à la ventes	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Cours cotés	Modèle interne avec des paramètres observables	Modèle interne avec des paramètres non observables	Juste valeur de la classe
Titres de participation Autres immobilisations financières long terme	268				268				268		268
<b>Actifs financiers non courants</b>	268	0	0	0	268	0	0	0	268	0	268
Créances clients	14.115					14.115			14.115		14.115
Autres débiteurs	4.818					4.818			4.818		4.818
Trésorerie et équivalent de trésorerie	1.850					1.850		1.850			1.850
Instruments dérivés	942		100	842				942			942
<b>Atifs financiers courants</b>	21.725	0	100	842	0	20.783	0	2.792	18.933	0	21.725
<b>ACTIFS</b>	<b>21.993</b>	<b>0</b>	<b>100</b>	<b>842</b>	<b>268</b>	<b>20.783</b>	<b>0</b>	<b>2.792</b>	<b>19.201</b>	<b>0</b>	<b>21.993</b>
<b>Passifs financiers à long terme</b>	2.301						2.301		2.301		2.301
Passifs financiers à court terme	7.470						7.470				7.470
<i>Dont emprunts à court terme</i>	834						834		834		834
<i>Dont concours bancaires courants</i>	6.636						6.636	6.636			6.636
Fournisseurs	12.105						12.105		12.105		12.105
Autres créditeurs	2.982						2.982		2.982		2.982
<i>Dont autres passifs financiers courants</i>	2.982						2.982		2.982		2.982
<i>Dont instruments dérivés passifs</i>											0
<b>Passifs financiers courants</b>	22.557	0	0	0	0	0	22.557	6.636	15.921	0	22.557
<b>PASSIFS</b>	<b>24.858</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>24.858</b>	<b>6.636</b>	<b>18.222</b>	<b>0</b>	<b>24.858</b>

**Instruments financiers (complément sur l'application IFRS 7) suite**

31/07/2014		Ventilation par catégorie d'instruments						Juste valeur			
En millier d'euros	Valeur nette comptable	Actifs évalués à la juste valeur (option)	Instruments dérivés à la juste valeur par le résultat	Comptabilité de couverture	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Cours cotés	Modèle interne avec des paramètres observables	Modèle interne avec des paramètres non observables	Juste valeur de la classe
Titres de participation Autres immobilisations financières long terme	220				220				220		220
<b>Actifs financiers non courants</b>	220	0	0	0	220	0	0	0	220	0	220
Créances clients	13.992					13.992			13.992		13.992
Autres débiteurs	5.519					5.519			5.519		5.519
Trésorerie et équivalent de trésorerie	1.586					1.586		1.586			1.586
Instruments de couverture											
<b>Actifs financiers courants</b>	21.097	0	0	0	0	21.097	0	1.586	19.511	0	21.097
<b>ACTIFS</b>	<b>21.317</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>220</b>	<b>21.097</b>	<b>0</b>	<b>1.586</b>	<b>19.731</b>	<b>0</b>	<b>21.317</b>
<b>Passifs financiers à long terme</b>	2.059						2.059		2.059		2.059
Passifs financiers à court terme	8.721						8.721				8.721
<i>Dont emprunts à court terme</i>	1.751						1.751		1.751		1.751
<i>Dont concours bancaires courants</i>	6.970						6.970	6.970			6.970
Fournisseurs	12.631						12.631		12.631		12.631
Autres créditeurs	3.588						3.558		3.558		3.558
<i>Dont autres passifs financiers courants</i>	3.558						3.558		3.558		3.558
<i>Dont instruments dérivés passifs</i>											0
<b>Passifs financiers courants</b>	24.910	0	0	0	0	0	24.910	6.970	17.940	0	24.910
<b>PASSIFS</b>	<b>26.969</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>26.969</b>	<b>6.970</b>	<b>19.999</b>	<b>0</b>	<b>26.969</b>

- Principe de détermination de la juste valeur :

La juste valeur des actifs et passifs financiers est déterminée à la clôture soit à des fins de comptabilisation, soit à des fins d'informations données en annexes. La juste valeur est déterminée :

- Soit en fonction de prix cotés sur un marché actif (niveau 1)
- Soit à partir des techniques de valorisation faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques usuelles intégrant des données observables sur les marchés tels que les cours à terme ou les courbes de taux (niveau 2)
- Soit à partir de techniques de valorisation interne intégrant des paramètres estimés par le Groupe en l'absence de données observables ou de cours coté.

*Prix sur un marché actif (Niveau 1) :*

Lors des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus prioritairement pour la détermination de la valeur de marché. Pour le Groupe, seuls les disponibilités et les concours bancaires courants sont valorisés sur cette base.

*Justes valeurs déterminées à partir de modèles intégrant des données observables sur les marchés (niveau 2) :*

Les instruments financiers dérivés (achats / ventes à terme de devise, FX TARN) sont négociés sur des marchés sur lesquels il n'existe pas de prix cotés. Par conséquent, la valorisation est opérée par nos contreparties sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers dérivés.

Pour les dettes et créances à moins d'un an et les dettes à taux variables, la valeur comptable est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur.

➤ **Note 3.32 : Echancier contractuel des décaissements :**

Le tableau suivant présente, pour les passifs financiers comptabilisés (hors concours bancaires courants, mobilisation de créances et intérêts courus non échus) l'échéancier contractuel des décaissements, nominal et intérêts, hors effet d'actualisation.

En milliers d'euros		MOIS			ANNEE					Total
		0 à 1	1 à 3	3 à 12	1 à 2	2 à 3	3 à 4	4 à 5	> 5	
Emprunts et dettes	Nominal	4	37	262	214	148	108	99	125	997
	Intérêts									
Crédits-baux /locations financières	Nominal	34	96	401	461	410	135	138	463	2.138
	Intérêts									
<b>Passifs financiers</b>		<b>38</b>	<b>133</b>	<b>663</b>	<b>675</b>	<b>558</b>	<b>243</b>	<b>237</b>	<b>588</b>	<b>3.135</b>
Fournisseurs		2.112	4.022	5.971						12.105
Autres passifs courants		330	587	1.531	534					2.982
Passif d'impôts exigibles		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Loyers non annulables		-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total passifs financiers</b>		<b>2.480</b>	<b>4.742</b>	<b>8.165</b>	<b>1.209</b>	<b>558</b>	<b>243</b>	<b>237</b>	<b>588</b>	<b>18.222</b>



➤ **Note 3.33 : Ventilation des dettes financières**

En milliers d'euros	ANNEE					TOTAL
	A 1 an	A 2 ans	A 3 ans	A 4 ans	5 ans et +	
Taux fixe	834	635	477	163	626	2.735
% Taux fixe	100	94	85	67	76	87
Taux variable	-	40	80	80	200	400
% Taux variable	-	6	15	33	24	13
TOTAL	834	675	557	243	826	3.135

**Analyse par trimestre de l'échéancier de l'exercice en cours**

En milliers d'euros	TRIMESTRE				TOTAL
	1	2	3	4	
Taux fixe	171	174	177	312	834
% Taux fixe	100	100	100	100	100
Taux variable	-	-	-	-	-
% Taux variable	-	-	-	-	-
TOTAL	171	174	177	312	834

➤ **Note 3.34 : Instruments de couverture et risque de changes sur les approvisionnements**

Le Groupe réalise l'essentiel de ses achats de marchandises en Asie et supporte donc un risque de change lié à l'évolution du cours des devises, essentiellement le dollar américain. Le Groupe possède à des achats à terme de devises et est en lien avec ses partenaires bancaires pour réaliser toutes formes de couverture de change et réduire son exposition au risque de change. Le Groupe peut être par ailleurs amené à mettre en place des stratégies optionnelles simples (achat d'options) pour couvrir des expositions futures.

La politique de couverture de change n'a pas changé par rapport aux exercices précédents.

Le Groupe est couvert en partie selon ses besoins en devises qui s'élèvent en moyenne à 2,2 millions de dollars par mois.

Le montant des achats effectués en dollar au cours de l'exercice clos au 31 juillet 2015 est 26,8 MUSD.

Au 31 juillet 2015, le montant des positions d'achats à terme de dollar américain pour les mois d'août 2015 à juillet 2016 s'élève à 18,7 MUSD.

L'évaluation du cours à terme (Mark to Market) sur la base des contrats passés avec les organismes financiers a conduit à évaluer un écart positif de juste valeur de K€ 942 sur la couverture en flux de trésorerie. Elle a été comptabilisée en trésorerie à l'actif du bilan.

En conséquence, le risque de change porte principalement sur la part des achats des marchandises non couverts. En 2014/2015, 17 % des achats en devises n'étaient pas couverts.

Aussi, en cas de hausse moyenne de 0,1 dollar US de la devise sur l'exercice et en considérant que le groupe réviserait ses prix de vente après 6 mois, le résultat (avant impôt) subirait un impact négatif d'environ 171 K€.

➤ **Note 3.35 : Impacts liés à l'application d'IFRS 10 et 11**

Les entités S.A. Pharmaréva, S.A.R.L. MEDI MAT, S.A.R.L. Adaptation para-médicale, S.A.R.L. Val de Loire Médical et S.A.R.L. Haute Garonne Médical sont mises en équivalence depuis le 1<sup>er</sup> août 2014 (elles étaient auparavant intégrées proportionnellement).

Les tableaux suivants présentent les effets de l'application des nouvelles normes IFRS 10 et 11.

• **Impacts sur le compte de résultat**

(en K€)	Au 31/07/2014		
	Publié	Retraitement	Retraité
Chiffre d'affaires	73.147	- 1.738	71.409
Résultat opérationnel	3.952	+ 31	3.983
Coût de l'endettement	408	- 21	387
Charges d'impôts	1.113	- 4	1.109
Quote-part de résultat des coentreprises	140	- 60	80
Résultat net	2.571	- 4	2.567
Part du Groupe	2.553		2.553

• **Impacts sur le bilan**

(en K€)	Au 31/07/2014		
	Publié	Retraitement	Retraité
Actif non courant	20.984	-292	20.692
Actif courant	34.459	-376	34.083
<b>Total actif</b>	<b>55.443</b>	<b>-668</b>	<b>54.775</b>
Capitaux propres	25.582	-4	25.578
Passif non courant	4.870	-70	4.800
Passif courant	24.991	-594	24.397
<b>Total capitaux propres et passifs</b>	<b>55.443</b>	<b>-668</b>	<b>54.775</b>

• **Impacts sur le tableau des flux de trésorerie**

(en K€)	Publié	Retraitement	Retraité
<b>Au 31/07/2014</b>			
Flux provenant des activités opérationnelles	3.448	-141	3.307
Flux provenant des activités d'investissements	-1.099	175	-924
Flux provenant des activités de financement	-1.717	-26	-1.743
Variation de la trésorerie nette	632	8	640
Trésorerie nette à l'ouverture	-6.016	41	-5.975
Trésorerie nette à la clôture	-5.384	49	-5.335

➤ **Note 3.36 : Informations relatives aux parties liées**

Les transactions avec les parties liées concernent les opérations commerciales ou financières réalisées entre la société mère, ses filiales et ses dirigeants, et principalement les opérations suivantes :

- Achats et ventes de marchandises
- Locations immobilières
- Avances de trésorerie et comptes-courants.

Toutes les conventions ci-dessous sont conclues à des conditions normales de marché.

➤ **Note 3.37 : Rémunération des mandataires sociaux**

Le montant global des rémunérations allouées, au titre de la période, aux membres des organes d'administration et de surveillance de l'entreprise consolidante s'élève à 335 K€ répartis de la manière suivante :

	Rémunération brute	Avantages en nature	Jetons de présence	Total
Jean Pierre Roturier	90	-	12	102
Danielle Roturier	104	4	-	108
Mathieu Roturier	121	4	-	125
<b>Total</b>	<b>315</b>	<b>8</b>	<b>12</b>	<b>335</b>

➤ **Note 3.38 : Transactions avec les principaux dirigeants et membres du conseil de surveillance**

Il est indiqué qu'aucune autre convention entre parties liées n'est à mentionner dans l'annexe car elles sont :

- Soit conclues avec des filiales détenues à 100%
- Soit conclues à des conditions normales de marché
- Soit considérées comme non significatives.

➤ **Note 3.39 : Honoraires des commissaires aux comptes**

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes se décompose comme suit :

en milliers d'euros	Fiduciaire Métropole Audit Montant HT		DFM Expertise & Conseil Montant HT		NSK Montant HT	
	31/07/2014	31/07/2015	31/07/2014	31/07/2015	31/07/2014	31/07/2015
	<b>AUDIT</b>					
- commissariat aux comptes certification, examen comptes individuels et consolidés						
. Émetteur	N/A	48,0	55,0	45,0	39,3	N/A
. Filiales intégrées globalement	N/A	0,0			52,0	57,4
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes						
. Émetteur	N/A	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
. Filiales						
Sous total	N/A	48,0	55,0	45,0	91,3	57,4
<b>AUTRES PRESTATIONS RENDUES</b>						
par les réseaux aux filiales intégrées globalement						
- juridique, fiscal, social						
- autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)						
Sous total	N/A	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>N/A</b>	<b>48,0</b>	<b>55,0</b>	<b>45,0</b>	<b>91,3</b>	<b>57,4</b>

## **20.1.2. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels consolidés au 31 juillet 2015**

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 juillet 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société EUROMEDIS GROUPE S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **1 – Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### **2 – Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles des sites et autres éléments de l'actif immobilisé ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites dans les notes 2.9 « Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé » et 3.1. « Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles » aux états financiers consolidés. Ces tests de perte de valeur sont réalisés sur la base d'hypothèses qui sont fondées sur des prévisions présentant par nature un caractère incertain quant à leur réalisation, ces réalisations différant, parfois de manière significative, des prévisions.

Nous avons examiné les modalités de mises en œuvre de ce test de dépréciation et nous avons également vérifié que les informations fournies dans la note 3.1 « Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles » aux états financiers consolidés donnent une information appropriée.

Votre société comptabilise des dépréciations sur les stocks de marchandises, tel que décrit dans la note 2.13 « Stocks » aux états financiers.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues par la direction et à revoir les calculs effectués par la Direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **3 – Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris et à Roubaix, le 30 novembre 2015

**Les Commissaires aux Comptes  
Membres de la Compagnie de Paris et de Douai**

**DFM Expertise et Conseil**

**Fiduciaire Métropole Audit**

Olivier DESBORDES

Arnaud BIRLOUEZ

### **20.1.3. Rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire**

#### **Rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire**

Conformément à la loi et aux statuts, le Directoire rend compte à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la situation et de l'activité de la Société durant l'exercice écoulé et soumet à l'approbation de cette même assemblée les comptes dudit exercice et l'affectation du résultat.

En application de l'article L. 225-68 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ses observations sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Le présent rapport annuel porte à la connaissance de l'Assemblée le rapport de gestion établi par le Directoire ainsi que les différents rapports des Commissaires aux comptes rendant notamment compte de leur mission de vérification des comptes sociaux et consolidés ainsi que des conventions réglementées visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce.

En outre, ledit rapport annuel intègre le rapport spécial du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société, ainsi que le rapport des Commissaires aux comptes sur ce rapport spécial.

Après vérification et contrôle du rapport du Directoire ainsi que des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 juillet 2015, et après avoir pris connaissance des observations du Comité d'Audit, les comptes annuels, sociaux et consolidés, et le rapport de gestion du Directoire ne donnent lieu à aucune observation particulière.

De même, aucune réserve ni aucune observation n'est à formuler sur l'opportunité des actes de gestion accomplis par le Directoire, ni sur une quelconque opération non obligatoirement soumise à autorisation du Conseil de Surveillance, mais dont ce dernier aurait eu connaissance par les vérifications et contrôles effectués dans le cadre de sa mission.

Conformément à la loi, le Directoire a tenu le Conseil de Surveillance périodiquement informé des opérations sociales et de leurs résultats, notamment par la présentation des rapports trimestriels.

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 juillet 2015 ont été communiqués au Conseil de Surveillance dans le délai de trois mois de la clôture de l'exercice.

Le contrôle de la régularité matérielle des comptes, sociaux et consolidés, ne relève pas de la compétence du Conseil de Surveillance mais de la mission du Commissaire aux Comptes.

Néanmoins, le Conseil de Surveillance n'a pas d'observations à présenter sur les options prises par le Directoire pour l'établissement et la présentation des comptes annuels, que ce soit en matière d'amortissements, de provisions, de charges à étaler, d'options fiscales ou en toute autre matière.

Le Conseil approuve la proposition d'affectation du résultat soumise à l'Assemblée Générale.

Une convention relevant de l'article L. 225-86 du Code de commerce a été conclue au cours de l'exercice entre la Société et un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance.

Les conventions antérieurement conclues et régulièrement autorisées sont présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

#### **Déclaration des personnes assumant la responsabilité du rapport financier annuel (article 222-3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers)**

Madame Danielle Roturier, Président du Directoire de la société EUROMEDIS GROUPE, atteste qu'à sa connaissance les comptes au 31 juillet 2015 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Neuilly sous Clermont  
Le 30 novembre 2015

Madame Danielle ROTURIER

## A – Etat de situation financière

<b>ACTIF (en milliers d'euros)</b>	<b>Notes annexe</b>	<b>31.01.2016</b>	<b>31.07.2015</b>
<b>Actifs non courants</b>			
Ecart d'acquisition	E-2	1.527	1.527
Incorporels des sites	E-1	10.715	10.714
Autres immobilisations incorporelles	E-1	58	60
Immobilisations corporelles	E-3	6.942	7.101
Titres mis en équivalence	C-3	602	511
Autres actifs financiers	E-5	358	268
Impôts différés actifs		38	124
<b>Total actifs non courants</b>		<b>20.240</b>	<b>20.305</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks	E-6	13.197	14.082
Clients et comptes rattachés	E-7	15.512	14.115
Autres actifs courants	E-8	3.552	4.818
Trésorerie et équivalents	E-9	2.561	1.850
Instruments de couverture	F-2	776	942
<b>Total actifs courants</b>		<b>35.598</b>	<b>35.807</b>
Actifs destinés à être cédés		0	437
<b>Total actif</b>		<b>55.838</b>	<b>56.549</b>

<b>PASSIF (en milliers d'euros)</b>	<b>Notes annexe</b>	<b>31.01.2016</b>	<b>31.07.2015</b>
<b>Capitaux Propres</b>			
Capital		5.982	5.982
Primes d'émission		9.158	9.158
Réévaluation Instruments de couverture IDR	F-2	660	842
Actions propres		-151	-198
Réserves consolidées part du Groupe		12.589	10.475
<b>Résultat</b>		<b>634</b>	<b>2.473</b>
Capitaux propres – part du Groupe		<b>28.803</b>	<b>28.641</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		-38	-37
<b>Total capitaux propres</b>		<b>28.765</b>	<b>28.604</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Passifs financiers à long terme	E-10	2.029	2.301
Impôts différés passifs	E-19	2.367	2.318
Provision pour indemnités de départ à la retraite	E-12	524	540
<b>Total passifs non courants</b>		<b>4.920</b>	<b>5.159</b>
<b>Passifs courants</b>			
Autres provisions	E-11	94	126
Passifs financiers à court terme	E-10	7.824	7.470
Fournisseurs et comptes rattachés	E-13	11.370	12.105
Autres passifs courants	E-13	2.865	2.982
<b>Total passifs courants</b>		<b>22.153</b>	<b>22.683</b>
Passifs directement associés aux actifs destinés à être cédés		0	103
<b>Total passif et capitaux propres</b>		<b>55.838</b>	<b>56.549</b>

## B – Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Notes annexe	31.01.2016	31.01.2015
Produits des activités ordinaires (chiffres d'affaires)	E-14	35.720	35.231
Autres produits	E-15	393	385
Achats consommés	E-16	22.542	20.282
Frais de personnel		5.606	5.499
Dotations aux amortissements d'exploitation		788	886
Dotations aux provisions d'exploitation		53	140
Autres charges	E-17	6.319	7.528
<b>Résultat opérationnel (avant QP des résultats MEE)</b>		<b>805</b>	<b>1.281</b>
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence	C-3	90	97
<b>Résultat opérationnel (après QP des résultats MEE)</b>		<b>895</b>	<b>1.378</b>
Coût de l'endettement	E-18	105	187
Résultat sur actifs cédés		-55	-
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>735</b>	<b>1.191</b>
Impôts	E-19	102	332
<b>Résultat net de la période</b>		<b>633</b>	<b>859</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>		<b>-1</b>	<b>-3</b>
<b>Part du groupe</b>		<b>634</b>	<b>862</b>
Résultat par action (sur 2.990.971 actions) en euros		0.21	0.29
Résultat dilué par action (sur 2.990.971) en euros		0.21	0.29

## C – Autres éléments du résultat global

(en milliers d'euros)	31.01.2016	31.01.2015
Résultat net consolidé	634	862
Actifs financiers disponibles à la vente		
Couverture des flux de trésorerie	-182	2.109
Différences de conversion	22	
Autres		
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>	<b>-160</b>	<b>2.109</b>
<b>Résultat global consolidé</b>	<b>474</b>	<b>2.971</b>

## D – Tableau de variation des capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Primes	Réévaluation Instruments couverture	IDR	Actions propres	Réserves consolidées	Résultat	Participat. Sans contrôle	Total
<b>Situation au 31/07/2014</b>	<b>5.982</b>	<b>9.158</b>	<b>-131</b>	<b>0</b>	<b>-179</b>	<b>8.223</b>	<b>2.553</b>	<b>-24</b>	<b>25.582</b>
Résultat net de la période							862	-3	859
Autres éléments du résultat global			2.109						2.109
Résultat global consolidé			2.109				862	-3	2.968
Affectation du résultat 31/07/2014						2.553	-2.553		0
Divers						34			34
Distribution de dividendes						-299			-299
Opérations sur actions propres					56				56
<b>Situation au 31/01/2015</b>	<b>5.982</b>	<b>9.158</b>	<b>1.978</b>	<b>0</b>	<b>-123</b>	<b>10.511</b>	<b>862</b>	<b>-27</b>	<b>28.341</b>
Résultat net de la période							1.611	-10	1.601
Autres éléments du résultat global			-1.136	-91					-1.227
Résultat global consolidé			-1.136	-91			1.611	-10	374
Divers						-36			-36
Distribution de dividendes									
Opérations sur actions propres					-75				-75
<b>Situation au 31/07/2015</b>	<b>5.982</b>	<b>9.158</b>	<b>842</b>	<b>-91</b>	<b>-198</b>	<b>10.475</b>	<b>2.473</b>	<b>-37</b>	<b>28.604</b>
Résultat net de la période							634	-1	633
Autres éléments du résultat global			-182	22					-160
Résultat global consolidé			-182	22			634	-1	473
Affectation du résultat 31/07/2015						2.473	-2.473		0
Distribution de dividendes						-359			-359
Opérations sur actions propres					47				47
<b>Situation au 31/01/2016</b>	<b>5.982</b>	<b>9.158</b>	<b>660</b>	<b>-69</b>	<b>-151</b>	<b>12.589</b>	<b>634</b>	<b>-38</b>	<b>28.765</b>



## E – Tableau des flux de trésorerie

( en milliers d'euros )	31.01.2016	31.01.2015
Résultat net consolidé	633	859
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	788	886
Variation des provisions	-25	
Quote-part des mises en équivalence	-90	
Réévaluation instruments trésorerie	-16	
Charge d'impôt	102	104
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>1.392</b>	<b>1.849</b>
Augmentation, diminution des stocks	885	-2.849
Augmentation, diminution des créances clients	-1.398	28
Augmentation, diminution des autres créances	1.266	2.053
Augmentation, diminution des dettes fournisseurs	-735	-2.354
Augmentation, diminution des autres dettes	-84	-87
<b>Variation nette des actifs et passifs courants</b>	<b>-66</b>	<b>-3.209</b>
<b>Flux provenant des activités opérationnelles</b>	<b>1.326</b>	<b>-1.360</b>
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		45
Décaissements sur investissements corporels et incorporels	-682	-781
Actifs cédés	388	-
Augmentation, diminution des immobilisations financières	-90	-202
Variation du périmètre	-	254
<b>Flux provenant des activités d'investissements</b>	<b>-384</b>	<b>-684</b>
<b>Variation nette de la trésorerie après investissements</b>	<b>942</b>	<b>-2.044</b>
Nouveaux emprunts	-	-
Encaissements, remboursements des autres emprunts	-282	-194
Dividendes	-	-299
Augmentations des autres dettes financières	22	248
Opérations sur actions propres	47	56
Divers	-	34
<b>Flux provenant des activités de financement</b>	<b>-213</b>	<b>-155</b>
<b>Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>729</b>	<b>-2.199</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période</b>	<b>-4.786</b>	<b>-5.384</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période</b>	<b>-4.057</b>	<b>-7.583</b>

Détail de la trésorerie	31/01/2016	31/01/2015
Banques actif	2.561	1.299
Banques passif	-6.618	-8.882
<b>Total</b>	<b>-4.057</b>	<b>-7.583</b>

### **III – Notes annexes aux états financiers semestriels consolidés condensés**

#### **A – Informations relatives à l'entité**

EUROMEDIS GROUPE est une société anonyme de droit français, dont le siège social est à NEUILLY-SOUS-CLERMONT. Elle est cotée sur le marché Euronext Paris sous le code ISIN 0000075343.

#### **B – Base de préparation**

##### **B - 1 – Déclaration de conformité**

Les états financiers semestriels consolidés condensés d'EUROMEDIS GROUPE ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » norme du référentiel International Financial Reporting Standards tel qu'adopté par l'Union Européenne. S'agissant de comptes condensés, ils n'incluent pas toute l'information financière requise par le référentiel IFRS et doivent être lus en relation avec les comptes consolidés annuels du Groupe de l'exercice clos le 31 juillet 2015 qui sont disponibles sur le site internet et au siège de la société.

Les comptes ont été arrêtés par le Directoire le 21 mars 2016.

Ils ont été préparés conformément aux normes et interprétations IFRS.

##### **B – 2 – Recours à des estimations**

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite de la part de la Direction des estimations et des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers présentés ainsi que les informations données dans les notes annexes du Groupe.

Déterminés sur la base des informations et estimations connues à la date d'arrêté des comptes, les résultats réels futurs pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Ces estimations et hypothèses sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée, ainsi que divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif.

En particulier, au cours des 6 mois écoulés au 31 janvier 2016, la Direction a réexaminé ses estimations concernant :

- La valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles (Cf. notes E – 1 et E – 2)
- La dépréciation des stocks (Cf. note E - 6) ;
- Les provisions (Cf. notes E – 11 et E – 12)

##### **B – 3 – Normes**

Les normes et règles comptables sont décrites de façon détaillées dans la note 2 des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 juillet 2015, à l'exception des évolutions obligatoires édictées par les normes IFRS applicables aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Les principales normes en vigueur au sein de l'Union européenne d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2015 sont les suivantes:

- Améliorations annuelles 2011-2013 portant sur :
  - IFRS 1 : première application des IFRS
  - IFRS 3 : regroupements d'entreprises
  - IFRS 13 : évaluation à la juste valeur
  - IAS 40 : immeubles de placement
- IFRIC 21 : « Droits et taxes » : Cette interprétation a été adoptée par l'Union Européenne le 13 juin 2014 et est applicable de manière obligatoire à compter du 01 janvier 2015. Ce texte précise que le fait générateur de la comptabilisation de la dette des taxes diverses, droits et autres prélèvements, qui ne sont pas dans le champ d'application d'IAS 12, dépend des termes de la législation y afférent, indépendamment de la période de l'assiette de calcul de la taxe. L'impact de cette interprétation a été considéré comme non significatif pour le Groupe.

Les principales normes en vigueur au sein de l'Union européenne d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> février 2015 sont les suivantes:

- Améliorations annuelles 2010-2012 portant sur :
  - IFRS 2 : paiements à base d'actions
  - IFRS 3 : regroupements d'entreprises
  - IFRS 8 : secteurs opérationnels
  - IAS 16 et IAS 38 : immobilisations corporelles et incorporelles
  - IAS 24 : informations relatives aux parties liées
- Amendements IAS 19 (Avantages du personnel – Cotisations des membres du personnel)

Le Groupe n'a pas opté pour l'application anticipée des autres normes et amendements applicables par anticipation qui seront d'application obligatoire en 2016 (norme concernée : Amendements IAS 1 « présentation des états financiers »).

#### B – 4 – Principes et méthodes de consolidation

Les états financiers semestriels consolidés condensés sont présentés en milliers d'euros (sauf mention contraire), comparativement au 31 juillet 2015 pour l'état de situation financière, au 31 janvier 2015 pour le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global et au 31 janvier 2015 pour le tableau des flux de trésorerie.

#### Sociétés contrôlées :

Les sociétés sur lesquelles EUROMEDIS GROUPE exerce le contrôle sont consolidées par intégration globale.

#### Sociétés sous influence notable :

Une société associée est une société non contrôlée mais sur laquelle le Groupe exerce une influence notable. Cette dernière est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de l'entité.

La liste des sociétés intégrées est donnée en note C-1.

#### B – 5 – Evénements postérieurs à la clôture

EUROMEDIS GROUPE n'a pas connaissance d'événements significatifs postérieurs à la clôture.

### C – Périmètre de consolidation

#### C – 1 – Liste des sociétés consolidées

Le périmètre de consolidation du Groupe se compose de :

Dénomination sociale	Adresse	Capital	%d'intérêt
<b>Société mère</b>			
S.A.EUROMEDIS GROUPE	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	5.981.942 €	100%
<b>Sociétés contrôlées</b> : intégration globale			
S.A.LABORATOIRES EUROMEDIS	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	500.000 €	99,760%
sarl PARAMAT	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	8.887.500 €	99,998%
sarl DR MEDICAL	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	10.000 €	100%
SCI RDJ	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	1.525 €	99,770%
BIOMAT	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	1.520.000 €	100 %
Sarl LABORATOIRES EUROMEDIS ITALIE	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	10.000 €	69.832%
Sarl MEDICAL CENTER	12 rue Pierre Bray – 60290 Neuilly Clermont France	10.000 €	99,998 %

## Sociétés mises en équivalence

SAS MEDIS SANTE	89 boulevard Sakakini – 13000 Marseille	15.000 €	33,33 %
MEDIS SANTE PROVENCE	ZI Les Palluds – 5, avenue de Millet 13400 AUBAGNE	2.500 €	26,67 %
MEDIS SANTE TOULOUSE	62-64, avenue François Verdier – 81000 Albi	2.500 €	26,67 %
MEDIS SANTE DIJON	6, rue en Rosey – 21850 – SAINT APOLLINAIRE	2.500 €	26,67 %
MEDIS SANTE BORDEAUX	4-6 rue Ferdinand Lesseps 33610 CANEJEAN	2.500 €	26,67 %
MEDIS SANTE MONTPELLIER	525, rue de la Jasse de Maurin 34070 MONTPELLIER	2.500 €	26,67 %

### C – 2 – Variation du périmètre

La société Pharmaréva, reprise en mise en équivalence au 31/01/2015, a été cédée en juin 2015. La quote-part de résultat de cette société mise en équivalence au 31/01/2015 était de 25 K€. Compte tenu de la faible matérialité, nous ne présentons pas de comptes proforma.

### C – 3 – Participations dans les coentreprises

Les coentreprises comptabilisées en mise en équivalence représentent 601 K€ au 31 janvier 2016

Quote-part de capitaux propres dans les coentreprises (K€)	31/01/2016	31/07/2015
Medis Santé	602	511
<b>Total</b>	<b>602</b>	<b>511</b>
Dont quote-part de résultat	90	142

## D - Informations sectorielles

### D – 1 - Résultats sectoriels

	AU 31/01/2016					Au 31/01/2015				
	M.P.	Distribution	Siège	Inter secteurs	Total	M.P.	Distribution	Siège	Inter secteurs	Total
Produits activité ordinaire	22.299	14.505	960	-2.044	<b>35.720</b>	22.591	13.575	1.073	-2.008	<b>35.231</b>
Autres produits	342	311	74	-334	<b>393</b>	332	335	141	-423	<b>385</b>
Achats consommés	16.081	7.545	0	-1.084	<b>22.542</b>	14.385	6.832		-935	<b>20.282</b>
Frais de personnel	1.441	3.628	537	0	<b>5.606</b>	1.349	3.632	518		<b>5.499</b>
Dotations amortissements	184	586	18	0	<b>788</b>	162	710	14		<b>886</b>
Dotations provisions	3	50	0	0	<b>53</b>	16	124			<b>140</b>
Autres charges	4.099	3.037	477	-1.294	<b>6.319</b>	5.300	3.037	668	-1.477	<b>7.528</b>
<b>Résultat opérationnel (avant MEE)</b>	<b>833</b>	<b>-30</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>805</b>	<b>1.711</b>	<b>-425</b>	<b>14</b>	<b>-19</b>	<b>1.281</b>
Quote part des résultats de MEE	0	90	0	0	<b>90</b>		97			<b>97</b>
<b>Résultat opérationnel (après MEE)</b>	<b>833</b>	<b>60</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>895</b>	<b>1.711</b>	<b>-328</b>	<b>14</b>	<b>-19</b>	<b>1.378</b>
Coût de l'endettement	58	53	-6	0	<b>105</b>	114	66	26	-19	<b>187</b>
Résultat sur actifs cédés	0	-55	0	0	<b>-55</b>					
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>775</b>	<b>-48</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>735</b>	<b>1.597</b>	<b>-394</b>	<b>-12</b>		<b>1.191</b>
Impôts	247	104	-249	0	<b>102</b>	527	64	-259		<b>332</b>
<b>Résultat net après impôts</b>	<b>528</b>	<b>-152</b>	<b>257</b>	<b>0</b>	<b>633</b>	<b>1.070</b>	<b>-458</b>	<b>247</b>		<b>859</b>

## D – 2 – Actifs sectoriels

	AU 31/01/2016					Au 31/07/2015				
	M.P.	Distribution	Siège	Inter secteurs	Total	M.P.	Distribution	Siège	Inter secteurs	Total
Ecarts acquisition	674	839	14	0	1.527	688	839			1.527
Incorporels des sites	1.039	9.676	0	0	10.715	1.039	9.675			10.714
Autres immobilisations incorporelles	13	43	2	0	58	16	43	1		60
Immobilisations corporelles	3.361	3.546	35	0	6.942	3.435	3.603	63		7.101
Titres mis en équivalence	0	596	5	0	601		506	5		511
Autres actifs financiers	3.101	0	1.327	-4.070	358	3.104	200	650	-3.686	268
Impôts différés actifs	3	34	1	0	38	2	121	1		124
Stocks	6.155	7.042	0	0	13.197	7.232	6.850			14.082
Clients	13.323	6.227	277	-4.314	15.513	12.558	4.347	81	-2.871	14.115
Autres actifs courants	1.928	808	843	-27	3.552	3.174	1.241	422	-19	4.818
Trésorerie et équivalent	2.388	964	233	-1.024	2.561	1.690	635	244	-719	1.850
Instruments de couverture	776	0	0	0	776	942				942
Actifs destinés à être cédés							437			437
<b>Total actifs sectoriels</b>	<b>32.761</b>	<b>29.775</b>	<b>2.737</b>	<b>-9.435</b>	<b>55.838</b>	<b>33.880</b>	<b>28.497</b>	<b>1.467</b>	<b>-7.295</b>	<b>56.549</b>

## D – 3 – Passifs sectoriels

	AU 31/01/2016					Au 31/07/2015				
	M.P.	Distribution	Siège	Inter secteurs	Total	M.P.	Distribution	Siège	Inter secteurs	Total
<b>Passifs non courants :</b>										
Passifs financiers à LT	1.209	410	410	0	2.029	1.390	476	435		2.301
Impôts différés passifs	302	1.968	97	0	2.367	265	1.967	86		2.318
Provisions pour indemnités retraite	72	428	24	0	524	65	431	44		540
<b>Passifs courants :</b>										
Autres provisions	81	13	0	0	94	105	21			126
Passifs financiers à CT	4.579	6.743	1.596	-5.094	7.824	4.585	2.438	1.168	-721	7.470
Fournisseurs	7.225	8.166	292	-4.313	11.370	8.067	6.749	160	-2.871	12.105
Autres passifs courants	827	1.857	209	-28	2.865	775	5.775	135	-3.703	2.982
Passifs associés aux actifs à la vente							103			103
<b>Total passifs sectoriels</b>	<b>14.295</b>	<b>19.585</b>	<b>2.628</b>	<b>-9.435</b>	<b>27.073</b>	<b>15.252</b>	<b>17.960</b>	<b>2.028</b>	<b>-7.295</b>	<b>27.945</b>

## E - Notes complémentaires

### E – 1 - Immobilisations incorporelles :

Immobilisations brutes	Au 31/07/2015	Augmentations	Diminutions	Au 31/01/2016
Incorporels des sites	10.780	-	-	10.780
Autres immobilisations incorporelles	427	6	-	433
<b>Total valeur brute</b>	<b>11.207</b>	<b>6</b>	<b>-</b>	<b>11.213</b>

Amortissements	Au 31/07/2015	Augmentations	Diminutions	Au 31/01/2016
Incorporels des sites	65	-	-	65
Autres immobilisations incorporelles	368	-7	-	375
<b>Total amortissements</b>	<b>433</b>	<b>-7</b>	<b>-</b>	<b>440</b>
<b>Total net</b>	<b>10.774</b>	<b>-1</b>	<b>-</b>	<b>10.773</b>

Les actifs incorporels correspondent à ceux des sites du secteur « Distribution ». Ils représentent les droits au bail et autres éléments juridiquement identifiables repris par le groupe lors des opérations de croissance externe.

Les actifs incorporels acquis par Euromédis Groupe sont valorisés pour le coût acquitté dans le cadre de la transaction, auquel s'ajoutent les frais accessoires d'acquisition.

Les actifs incorporels issus de regroupement d'entreprises sont valorisés en fonction des critères définis de nature d'activité, de chiffre d'affaires, de rentabilité et de suivi de la valeur, dans la limite de l'écart d'acquisition positif constaté lors du regroupement.

### E – 2 - Ecart d'acquisition :

	Au 31/07/2015	Augmentations	Diminutions	Au 31/01/2016
<b>Ecart d'acquisition (brut)</b>	2.671	-	-	<b>2.671</b>
<b>Dépréciations</b>	-1.144	-	-	<b>-1.144</b>
<b>Net</b>	<b>1.527</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1.527</b>

Au 31 janvier 2016, les écarts d'acquisition se répartissent ainsi :

Entités	LABORATOIRES EUROMEDIS	RDJ	PARAMAT	TOTAL
Ecarts bruts	1.335	201	1.135	2.671
Dépréciations	-778	-70	-296	-1.144
Ecarts nets	<b>557</b>	<b>131</b>	<b>839</b>	<b>1.527</b>

Le groupe réalise systématiquement des tests de dépréciation sur les UGT sur une base annuelle à la date de clôture annuelle (31 juillet) ou lors des clôtures semestrielles lorsque des indices de perte de valeur sont identifiés.

Au 31 janvier 2016, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié sur les UGT dont l'activité est poursuivie et en conséquence aucun test de dépréciation n'a été réalisé à cette date.

### E – 3 - Immobilisations corporelles :

Immobilisations brutes	Au 31/07/2015	Augmentations	Diminutions	Au 31/01/2016
Terrains	344	-	-	344
Constructions	5.674	8	-	5.682
Installations techniques	6.412	404	87	6.729
Autres immobilisations	5.997	232	312	5.917
Immobilisations en cours	179	31	-	210
<b>Total valeur brute</b>	<b>18.606</b>	<b>675</b>	<b>399</b>	<b>18.882</b>

Amortissements	Au 31/07/2015	Augmentations	Diminutions	Au 31/01/2016
Terrains				
Constructions	2.754	122	-	2.876
Installations techniques	4.401	273	62	4.612
Autres immobilisations	4.350	385	283	4.452
<b>Total amortissements</b>	<b>11.505</b>	<b>780</b>	<b>345</b>	<b>11.940</b>
<b>Total valeur nette</b>	<b>7.101</b>	<b>-105</b>	<b>55</b>	<b>6.942</b>

Les constructions comprennent des immeubles acquis par le Groupe en crédit-bail et comptabilisés pour les valeurs suivantes :

Au bilan (en K€)

<b>Actif</b>	<b>31.01.2016</b>	<b>31.07.2015</b>
Immobilisations corporelles (valeur brute)	4.287	4.287
Amortissements	-1.920	-1.846
Immobilisations corporelles (valeur nette)	<b>2.367</b>	<b>2.441</b>
<b>Passif</b>		
Autres dettes financières	<b>1.043</b>	<b>1.099</b>

Au compte de résultat (en K€)

	<b>31.01.2016</b>	<b>31.01.2015</b>
Retraitement des redevances	82	82
Frais financiers	-25	-28
Dotations aux amortissements	-74	-74
Impact en résultat avant impôts	<b>-17</b>	<b>-20</b>

#### E – 4 – Contrats de location de véhicules

Dans le cadre de la norme IAS 17, le groupe retraite les contrats de location-financement qui ont pour effet de transférer substantiellement les risques et avantages inhérents à la propriété d'un bien au preneur.

Les impacts sur les comptes sont :

Au bilan (en K€)

<b>Actif</b>	<b>31.01.2016</b>	<b>31.07.2015</b>
Immobilisations corporelles (valeur brute)	1.788	1.852
Amortissements	(941)	(853)
Immobilisations corporelles (valeur nette)	<b>847</b>	<b>999</b>
<b>Passif</b>		
Autres dettes financières	<b>908</b>	<b>1.039</b>

Au compte de résultat (en K€)

	<b>31.01.2016</b>	<b>31.01.2015</b>
Retraitement des redevances	326	284
Frais financiers	-10	-28
Dotations aux amortissements	-308	-259
VNC des sorties de véhicules	-29	-
Impact en résultat avant impôts	<b>-21</b>	<b>-3</b>

#### E – 5 - Autres actifs financiers :

	Au 31/01/2016	Au 31/07/2015
Titres non consolidés	4	4
Dépôts et cautions	234	234
Compte de liquidité	120	30
Autres	-	-
<b>Total</b>	<b>358</b>	<b>268</b>

#### E – 6 - Stocks et en-cours :

	Valeur brute au 31/01/2016	Dépréciation	Valeur nette au 31/01/2016	Valeur nette au 31/07/2015
Matières premières et marchandises	14.217	1.020	13.197	14.082

Un complément de provision de 45 K€ a été constaté au 31 janvier 2016 sur des stocks ayant une rotation supérieure à 12 mois.

#### E – 7 - Clients et comptes rattachés :

	Valeur brute au 31/01/2016	Dépréciation	Valeur nette au 31/01/2016	Valeur nette au 31/07/2015
Clients et comptes rattachés	15.847	335	15.512	14.115

#### Dont au 31/01/2016 :

Créances non échues	11.594
Echues < 30 jours	1.409
Echues < 90 jours	1.375
Echues < 1 an	1.102
Créances douteuses	367
<b>Total</b>	<b>15.847</b>

Au 31 janvier 2016, les créances douteuses brutes s'élèvent à 367 K€ et leur montant net est donc de 6 K€.



#### E – 8 - Autres actifs courants :

	31/01/2016	31/07/2015
Charges constatées d'avance :		
Achats facturés et non livrés	1.796	3.052
Autres charges constatées d'avance	376	221
Créances sociales et fiscales et débiteurs divers	1.380	1.545
<b>Total</b>	<b>3.552</b>	<b>4.818</b>

#### E – 9 -Trésorerie et équivalents :

	31/01/2016	31/07/2015
Valeurs mobilières de placement		-
Disponibilités	2.561	1.850
Instruments de trésorerie	776	942
<b>Total</b>	<b>3.337</b>	<b>2.792</b>

#### E – 10 - Ventilation des échéances des emprunts et dettes financières :

	Au 31/01/2016			Au 31/07/2015		
	Moins 1 an	Plus 1 an	Total	Moins 1 an	Plus 1 an	Total
Emprunts contractés	218	551	769	169	694	863
Intérêts courus sur emprunts	-	-	-	1		1
Emprunts crédits baux immobiliers	118	925	1.043	115	984	1.099
Emprunts locations financières						
Emprunts locations véhicules	355	553	908	416	623	1.039
Soldes créditeurs de banques	4.315	-	4.315	3.848		3.848
Avances/cessions de créances	2.292	-	2.292	2.775		2.775
Crédit de trésorerie						
Intérêts courus sur soldes banques	11	-	11	13		13
Autres dettes financières	515	-	515	133		133
Instruments de couverture	-	-	-	-	-	-
<b>Total emprunts et dettes financières</b>	<b>7.824</b>	<b>2.029</b>	<b>9.853</b>	<b>7.470</b>	<b>2.301</b>	<b>9.771</b>

Les soldes créditeurs des banques se répartissent notamment entre :

- Les découverts autorisés d'un maximum total de 6,7 millions € auprès de sept établissements bancaires, utilisé à hauteur de 4,3 millions €.

- La mobilisation autorisée de créances auprès de BPI pour un montant maximum de 4,9 millions € et utilisée à hauteur de 2.292 k€ au 31 janvier 2016.

Les emprunts sont à taux fixe.

#### E – 11 - Variations des provisions :

Nature	Au 31/07/2015	Augmentat°	Diminut°	Au 31/01/2016
Provisions sur stocks	975	45	-	1.020
Provisions sur clients	347	8	20	335
Provisions sur immobilisations incorporelles	15	-	-	15
Provisions pour risques et charges	126	-	32	94

Les provisions pour risques et charges portent essentiellement sur des litiges salariaux.

## E – 12 – Indemnités de fin de carrière

	31/01/2016	31/07/2015
Valeur actualisée de l'obligation (fin de période)	759	773
Juste valeur des actifs (fin de période)	-235	-233
Engagements nets des régimes à prestations définies	524	540

Engagements nets des régimes à prestations définies au 31/07/2015	540
Coût des services	26
Prestations versées durant la période	-22
Ecart actuariels (comptabilisés en OCI)	-22
Variation de la valeur de l'actif	2
Coût de gestion des actifs	-
Engagements nets des régimes à prestations définies au 31/01/2016	<b>524</b>

Les produits des rendements des actifs sont enregistrés au compte de résultat en produits financiers.

Le coût de gestion des actifs est enregistré au compte de résultat en autres charges.

Les actifs sont placés sur des fonds sécurisés.

Le montant de l'obligation nette au 31/01/2016 est présenté au bilan en passifs non courants.

## E – 13 – Fournisseurs et autres passifs courants

	31/01/2016	31/07/2015
<b>Fournisseurs et rattachés</b>	<b>11.370</b>	<b>12.105</b>
<b>Autres passifs courants</b>		
Dettes fiscales et sociales	2.559	2.860
Créditeurs divers	271	92
Produits constatés d'avance	35	30
<b>Total</b>	<b>2.865</b>	<b>2.982</b>

Les dettes fournisseurs se répartissent ainsi par échéance :

Dettes non échues	9.860
Echues < 30 jours	1.230
Echues >31 < 60 jours	192
Echues >61 < 90 jours	28
Echues > 91 jours	60
	<b>11.370</b>

## E – 14 - Détail des produits des activités ordinaires

	31/01/2016	31/01/2015
Ventes de marchandises	33.338	32.736
Prestations	2.382	2.495
<b>Total</b>	<b>35.720</b>	<b>35.231</b>

#### E – 15 - Détail des autres produits :

	31/01/2016	31/01/2015
Autres produits financiers	3	14
Autres produits	349	366
Reprise de provisions	41	5
<b>Total</b>	<b>393</b>	<b>385</b>

#### E – 16 – Achats consommés

	31/01/2016	31/01/2015
Achats de la période	23.417	23.396
Variation de stocks	-875	-3.114
<b>Achats consommés</b>	<b>22.542</b>	<b>20.282</b>

#### E – 17 - Détail des autres charges :

	31/01/2016	31/01/2015
Autres achats et services extérieurs	5.639	6.894
Impôts et taxes	527	518
Autres charges	153	116
<b>Total</b>	<b>6.319</b>	<b>7.528</b>

Les « impôts et taxes » incluent la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises.

Les autres achats et charges externes se décomposent ainsi au :

	31.01.2016	31.01.2015
Sous-traitance et personnel extérieur	191	305
Fournitures et consommations	286	388
Locations immobilières et frais de stockage	598	1.040
Locations matériels et diverses	421	333
Entretien maintenance	280	284
Transports sur achats et ventes	2.154	2.741
Frais de déplacements et missions	403	326
Assurances	170	200
Honoraires et commissions	453	615
Autres charges diverses	683	662
<b>Total des autres achats et charges externes</b>	<b>5.639</b>	<b>6.894</b>

#### E – 18 - Détail coût de l'endettement financier

	31/01/2016	31/01/2015
Intérêts sur crédit-bail immobilier	26	28
Intérêts sur locations financements	-	4
Intérêts sur locations financements véhicules	10	28
Intérêts des emprunts et autres charges financières	69	127
<b>Total</b>	<b>105</b>	<b>187</b>

## E – 19 - Impôts :

### Décomposition de la charge totale d'impôt (exigible/différé)

	31/01/2016
Charge d'impôt exigible	-40
Charge d'impôt différé	142
<b>Charge totale d'impôt</b>	<b>102</b>

### Situation des impôts différés au 31/01/2016:

Impôts différés actifs	38
Impôts différés passifs	2.367

### Reconstitution de la charge d'impôt :

Résultat avant impôt	735
Résultat hors impôts	-21
Autres retraitements (a)	-170
Résultat des sociétés mises en équivalence	
Résultat avant impôt (avant MEE)	<u>-90</u>
	454
Taux d'IS théorique	33,33%
<b>IS théorique</b>	<b>151</b>
Contribution complémentaire	0
IS sur retraitements fiscaux définitifs	-43
Crédits et réductions d'impôts	-6
<b>IS comptabilisé</b>	<b>102</b>

(a) Au 31 juillet 2015, une dépréciation sur des actifs destinés à être cédés était comptabilisée sans impôt différé. Cette reprise est annulée au 31 janvier 2016.

## F - Autres informations

### F – 1 – Dividendes

L'Assemblée générale d'EUROMEDIS GROUPE du 29 janvier 2016 a voté la distribution de 359 K€.

### F – 2 – Instruments de couverture

Le Groupe réalise l'essentiel de ses achats de marchandises en Asie et supporte donc un risque de change lié à l'évolution du cours des devises, essentiellement le dollar américain. Le Groupe procède à des achats à terme de devises et est en lien avec ses partenaires bancaires pour réaliser toutes formes de couverture de change et réduire son exposition au risque de change. Le Groupe peut être par ailleurs amené à mettre en place des stratégies optionnelles simples (achats d'options) pour couvrir des expositions futures.

La politique de couverture de change du Groupe n'a pas changé par rapport aux exercices précédents.

Le Groupe est couvert en partie selon ses besoins en devises qui s'élèvent en moyenne à 2 millions de dollars par mois.

Les achats en devise (dollar) du groupe sont couverts par le biais de deux mécanismes :

- Achats à terme de dollar : les positions ouvertes au 31 janvier 2016 s'élèvent à 19,8 M USD et les échéances s'étalent de février à décembre 2016.
- Put sur USD (Tarn accumulateur)

La réévaluation au MTM (Mark to Market) des positions de couverture au 31 janvier 2016 conduit à évaluer un écart positif de juste valeur de 660 K€, imputé en capitaux propres.

La réévaluation des puts sur USD conduit à constater un écart positif de 16 K€ entre leur réévaluation au 31 janvier 2016 (116 K€) et celle au 31 juillet 2015 (100 K€). Cet écart est constaté en produit de l'exercice.

### F – 3 – Identification des actifs et des passifs par classe

31/01/2016		Ventilation par catégorie d'instruments						Juste valeur			
En millier d'euros	Valeur nette comptable	Actifs évalués à la juste valeur (option)	Instruments dérivés à la juste valeur par le résultat	Comptabilité de couverture	Actifs disponibles à la ventes	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Cours cotés	Modèle interne avec des paramètres observables	Modèle interne avec des paramètres non observables	Juste valeur de la classe
Titres de participation											
Autres immobilisations financières long terme	358				358				358		358
<b>Actifs financiers non courants</b>	<b>358</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>358</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>358</b>	<b>0</b>	<b>358</b>
Créances clients	15.512					15.512			15.512		15.512
Autres débiteurs	3.552					3.552			3.552		3.552
Trésorerie et équivalent de trésorerie	2.561					2.561		2.561			2.561
Instruments de couverture	776			776				776			776
<b>tifs financiers courants</b>	<b>22.401</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>776</b>	<b>0</b>	<b>21.625</b>	<b>0</b>	<b>3.337</b>	<b>19.064</b>	<b>0</b>	<b>22.401</b>
<b>ACTIFS</b>	<b>22.759</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>776</b>	<b>358</b>	<b>21.625</b>	<b>0</b>	<b>3.337</b>	<b>19.422</b>	<b>0</b>	<b>22.759</b>
<b>Passifs financiers à long terme</b>	<b>2.029</b>						2.029		2.029		2.029
Passifs financiers à court terme	7.824						7.824				7.824
<i>Dont emprunts à court terme</i>	1.206						1.206		1.206		1.206
<i>Dont concours bancaires courants</i>	6.618						6.618	6.618			6.618
Fournisseurs	11.370						11.370		11.370		11.370
Autres créditeurs	2.865						2.865		2.865		2.865
<i>Dont autres passifs financiers courants</i>	2.865						2.865		2.865		2.865
<i>Dont instruments dérivés passifs</i>											0
<b>Passifs financiers courants</b>	<b>22.059</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>22.059</b>	<b>6.618</b>	<b>15.441</b>	<b>0</b>	<b>22.059</b>
<b>PASSIFS</b>	<b>24.088</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>24.088</b>	<b>6.618</b>	<b>17.470</b>	<b>0</b>	<b>24.088</b>

## Identification des actifs et des passifs par classe (suite)

31/01/2015		Ventilation par catégorie d'instruments						Juste valeur			
En millier d'euros	Valeur nette comptable	Actifs évalués à la juste valeur (option)	Instruments dérivés à la juste valeur par le résultat	Comptabilité de couverture	Actifs disponibles à la ventes	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Cours cotés	Modèle interne avec des paramètres observables	Modèle interne avec des paramètres non observables	Juste valeur de la classe
Titres de participation Autres immobilisations financières long terme	349				349				349		349
<b>Actifs financiers non courants</b>	<b>349</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>349</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>349</b>	<b>0</b>	<b>349</b>
Créances clients	13 965					13 965			13 965		13 965
Autres débiteurs	3 465					3 465			3 465		3 465
Trésorerie et équivalent de trésorerie	1 299					1 299		1 299			1 299
Instruments de couverture	1 978			1 978				1 978			1 978
<b>tifs financiers courants</b>	<b>20 707</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 978</b>	<b>0</b>	<b>18 729</b>	<b>0</b>	<b>3 277</b>	<b>17 430</b>	<b>0</b>	<b>20 707</b>
<b>ACTIFS</b>	<b>21 056</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 978</b>	<b>349</b>	<b>18 729</b>	<b>0</b>	<b>3 277</b>	<b>17 779</b>	<b>0</b>	<b>21 056</b>
<b>Passifs financiers à long terme</b>	<b>2 347</b>						<b>2 347</b>		<b>2 347</b>		<b>2 347</b>
Passifs financiers à court terme	10 268						10 268	8 882	1 386		10 268
<i>Dont emprunts à court terme</i>	1 386						1 386		1 386		1 386
<i>Dont concours bancaires courants</i>	8 882						8 882	8 882			8 882
Fournisseurs	10 277						10 277		10 277		10 277
Autres créditeurs	3 459						3 459		3 459		3 459
<i>Dont autres passifs financiers courants</i>	3 459						3 459		3 459		3 459
<i>Dont instruments dérivés passifs</i>											0
<b>Passifs financiers courants</b>	<b>24 004</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>24 004</b>	<b>8 882</b>	<b>15 122</b>	<b>0</b>	<b>24 004</b>
<b>PASSIFS</b>	<b>26 351</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>26 351</b>	<b>8 882</b>	<b>26 351</b>	<b>0</b>	<b>26 351</b>

### F – 4 – Informations sur les parties liées

Sur la période, il n'y a pas de transactions avec les parties liées concernant les opérations commerciales ou financières réalisées entre la société mère et ses filiales, et principalement les opérations suivantes :

- Achats et ventes de marchandises,
- Locations immobilières,
- Avance de trésorerie en compte courant.

## 20.1.5 Rapport semestriel d'activité au 31 janvier 2016

### Faits marquants du premier semestre

Sur le premier semestre de l'exercice, EUROMEDIS GROUPE a réalisé un chiffre d'affaires de 35,7 M€ contre 35,2 M€ sur le premier semestre de l'exercice précédent, soit une hausse de 1,4 %.

Sur l'ensemble de l'exercice, EUROMEDIS GROUPE confirme son objectif de progression de son chiffre d'affaires de l'ordre de 4 à 5 % avec un second semestre en forte progression, porté par l'excellente performance des nouveaux marchés hospitaliers (+3,5 M€ en année pleine) et des effets prix matières et change plus favorables.

Le résultat opérationnel du premier semestre de l'exercice 2015/2016 s'établit à 0,90 M€ contre 1,38 M€ sur la même période de l'exercice précédent.

En millions €	31.1.2016 6 mois	31.1.2015 6 mois	Variation	31.7.2015 12 mois
Chiffre d'affaires consolidé	35,7	35,2	+1,4%	71,19
Marge Brute	13,2	14,9	-11,9%	29,52
% CA	37%	42,3%		41,5%
Résultat opérationnel (Après prise en compte des MEE)	0,9	1,38	-35,1%	3,49
% CA	2,5%	3,9%		4,9%
Résultat avant impôt	0,74	1,19	91	3,05
Résultat net	0,63	0,86	-26,7%	2,47
Capitaux propres	28,8	28,3		28,6
Gearing	22,7%	32,9%		25%

L'activité « **Marque Propre** » représente 60% des ventes du Groupe :

- Le chiffre d'affaires du premier semestre s'élève à 21,3 M€, en léger retrait de 1,9 % et tient compte, jusqu'au 31 décembre 2015, de la répercussion sur les prix de vente de la baisse des prix des matières premières.
- La marge brute ressort à 29,4 % contre 36,5 % sur la même période de l'exercice précédent sous l'effet d'une parité Euros / dollars US moins favorable.
- Au cours du second semestre, le secteur bénéficiera notamment des nouveaux marchés à plus forte valeur ajoutée (tels que les gants de chirurgiens, le drapage opératoire, les sets médicaux). Ainsi, il est anticipé pour cette activité sur la période considérée une évolution sensible de son chiffre d'affaires, de l'ordre de 8 à 9 %, à l'instar du mois de février (croissance des ventes de 8 %), pour atteindre une hausse globale de 4 % sur l'ensemble de l'exercice 2015/2016.

L'activité « **Vente / Location** » représente 40% des ventes du Groupe :

Le chiffre d'affaires progresse de 6,6 % malgré un deuxième trimestre impacté par la mauvaise conjoncture économique, particulièrement sur les mois de novembre et janvier.

Le résultat d'exploitation des sociétés PARAMAT et MEDICAL CENTER ressort à (158) K€ contre (284) K€ pour la même période de l'exercice 2014/2015, tandis que la société BIOMAT affiche un gain d'exploitation de 60 K€, contre (73) K€ sur le premier semestre de l'exercice précédent.

La société MEDIS SANTE contribue au résultat net à hauteur de 90 K€.

### Ratios financier et structure financière

En dépit de l'évolution du rapport Euros / dollars US, EUROMEDIS GROUPE dégage un bon niveau de marge brute 37 % (contre 42,3 % sur le premier semestre de l'exercice précédent).

Le résultat opérationnel ressort à 0,9 M€ contre 1,38 M€ au premier semestre de l'exercice 2014/2015 en raison des effets matières premières et dollar pénalisants qui seront toutefois absorbés sur le second semestre de l'exercice en cours grâce à une activité plus soutenue.

Il convient de souligner la réalisation d'importantes économies de charges sur ce premier semestre, principalement sur la logistique (-1,2 M€) et sur les stocks bruts en très nette diminution (-3M€).

Le résultat net s'établit à 0,6 M€ et représente 1,8 % du chiffre d'affaires.

Au 31 janvier 2016, les fonds propres s'élèvent à 28,8 M€ pour un endettement financier net de 6,5 M€ contre 9,3 M€ au 31 janvier 2015, soit une diminution de 30 %. Le gearing ressort à 22,7 % contre 32,9 % pour la même période de l'exercice précédent.

### **Perspectives du Groupe au second semestre**

Le Groupe anticipe sur l'exercice 2015/2016 une hausse de ses ventes en organique de l'ordre de 4 à 5 %.

Le Groupe, en recherche active de dossiers de croissance externe, n'exclut pas la finalisation, d'ici à l'été 2016, de plusieurs dossiers représentant un chiffre d'affaires d'environ 20 millions d'Euros.

C'est ainsi que le Groupe reste confiant quant à l'objectif d'un chiffre d'affaires de l'ordre de 100 millions d'Euros à l'horizon 2016/2017.

### **Précisions sur les croissances externes**

Comme indiqué au § 5.2.3. du présent Document de référence, le Groupe confirme par communiqué en date du 15 septembre 2016 être entré en négociation exclusive sur deux dossiers d'acquisition. À ce jour, un seul dossier d'acquisition reste en cours d'étude avec la société FOURES SAS basée à Gradignan (33) représentant 2,7 M€ et spécialisée dans la fabrication d'équipements médicaux hospitaliers destinés aux plateaux techniques (blocs opératoires, salles de réveil, réanimations et soins intensifs). La société réalise notamment des bras et colonnes d'alimentation pour chirurgie, activité en totale synergie avec le cœur de métier de BIOMAT et conserve ainsi une activité industrielle en France.

Le financement du prix de cette acquisition, d'un montant de l'ordre de 300 k€, s'effectuera exclusivement par crédit bancaire, et ne devrait pas modifier la structure financière du Groupe dont le ratio d'endettement au 31 janvier 2016 est de 22,6% pour des fonds propres de 28,7 millions €.

Plusieurs autres opérations de croissance externe sont à l'étude et portent sur un total d'environ 15 M€ de chiffre d'affaires et pourraient être finalisée, le cas échéant, dans le courant du deuxième semestre calendaire 2017. À la date d'enregistrement du présent Document de référence, aucun engagement ferme de financement n'a été pris par le Groupe sur ces acquisitions à l'étude.



## 20.1.6 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes semestriels consolidés au 31 janvier 2016

Fiduciaire Métropole Audit  
Commissaire aux comptes  
29, Boulevard du Général de Gaulle  
59100 Roubaix

DFM Expertise et Conseil  
Commissaire aux comptes  
50, rue Castagnary  
75015 Paris

### Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle au 31 janvier 2016

Période du 1<sup>er</sup> août 2015 au 31 janvier 2016

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- L'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société EUROMEDIS GROUPE, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> août 2015 au 31 janvier 2016, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés ont été établis sous la responsabilité du Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

#### 1 / Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicable en France. En conséquence, l'assurance, que les comptes pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne relative à l'information financière intermédiaire.

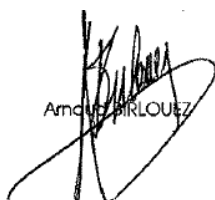
#### 2 / Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le présent rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

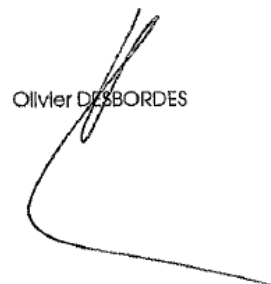
Paris et Roubaix, le 28 avril 2016

#### Les Commissaires aux Comptes



Arnaud BIRLOUETZ

Fiduciaire Métropole Audit



Olivier DESBORDES

DFM Expertise et Conseil

## 20.2. Informations financières historiques consolidées proforma

Néant

## 20.3. Informations financières historiques sociales EUROMEDIS GROUPE au 31/7/2015

<b>SA EUROMEDIS GROUPE</b>		<b>BILAN ACTIF</b>					
Période du 01/08/2014 au 31/07/2015		Présenté en Euros					
<b>ACTIF</b>		Exercice clos le 31/07/2015 (12 mois)				Exercice précédent 31/07/2014 (12 mois)	
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)							
<b>Actif Immobilisé</b>							
Frais d'établissement							
Recherche et développement							
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires		23 095	22 718	377	0,00	657	0,00
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériel & outillage industriels							
Autres immobilisations corporelles		73 704	73 131	573	0,00	850	0,00
Immobilisations en cours							
Avances & acomptes							
Participations évaluées selon mise en équivalence							
Autres Participations		20 042 205	1 146 006	18 896 200	90,34	19 286 836	87,36
Créances rattachées à des participations		818 851	302 450	516 401	2,47	419 869	1,90
Autres titres immobilisés		222 335	1 079	221 256	1,06	191 151	0,87
Prêts							
Autres immobilisations financières		54 277		54 277	0,26	4 873	0,02
<b>TOTAL (I)</b>		<b>21 234 467</b>	<b>1 545 384</b>	<b>19 689 084</b>	<b>94,13</b>	<b>19 904 236</b>	<b>90,15</b>
<b>Actif circulant</b>							
Matières premières, approvisionnements							
En cours de production de biens							
En cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises							
Avances & acomptes versés sur commandes							
Clients et comptes rattachés		80 852		80 852	0,39	706 233	3,20
Autres créances							
. Fournisseurs débiteurs							
. Personnel		1 041		1 041	0,00	1 000	0,00
. Organismes sociaux							
. Etat, impôts sur les bénéfices		405 331		405 331	1,94	46 648	0,21
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		24 984		24 984	0,12	34 424	0,16
. Autres		440 618		440 618	2,11	248 753	1,13
Capital souscrit et appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement						60 084	0,27
Instruments de trésorerie							
Disponibilités		244 538		244 538	1,17	1 012 745	4,59
Charges constatées d'avance		30 070		30 070	0,14	64 457	0,29
<b>TOTAL (II)</b>		<b>1 227 434</b>		<b>1 227 434</b>	<b>5,87</b>	<b>2 174 344</b>	<b>9,85</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)							
Primes de remboursement des obligations (IV)							
Ecart de conversion actif (V)							
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>		<b>22 461 902</b>	<b>1 545 384</b>	<b>20 916 518</b>	<b>100,00</b>	<b>22 078 580</b>	<b>100,00</b>

PASSIF	Exercice clos le 31/07/2015 (12 mois)		Exercice précédent 31/07/2014 (12 mois)	
<b>Capitaux propres</b>				
Capital social ou individuel ( dont versé : 5 981 942 )	5 981 942	28,60	5 981 942	27,09
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	9 158 343	43,79	9 158 343	41,48
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	219 108	1,05	206 576	0,94
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	1 824 904	8,72	1 885 896	8,54
Report à nouveau				
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1 696 032</b>	<b>8,11</b>	<b>250 637</b>	<b>1,14</b>
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL(I)</b>	<b>18 880 329</b>	<b>90,27</b>	<b>17 483 394</b>	<b>79,19</b>
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
<b>TOTAL(II)</b>				
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
<b>TOTAL (III)</b>				
<b>Emprunts et dettes</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	400 270	1,91	501 118	2,27
. Découverts, concours bancaires	1 134 034	5,42	2 775 053	12,57
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	46 115	0,22	46 115	0,21
. Associés	48 069	0,23	794 296	3,60
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	159 348	0,76	225 187	1,02
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	99 166	0,47	92 991	0,42
. Organismes sociaux	87 549	0,42	68 993	0,31
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	32 062	0,15	31 014	0,14
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	5 762	0,03	4 701	0,02
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	14 876	0,07	20 718	0,09
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	8 939	0,04	35 000	0,16
<b>TOTAL(IV)</b>	<b>2 036 189</b>	<b>9,73</b>	<b>4 595 186</b>	<b>20,81</b>
Ecart de conversion passif (V)				
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>20 916 518</b>	<b>100,00</b>	<b>22 078 580</b>	<b>100,00</b>

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/07/2015 (12 mois)		Exercice précédent 31/07/2014 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises									
Production vendue biens									
Production vendue services	2 039 384		2 039 384	100,00	1 968 584	100,00	70 800		3,60
<b>Chiffres d'Affaires Nets</b>	<b>2 039 384</b>		<b>2 039 384</b>	<b>100,00</b>	<b>1 968 584</b>	<b>100,00</b>	<b>70 800</b>		<b>3,60</b>
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation									
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			194 062	9,52	274 897	13,96	-80 835		-29,40
Autres produits			18 715	0,92	13 777	0,70	4 938		35,84
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>2 252 161</b>	<b>110,43</b>	<b>2 257 258</b>	<b>114,66</b>	<b>-5 097</b>		<b>-0,22</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			1 009 030	49,18	1 229 254	62,41	-220 224		-17,91
Impôts, taxes et versements assimilés			35 810	1,76	31 967	1,62	3 843		12,02
Salaires et traitements			730 611	35,83	593 016	30,12	137 595		23,20
Charges sociales			318 473	15,62	259 476	13,18	58 997		22,74
Dotations aux amortissements sur immobilisations			558	0,03	540	0,03	18		3,33
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant									
Dotations aux provisions pour risques et charges									
Autres charges			102 000	5,00	102 005	5,18	-5		0,00
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>2 196 482</b>	<b>107,70</b>	<b>2 216 257</b>	<b>112,58</b>	<b>-19 775</b>		<b>-0,88</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>55 679</b>	<b>2,73</b>	<b>41 001</b>	<b>2,08</b>	<b>14 678</b>		<b>35,80</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations			505 193	24,77	86 661	4,40	418 532		482,95
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés			4	0,00			4		N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges			34 798	1,71	878	0,04	33 920		N/S
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
<b>Total des produits financiers (V)</b>			<b>539 994</b>	<b>26,48</b>	<b>87 539</b>	<b>4,45</b>	<b>452 455</b>		<b>518,86</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions			201 079	9,86	1 233 253	62,65	-1 032 174		83,69
Intérêts et charges assimilés			47 147	2,31	55 455	2,82	-8 308		-14,97
Différences négatives de change									
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
<b>Total des charges financières (VI)</b>			<b>248 226</b>	<b>12,17</b>	<b>1 288 708</b>	<b>65,46</b>	<b>-1 040 482</b>		<b>-80,73</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)</b>			<b>291 768</b>	<b>14,31</b>	<b>-1 201 169</b>	<b>-61,01</b>	<b>1 492 937</b>		<b>124,29</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>347 447</b>	<b>17,04</b>	<b>-1 160 168</b>	<b>-58,92</b>	<b>1 507 615</b>		<b>129,95</b>

## Annexe aux comptes sociaux :

### PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/07/2015 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/07/2014 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 20 916 518 euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 1 696 032 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés le 23/10/2015 par le Directoire.

### **1 – REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 juillet 2015 ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC-03 du 5 juin 2014 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. En vue de l'établissement des états financiers, la direction de la Société peut être amenée à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur des actifs et passifs, des charges et produits, ainsi que les informations données dans les notes de l'annexe.

Déterminées sur la base des informations et estimations connues à la date d'arrêt des comptes, ces estimations et hypothèses peuvent, le cas échéant, s'avérer sensiblement différentes de la réalité. Ces hypothèses concernent notamment la valorisation des titres de participation et des prêts associés, les engagements envers les salariés et les provisions.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé :

Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

- Provisions pour dépréciation d'actif :

Elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

- Immobilisations Corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

- Titres de Participation :

Constituent des titres de participation, les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la société, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence notable sur la société ou d'en avoir le contrôle.

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition à la date d'entrée dans le patrimoine de l'entreprise. Des provisions pour dépréciation sont éventuellement constatées à la clôture de l'exercice lorsque la valeur d'utilité de la participation devient durablement inférieure à sa valeur comptable. La valeur d'utilité est déterminée soit en fonction de l'actif net comptable de la participation, soit en fonction de la valeur d'usage de la participation telle qu'évaluée par la direction dans la stratégie d'ensemble du groupe sur la base d'une approche multicritères (cash flows prévisionnels, situation nette éventuellement réévaluée, perspectives de rentabilité, ...).

Un test de dépréciation a été effectué par la méthode des DCF et la société, compte tenu des budgets prévisionnels de résultats, a comptabilisé une dépréciation des titres de Paramat à hauteur de 200 k€.

Au 31 juillet 2015, le cumul des provisions sur titres de participation se décomposent de la manière suivante :

196 006 euros sur les titres de DR MEDICAL  
550 000 euros sur les titres de PARAMAT  
400 000 euros sur les titres de BIOMAT

- Créances rattachées à des participations :

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constatée lorsque les chances de recouvrement d'une créance sont faibles. Cette analyse est effectuée en parallèle de l'appréciation de la valeur des titres de participation.

EUROMEDIS GROUPE a constaté une provision pour dépréciation de 302 450 euros sur la créance qu'elle détient sur la filiale DR MEDICAL.

## **CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES ET DE PRESENTATION :**

Néant

## **FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

En date du 26/06/2015 la société EUROMEDIS GROUPE a cédé 1.248 actions qu'elle détenait dans le capital de la SA PHARMAREVA. La valeur nette comptable des titres s'élevait à 190.637 euros. Le montant de la cession s'est élevé à 1.148.160 €.

## **2 – AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**

Une augmentation de capital par incorporation du compte courant EUROMEDIS GROUPE a été effectuée chez BIOMAT pour un montant de 2 050 000 euros.

## **COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Le CICE s'élève à 14.736 euros.

L'entreprise a imputé intégralement le crédit sur le solde de l'IS de cette année.

L'entreprise utilisera le crédit d'impôt conformément aux objectifs du dispositif, donc au financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissements, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés et de reconstitution de son fonds de roulement.



### 3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

#### Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

#### Immobilisations brutes = 21 234 467 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	23 095			23 095
Immobilisations corporelles	73 704			73 704
Immobilisations financières	21 185 982	145 936	194 250	21 137 668
TOTAL	21 282 781	145 936	194 250	21 234 467

#### Amortissements et provisions d'actif = 1 545 384 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	22 438	280		22 438
Immobilisations corporelles	72 853	277		73 131
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières	1 283 253	201 079	34 798	1 449 535
TOTAL	1 378 544	201 636	34 798	1 545 384

#### Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciels	23 095	22 718	377	Non amorti
Agencements et installations	14 232	14 232	0	10 ans
Installations, agencements expositions	43 168	43 168	0	de 4 à 10 ans
Matériel de transport	610	610	0	de 2 à 5 ans
Mat.de bureau et informatique	15 694	15 121	573	de 1 à 10 ans
TOTAL	96 799	95 849	950	

#### Etat des créances = 1 856 025 € €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	873 128		873 128
Actif circulant & charges d'avance	982 287	982 897	
TOTAL	1 856 025	982 897	873 128

#### Produits à recevoir par postes du bilan = 11 621 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	3 138
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	8 483
Disponibilités	
TOTAL	11 621

#### Charges constatées d'avance = 30 070 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

#### Créances clients et autres créances

Les créances clients et les autres créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque les perspectives de recouvrement de créances sont faibles.

#### Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque et en caisse ont été évaluées à leur valeur nominale.

#### 4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

**Capital social = 5 981 942 €**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	2 990 971	2,00	5 981 942
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	2 990 971	2,00	5 981 942

**Variation des capitaux propres :**

En k€	31 juillet 2014	Affectation du résultat	Paiement des dividendes	Autres mouvements	Résultat juillet 2015	31 juillet 2015
Capital social	5 982	-	-	-	-	5 982
Primes d'émission	9 158	-	-	-	-	9 158
Réserve légale	207	12,5	-	-	-	219
Autres réserves	1 886	-61	-	-	-	1 825
Résultat de l'exercice	251	-250,6	-	-	1 696	1 696
Dividendes	0	299	-299	0	-	0
Titres en fin d'exercice	17 483	0	-299	0	1 696	18 880

**Etat des dettes = 2 036 189 €**

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	1 534 304	1 134 304	280 000	120 000
Dettes financières diverses	94 184	94 184		
Fournisseurs	159 348	159 348		
Dettes fiscales & sociales	224 539	224 539		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	14 876	14 876		
Produits constatés d'avance	8 939	8 939		
TOTAL	2 036 189	1 636 189	280 000	120 000

**Charges à payer par postes du bilan = 303 214 €**

Charges à payer	Montant
Emprunts. & dettes établissements. de crédit	1 756
Emprunts.& dettes financières diverses.	6 150
Fournisseurs	140 865
Dettes fiscales & sociales	142 443
Autres dettes	12 000
TOTAL	303 214

**Produits constatés d'avance = 8 939€**

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

**Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation en application du règlement CRC n° 2000-06 sur les passifs. En fin d'exercice, cette estimation est faite sur la base des informations connues à la date d'établissement des comptes.

**Emprunts et dettes d'exploitation**

Les emprunts et dettes d'exploitation sont comptabilisés pour leur valeur nominale.



## 5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### Ventilation du chiffre d'affaires = 2 039 384 €

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Produit des activités annexes	2 039 384	100%
TOTAL	2 039 384	100%

### Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

### Résultat exceptionnel

Les charges exceptionnelles sont constituées par :

Des pénalités non déductibles (contraventions) pour un montant de 1 714 euros

Le mali provenant du rachat d'actions propres dans le cadre d'un contrat de liquidité pour un montant de 153 778 euros

La valeur nette comptable des titres de pharmamat cédés pour un montant de 190 637 euros

Les produits exceptionnels sont constitués par:

Le boni du rachat des actions propres dans le cadre d'un contrat de liquidité pour un montant de 119 049 euros

Le produit de la cession des titres Pharmamat pour un montant de 1 148 160 euros

La reprise de la provision de la taxe organique de 2014 pour un montant de 2 113 euros.

### Transferts de charges

Les transferts de charge sont composés :

. de refacturations intra groupe de frais de téléphone pour un montant de 68 193 euros

. de refacturations intra groupe de locations de matériels informatiques pour un montant de 118 177 euros

. de refacturations diverses intra groupe pour un montant de 4 569 €

. de divers remboursements obtenus (agefos, corhofi 2013 ...) pour un montant de 3 123 €

## 6 – AUTRES INFORMATIONS

### ENGAGEMENTS DONNES

Nature des engagements donnés	Solde au 31/07/2015
Effets escomptés non échus	-
Avals & cautions	385 721 €
Crédit-bail mobilier	-
Crédit-bail immobilier	-
Autres engagements	-
TOTAL	385 721 €

- Cautions données en garantie d'opérations de découverts, d'avances sur crédits documentaires et de cession de bordereaux Dailly contractées par la société LABORATOIRES EUROMEDIS ITALIE :
  - au profit de la BNP Paribas pour un montant total de 450 000 euros.

### CONTRAT DE LIQUIDITE

Dans le cadre de la gestion de son cours de bourse, EUROMEDIS GROUPE a souscrit un contrat de liquidité.

Au 31 juillet 2015, le compte de liquidité présente un solde « espèces » de 3 223 euros et un solde « titres » de 222 335 euros correspondant à 30 185 actions propres détenues à la clôture.

La valeur de ces actions était de 121 256 euros au 31 juillet 2015, et, en conséquence, une provision sur moins-value latente a été comptabilisée pour 1 079 euros.

Les plus-values réalisées au cours de l'exercice sur les cessions d'actions propres sont de 119 049 euros, enregistrées en résultat exceptionnel.

## **INTEGRATION FISCALE**

Le groupe d'intégration fiscale a été créé en date du 1/8/1997. EUROMEDIS GROUPE est la société mère.

EUROMEDIS GROUPE relève d'un régime d'intégration fiscale intégrant 4 de ses filiales PARAMAT, LABORATOIRES EUROMEDIS, BIOMAT et DR MEDICAL.

La charge d'impôt est comptabilisée dans les filiales comme en l'absence d'intégration.

EUROMEDIS GROUPE constate le gain ou les surcoûts liés à l'application de ce régime.

Au 31/07/2015, un profit d'IS de 487 395 euros a été constaté..

## **REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE**

Le montant global des rémunérations allouées, au titre de la période, aux membres des organes d'administration et de surveillance de l'entreprise consolidante s'élève à 210 008 €.

## **ENGAGEMENT PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET INDEMNITES ASSIMILEES**

Le montant des engagements pris en matière d'indemnités de départ à la retraite pour le personnel en activité s'élève au 31/07/2015 à 63 370 euros. Cet engagement n'a pas donné lieu à la comptabilisation d'une provision. Aucun versement n'a été effectué sur l'exercice auprès de SOGECAP. Le cumul des versements à la date de clôture est d'un montant de 19 398 Euros.

Le taux d'actualisation retenu : 2 %

Le taux de revalorisation des salaires : 2 %

La table de mortalité retenue : TH 00-02 / TF 00-02 (vie)

Age de départ à la retraite : 65 ans

Modalité de départ à la retraite : à l'initiative du salarié

## **DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION**

Nombre d'heures acquises à la clôture de l'exercice et non utilisées lors de l'exercice pour les salariés de la société est de 1 285 heures.

## **EVENEMENTS POSTERIEURS**

Néant

## **IDENTITE DE LA SOCIETE ETABLISSANT LES COMPTES CONSOLIDES**

La SA EUROMEDIS GROUPE établit les comptes consolidés du groupe Euromedis.

## **HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent à 118 934 € HT au 31/7/2015.

## **EFFECTIF**

L'effectif de la SA EUROMEDIS GROUPE au 31/07/2015 est de 14 salariés.

## **PARTICIPATION DES SALAIRES**

Compte tenu des résultats de l'UES, il a été provisionné un montant de 22 641 euros de Participation des salariés.

## ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Articles 10 et 24-15)

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou des créances représentées par des effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit, non appelé			
Immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières			
Participations	20 037 205	5 000	
Créances rattachées à des participations	818 239		
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
<b>Total Immobilisations</b>	<b>20 855 444</b>	<b>5 000</b>	
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances			
Créances clients et comptes rattachés	80 852		
Autres créances			
Capital souscrit, non appelé, non versé			
<b>Total Créances</b>	<b>80 852</b>		
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
<b>Dettes</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers	26 347		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autre dettes			
<b>Total Dettes</b>	<b>26 347</b>		
Produits d'exploitation	2 039 384		
Produits financiers	505 193		
Charges financières	10 120		

## 6 – DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

### Produits à recevoir = 11 621 €

Produits à recevoir sur immobilisations financières	Montant
Intérêts courus à recevoir( 267800 )	3 138
TOTAL	3 138

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Produits à recevoir( 448700 )	8 483
TOTAL	8 483

### Charges constatées d'avance = 30 070 €

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avan( 486000 )	30 070
TOTAL	30 070

### Charges à payer = 303 214 €

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Intérêts courus / empr.( 168840 )	270
Intérêts courus( 518600 )	1 486
TOTAL	1 756

Emprunts & dettes financières diverses	Montant
Intérêts courus cptes courants( 455800 )	6 150
TOTAL	6 150

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourniss.fact.non parvenu( 408100 )	140 865
TOTAL	140 865

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes provisions pour congés payés ( 428200 )	72 123
Participation des salariés ( 428400 )	25 552
Charges sociales sur congés à payer ( 438200 )	31 734
Autres charges sociales à payer ( 438600 )	7 272
Autres charges fiscales à payer ( 448600 )	5 762
TOTAL	142 443

Autres dettes	Montant
Divers - charges à payer ( 4686000 )	12 000
TOTAL	12 000

### Produits constatés d'avance = 8 939 €

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance( 487000 )	8 939
TOTAL	8 939

## 8 – TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et Participations (I)	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté
A Renseignements détaillés concernant les filiales et participations						
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)						
Laboratoires Euromedis	500 000	13 907 155	100%	1 671 939	1 671 939	219 481
DR Médical	10 000	(88 535)	100%	196 006	0	595 620
Paramat	8 887 500	906 788 (75 963)	100%	16 091 638	15 541 638	- 3 200
Biomat	1 520 000		100%	2 070 000	1 670 000	- 16 385
- Participation (10 à 50 % du capital détenu)						
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations						
- Filiales non reprises en A						
a) Françaises						
Medis Santé	15 000		33%	5 000	5 000	
b) Etrangères						
- Participations non reprises en A :						
a) Françaises						
b) Etrangères						

Filiales et Participations (II)	Cautions et avals données par la société	C.A HT du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société dans l'exercice
A Renseignements détaillés concernant les filiales et participations				
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)				
Laboratoires Euromedis		44 958 545	2 093 228	498 500
DR Médical		330 697	12 668	
Paramat		23 729 330	(1 028 997)	
Biomat		2 857 259	(141 264)	
- Participation (10 à 50 % du capital détenu)				
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations				
- Filiales non reprises en A				
a) Françaises				
Medis Santé				
b) Etrangères				
- Participations non reprises en A :				
a) Françaises				
b) Etrangères				

**Exercice clos le 31 JUILLET 2015**

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 juillet 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société EUROMEDIS GROUPE S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I – Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**II – Justification de nos appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques de dépréciation des titres de participation et des créances rattachées à des titres de participation, tel que décrit en notes 4 « Titres de participation » et 5 « Créances rattachées à des participations » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations ; à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III - Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital (ou des droits de vote) vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris et à Roubaix, le 30 novembre 2015

**Les Commissaires aux Comptes  
Membres de la Compagnie de Paris et de Douai**

**DFM Expertise et Conseil**

**Fiduciaire Métropole Audit**

Olivier DESBORDES

Arnaud BIRLOUEZ



## **20.3.2 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés de l'exercice clos au 31 juillet 2015**

### **Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2015**

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225.58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **1 / Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale**

##### **Convention et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225.86 du Code de commerce.

#### **2 / Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R.225.57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

##### **Convention de bail commercial**

###### Nature, objet et modalités :

Location consentie par la S.C.I .M.C.P. dans le cadre d'un bail commercial conclu en 2006, à la société EUROMEDIS GROUPE pour les locaux sis à Paris. Le loyer inscrit en charges sur l'exercice s'élève à 24.317,00 € et le dépôt de garantie est de 4.054,00 €.

###### Personnes concernées :

- Monsieur Jean-Pierre ROTURIER, en tant que Président du Conseil de Surveillance et co-gérant de la SCI MCP
- Madame Danielle ROTURIER, en tant que Président du Directoire et co-gérante de la SCI MCP
- Monsieur Mathieu ROTURIER, en tant que Membre du Directoire et associé de la SCI MCP

Fait à Paris et à Roubaix, le 30 novembre 2015

**Les Commissaires aux Comptes  
Membres de la Compagnie de Paris et de Douai**

**DFM Expertise et Conseil**

**Fiduciaire Métropole Audit**

Olivier DESBORDES

Arnaud BIRLOUEZ

#### **20.4. Date des dernières informations financières**

Les dernières informations financières vérifiées datent des résultats semestriels consolidés clos au 31 janvier 2016.

#### **20.5. Politique de distribution des dividendes**

- Dividendes distribués

	31 juillet	2011	2012	2013	2014	2015
Dividende global versé au titre de l'exercice		- €	- €	209 368 €	299.097 €	358.917 €
Nominal de l'action		2 €	2 €	2 €	2 €	2€
Nombre d'actions		2 990 971	2 990 971	2 990 971	2 990 971	2 990 971
Dividende par action		- €	- €	0,07 €	0,1 €	0,12

- Politique future de dividendes

Lorsque les résultats le permettront, la société entend poursuivre sa politique de distribution d'un dividende.

Conformément aux dispositions légales, les dividendes et les acomptes sur dividendes sont prescrits dans un délai de cinq ans au profit de l'État.

#### **20.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage**

Le Groupe peut être impliqué, dans le cadre normal de ses activités, dans des procédures judiciaires, d'arbitrages, gouvernementale ou administrative. A la connaissance de la Société, il n'existe pas à la date du présent Document de référence de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société à l'exception des litiges ou procédures mentionnés au § 4.4. du présent Document de Référence.

#### **20.7. Changement significatif de la situation financière ou commerciale.**

À notre connaissance, aucun changement significatif n'est intervenu concernant la situation financière ou commerciale de la Société depuis la fin de la période semestrielle au 31 janvier 2016.

#### **20.8. Risques considérés dans leur ensemble.**

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

## 21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### 21.1. Capital social

#### 21.1.1. Montant du capital social

Au 31 janvier 2016, le capital de la Société s'élève à 5.981.942 €. Il est entièrement libéré et divisé en 2.990.971 actions de 2,00 € de nominal.

#### 21.1.2. Capital autorisé non émis

DATE AG	DUREE	N°RESO	DELEGATIONS	Utilisation
29/01/2016	18 mois 30 juillet 2018	8ème	Autorisation donnée en vue de l'achat par la Société de ses propres actions dans la limite de 10 % du capital social	Oui
29/01/2016	18 mois 30 juillet 2018	8ème	Autorisation donnée en vue de réduire le capital social par l'annulation des actions détenues en propre par la Société dans la limite de 10 % du capital social par période de 24 mois.	Non
30/01/2015	38 mois 1 <sup>er</sup> mars 2018	9ème	Autorisation en vue de procéder, au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe, à des attributions gratuites d'actions dans la limite de 10 % du capital social au jour de l'attribution.	Non
30/01/2015	26 mois 1 <sup>er</sup> mars 2017	10ème	Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS, dans la limite d'un plafond de :  . 15.000.000 € si émission de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société, autres que des titres de créance,  . 5.000.000 € si émission de titres de créance.	Plafond commun aux : 9, 10, 11, 12 et 13 <sup>ème</sup> résolutions,  Plafond commun aux : 11, 15 et 17 <sup>ème</sup> résolutions.
30/01/2015	26 mois 1 <sup>er</sup> mars 2017	11ème	Autorisation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec suppression du DPS, <u>dans le cadre d'une offre au public</u> . Exclusion des actions de préférence. Délégation dans la limite de : . 5.000.000 Euros hors émission de titres de créance, . 50.000.000 Euros si émission de titres de créance.	Plafonds communs à la 12 <sup>ème</sup> résolution.
30/01/2015	26 mois 1 <sup>er</sup> mars 2017	12ème	Autorisation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec suppression du DPS, <u>dans le cadre d'une offre par placement privé</u> . Exclusion des actions de préférence. Délégation dans la limite : . de 20 % du capital par an . d'un plafond de 5.000.000 € hors émission de titres de créance, . 50.000.000 € si émission de titres de créance	Plafonds communs à la 11 <sup>ème</sup> résolution.
30/01/2015	26 mois 1 <sup>er</sup> mars 2017	13ème	Autorisation de procéder à une augmentation de capital par incorporation de primes, réserves ou bénéfices dans la limite d'un montant total de 5.000.000 Euros.	Plafond commun à la 10 <sup>ème</sup> résolution.

DATE AG	DUREE	N°RESO	DELEGATIONS		Utilisation
30/01/2015	26 mois 1 <sup>er</sup> mars 2017	14 <sup>ème</sup>	Autorisation de fixer le prix d'émission de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10 % du capital dans le cadre d'une offre au public sans DPS Possibilité de déroger, pour les émissions décidées dans le cadre de la 13 <sup>ème</sup> résolution sur 12 mois, aux conditions de fixation du prix prévues à la 12 <sup>ème</sup> résolution : Soit le prix émission = moyenne des cours constatés au cours des 6 derniers mois, Soit le prix émission = cours moyen pondéré du marché au jour précédant l'émission avec une décote maximale de 20 %	Montant nominal total d'augmentations de capital s'impute sur le plafond global de la 10 <sup>ème</sup> résolution.	Non
30/01/2015	26 mois 1 <sup>er</sup> mars 2017	15 <sup>ème</sup>	Autorisation de procéder à une augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature (titres de Société ou valeurs mobilières donnant accès au capital). Plafond du montant nominal d'augmentation de capital de 10 % du capital social. Cette délégation emporte renonciation du DPS.	Le montant des augmentations de capital s'imputera sur le plafond de la 10 <sup>ème</sup> résolution.	Non
30/01/2015	26 mois 1 <sup>er</sup> mars 2017	16 <sup>ème</sup>	Autorisation d'augmenter le nombre de titres à émettre, en cas de demandes excédentaires lors d'augmentations de capital avec ou sans DPS décidées en application des 10 <sup>ème</sup> et 11 <sup>ème</sup> résolutions, pendant un délai de 30 jours de la clôture de la souscription dans la limite de 15 % de l'émission initiale au même prix que celui de l'émission initiale	Sous réserve du respect du plafond de la résolution en application de laquelle l'émission est décidée.	Non
30/01/2015	26 mois 1 <sup>er</sup> mars 2017	17 <sup>ème</sup>	Autorisation d'émettre toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance à concurrence d'un montant nominal maximal de 15.000.000 Euros		Non
30/01/2015	26 mois 1 <sup>er</sup> mars 2017	18 <sup>ème</sup>	Autorisation de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérant à un PEE par émission d'actions ordinaires ou valeur mobilières donnant accès à des actions ordinaires  Plafond du montant nominal d'augmentation de capital est fixé à 250.000 Euros	Plafond des augmentations de capital de 250.000 Euros est autonome et distinct des plafonds d'augmentation de capital visés au titre des 8 <sup>ème</sup> à 17 <sup>ème</sup> résolutions.	Non

## 1° Emission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et donnant droit à l'attribution de titres de créance

### 1.1 Autorisation donnée en vue de l'achat par la Société de ses propres actions dans la limite de 10 % du capital social

L'assemblée générale du 29 janvier 2016 (*dans sa septième résolution*), statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, autorise le Directoire avec faculté de délégation, conformément aux conditions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention, et notamment dans le respect des conditions et obligations des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à acquérir en une ou plusieurs fois aux époques qu'il appréciera un nombre d'actions représentant au plus 10 % du capital social à la date de la décision de rachat.

L'Assemblée décide que cette autorisation est destinée à permettre à la Société, par ordre de priorité :

- d'annuler des actions dans les conditions fixées ci-après par l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- de remettre des actions lors de l'exercice de droits liés à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux de la société ou des sociétés de son groupe, à l'attribution ou la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salariés ou de plan d'épargne d'entreprise,
- d'assurer la liquidité du marché de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant de manière indépendante et dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à une charte de déontologie approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers,
- de favoriser la réalisation d'opérations financières ou de croissance externe, les actions acquises pouvant être utilisées à toutes fins et notamment être, en tout ou partie, conservées, cédées, transférées ou échangées,
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement de réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.

La société pourra, dans le cadre de la présente autorisation, acquérir ses propres actions en respectant les limites ci-après indiquées (sous réserves des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société) :

- le prix unitaire d'achat, hors frais d'acquisition, ne devra pas être supérieur à 20,00 Euros
- le prix unitaire de vente, hors frais de cession, ne devra pas être inférieur à 2,20 Euros

L'Assemblée Générale décide que les achats, cessions, transferts ou échanges des actions pourront être effectués par tous moyens et notamment par l'utilisation de produits dérivés dans les conditions réglementaires, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou hors marché, notamment de gré à gré ou par bloc, et à tout moment.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique, dans le respect de la réglementation en vigueur.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Directoire, à l'effet de juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation, avec faculté de subdélégation, de passer tous ordres de bourse, signer tous actes d'achats, de cession, de transferts ou échanges, conclure tous accords, procéder aux ajustements nécessaires, effectuer toutes déclarations et formalités, modifier les statuts, et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

Dans les conditions fixées par la loi, le Directoire donnera aux actionnaires dans son rapport à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle les informations relatives aux achats, transferts, cessions ou annulations de titres ainsi réalisés.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois, à compter du jour de la présente assemblée.

L'Assemblée Générale prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

### 1.2 Autorisation donnée en vue de réduire le capital social par l'annulation des actions détenues en propre par la Société dans la limite de 10 % du capital social par période de 24 mois

L'assemblée générale du 29 janvier 2016 (*dans sa huitième résolution*), statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce :

- autorise le Directoire, à annuler sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions acquises ou à acquérir au titre de la mise en œuvre de diverses autorisations d'achat d'actions données par l'Assemblée Générale Ordinaire, notamment à la résolution qui précède, dans la limite de 10 % du capital social par période de 24 mois, et à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence, entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale, sur les primes et réserves disponibles y compris sur la réserve légale à concurrence de 10 % du capital annulé,
- autorise le Directoire à modifier en conséquence les statuts et à accomplir les formalités nécessaires,
- fixe à dix-huit mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la présente délégation,

- délègue au Directoire tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi pour procéder en une ou plusieurs fois à ces réductions de capital, notamment arrêter le montant définitif de la réduction de capital, en fixer les modalités et en constater la réalisation, procéder à la modification corrélative des statuts, effectuer toutes formalités, toutes déclarations et toutes démarches auprès de tous organismes, et plus généralement faire tout ce qui est nécessaire,
- prend acte que la présente délégation prive de tout effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

### 1.3 Autorisation donnée au Directoire à l'effet de procéder, au profit des salariés de la société et mandataires sociaux de la société ou de son groupe à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre)

L'Assemblée Générale Mixte en date du 30 janvier 2015 (*dans sa 9<sup>ème</sup> résolution*), statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce :

- autorise le Directoire à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié de la société ou de certaines catégories d'entre eux ou des sociétés liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, ainsi que des mandataires sociaux de celles-ci qui répondent aux conditions fixées par la loi, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la société,
- décide que le Directoire déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions d'actions ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions,
- décide que le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 10% du capital de la société au jour de l'attribution, étant précisé que le Directoire a le pouvoir de modifier le nombre d'actions attribuées, dans la limite du plafond précité, en application d'opérations sur le capital qui pourraient être réalisées,
- décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période minimale d'acquisition fixée à deux années,
- décide que les bénéficiaires devront conserver les actions attribuées gratuitement pendant une durée minimale de deux ans, ladite durée commençant à courir à compter de l'attribution définitive des actions,
- autorise le Directoire à faire usage des autorisations données ou qui seront données par l'Assemblée Générale, conformément aux dispositions des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce,
- prend acte et décide, en tant que de besoin que, la présente résolution emporte, à l'issue de la période d'acquisition, augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission au profit des bénéficiaires desdites actions et renonciation corrélative des actionnaires au profit des bénéficiaires des attributions d'actions ordinaires à émettre à la partie de réserves, bénéfices et primes ainsi incorporée et à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires qui seront émises au fur et à mesure de l'attribution définitive des actions, et à tout droit aux actions ordinaires attribuées gratuitement sur le fondement de la présente autorisation,
- décide que le Directoire aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente autorisation conformément aux dispositions légales et réglementaires, et notamment à l'effet :
  - de fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions à émettre ou existantes et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires des actions,
  - de prévoir la faculté de suspendre provisoirement les droits à attribution,
  - de procéder aux ajustements du nombre d'actions attribuées gratuitement en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la société,
  - de fixer, en cas d'attribution d'actions à émettre, le montant et la nature des réserves et/ou primes et bénéfices à incorporer au capital,
  - de constituer, en cas d'attribution d'actions à émettre, un compte de réserves indisponibles par prélèvement sur les réserves et/ou primes et bénéfices,
  - de fixer toutes autres conditions et modalités dans lesquelles seront attribuées les actions,
  - d'accomplir ou de faire accomplir tous actes et formalités pour procéder aux rachats d'actions et/ou rendre définitives la ou les augmentations de capital qui pourront être réalisées en exécution de la présente autorisation, de procéder aux modifications corrélatives des statuts et généralement de faire tout ce qui sera nécessaire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales,
  - fixe à trente-huit mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de la présente autorisation,
  - prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

#### 1.4 Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet d'augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société

L'Assemblée Générale Mixte en date du 30 janvier 2015 (*dans sa 10ème résolution*), statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment des articles L. 225-129-2, L. 228-92 et L. 228-93 :

- délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, sa compétence à l'effet de décider, dans les proportions, aux époques et selon les modalités qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, tant en France qu'à l'étranger, en euros, en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies, d'actions ordinaires de la société ainsi que de toutes autres valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, émises à titre onéreux ou gratuit, donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.
- décide que le montant total des augmentations de capital social en numéraire susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation, ne pourra être supérieur à 15.000.000 Euros (quinze millions d'euros) en nominal compte non tenu des ajustements, susceptibles d'être opérés conformément à la loi, étant précisé que ce plafond global d'augmentation de capital est commun aux neuvième, dixième, onzième, douzième et treizième résolutions et que le montant nominal total des augmentations de capital réalisées au titre de ces résolutions s'imputera sur ce plafond global.
- décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ainsi émises pourront notamment consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies. Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 5.000.000 Euros (cinq millions d'euros) ou leur contre-valeur en euros à la date de la décision d'émission, étant précisé que ce montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au-dessus du pair, s'il en était prévu. Ce montant est commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est prévue par les onzième, quinzisième et dix-septième résolutions soumises à la présente assemblée; il est autonome et distinct du montant des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance qui seraient émises sur le fondement des articles L. 225-129-6 et L. 225-8-1 du Code de commerce et L. 3332-1 et suivants du Code du travail et du montant des titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Directoire conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce. Les emprunts (donnant accès à des actions ordinaires de la société) pourront être assortis d'un intérêt à taux fixe et/ou variable ou encore avec capitalisation, et faire l'objet d'un remboursement, avec ou sans prime, ou d'un amortissement, les titres pouvant en outre faire l'objet de rachats en bourse, ou d'une offre d'achat ou d'échange par la société.
- en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation, décide que :
  - a. les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription à titre irréductible, aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution ;
  - b. le Directoire aura en outre la faculté de conférer aux actionnaires un droit de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes ;
  - c. si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières réalisée en vertu de la présente délégation, le Conseil pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
    - limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies à condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission décidée ;
    - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
    - offrir au public tout ou partie des titres non souscrits sur le marché français et/ou international et/ou à l'étranger.



- fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la présente délégation,
- prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.
- le Directoire arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il déterminera la catégorie des titres émis et fixera, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, les modalités de leur libération, leur date de jouissance éventuellement rétroactive ou les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions ordinaires de la société, ainsi que les conditions dans lesquelles sera provisoirement suspendu, conformément aux dispositions légales applicables, le droit d'attribution des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.
- décide que le Directoire disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, pour procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions susvisées - ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir - en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.
- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

1.5 Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'une offre au public

L'Assemblée Générale Mixte en date du 30 janvier 2015 (*dans sa 11<sup>ème</sup> résolution*), statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et constaté la libération intégrale du capital social, et statuant conformément aux articles L.225-129-2, L.225-135, L.225-136 et L.228-92 du Code de commerce, délègue au Directoire, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée, sa compétence pour décider l'émission d'actions ordinaires de la Société, et de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

L'Assemblée Générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions ordinaires et valeurs mobilières. Est expressément exclue l'émission d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de préférence. L'Assemblée décide que les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente résolution, seront réalisées dans le cadre d'offres au public. Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 5.000.000 euros, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.

Les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ainsi émises pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. S'appliqueront pour leur émission, pendant leur existence et pour leur accès à des actions ordinaires, leur remboursement ou leur amortissement, les dispositions concernant les valeurs mobilières de même nature. Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 50.000.000 euros ou leur contre-valeur à la date de la décision d'émission, étant précisé (i) que ce montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au-dessus du pair, s'il en était prévu, (ii) que ce montant est commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est prévue par la douzième résolution soumise à la présente Assemblée.

Le Directoire pourra instituer au profit des actionnaires un droit de priorité irréductible et/ou réductible, pour souscrire les actions ordinaires ou les valeurs mobilières, dont il fixera, dans les conditions légales, les modalités et les conditions d'exercice, sans donner lieu à la création de droits négociables. Les titres non souscrits en vertu de ce droit feront l'objet d'un placement public en France et/ou à l'étranger, et/ou sur le marché international.

Si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourra limiter le montant de l'opération dans les conditions prévues par la loi.



L'Assemblée Générale prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le Directoire arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il déterminera la catégorie des titres émis et fixera, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, ainsi que, le cas échéant, la durée, ou les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions ordinaires, étant précisé que :

- a) le prix d'émission des actions ordinaires sera au moins égal au montant minimum prévu par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance ;
- b) le prix d'émission des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société, soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa « a ) » ci-dessus, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

L'Assemblée Générale prend acte que la ou les émission(s) autorisées par la présente résolution pourr(a)/(ont) être décidée(s) concomitamment à une ou des émission(s) décidée(s) en vertu de la onzième résolution soumise à la présente Assemblée.

Le Directoire disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, et procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions susvisées - ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir - en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations, et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.

Le Directoire pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

1.6 Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'une offre par placement privé visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier

L'Assemblée Générale Mixte en date du 30 janvier 2015 (*dans sa 12ème résolution*), statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et constaté la libération intégrale du capital social, et statuant conformément aux articles L.225-129-2, L.225-135, L.225-136 et L.228-92 du Code de commerce, et du II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, délègue au Directoire, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée, sa compétence pour décider l'émission d'actions ordinaires de la Société, et de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

L'Assemblée Générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions ordinaires et valeurs mobilières. Est expressément exclue l'émission d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de préférence. L'Assemblée décide que les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente résolution, seront réalisées dans le cadre d'offres par placement privé visées au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier. L'Assemblée prend acte que les émissions susceptibles d'être réalisées en application de la présente délégation sont limitées à 20% du capital social par an, étant précisé que le délai d'un an précité courra à compter de chaque émission réalisée en application de la présente délégation. Le Directoire vérifiera si le plafond de 20% précité n'a pas été atteint au cours des douze (12) mois précédant l'émission envisagée, en tenant compte des modifications du capital de la Société affectant le dénominateur.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 5.000.000 euros, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.

Les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ainsi émises pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. S'appliqueront pour leur émission, pendant leur existence et pour leur accès à des actions ordinaires, leur remboursement ou leur amortissement, les dispositions concernant les valeurs mobilières de même nature. Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 50.000.000 d'euros ou leur contre-valeur à la date de la décision d'émission, étant précisé (i) que ce montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au dessus du pair, s'il en était prévu, (ii) que ce montant est commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est prévue par la onzième résolution soumise à la présente Assemblée.

Le Directoire pourra instituer au profit des actionnaires un droit de priorité irréductible et/ou réductible, pour souscrire les actions ordinaires ou les valeurs mobilières, dont il fixera, dans les conditions légales, les modalités et les conditions d'exercice, sans donner lieu à la création de droits négociables. Les titres non souscrits en vertu de ce droit feront l'objet d'un placement public en France et/ou à l'étranger, et/ou sur le marché international. Si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourra limiter le montant de l'opération dans les conditions prévues par la loi. L'Assemblée Générale prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le Directoire arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il déterminera la catégorie des titres émis et fixera, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, ainsi que, le cas échéant, la durée, ou les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions ordinaires, étant précisé que :

- a) le prix d'émission des actions ordinaires sera au moins égal au montant minimum prévu par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance ;
- b) le prix d'émission des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société, soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa « a ) » ci-dessus, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

L'Assemblée Générale prend acte que la ou les émission(s) autorisées par la présente résolution pourr(a)/(ont) être décidée(s) concomitamment à une ou des émission(s) décidée(s) en vertu de la dixième résolution soumise à la présente Assemblée.

Le Directoire disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, et procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions susvisées - ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir - en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations, et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.

Le Directoire pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

#### 1.7 Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet de procéder à une augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves ou bénéfices

L'Assemblée Générale Mixte en date du 30 janvier 2015 (*dans sa 13ème résolution*), statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

- délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, sa compétence à l'effet de décider, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations du capital par incorporation successive ou simultanée au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sommes dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible, sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés.
- décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente résolution, ne pourra être supérieur à 5.000.000 Euros (cinq millions d'euros) en nominal, compte non tenu des ajustements, susceptibles d'être opérés conformément à la loi. Le plafond de la présente délégation est autonome et distinct du plafond global fixé dans la dixième résolution qui précède.

En cas d'usage par le Directoire de la présente délégation, décide, conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, qu'en cas d'augmentation de capital sous forme d'attribution gratuite d'actions, les droits formant rompus ne seront pas négociables, ni cessibles et que les titres de capital correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.

- fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la présente délégation. Le Directoire disposera de tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente délégation, et généralement, de prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.
- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

1.8 Autorisation donnée au Directoire à l'effet de fixer, selon les modalités fixées par l'assemblée générale, le prix d'émission dans le cadre d'une offre au public, sans droit préférentiel de souscription, de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10% du capital

L'Assemblée Générale Mixte en date du 30 janvier 2015 (*dans sa 14<sup>ème</sup> résolution*), statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions de l'article L. 225-136 du Code de commerce, et dans la mesure où les valeurs mobilières à émettre de manière immédiate ou différée sont assimilables à des titres de capital admis aux négociations sur un marché réglementé :

- autorise le Directoire, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, pour chacune des émissions décidées en application de la dixième résolution qui précède et dans la limite de 10% du capital social (tel qu'existant à la date de la présente assemblée) sur une période de douze mois, à déroger aux conditions de fixation du prix prévues par la douzième résolution susvisée et à fixer le prix d'émission des titres de capital et/ou des valeurs mobilières à émettre, dans le cadre d'une offre au public, sans droit préférentiel de souscription, selon l'une des deux modalités suivantes :
  - prix d'émission égal à la moyenne des cours constatés sur une période maximale de six mois précédant l'émission,
  - prix d'émission égal au cours moyen pondéré du marché au jour précédant l'émission avec une décote maximale de 20%.

Le montant nominal total d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond global fixé par la dixième résolution qui précède.

- fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la présente autorisation.
- décide que le Directoire disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution dans les conditions prévues par la dixième résolution.
- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

1.9 Délégation de pouvoirs donnée au Directoire à l'effet de procéder à une augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres d'une société ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

L'Assemblée Générale Mixte en date du 30 janvier 2015 (*dans sa 15<sup>ème</sup> résolution*), statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-147 du Code de commerce :

- délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, les pouvoirs à l'effet de procéder, sur le rapport du Commissaire aux Apports mentionné aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> alinéas de l'article L. 225-147 susvisé, à l'émission d'actions ordinaires de la société ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables.
- décide que le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en application de la présente délégation est fixé à 10% du capital social (tel qu'existant à la date de la présente assemblée), étant précisé que le montant des augmentations de capital effectuées en vertu de la présente résolution s'impute sur le plafond global prévu par la dixième résolution.
- prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

- décide que le Directoire disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment pour statuer, sur le rapport du ou des Commissaires aux Apports mentionnés au 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> alinéas de l'article L. 225-147 susvisé, sur l'évaluation des apports et l'octroi d'avantages particuliers, constater la réalisation définitive des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente délégation, procéder à la modification corrélative des statuts, procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation de ces apports, ainsi que prévoir les conditions dans lesquelles sera provisoirement suspendu, conformément aux dispositions légales applicables, le droit d'attribution des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.
- fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la présente délégation.
- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

#### 1.10 Délégation donnée au Directoire à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas de demandes excédentaires

L'Assemblée Générale Mixte en date du 30 janvier 2015 (*dans sa 16ème résolution*), statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce :

- autorise le Directoire, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, à décider, pour chacune des émissions décidées en application des dixième et onzième résolutions qui précèdent, d'augmenter le nombre de titres à émettre, pendant un délai de trente jours de la clôture de la souscription dans la limite de 15% de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale et sous réserve du respect du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée.
- fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la présente délégation.
- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

#### 1.11 Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet d'émettre toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance

L'Assemblée Générale Mixte en date du 30 janvier 2015 (*dans sa 17ème résolution*), statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 à L. 225-129-6, L. 228-91 et L. 228-92 du Code de commerce :

- délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, la compétence de décider, sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, jusqu'à concurrence d'un montant nominal maximum de 15.000.000 Euros (quinze millions d'Euros) ou de la contre-valeur de ce montant, la création et l'émission, tant en France qu'à l'étranger, de toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution, immédiatement et/ou à terme, de titres de créance, tels que obligations, titres assimilés, titres subordonnés à durée déterminée ou non, ou tous autres titres conférant, dans une même émission, un même droit de créance sur la société, libellés soit en euros, soit en devises étrangères, soit en toute autre unité monétaire établie par référence à plusieurs devises, avec ou sans garantie, hypothécaire ou autre, dans les proportions, sous les formes et aux époques, taux et conditions d'émission et d'amortissement qu'il jugera convenables.
- confère tous pouvoirs au Directoire en vue de la réalisation de ces émissions et précise qu'il aura toute latitude pour déterminer leurs conditions et fixer toutes les caractéristiques des valeurs mobilières et titres de créance concernés, étant entendu que celles-ci pourront comporter notamment un taux d'intérêt fixe ou variable et une prime de remboursement au-dessus du pair, fixe ou variable, ladite prime s'ajoutant au montant maximum de 15.000.000 Euros (quinze millions d'Euros) ci-dessus visé, étant précisé que le montant nominal maximum ci-dessus visé s'appliquera aux titres de créance auxquelles les valeurs mobilières émises en application de la présente délégation donneraient droit, pour fixer, en fonction des conditions du marché, les modalités d'amortissement et/ou de remboursement anticipé des valeurs mobilières à émettre ainsi que des titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution, le cas échéant, avec une prime fixe ou variable, ou même de rachat par la société, s'il y a lieu, décider de conférer une garantie ou des sûretés aux valeurs mobilières à émettre, ainsi qu'aux titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution, et en arrêter la nature et les caractéristiques.
- fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la présente délégation.
- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

### 1.12 Délégation de compétence au Directoire à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise

L'Assemblée Générale Mixte en date du 30 janvier 2015 (*dans sa 18ème résolution*), statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément aux articles L.225-129-6, 225-138 I et II et L.225-138-1 du Code de commerce et aux articles L.3332-18 et suivants du Code du travail,

- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet,
- et délègue au Directoire, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée, sa compétence pour décider d'augmenter le capital social sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société réservée aux salariés et anciens salariés adhérents du plan d'épargne d'entreprise d'Euromedis Groupe, ou encore par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, notamment par l'incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes, dans les limites légales et réglementaires.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société, immédiat ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 250 000 euros, étant précisé que ce plafond est fixé (i) compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires et (ii) de façon autonome et distincte des plafonds d'augmentations de capital résultant des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières autorisées au titre des huitième à dix-septième résolutions.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes dans les conditions et limites fixées par les articles du Code du travail susvisés et leurs textes d'application, est fixé à 250 000 euros, étant précisé que ce plafond est fixé (i) compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires et (ii) de façon autonome et distincte du plafond de la neuvième résolution extraordinaire.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de titres, l'augmentation de capital ne sera réalisée qu'à concurrence du montant des titres souscrits.

L'Assemblée Générale décide de supprimer au profit de ces salariés et anciens salariés le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre dans le cadre de la présente délégation, et de renoncer à tout droit aux actions ou autres valeurs mobilières attribuées gratuitement sur le fondement de la présente délégation.

L'Assemblée Générale décide :

- de fixer la décote offerte dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise à 20 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action Euromedis Groupe sur Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions, et à 30 % de la même moyenne lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L.3332-25 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans ; étant précisé que le Directoire pourra réduire cette décote s'il le juge opportun, notamment en cas d'offre aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de titres sur le marché international et/ou à l'étranger afin de satisfaire les exigences des droits locaux applicables. Le Directoire pourra également substituer tout ou partie de la décote par l'attribution d'actions ou d'autres valeurs mobilières en application des dispositions ci-dessous ;
- que le Directoire pourra prévoir l'attribution, à titre gratuit, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société, étant entendu que l'avantage total résultant de cette attribution et, le cas échéant, de la décote mentionnée au tiret ci-dessus ne peut pas dépasser l'avantage dont auraient bénéficié les adhérents au plan d'épargne d'entreprise si cet écart avait été de 20 % ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L.3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans ; et sous réserve que la prise en compte de la contre-valeur pécuniaire des actions ordinaires attribuées gratuitement, évaluée au prix de souscription, n'ait pas pour effet de dépasser les limites légales.

Le Directoire disposera de tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution et notamment pour :

- arrêter les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ou attribution gratuite de titres ;
- déterminer que les émissions pourront avoir lieu directement au profit des bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'organismes collectifs ;
- arrêter, dans les conditions légales, la liste des sociétés, ou groupements, dont les salariés et anciens salariés pourront souscrire aux actions ordinaires ou valeurs mobilières émises et, le cas échéant, recevoir les actions ordinaires ou valeurs mobilières attribuées gratuitement ;
- déterminer la nature et les modalités de l'augmentation de capital, ainsi que les modalités de l'émission ou de l'attribution gratuite ;

- fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires des actions ordinaires ou valeurs mobilières nouvelles à provenir de la ou des augmentations de capital ou des titres objet de chaque attribution gratuite, objet de la présente résolution ;
- fixer les conditions et modalités des émissions d'actions ou de valeurs mobilières qui seront réalisées en vertu de la présente délégation et notamment leur date de jouissance, et les modalités de leur libération ;
- arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions ;
- constater la réalisation de l'augmentation de capital par émission d'actions ordinaires à concurrence du montant des actions ordinaires qui seront effectivement souscrites ;
- déterminer, s'il y a lieu, la nature des titres attribués à titre gratuit, ainsi que les conditions et modalités de cette attribution ;
- déterminer, s'il y a lieu, le montant des sommes à incorporer au capital dans la limite ci-dessus fixée, le ou les postes des capitaux propres où elles sont prélevées ainsi que la date de jouissance des actions ainsi créées ;
- sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- prendre toute mesure pour la réalisation des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci, notamment celles relatives à la cotation des titres créés, et apporter aux statuts les modifications corrélatives à ces augmentations de capital, et généralement faire le nécessaire.

Le Directoire pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

#### **21.1.3. Titres non représentatifs du capital**

A la date du présent Document de référence, il n'existe aucun titre non représentatif du capital de la Société.

#### **21.1.4. Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société ou pour son compte**

Au 31/07/2015, le cours de bourse de l'action était de 7,33 € à comparer à un nominal de 2 €, et EUROMEDIS GROUPE détenait 30.185 (1% du capital) de ses propres actions ainsi valorisées à 221.256 €.



**Tableau des transactions sur actions propres du 1<sup>er</sup> août 2014 au 31 janvier 2016 :**

Les actions propres détenues par EUROMEDIS GROUPE dans le cadre du contrat de liquidité signé avec GILBERT DUPONT sont comptabilisées en Valeurs Mobilières de Placement chez EUROMEDIS GROUPE. Le total de l'exercice 2012-2013 est fourni pour mémoire :

<b>Total exercice 2013-2014</b>	<b>Achat Vente</b>	<b>256 352 255 289</b>	<b>8,27 € 8,21 €</b>	<b>2 121 219 € 2 095 438 €</b>
août-14	Achat Vente	6 046 17 997	7,42 € 7,37 €	44 847 € 132 583 €
sept-14	Achat Vente	15 498 9 342	7,84 € 7,86 €	121 487 € 73 417 €
oct-14	Achat Vente	14 532 18 040	7,35 € 7,36 €	106 745 € 132 773 €
nov-14	Achat Vente	14 751 13 832	7,82 € 7,86 €	115 315 € 108 678 €
déc-14	Achat Vente	14 188 15 773	7,54 € 7,56 €	106 926 € 119 172 €
janv-15	Achat Vente	13 564 11 498	7,56 € 7,58 €	102 609 € 87 196 €
févr-15	Achat Vente	13 030 12 295	7,95 € 7,89 €	103 596 € 97 032 €
mars-15	Achat Vente	11 522 14 838	7,86 € 7,88 €	90 538 € 116 949 €
avr-15	Achat Vente	12 692 10 746	7,64 € 7,66 €	96 944 € 82 301 €
mai-15	Achat Vente	9 645 9 303	7,44 € 7,44 €	71 744 € 69 204 €
juin-15	Achat Vente	13 216 7 077	7,31 € 7,35 €	96 656 € 52 046 €
juil-15	Achat Vente	7 915 3 238	7,37 € 7,37 €	58 367 € 23 867 €
<b>Total exercice 2014-2015</b>	<b>Achat Vente</b>	<b>146 599 143 979</b>	<b>7,61 € 7,61 €</b>	<b>1 115 774 € 1 095 218 €</b>
août-15	Achat Vente	13 753 31 967	6,85 € 6,83 €	94 227 € 218 250 €
sept-15	Achat Vente	11 672 5 042	6,86 € 6,83 €	80 058 € 34 435 €
oct-15	Achat Vente	14 543 11 080	6,52 € 6,58 €	94 818 € 72 890 €
nov-15	Achat Vente	14 795 13 546	6,63 € 6,67 €	98 092 € 90 334 €
déc-15	Achat Vente	9 693 3 957	6,55 € 6,48 €	63 443 € 25 628 €
janv-16	Achat Vente	10 838 15 208	6,34 € 6,39 €	68 764 € 97 124 €
<b>Août 2015 à Janvier 2016</b>	<b>Achat Vente</b>	<b>75 294 80 800</b>	<b>6,63 € 6,67 €</b>	<b>499 402 € 538 662 €</b>

L'assemblée générale du 29 janvier 2016, dans sa septième résolution, a donné au Directoire l'autorisation avec faculté de délégation, conformément aux conditions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention, et notamment dans le respect des conditions et obligations des articles L.225-209 et suivants du code de commerce, d'acquérir un nombre d'actions représentant au plus 10 % du capital social à la date de la décision de rachat, à un prix unitaire d'achat maximum de 20 € et un prix unitaire de vente minimum de 2,2 €.

L'Assemblée décide que cette autorisation est destinée à permettre à la Société, par ordre de priorité :

- d'annuler des actions dans les conditions fixées ci-après par l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- de remettre des actions lors de l'exercice de droits liés à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux de la société ou des sociétés de son groupe, à l'attribution ou la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salariés ou de plan d'épargne d'entreprise,
- d'assurer la liquidité du marché de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant de manière indépendante et dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à une charte de déontologie approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers,
- de favoriser la réalisation d'opérations financières ou de croissance externe, les actions acquises pouvant être utilisées à toutes fins et notamment être, en tout ou partie, conservées, cédées, transférées ou échangées,
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement de réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.

La société pourra, dans le cadre de la présente autorisation, acquérir ses propres actions en respectant les limites ci-après indiquées (sous réserves des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société) :

- le prix unitaire d'achat, hors frais d'acquisition, ne devra pas être supérieur à 20,00 Euros
- le prix unitaire de vente, hors frais de cession, ne devra pas être inférieur à 2,20 Euros

L'Assemblée Générale décide que les achats, cessions, transferts ou échanges des actions pourront être effectués par tous moyens et notamment par l'utilisation de produits dérivés dans les conditions réglementaires, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou hors marché, notamment de gré à gré ou par bloc, et à tout moment.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique, dans le respect de la réglementation en vigueur.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Directoire, à l'effet de juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation, avec faculté de subdélégation, de passer tous ordres de bourse, signer tous actes d'achats, de cession, de transferts ou échanges, conclure tous accords, procéder aux ajustements nécessaires, effectuer toutes déclarations et formalités, modifier les statuts, et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

Dans les conditions fixées par la loi, le Directoire donnera aux actionnaires dans son rapport à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle les informations relatives aux achats, transferts, cessions ou annulations de titres ainsi réalisés.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois, à compter du jour de la présente assemblée.

L'Assemblée Générale prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Par ailleurs, l'assemblée générale du 29 janvier 2016, dans sa huitième résolution, a donné au Directoire l'autorisation de :

- annuler sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions acquises ou à acquérir au titre de la mise en œuvre de diverses autorisations d'achat d'actions données par l'Assemblée Générale Ordinaire, notamment à la résolution qui précède, dans la limite de 10 % du capital social par période de 24 mois, et à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence, entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale, sur les primes et réserves disponibles y compris sur la réserve légale à concurrence de 10 % du capital annulé,
- modifier en conséquence les statuts et d'accomplir les formalités nécessaires,

La durée de validité de la présente délégation a été fixée à dix-huit mois à compter de la présente Assemblée.

#### **21.1.5. Capital potentiel**

**21.1.5.1.** Il n'existe aucune valeur susceptible de donner accès, directement ou indirectement, au capital de la société EUROMEDIS GROUPE.

**21.1.5.2.** L'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 29 janvier 2016, dans sa huitième résolution, a autorisé le Directoire à annuler, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions acquises ou à acquérir au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat d'actions donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 janvier 2016 dans sa septième résolution. Les annulations d'actions pourront avoir lieu dans la limite de 10% du capital social par période de 24 mois.

#### **21.1.6. Valeurs mobilières complexes**

La Société n'a émis aucune valeur mobilière complexe depuis le remboursement des obligations convertibles qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> août 2011.



### 21.1.7. Options ou accords portant sur le capital de la Société

Néant.

### 21.1.8. Evolution du capital social depuis la création de la Société

Date	Nature des opérations	Augmentation de capital	Prime d'émission ou d'apport	Nombre d'actions créées	Montant cumulé		
					en capital	en titres	Nominal
06/06/1996	Constitution <i>Dont apport en nature</i> <i>Dont apport en numéraire</i>	5.388.000 F 5.387.088 F 912 F	- F	53.880	5.388.000 F	53.880	100 F
28/01/1997	Apport en numéraire	8.967.700 F	- F	89.677	14.355.700 F	143.557	100 F
20/01/2000	Augmentation de capital par conversion de 5.980 obligations convertibles de nominal 100 F assorti d'une prime d'émission de 109 F	598.000 F	651.820 F	5.980	14.953.700 F	149.537	100 F
	Incorporation de réserves et conversion du nominal de 100 F à 15,3 €	54.049 F	- F	-	2.287.916 €	149.537	15,3 €
	Division du nominal par 10 ie de 15,3 € à 1,53 €	- F	- F	1.345.833	2.287.916 €	1.495.370	1,53 €
27/03/2000	Augmentation de capital concomitante à l'inscription au Marché Libre	317.865 €	783.236 €	207.755	2.605.781 €	1.703.125	1,53 €
30/01/2004	Augmentation de capital par incorporation de la prime d'émission et d'autres réserves	800.469 €	- €	-	3.406.250 €	1.703.125	2,00 €
13/02/2004	Augmentation de capital par conversion des obligations convertibles	158.204 €	261.034 €	79.102	3.564.454 €	1.782.227	2,00 €
22/03/2004	Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles dans le cadre du transfert du Groupe au Second Marché	500.000 €	2.500.000 €	250.000	4.064.454 €	2.032.227	2,00 €
16/07/2007	Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles	700.000 €	5.250.000 €	350.000	4.764.454 €	2.382.227	2,00 €
18/02/2008	Augmentation de capital par incorporation de réserves	7.100 €	0 €	3.550	4.771.554 €	2.385.777	2,00 €
31/1/2011	Attribution d'actions aux salariés	14.000 €	0 €	7.000	4.785.554 €	2.392.777	2,00 €
25/3/2011	Augmentation de capital en numéraire	1.196.388 €	1.495.485 €	598.194	5.981.942 €	2.990.971	2,00 €

### 21.1.9. Evolution de l'actionnariat depuis le 31 juillet 2013 jusqu'au 21 septembre 2016 :

	Détenion au 21 septembre 2016				31 juillet 2015		31 juillet 2014		31 juillet 2013	
	Nombre d'actions	% capital	Nombre droits de vote	% votes	Nombre d'actions	% capital	Nombre d'actions	% capital	Nombre d'actions	% capital
<b>Pleine propriété :</b>										
Monsieur Jean-Pierre ROTURIER	52 932	1,77%	105 864	3,20%	52 932	1,77%	52 932	1,77%	652 932	21,83%
Madame Danièle ROTURIER	218 620	7,31%	437 240	13,20%	218 620	7,31%	218 620	7,31%	218 620	7,31%
RMC	541 360	18,10%	541 360	16,34%	457 214	15,29%	457 214	15,29%	157 406	5,26%
Monsieur Mathieu ROTURIER	28 260	0,94%	28 260	0,85%	38 260	1,28%	38 260	1,28%	73 260	2,45%
Mademoiselle Camille ROTURIER	12 510	0,42%	12 510	0,38%	57 510	1,92%	57 510	1,92%	72 510	2,42%
<b>Usufruit :</b>										
Monsieur Jean-Pierre ROTURIER	37 500		75 000	2,26%	37 500	0,00%	37 500	1,25%	37 500	1,25%
Madame Danièle ROTURIER	37 500		75 000	2,26%	37 500	0,00%	37 500	1,25%	37 500	1,25%
<b>Nue-Propriété :</b>										
Monsieur Mathieu ROTURIER	37 500	1,25%	0	0,00%	37 500	1,25%	37 500	0,00%	37 500	0,00%
Mademoiselle Camille ROTURIER	37 500	1,25%	0	0,00%	37 500	1,25%	37 500	0,00%	37 500	0,00%
<b>Sous-Total Famille ROTURIER</b>	<b>928 682</b>	<b>31,05%</b>	<b>1 275 234</b>	<b>38,50%</b>	<b>899 536</b>	<b>30,08%</b>	<b>899 536</b>	<b>30,08%</b>	<b>1 249 728</b>	<b>41,77%</b>
IDIA	187 812	6,28%	187 812	5,67%	187 812	6,28%	187 812	6,28%	187 812	6,28%
SOCADIF	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	22 441	0,75%	208 232	6,96%
GSD	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	130 000	4,35%
BNP CAPITAL DEVELOPPEMENT	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	190 000	6,35%
PICARDIE INVESTISSEMENT	8 572	0,29%	8 572	0,26%	8 572	0,29%	8 572	0,29%	8 572	0,29%
NINA	879 540	29,41%	879 540	26,55%	867 633	29,01%	855 983	28,62%	0	0,00%
<b>Sous-Total investisseurs</b>	<b>1 075 924</b>	<b>35,97%</b>	<b>1 075 924</b>	<b>32,48%</b>	<b>1 064 017</b>	<b>35,57%</b>	<b>1 074 808</b>	<b>35,94%</b>	<b>724 616</b>	<b>24,23%</b>
Actions auto-détenues	25 366	0,85%	0	0,00%	30 185	1,01%	26 185	0,88%	25 122	0,84%
Public	960 999	32,13%	960 999	29,01%	997 233	33,34%	990 442	33,11%	991 505	33,15%
<b>Sous-Total Public</b>	<b>986 365</b>	<b>32,98%</b>	<b>960 999</b>	<b>29,01%</b>	<b>1 027 418</b>	<b>34,35%</b>	<b>1 016 627</b>	<b>33,99%</b>	<b>1 016 627</b>	<b>33,99%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 990 971</b>	<b>100,00%</b>	<b>3 312 157</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 990 971</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 990 971</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 990 971</b>	<b>100%</b>

RMC est une société civile détenue par la famille ROTURIER à 100%.

IDIA est une filiale du Groupe CREDIT AGRICOLE.

Le 24 avril 2014, dans le cadre d'un réaménagement patrimonial, la famille ROTURIER fondatrice animatrice historique de la société EUROMEDIS GROUPE a cédé 12% du capital du groupe à NINA, une filiale de la Société Anonyme G.S.T. INVESTISSEMENTS, société basée à Cavailon - 84, via d'une part, sa structure de gestion RMC (300.000 titres) et d'autre part, par cession directe (50.000 titres).

Le 7 mai 2014, NINA déclarait à l'AMF détenir 855.983 actions représentant autant de droits de vote, soit alors 28,62% du capital et 25,48% des droits de vote d'EUROMEDIS GROUPE. À l'issue de cette opération, la famille ROTURIER reste l'actionnaire principal de référence à hauteur de 30,08 % du capital et 37,39% des droits de vote.

Madame Danielle ROTURIER et Monsieur Jean-Pierre ROTURIER conservent respectivement la Présidence du Directoire et la Présidence du Conseil de Surveillance.

Au 31 juillet 2013, la famille ROTURIER détenait 41,77% du capital et 55,91% des droits de vote d'EUROMEDIS GROUPE à comparer à 31,05% du capital et 37,74% des droits de vote au 31 août 2016. Cette évolution s'explique principalement par :

- L'apport en décembre 2013 des titres de la famille Roturier à la holding RMC dont l'évolution de la participation est présentée en tableau du 18.1 du présent Document de référence,
- La cession de 12% du capital à un investisseur – NINA - tel que décrit au 18.1.

Le 13 avril 2016, dans le cadre d'un réaménagement patrimonial interne à la famille ROTURIER, RMC a acquis 10.000 actions auprès de Monsieur Mathieu ROTURIER et 45.000 actions auprès de Mademoiselle Camille ROTURIER.

Au jour d'enregistrement du présent document de référence, la famille Roturier détient ainsi 31,05% du capital et 38,5% des droits de vote.

Au 31 août 2016, NINA détient 29,41% du capital et 26,55% des droits de vote.

Comme indiqué au point 18.4 du présent Document de référence, il n'existe pas d'action de concert entre NINA et la famille ROTURIER.

L'Assemblée Générale des actionnaires du 29 janvier 2016, a modifié comme le premier alinéa de l'article 13 des statuts :  
« L'Assemblée générale décide d'instituer un droit de vote double attribué à toutes les actions entièrement libérées et justifiant d'une inscription nominative depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire, sous réserve que ce dernier en fasse la demande expresse auprès d'un intermédiaire financier. »

A la date d'enregistrement du présent Document de référence, aucun actionnaire n'a exercé son droit de vote double à l'exception de la famille Roturier.

Nombre d'actions en circulation, non détenues par la famille Roturier est de :

Au 31 juillet 2014 : 2.091.435 soit 69,92% du capital.

Au 31 juillet 2015 : 2.062.889 soit 68,95% du capital.

## **21.2. Acte constitutif et statuts**

### **21.2.1. Objet social (article 2 des statuts)**

La Société a pour objet en France et en tous pays :

- La prise de participation dans toutes sociétés, et toutes prestations de services en matière informatique, de gestion comptable et financière,
- La participation de la Société, par tous moyens, dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscriptions ou d'achats de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement,
- Le conseil, l'étude, la transformation, la fabrication, l'import-export, le négoce de produits pouvant toucher de près ou de loin le médical ou le paramédical, utilisateurs, revendeurs, laboratoires industriels,
- Toutes opérations de vente, réparation, location et la fourniture de toutes prestations de services portant sur tous instruments, matériels, mobiliers à usage chirurgical, médical ou paramédical ou relatifs à l'hospitalisation à domicile, les appareillages, véhicules et matériels pour personnes handicapées et toutes activités connexes,
- La vente d'espaces, de catalogues ou de toutes prestations de services auprès des adhérents de groupements de revendeurs de matériel chirurgical,
- 

Et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux objets ci-dessus et à tous objets similaires ou connexes, ou susceptibles d'en favoriser l'expansion et le développement.

### **21.2.2. Exercice social (article 6 des statuts)**

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> Août de chaque année et se termine le 31 Juillet de l'année suivante.

### **21.2.3. Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction.**

#### **A) Fonctionnement du Directoire (extraits des articles 14 à 16 des statuts)**

##### Direction de la Société (article 14 des statuts)

14.1 La Société est dirigée par un Directoire placé sous le contrôle du Conseil de Surveillance.

14.1.1 Le Directoire est nommé pour une durée de six ans.

Chaque membre du Directoire doit être âgé de moins de 80 ans.

Il peut être lié à la société par un contrat de travail qui demeure en vigueur pendant toute la durée de ses fonctions et à leur expiration.

14.1.2 Il est révocable par l'Assemblée Générale Ordinaire ou par le Conseil de Surveillance, sans préavis. Sa révocation n'entraîne pas son licenciement si le Directeur est également salarié de l'entreprise.

14.1.3. Il peut démissionner librement.

14.1.4. Le Conseil de Surveillance confère à un membre du Directoire la qualité de Président qui préside les séances du Directoire qui se tiennent aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige sur convocation du Président ou de la moitié au moins de ses membres. L'ordre du jour peut n'être fixé qu'au moment de la réunion. Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial signé par les membres du Directoire ayant assisté à la séance.

14.1.5. Pouvoirs et obligations du Directoire :

. il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social.

. Les prêts, les emprunts, les achats, échanges et ventes d'établissements commerciaux, les achats d'immeuble, la constitution de sociétés et tous apports à des sociétés constituées ou à constituer, ne sont opposables aux tiers qu'après avoir été autorisés par le Conseil de Surveillance.

. Le Directoire convoque toutes Assemblées Générales Ordinaires, fixe leur ordre du jour et exécute leurs décisions.

. Le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Le Conseil de Surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du Directoire qui portent alors le titre de Directeur Général.

- 14.1.6. La rémunération de chaque membre du Directoire est fixée par le Conseil de Surveillance.
- 14.1.7. Nul ne peut exercer simultanément plus d'un mandat de Directeur Général, de membre du Directoire ou de Directeur Général unique de Société Anonyme ayant son siège social en France.  
Un deuxième mandat de même nature peut être exercé dans une société contrôlée, au sens de l'article L 233-16 du Code de Commerce, par la Société dans laquelle est exercé le premier mandat.
- 14.1.8. Les membres du Directoire sont responsables individuellement ou solidairement envers la Société ou envers les tiers des infractions aux dispositions législatives ou réglementaires, des violations des statuts, et des fautes commises dans leur gestion.
- 14.2. Le Conseil de Surveillance.
- 14.2.1. Le Directoire est contrôlé par un Conseil de Surveillance composé de trois membres au mois et de dix-huit membres au plus. Aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du Directoire.
- 14.2.2. Il n'est pas nécessaire pour être membre du Conseil de Surveillance, d'être propriétaire d'actions de la Société.
- 14.2.3. Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour six années. Aucune personne ayant dépassé l'âge de 80 ans ne peut être nommée membre du Conseil de Surveillance si sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers le nombre de membres du Conseil de Surveillance ayant dépassé cet âge.
- 14.2.4. Une personne physique ne peut exercer plus de 5 mandats simultanément d'administrateur ou de membre du Conseil de Surveillance de société anonyme ayant leur siège social sur le territoire français.
- 14.2.6. Le Conseil élit parmi ses membres personnes physiques un Président et un Vice-Président en charge de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats.
- 14.2.7. Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les décisions sont prises à la majorité des voix des présents.
- 14.2.8. Le Conseil exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. A toute époque de l'année il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission. Il doit autoriser le Directoire à conclure les prêts, emprunts et opérations définies au 14.1.5 des statuts. Il présente à l'Assemblée Générale annuelle ses observations sur le rapport du Directoire et sur les comptes de l'exercice. Il peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés. Il peut révoquer les membres du Directoire.
- 14.2.9. L'Assemblée Générale peut allouer aux membres du Conseil de Surveillance une somme annuelle à titre de jetons de présence dont le montant est porté en charges d'exploitation.
- 14.2.10. Les membres du Conseil de Surveillance sont responsables de leurs fautes personnelles commises dans l'exécution de leur mandat. Ils n'encourent aucune responsabilité en raison des actes de la gestion et de leur résultat.

#### **21.2.4. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existante**

##### **A) Transmission et indivisibilité des actions** (article 12 des statuts)

- I/ La transmission des actions s'opère par virement de compte à compte sur instructions signées du cédant ou de son représentant qualifié.  
II/ Les cessions d'actions à titre gratuit ou onéreux s'effectuent librement.  
De même, est entièrement libre l'attribution d'actions au profit d'un ayant droit quelconque à la suite d'un partage de succession ou d'une liquidation de communauté de biens entre époux.
- Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société.  
Les copropriétaires indivis d'actions sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire commun de leur choix. A défaut d'accord entre eux sur le choix d'un mandataire, celui-ci est désigné par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.
- Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires. Cependant, les actionnaires peuvent convenir entre eux de toute autre répartition pour l'exercice du droit de vote aux assemblées générales. En ce cas, ils devront porter leur convention à la connaissance de la Société par lettre recommandée adressée au siège social, la Société étant tenue de respecter cette convention pour toute assemblée qui se réunirait après l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi de la lettre recommandée, le cachet de la poste faisant foi de la date d'expédition.

4. Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions anciennes pour exercer un droit quelconque, ou encore en cas d'échange ou d'attribution de titres donnant droit à un titre nouveau contre remise de plusieurs actions anciennes, les titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis ne donneront aucun droit à leurs porteurs contre la Société, les actionnaires ayant à faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres nécessaires.
5. Détention du capital : conformément aux dispositions légales et réglementaires, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder, de quelque manière que ce soit, un nombre de titres représentant, immédiatement ou à terme, plus du vingtième, du dixième, du trois vingtième, cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtième ou des dix-neuf vingtième du capital et/ou des droits de vote, est tenue d'informer la société du nombre total de titres qu'elle possède dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil, ou par tout autre moyen pour les actionnaires résidant hors de France. La même déclaration doit être effectuée auprès de l'Autorité des marchés financiers dans les cinq jours à compter du franchissement de seuil de participation. Cette obligation d'information s'applique dans les mêmes conditions que celles prévues ci-dessus chaque fois que la fraction du capital social et/ou des droits de vote possédés dévient inférieure aux seuils susmentionnés. A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi. Cette sanction est indépendante de celle qui peut être prononcée par décision judiciaire sur demande du Président, d'un actionnaire ou de l'Autorité des marchés financiers.

**B) Droit de vote double (article 13 des statuts)**

L'assemblée générale décide d'instituer un droit de vote double attribué à toutes les actions entièrement libérées et justifiant d'une inscription nominative depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire sous réserve que ce dernier en fasse la demande expresse auprès d'un intermédiaire financier.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double sera accordé dès leur émission aux actions nouvelles attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquels il bénéficierait déjà de ce droit.

Toute action transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de liquidation de communauté de biens entre époux, de succession ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible de la toute propriété, de l'usufruit ou de la nue-propriété, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai prévu à l'alinéa précédent.

Toutefois, tout actionnaire pourra s'il le désire renoncer définitivement à son droit de vote double pour tout ou partie de ses actions.

**C) Répartition des bénéfices (article 20 des statuts)**

Sur le bénéfice distribuable, il est prélevé tout d'abord toute somme que l'assemblée générale décidera de reporter à nouveau sur l'exercice suivant ou d'affecter à la création de tous fonds de réserve extraordinaire, de prévoyance ou autre avec une affectation spéciale ou non. Le surplus est réparti entre tous les actionnaires au prorata de leurs droits dans le capital.

L'assemblée générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividendes en numéraire ou en actions.

**21.2.5. Modalités de modification des droits des actionnaires**

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société.

**21.2.6. Assemblées générales (articles 19 des statuts)**

- 1 – La convocation des assemblées est faite par un avis inséré tant dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social, ainsi qu'au Bulletin des annonces légales obligatoires, quinze jours au moins avant la date de l'assemblée.

Toutefois, si toutes les actions sont nominatives, ces insertions pourront être remplacées par une convocation faite aux frais de la Société par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit précisé dans l'avis de convocation.

Les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont convoqués à toute assemblée par lettre ordinaire. Ils peuvent demander à être convoqués par lettre recommandée.

Tous les propriétaires d'actions indivises sont convoqués dans les mêmes formes lorsque leurs droits sont constatés dans le délai prévu à l'alinéa précédent par une inscription nominative.

La Société publie, avant la réunion de toute assemblée d'actionnaires, au Bulletin des annonces légales obligatoires, trente jours au moins avant la date de l'assemblée, l'avis prévu à l'article 130 du décret du 23 Mars 1967.

Lorsqu'une assemblée n'a pu délibérer faute de réuni le quorum requis, la deuxième assemblée prorogée est convoquée six jours au moins d'avance dans les mêmes formes que la première. L'avis et les lettres de convocation de cette deuxième assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première.

- 2 - L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

Le droit d'assister ou de se faire représenter à l'assemblée est subordonné à l'inscription de l'actionnaire dans les comptes de la Société trois jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée. Toutefois, le Directoire a la faculté, par voie de mesure générale, de réduire ce délai.

Tout actionnaire peut voter par correspondance.

Toutefois, tout vote par correspondance parvenu à la Société moins de trois jours avant la date de l'assemblée n'est pas pris en compte.

Lors de la réunion de l'assemblée, la présence personnelle de l'actionnaire annule toute procuration ou tout vote par correspondance.

Le Conseil d'Administration peut décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales.

- 3 - Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par l'administrateur le plus ancien présent à cette assemblée. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

#### **21.2.7. Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle**

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

#### **21.2.8. Franchissements de seuil (article 12 des statuts)**

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder, de quelque manière que ce soit, un nombre de titres représentant, immédiatement ou à terme, plus du vingtième, du dixième, du trois vingtième, cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtième ou des dix-neuf vingtième du capital et/ou des droits de vote, est tenue d'informer la société du nombre total de titres qu'elle possède dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil, ou par tout autre moyen pour les actionnaires résidant hors de France. La même déclaration doit être effectuée auprès de l'Autorité des marchés financiers au plus tard avant la clôture des négociations du 4ème jour de bourse suivant le jour du franchissement de seuil.

Cette obligation d'information s'applique dans les mêmes conditions que celles prévues ci-dessus chaque fois que la fraction du capital social et/ou des droits de vote possédés dévient inférieure aux seuils susmentionnés.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi. Cette sanction est indépendante de celle qui peut être prononcée par décision judiciaire sur demande du Président, d'un actionnaire ou de l'Autorité des marchés financiers.

#### **21.2.9. Stipulations particulières régissant les modifications du capital (article 9 des statuts)**

Le capital social peut être augmenté soit par émission d'actions nouvelles, soit par élévation du montant nominal des actions existantes.

Les actions nouvelles sont libérées soit en numéraire ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société, soit par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, soit par apports en nature, soit encore par conversion d'obligations.

L'assemblée générale extraordinaire est seule compétente pour décider une augmentation de capital. Elle peut déléguer au Directoire les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser, dans le délai légal, l'augmentation du capital en une ou plusieurs fois, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Il peut être décidé de limiter une augmentation de capital par souscription en numéraire au montant des souscriptions reçues, dans les conditions prévues par la loi.

En cas d'augmentation par émission d'actions à souscrire en numéraire, un droit de préférence à la souscription de ces actions est réservé aux propriétaires des actions existantes, dans les conditions légales. Toutefois les actionnaires peuvent renoncer à titre individuel à leur droit préférentiel et l'assemblée générale extraordinaire qui décide l'augmentation du capital peut supprimer ce droit préférentiel en respectant les conditions légales.

L'assemblée générale extraordinaire peut aussi décider ou autoriser le Directoire à réaliser la réduction du capital social.



## 22. CONTRATS IMPORTANTS

La Société n'a conclu aucun contrat important autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires au cours des deux dernières années précédant la date du présent Document de référence.

## 23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTERETS

Néant

## 24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

L'ensemble des documents sociaux de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires est consultable au siège social de la Société. Peuvent notamment être consultés :

- l'acte constitutif et les statuts de la Société,
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le présent Document de référence,
- les informations financières historiques de la Société pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent Document de référence.

La Société communique ses résultats financiers conformément aux exigences des lois et réglementations en vigueur. L'information réglementée au sens du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société : [www.euromedis.fr](http://www.euromedis.fr)

## 25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

### Liste des filiales et participations au 31 juillet 2015

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-11°)

	<i>Capital social</i>	<i>Réserve et report à nouveau</i>	<i>Quote-part du capital détenu</i>	<i>Valeur comptable des titres détenus</i>		<i>Prêts et avances consentis ou reçus par la sté</i>	<i>Cautions et avals donnés par la société</i>	<i>CA H.T. du dernier exercice clos</i>	<i>Résultat du dernier exercice clos</i>	<i>Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice</i>
	<i>En €</i>	<i>En €</i>	<i>En %</i>	<i>Brute en €</i>	<i>Nette en €</i>	<i>En €</i>	<i>En €</i>	<i>En €</i>	<i>En €</i>	<i>En €</i>
<b>1. Filiales (plus de 50%) du capital détenu et participations – Renseignements détaillés :</b>										
Filiales :										
SA LABORATOIRES EUROMEDIS	500.000	13.907.155	100%	1.671.939	1.671.939	219.481		44.598.545	2.093.228	498.500
SARL DR MEDICAL	10.000	- 88.535	100%	196.006	196.006	595.620		330.697	12.668	-
SARL PARAMAT	8.887.500	906.788	100%	16.091.63	16.091.638	- 3.200		23.729.330	- 1.028.997	-
BIOMAT	1.520.000	- 75.963	100%	2.070.000	2.070.000	- 16.385		2.857.259	- 141.264	-
Participations (10 à 50% du capital détenu) :	Néant									
<b>2. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations :</b>										
Filiales non reprises en 1 Française : Medis Santé	15.000		33%	5.000	5.000	0				
Participations non reprises en 1	Néant									